CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU

COMTE POZZO DI BORGO

AMBASSADEUR DE RUSSIE EN FRANCE

ET DU

COMTE DE NESSELRODE

DEPUIS

LA RESTAURATION DES BOURBONS JUSQU'AU CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE

1814-1818

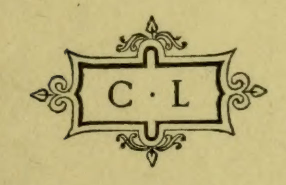
PUBLIÉE AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

LE COMTE CHARLES POZZO DI BORGO

I

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

RUE AUBER, 3, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—

[illegible]

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU

COMTE POZZO DI BORGO

ET DU

COMTE DE NESSELRODE

I

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, 20, RUE BERGÈRE. — 29572-10-9.



LE GÉNÉRAL COMTE POZZO DI BORGO

Héliog. et Imp. Arents

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE

DU COMTE

POZZO DI BORGO

AMBASSADEUR DE RUSSIE EN FRANCE

ET

DU COMTE DE NESSELRODE

DEPUIS

LA RESTAURATION DES BOURBONS JUSQU'AU CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE

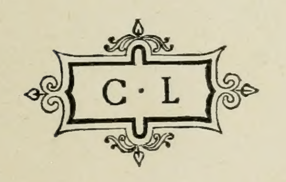
1814-1818

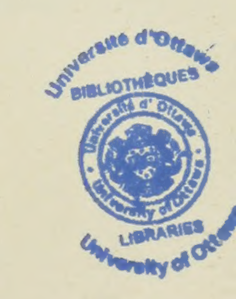
PUBLIÉE AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

LE COMTE CHARLES POZZO DI BORGO

TOME PREMIER





PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1890

Les documents compris dans cette publication sont conservés dans la famille du comte Pozzo di Borgo. Les minutes sont déposées aux archives de Saint-Pétersbourg. On nous permettra d'adresser ici l'expression de notre gratitude à M. le comte de Nesselrode, qui a bien voulu nous aider à obtenir de la chancellerie russe les autorisations nécessaires et mettre à notre disposition la correspondance de son illustre père.

INTRODUCTION

I

Charles-André Pozzo di Borgo était né, auprès d'Ajaccio, d'une ancienne famille noble[1], en 1764, quelques années avant la réunion de la Corse[2] à la France. Avec un cœur ardent, une intelligence

1. Charles-André, comte Pozzo di Borgo, né à Alata (Corse) le 8 mars 1764, député à l'Assemblée législative, président du conseil d'État pendant le gouvernement anglo-corse, entré au service russe comme conseiller d'État en 1805; il représenta la Russie en France de 1814 à 1835, fut ensuite nommé ambassadeur à Londres, et mourut à Paris le 15 février 1842. La famille Pozzo di Borgo était au nombre des quatre-vingts familles corses dont la noblesse fut reconnue après la réunion de la Corse à la France. L'historien Filippini la cite comme existant dès le XIIIe siècle. Elle a fourni plusieurs colonels au service de Venise et du pape, et des ambassadeurs *(Oratori)* de la nation corse auprès du Sénat de Gênes. Ses titres ont été vérifiés par la République de Gênes en 1456, 1592 et 1676.

2. On sait que la Corse révoltée contre Gênes, et qui s'était placée volontairement sous le libre gouvernement de Paoli, fut cédée à la France par la république de Gênes (traité du 15 mai 1768). Est-il besoin d'insister sur la différence des temps, et de faire remarquer qu'on ne saurait comparer les devoirs et les sentiments qui attachent aujourd'hui tous les Corses à la patrie commune, avec ceux qui liaient à la France les Corses nés indépendants, il y a plus d'un siècle.

prompte et lucide, il devait garder toute sa vie les passions[1], les instincts profonds qui rattachent l'homme à son pays d'origine. Tout dans l'île était singulier : la nature sauvage, le sol tourmenté, le climat aux brusques changements. Là vivait une race fière, passionnée de liberté, chez qui l'idée d'indépendance nationale formait, avec l'esprit de famille, le seul lien véritable. Les longues guerres civiles, le danger permanent, la justice incertaine y avaient fait naître l'habitude de la *vendetta*. Besoin de se défendre, orgueil indompté, fidélité à ses proches, tous ces sentiments se perpétuaient dans les familles isolées et presque séparées du reste du monde.

Compatriote et contemporain de Napoléon, Pozzo l'avait connu de bonne heure, et ces deux jeunes hommes, appelés à des destinées si diverses, avaient échangé leurs opinions et leurs rêves. Ils avaient lu ensemble Montesquieu et d'autres livres de politique et d'histoire. « Napoléon et moi, dit Pozzo dans ses *Notes*[2], nous nous entretenions sans cesse de ce qui était et de ce qui pouvait arri-

1. « Lorsque j'ai des passions, j'en donne une raison qui ne peut être appréciée que par ceux qui sont capables de les sentir et d'en être dominés au suprême degré. Les tourments de l'âme agitent les Corses plus que les hommes qui habitent un sol moins embrasé et moins accidenté par la nature ou que la civilisation a soumis à son joug et à ses besoins. » (Notes de Charles-André Pozzo di Borgo sur la Corse.)

2. Pozzo di Borgo, *Notes sur la Corse*.

ver. Nos têtes s'exaltaient. Napoléon saisissait toutes les grandes idées avec une impatience marquée ; il comparait ce qui était et ce qui aurait dû être, et se montrait mécontent et mal prévenu contre le monde. Un jour, que nous parlions ensemble de l'Italie et de la faiblesse des gouvernements qui la régissaient, il m'interrompit en disant : « D'après ce que vous me dites, si j'avais dix mille hommes, je me ferais souverain de ce pays-là. »

Les événements de 1789 survinrent en France, la Corse en ressentit le contre-coup. Le patriote Paoli revint de Londres où la conquête française l'avait exilé. Il distingua Pozzo, qui fut élu député à l'Assemblée législative et y resta jusqu'au 10 Août. Deux partis se formèrent en Corse : celui des modérés, dont Paoli était le chef ; l'autre, qui comptait les Bonaparte parmi ses membres les plus actifs, obéissait aux idées qui prévalaient alors en France. Dénoncés à la Convention, cités à sa barre, Paoli et Pozzo résolurent de soustraire l'île au joug de la Terreur et de défendre leur indépendance et leur vie. L'Angleterre offrit aux Corses sa protection, un vice-roi fut nommé et le gouvernement anglo-corse organisé. Il dura deux ans[1].

1. Les Anglais arrivèrent dans l'île le 1er janvier 1794 ; le 19 juin de la même année, une Assemblée convoquée à Corte reconnut le protectorat de l'Angleterre. — L'évacuation des troupes anglaises eut lieu le 11 octobre 1796.

Pendant ce temps, Napoléon marchait dans la carrière ouverte à son génie. Vainqueur en Italie, il put envoyer des troupes en Corse. L'île redevint française.

Pozzo fut excepté de l'amnistie et forcé de s'exiler. Pendant vingt ans, sa vie fut celle d'un proscrit : lui ou les siens furent obligés de quitter tour à tour Rome[1], Naples et enfin Vienne[2].

Napoléon faisait lui-même donner son signalement aux préfets de l'Italie. J'ai sous les yeux le portrait qu'on pourrait croire tracé de la main du maître :

Signalement du sieur Charles-André Pozzo di Borgo, natif de Corse, taille de 5 pieds et de 5 à 6 pouces, d'une complexion plutôt faible, cheveux, yeux et sourcils bruns, figure assez ronde et brune, nez prolongé, bouche moyenne, de belles dents, ordinairement habillé en noir, parlant assez bien le français et l'anglais, mal l'allemand; de la finesse ou plutôt de la ruse autant que de l'esprit, insinuant dans la conversation,

1. Lettre du cardinal Consalvi, secrétaire d'État, adressée à Jérôme Pozzo di Borgo par ordre de Napoléon, alors premier consul, pour l'obliger à sortir de Rome avec son fils.

« Le gouvernement, à son grand regret, se trouve forcé par une impérieuse nécessité à désirer votre éloignement et celui de votre fils des États pontificaux, attendu la demande positive du gouvernement français manifestée par le général en chef Brune, qui a écrit directement à Sa Sainteté une lettre qui réclame expressément cette mesure contre les émigrés corses, en faisant entendre qu'en cas de refus il ne pourrait se dispenser d'entrer dans l'État pontifical avec une division de troupes, pour exécuter les intentions du premier consul...

» Des Chambres du Quirinal, 19 janvier 1801. »

2. En 1810.

emporté, élevant la voix dans la discussion, ayant de belles mains et affectant de les montrer[1].

Il serait curieux de pénétrer au fond de cette âme et d'y suivre ses jugements sur Napoléon. Pendant les premières années de son exil, la passion politique était venue se joindre aux ressentiments du Corse.

En 1810, proscrit de Vienne, n'ayant pas où reposer sa tête sur le continent, Pozzo s'écrie qu'il est livré à la persécution ; et cependant il était fier qu'un Corse eût fait de si grandes choses ; l'admiration dominait tout et éclatait parfois en boutades originales.

« Jamais, dit un Russe qui le connut alors[2], on

1. Ce signalement est joint à l'ordre d'arrestation transmis par M. d'Aussé, directeur général de la police de l'empire dans les départements de l'ancien Piémont, à MM. les préfets de la division.

Ordre était donné d'arrêter Pozzo di Borgo et de le faire conduire « par la gendarmerie de brigade en brigade dans les prisons de Turin ». Voici la fin de cette pièce intéressante, que le diplomate conservait dans ses archives :

« L'importance que le gouvernement attache à cette arrestation exige toute votre surveillance et celle de vos subordonnés. Vous aurez soin d'en informer de suite tous vos sous-préfets avec injonction d'en donner aussitôt connaissance à tous les commissaires de police et à tous les maires de leurs arrondissements respectifs pour que les ordres du gouvernement soient exécutés avec rigueur. »

Pour copie conforme,

Alba, département de la Stura en Piémont.

CHIAPPE,

Sous-préfet.

2. Uvarow, *Stein et Pozzo di Borgo*, Saint-Pétersbourg, 1846, p. 10 et 11.

ne le vit rabaisser les talents extraordinaires de Napoléon. Bien plus, il ne souffrait guère que l'on s'exprimât légèrement sur son colossal adversaire. Lorsqu'en sa présence, quelqu'un affectait de douter des talents de Napoléon ou se hasardait à nier son génie, Pozzo ne manquait pas de couper court à la conversation, soit par un sarcasme, soit par quelques paroles brèves et incisives. »

A la fin de sa vie, repassant ses souvenirs de jeunesse, il appellera Napoléon : « Cet être immense et incompréhensible, ce phénomène qui ne se reproduira plus et qui est à lui seul un univers moral et politique[1]. »

Quelqu'un lui ayant fait parvenir un pamphlet sur l'empereur reçut cette réponse : « Napoléon n'est pas encore décrit; il est destiné à rester dans une sublime et gigantesque obscurité. C'est une énigme profonde et presque impossible à expliquer. Jusqu'à présent, ses panégyristes se sont montrés inférieurs à leur sujet; ses détracteurs sont encore descendus plus bas. Ces difficultés n'empêcheront pas que beaucoup de monde ne tente de les vaincre. La plus grande louange de cet homme extraordinaire, c'est que tout le monde veut en parler, et que tous ceux qui en parlent n'importe comment croient s'agrandir. »

1. Pozzo di Borgo, *Notes sur la Corse*

De 1796 à 1804, la vie errante de Pozzo le conduisit en Italie, à Londres, puis en Autriche. Pendant six ans il vécut à Vienne, recherché d'une société aimable, hommes d'État, comme Metternich, Gentz ou le prince Czartoryski, gens d'esprit, comme le prince de Ligne, émigrés français, grandes dames autrichiennes ou polonaises. On parlait politique, on déplorait les malheurs des temps, on médisait du prochain.

Pozzo rédigeait sans mission des mémoires, des notes, et s'habituait à préciser ses idées; mais il se lassait pourtant de cette existence qui lui avait plu d'abord. Plein d'ambition, d'activité, de talents, il brûlait de se mesurer avec les hommes et avec les événements. « Je suis las de supporter le terrible fardeau de ne rien faire, » écrivait-il au prince Czartoryski, ministre des affaires étrangères en Russie.

En 1805, il entrait au service russe comme conseiller d'État, et était chargé d'une mission diplomatique à Vienne. En 1806, on le retrouve à Saint-Pétersbourg, se plaignant encore de son inaction. « Les malheurs publics ont en cinq mois blanchi la moitié de mes cheveux. Je me suis senti en quelque sorte humilié en pensant que, dans un temps tel que celui où nous sommes, je ne saurais être d'aucune utilité. »

En 1807, nouvelle mission aux Dardanelles pour négocier la paix entre les Turcs et les Russes. Le

traité de Tilsitt rapproche Napoléon et l'empereur Alexandre. La politique russe change de direction. Pozzo retourne à Vienne ; en 1810, Napoléon demande et obtient son extradition du territoire autrichien. Sous le coup de la persécution, l'exilé adresse à l'empereur une lettre éloquente où il s'écrie[1] :

Les événements du siècle où je vis, les difficultés parmi lesquelles j'ai passé plus de la moitié de ma carrière, ont fortifié et préparé mon âme contre tout ce qui peut m'arriver de sinistre... Mon tort est d'exister et d'être moi-même ; je ne saurais oublier que je suis né libre et gentilhomme, et que j'ai tout sacrifié pour me conserver tel dans l'opinion de mes supérieurs et de mes égaux, et je ne descendrai jamais du rang où j'ai le droit de me placer dans leur estime, par aucune considération de danger ou d'intérêt.

Il dut chercher un refuge en Angleterre où il resta jusqu'en 1812. Après la campagne de Russie, Alexandre pressa Pozzo de venir le retrouver. Il s'embarqua, traversa la Suède et rejoignit à Kalisch[2] l'empereur auquel il prit l'habitude de communiquer directement ses vues politiques. Quelques mois après il fut envoyé en mission auprès de Bernadotte, puis auprès du prince régent d'Angleterre.

1. Pozzo di Borgo à l'empereur Alexandre.

2. Kalisch, sur la Prosna, à 224 kilomètres ouest-sud-ouest de Varsovie.

En 1814 il fut choisi pour représenter l'empereur auprès de Louis XVIII. Le voilà donc ambassadeur à Paris. Ce n'était plus le Corse aux passions ardentes, ce n'était plus même le proscrit politique auquel on confiait des missions difficiles, c'était le diplomate mûri par l'expérience et chargé de soutenir la politique d'un grand empire.

Il avait alors cinquante ans, grand, les épaules larges, l'allure décidée, les manières simples et aisées, le sourire fin, le regard perçant.

Des souvenirs de famille[1] nous ont gardé ce portrait intime qui aidera à le faire connaître : « Sa conversation avait du trait; véritable feu d'artifice, elle étincelait de saillies, d'originalité, d'heureux à-propos ; ses vives reparties, ses aperçus nouveaux le rendaient le plus aimable causeur. Tout en l'écoutant, on se sentait entraîné par un charme irrésistible. Conteur inimitable, il intéressait et égayait à la fois par ses saillies piquantes et inattendues, et par ses fines plaisanteries. Le jeu vif de sa physionomie, sa spirituelle gaieté achevaient de vous captiver. Il avait cessé de parler depuis quelque temps que vous cherchiez à l'écouter encore. »

A Paris, il se mêla au monde ; beaucoup de ses anciens amis de Vienne ou de Londres se retrouvaient en France. Il avait connu madame de Staël,

1. *Souvenirs sur la vie de Charles-André, comte Pozzo di Borgo*, par sa nièce Valentine de Crillon, duchesse Pozzo di Borgo.

il la revoyait souvent et, au milieu des graves considérations politiques, il se reposait parfois en contant à Nesselrode quelques anecdotes dont le ministre était friand.

J'ai dîné aujourd'hui avec Talleyrand et madame de Staël chez la duchesse de Courlande ; on a discuté constitution, philosophie, religion et tout le pays des chimères, avec beaucoup d'esprit et de gaieté. Comme j'étais terre à terre, madame de Staël m'a dit qu'elle m'avait connu céleste et que je m'étais gâté. Je lui ai répondu que depuis mon arrivée à Paris je m'étais fait homme pour les fautes des autres [1].

Quelque temps après, c'était le portrait de Talleyrand où se donnait carrière l'esprit mordant du diplomate [2] :

C'est un homme qui ne ressemble à aucun autre, il gâte, il arrange, il intrigue, il gouverne de cent manières différentes par jour. Son intérêt pour les autres est proportionné au besoin qu'il en a dans le moment. Jusqu'à ses civilités sont des placements à usure qu'il faut payer avant la fin de la journée. Nous avons toujours été assez bien, vous connaissez mon abandon et je m'étais un peu laissé aller à compter sur ses sentiments ; mais dès que j'ai vu qu'il n'en a pas plus que le marbre, je me suis

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 6/18 juin 1814.
2. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 14/26 septembre 1814.

tenu avec lui dans une mesure parfaite. Il est jaloux de tout, même d'un mot qui vous échappe et qui fait faire la grimace à son vieux sérail.

On savait l'ambassadeur dans la confiance de l'empereur ; aussi chacun le ménageait, et les hommes politiques de nuances bien diverses faisaient mine de lui demander avis. M. de Blacas, Talleyrand, Fouché, s'adressaient à lui tour à tour. Il les écoutait tous, mais évitait de paraître leur donner des conseils.

Je me suis débarrassé de ces pourparlers de très bonne grâce. Je n'en attends pas beaucoup de bien ; s'il faut influer, il faut que ce soit par des principes généraux et une conduite [1].

Talleyrand passait un jour à l'ambassade en revenant de la cour. Il venait d'entendre la réponse du roi à l'adresse du Corps législatif et se déclarait enchanté. Cette bonne impression, le ministre russe la transmettait à Saint-Pétersbourg avec ce commentaire un peu sceptique :

Ils ne demandent en général qu'à être contents et surtout d'eux-mêmes, ce qui est un grand principe d'ordre ; voyez combien la vanité peut être utile.

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 4/16 juin 1814.

Tout le monde ne partageait cependant pas l'optimisme de Talleyrand.

Bien entre nous, écrivait Pozzo à Nesselrode, je crois qu'on pourrait mieux faire, et qu'il faudrait faire mieux si l'on veut éviter des dangers terribles.

L'ambassadeur s'efforçait pourtant de donner à Pétersbourg une impression favorable. Rapprocher les partis, diminuer le nombre des mécontents, intéresser la France entière à la durée du nouveau gouvernement par une conduite capable de satisfaire toutes les classes, c'est à cette tâche, disait-il, que les amis des Bourbons devraient s'employer. Il y mettrait lui-même tout son zèle.

Je travaille, écrivait-il à Nesselrode, je travaille de cœur et d'âme à sauver les Français[1]. Ici est la pierre fondamentale de la paix publique.

Un mariage avait été projeté entre la grande-duchesse Anne de Russie et le duc de Berry. En France on avait bien accueilli cette idée. Les scrupules religieux d'un côté, de l'autre quelque arrière-pensée d'inquiétude sur l'avenir des Bourbons devaient interrompre la négociation. Pozzo s'occupait de ce projet avec l'ardeur qu'il mettait à toutes choses.

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 10/22 juin 1814.

C'est une occasion qu'il ne faudrait pas laisser échapper, s'écriait-il. Le monde n'a pas encore une idée juste de la France. Elle n'est plus celle de Louis XVIII à Hartwell; elle est la monarchie française sous ses rois légitimes, et je vous promets que, dans très peu d'années, elle reprendra son lustre, peut-être son ambition, mais en tous cas son importance [1].

Le roi paraissait d'abord se prêter à l'idée du mariage, mais l'ambassadeur aurait voulu des preuves positives de ses bonnes intentions. L'affaire faisait peu de progrès. La différence de religion était le principal obstacle. Au début de la négociation, Pozzo avait espéré le vaincre.

Nous avons, disait-il, les prêtres pour nous, même contre la foi et en faveur de l'espérance, qui est une vertu théologale tout comme une autre [2].

Un mois après, il était obligé d'en rabattre. A Saint-Pétersbourg, on refusait la conversion de la princesse; à Paris, on ne voulait pas d'une princesse schismatique.

L'empereur proposait de laisser à la princesse une chapelle particulière. Cet expédient ne plut pas aux Tuileries. M. de Blacas regardait même la négociation comme rompue. L'ambassadeur ne perdait pas courage, voyait Monsieur qu'il ébranlait,

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 9 juillet 1814.
2. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 6/18 juin 1814.

prenait à partie le duc de Berry qui se retranchait derrière les volontés de son père, s'adressait enfin au roi lui-même. Il lui vantait les avantages du mariage : ce ne serait pas une simple cérémonie, comme il arrive dans les mariages entre princes, il s'ensuivrait une réciprocité d'intérêts, soutenu par la cordialité la plus intime. Le roi le priait de mander que, sans accepter les dernières propositions venues de Saint-Pétersbourg, il ne les rejetait pas définitivement, mais qu'il voulait donner à l'empereur le temps d'imaginer un nouvel expédient. La nation entière attendait avec impatience le mariage du duc de Berry, et se prononçait pour l'alliance russe. Les événements du congrès de Vienne allaient interrompre la négociation ; elle ne fut plus reprise.

Dès ses premières dépêches, le représentant de la Russie se plaignait du cabinet des Tuileries ; il insistait sur la nécessité d'avoir un conseil plus uni, il reprochait au roi de travailler avec chacun de ses ministres, sans que tous fussent responsables d'une marche décidée ensemble et suivie avec persévérance. Il montrait Talleyrand mal préparé aux luttes de tribune, et en profitant pour ne donner hautement son opinion sur rien. L'abbé de Montesquiou lui semblait trop partial dans les idées de pouvoir monarchique; il lui aurait voulu, avec toutes ses qualités d'honneur et de fidélité au roi, un peu de cette souplesse et de ce savoir-faire dont

le premier était si bien pourvu. Pozzo s'étonnait de l'inhabileté des députés dans les discussions sur la presse. Ils lui paraissaient se perdre dans les théories et les abstractions. Il se plaignait de la médiocrité des talents et de la fureur de débiter une harangue, qui rendaient les discussions interminables.

L'établissement actuel pouvait-il durer? se demandait-il dans un mémoire adressé au comte de Nesselrode, le 14 septembre 1814. Pouvait-on, dès lors, considérer la France dans ses rapports permanents avec les autres puissances de l'Europe? Il reprenait l'histoire du rétablissement monarchique, montrait l'idée de la restauration à laquelle on ne songeait pas au temps de la puissance impériale, naissant dans les esprits au moment de sa chute. Elle avait semblé le moyen le plus efficace d'éviter une guerre civile; en même temps, elle menait immédiatement à la paix avec les puissances étrangères. Esquissant à grands traits l'état de l'Europe en 1814, il montrait l'Autriche « entre l'Italie et la Pologne, sans lien quelconque avec ces peuples que celui de la force; la Prusse disséminée partout sans être reconnue nulle part dans les acquisitions projetées ». Et il énumérait successivement « le royaume des Pays-Bas, à peine dans le germe; la France, impossible à contenir dès que le canon gronderait quelque part; l'Espagne, prête à être chassée du nouveau

monde; l'Angleterre, épuisée d'argent». Que serait la guerre dans cette confusion universelle? Pourrait-on la diriger? Quelles en seraient les conséquences? Toute l'Europe devait désirer la paix; et, résumant le tableau :

J'ai eu pour but, disait-il, de montrer la France telle qu'elle est et de faire envisager la restauration comme un état assez fixe et assez permanent pour établir, avec le roi et la dynastie des Bourbons, tous les rapports que la Russie désire entretenir avec la France[1].

Louis XVIII voyait souvent le ministre russe et s'entretenait volontiers avec lui; il lui parlait des intérêts communs aux deux peuples, des liens qui devaient les unir tous les jours plus étroitement. Rien ne pouvait plus désormais séparer la France de la Russie. Quels avantages ne retireraient-elles pas de cette marche politique! La paix générale en serait la conséquence, puisque rien ne saurait plus la troubler, dès que leur influence réciproque serait appliquée à la maintenir. Le congrès de Vienne allait s'ouvrir; le roi ne cessait de répéter à l'ambassadeur que, n'ayant aucun projet d'agrandissement, il était décidé à donner à l'empereur toutes les marques de déférence amicale et sincère. Tout devait donc marcher à souhait. Quinze jours

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 14/26 septembre 1814.

après, Nesselrode était surpris de l'attitude prise soudain par les représentants de la France à Vienne.

Les débuts de l'ambassade française avaient dérouté les prévisions ; elle s'était de suite posée en opposition ouverte aux idées du cabinet russe. La conduite des négociateurs, se demandait Nesselrode, tenait-elle à un système combiné avec l'Autriche et l'Angleterre « dans le but de contrecarrer les vues de Sa Majesté Impériale relativement à la Saxe et au duché de Varsovie[1] » ? En même temps il engageait Pozzo à partir pour le congrès immédiatement après la réception du courrier.

On connaît la conduite de Talleyrand au congrès, son opposition aux projets de la Russie sur la Pologne, de la Prusse sur le royaume de Saxe. Un intérêt semblait à Louis XVIII et à son ministre dominer tous les autres : il fallait rompre la quadruple alliance formée contre la France. Cette politique aboutit au traité secret du 3 janvier 1815, signé de concert avec l'Autriche et l'Angleterre. L'empereur de Russie ne connut cette entente que plus tard, mais il était déjà mécontent. Il reprochait au gouvernement français son manque d'habileté. L'affaire du mariage avait traîné en longueur. Pozzo lui communiqua ses vues sur la France. Furent-

1. Nesselrode à Pozzo di Borgo, 15/25 septembre 1814.

elles approuvées ? Talleyrand, qui devait être bien informé, paraissait en douter. « Le langage soutenu de M. le général Pozzo à Vienne était trop favorable à la France pour se trouver d'accord avec ce que voulait faire ici l'empereur de Russie. » Il prévoyait dès lors un prompt départ du ministre russe pour rejoindre son poste. Le retour de l'île d'Elbe le fit changer de route.

II

Sa place n'était plus à Vienne, mais en Belgique, auprès du roi fugitif. Louis XVIII le reçut avec joie.

Mon arrivée ici a été l'apparition de l'Ange, quoique, à la vérité, je ne prétende pas l'être, écrivait-il le 5 avril[1].

Tout était matière à réflexion pour le diplomate. Les incertitudes, le conflit des petites ambitions qui s'agitaient autour du roi, excitaient plus d'une fois la verve de Pozzo.

L'arrivée de Noailles a réveillé toutes les intrigues. Blacas me dit à chaque instant qu'il est prêt à se retirer,

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 5/17 avril 1815.

mais qu'il ne peut le faire avant que quelqu'un d'autre ne soit ici pour se charger des affaires. Parmi les émigrés de Gand il n'y a personne. Lally et Chateaubriand sont des auteurs qui n'entendent rien aux choses et aux hommes, et ils réclament à grands cris l'arrivée de Talleyrand. Si Talleyrand n'est pas parti, chassez-le de Vienne [1].

Une autre question plus grave occupait l'esprit de l'ambassadeur. Pourquoi les Bourbons étaient-ils tombés? à quels intérêts pouvait-on faire appel en France pour rendre le retour du roi désirable? Il s'empressait de communiquer à Saint-Pétersbourg le résultat de ses réflexions.

L'armée mécontente et les ennemis des Bourbons, divisés sur bien des points, s'étaient trouvés d'accord pour souhaiter le départ des princes. Napoléon avait paru, tous l'avaient acclamé. On devait maintenant, avant tout, rassurer la France sur son sort, lui montrer franchement « les principes de la guerre et les arrangements stipulés entre les Alliés [2] ». A Vienne, on se préoccupait aussi de l'attitude à prendre. L'empereur reprochait à Louis XVIII les mécontentements produits par quelques mois de règne. Il voulait bien faire la guerre, mais il ne voulait pas avoir l'air d'imposer les Bourbons à la France. Le mot d'ordre de Nesselrode était : « Point de paix avec Napoléon, et rien de plus. »

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 4 mai 1815.
2. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 5/17 avril 1815.

Un mémoire fut adressé à Pozzo pour qu'il le mît sous les yeux du roi. Le cabinet russe y établissait d'abord l'utilité d'un accord absolu entre toutes les puissances pour déterminer l'objet de la guerre.

Le roi se considère comme ayant seul le droit de parler au nom de la nation, les Alliés le reconnaissent. Parlera-t-il en son propre nom ou au nom des puissances ? Le roi doit faire connaître le système qu'il se propose de suivre.

Et Pozzo était chargé de faire partager au roi, aux Alliés et spécialement au duc de Wellington, les idées du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Mettre Bonaparte « hors de toute possibilité de régner en France », voilà pour le cabinet russe l'objet de la guerre. Ce but atteint, la France sera maîtresse de ses actes. Si le roi retrouvait son trône, comme on le souhaitait à Saint-Pétersbourg, c'est à ses droits réels qu'il le devrait.

La France se replacerait-elle sous le régime de la charte?... Ne conviendrait-il pas de reconnaître en principe le droit qu'a la nation de se donner un acte constitutionnel? C'était, on le voit, une sorte de plébiscite qu'on rêvait à Saint-Pétersbourg.

L'empereur y voyait deux avantages : réconcilier l'Europe avec la France et la France avec le roi. Le duc de Wellington ne partageait pas ces idées, et Pozzo dut transmettre à Nesselrode ses principales

objections. Il reconnaissait la nécessité de sauvegarder les intérêts des nouvelles classes créées par la révolution et de gouverner avec une administration responsable; mais, selon lui, la charte suffisait à assurer une liberté réelle à la France; il ne voyait dans les événements actuels qu'une insurrection excitée par la présence de Napoléon. Il ne voulait ni consulter la nation, ni réélire les députés. Ni appel au peuple, ni revision de la constitution; c'était là son dernier mot.

Mais, objectait le représentant russe, si la nation résiste à main armée en réclamant le droit de choisir son gouvernement, que ferons-nous? Consulter la nation, répondait Wellington, ce serait la diviser encore davantage. Quels seraient les nouveaux élus? Comment les Alliés traiteraient-ils avec des gens qu'ils ne connaîtraient pas? Et le général anglais affirmait bien haut qu'il ne se prêterait jamais à l'anéantissement de la représentation actuelle, c'est-à-dire le roi, la chambre des pairs et celle des députés, pour attendre « la même ou une nouvelle, sous quelque forme que ce soit ».

Repoussé de ce côté, serait-on plus heureux avec le roi? Pozzo doutait fort de son agrément. On lui proposait de délier les Chambres de leur serment de fidélité, mais y consentirait-il jamais? Autant vaudrait abdiquer. Si on veut traiter avec lui, disait l'ambassadeur, persuadons-le d'abord que nous

avons raison de lui donner ce conseil. N'est-il pas naturel qu'il considère « la conservation de son existence politique comme le premier but de ses futures décisions et de ses démarches[1] »?

Ce sentiment de charité bien ordonnée paraissait naturel à Pozzo; mais l'empereur, qui voyait surtout l'intérêt de la politique russe et tenait à garder son influence dominante, ne l'entendait pas ainsi. N'y a-t-il pas comme l'écho du mécontentement du maître dans cet avertissement discret de Nesselrode?

Vos dépêches sont parfaites comme toujours, mais je voudrais, pour eux et pour vous, que vous fussiez moins crûment *bourbonnique;* vous les serviriez mieux par là[2].

Est-ce à une allusion de ce genre que le diplomate répond le 11 mai?

Obéissant à une conviction profonde, il croyait en même temps servir les vrais intérêts de la Russie.

On me taxe, écrivait-il, de juger les Bourbons mieux qu'ils ne le méritent; certes, s'il a jamais existé un homme qui ait soutenu leur cause pour l'influence des principes exclusivement, je suis celui-là. C'est la justice, qui dans ce cas est la véritable politique, que je soutiens, et non

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 11/23 mai 1815.
2. Nesselrode à Pozzo di Borgo, 1/13 mai 1815.

pas les individus. Les Bourbons sont une institution et non une famille; je mets tous les souverains dans la même catégorie. Je suis encore persuadé que l'Europe a besoin d'eux pour être en paix, et que la France ne peut pas s'en dispenser pour être libre [1].

Au fond, l'empereur se plaignait de l'attitude prise à Vienne par les plénipotentiaires français; le traité séparé avec l'Angleterre et l'Autriche venait d'être découvert. La raison d'État parlait plus fort que le dépit, et le tsar n'en donnait pas un homme de moins à la coalition : mais son irritation contre la politique extérieure des Bourbons le rendait plus sévère pour leur gouvernement en France. Pozzo, qui jugeait de près les difficultés, travaillait à modifier les impressions de l'empereur.

Le roi, disait-il à Nesselrode, se considère comme le seul pouvoir politique représentant la France, les Alliés n'en reconnaissent point d'autre. Admet-on que la France se donne un nouveau maître? Tant qu'elle ne s'est pas prononcée, Louis XVIII est le souverain et le chef de l'État [2].

Il craignait avant tout de voir, par une conduite opposée à celle des autres souverains, perdre le fruit de ses efforts depuis un an. Il sentait la jalousie des autres puissances, le prix qu'elles attachaient à

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, Bruxelles, 11/23 mai 1815.
2. Pozzo di Borgo à Nesselrode, Bruxelles, 23 mai/4 juin 1815.

séparer la Russie de la France. Il devinait les méfiances et les signalait.

Je ne vous cache pas qu'il existe partout une inquiétude qui nous fait perdre une partie de nos avantages [1].

Quelques jours après, la bataille de Waterloo vint fixer le sort du monde. Louis XVIII, rentré en France, se décidait à parler à ses sujets. Pozzo, qui l'accompagnait, approuvait entièrement la nouvelle déclaration et souhaitait que l'empereur trouvât le langage du roi conforme à ses propres vues.

III

Après six mois d'absence, l'ambassadeur revenait à son poste; mais tout était bien changé depuis son départ pour Vienne au mois d'octobre 1814. Il y avait alors des mécontents, le ministère manquait de cohésion, les Chambres étaient maladroites, les courtisans imprudents. Mais combien maintenant les obstacles s'étaient multipliés! D'un côté, les rancunes des royalistes; de l'autre, le désespoir de l'armée, vaincue et regrettant son chef; à Paris

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, Bruxelles, 4 juin 1815.

même, les Alliés avides, insolents, hostiles à la grandeur de la France. Pozzo ne perdait pas courage, il travaillait à faire passer dans l'âme de tous cet espoir d'un meilleur avenir qui soutenait la sienne. A Paris, il prêchait la modération, blâmait les projets de représailles et la politique de vengeance; à Saint-Pétersbourg, il montrait la France épuisée, menacée d'un démembrement qui serait fatal. Il augurait bien de l'avenir en dépit de tout.

La situation, quoique délicate, peut néanmoins s'améliorer, disait-il, si elle est ménagée avec prudence... Les grands dangers de la France diminuent [1].

Restaient cependant les convoitises prussiennes auxquelles allait se heurter la bonne volonté de la Russie. Il faut lire, dans la correspondance du diplomate, les exigences ou les tracasseries des généraux prussiens. En première ligne, c'est Blücher qui insiste pour l'occupation de Paris, et veut y loger son armée parce que les Français sont entrés à Berlin; après lui, les généraux moins connus mais non moins intraitables :

Ils montrent une dureté qui va jusqu'à la vengeance; les Prussiens font sentir leur joug au delà de ce que la prudence exige. Ils abusent de la victoire [2].

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 3 juillet 1815.
2. Pozzo di Borgo à Nesselrode, Gonesse, 9 juillet 1815.

Le projet de traité se ressentit de ces dispositions haineuses; Pozzo les combattait avec force. Le repos de l'Europe était assuré, exiger davantage compromettrait l'honneur des Bourbons; amoindrir la France au point de la rendre dépendante de ses voisins lui semblait inique et dangereux. Les sympathies de l'empereur, son intérêt même, tout le portait à accueillir favorablement les observations de son représentant. Il n'avait pas apporté en France de projet de conquête. La Russie voulait une France forte pour contenir ses voisins; elle voulait, de plus, la détacher de l'influence anglaise en montrant des intentions plus pacifiques que le cabinet de Londres.

L'ambassadeur entretenait son souverain dans ces dispositions pacifiques.

J'ai examiné, disait-il, le projet de traité dans sa réalité et dans ses conséquences. Si la France consent à un pareil arrangement, elle est rayée de la carte politique de l'Europe. A la vérité le projet est dirigé dans ce but. C'est un chef-d'œuvre de destruction. Au lieu d'y voir de la fureur, je n'y vois que du calcul qui va à ses fins d'une manière infaillible [1].

Les Prussiens convoitaient l'Alsace et la Franche-Comté; ils devaient se contenter de cette bande de

1. Pozzo di Borgo à l'empereur Alexandre (rapport à l'empereur Alexandre), Paris, 15/27 août 1815.

territoire, épave des grandes conquêtes, laissée à la France par le traité de Paris. Ils prétendaient occuper le territoire pendant sept ans : une occupation de trois ans paraissait suffisante, encore devrait-on laisser dans les places fortes les garnisons françaises. L'indemnité de sept cents millions était exorbitante ; il fallait réduire cette somme, et Pozzo concluait par ces mots :

Ce plan, propre à satisfaire toute personne de bonne foi, est sage parce qu'il est exécutable, et parce qu'il est une preuve que les Alliés n'en ont pas d'autre. Cette conviction seule peut calmer la France ; celui qu'on nous propose est la force travestie en machiavélisme le plus perfide[1].

Ces raisonnements ne manquaient pas d'agir sur l'esprit de l'empereur, mais les impressions personnelles d'Alexandre ne suffisaient pas pour modifier les préventions de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Prusse. Il fallait les effrayer, leur montrer la tranquillité de l'Europe compromise, le gouvernement de la France ébranlé, les stipulations qu'on allait signer privées de la garantie d'une parole royale. Pozzo eut alors l'idée hardie de faire écrire par le roi de France à l'empereur de Russie une lettre solennelle qui serait communiquée aux autres Alliés. Louis XVIII y montrerait à la fois son indi-

1. Pozzo di Borgo à l'empereur Alexandre, 15/27 août 1815.

gnation pour les conditions du traité et sa résolution inébranlable de quitter le trône plutôt que de souscrire aux conditions des vainqueurs. Les deux souverains acceptèrent ce projet et l'ambassadeur rédigea lui-même cette lettre, dont l'original existe aux archives de Saint-Pétersbourg.

Monsieur mon frère, disait le roi[1], c'est dans l'amertume de mon cœur que je recours à Votre Majesté Impériale pour lui exprimer avec abandon le sentiment pénible que me fait éprouver la lecture des propositions faites à mon ministre de la part des quatre cabinets réunis. Aurais-je jamais pu prévoir qu'au lieu de conditions déjà assez onéreuses, il m'en serait proposé d'autres qui allient la ruine au déshonneur ! Non, je ne saurais encore me persuader que votre opinion soit irrévocable. La confiance que m'inspire votre âme grande et généreuse se refuse encore à la triste réalité. Mais, s'il en était autrement, si j'avais le malheur de m'abuser, si la France n'avait plus à espérer la révocation de l'arrêt qui a pour but de la dégrader, si Votre Majesté demeurait inflexible, et qu'elle ne voulût point employer auprès de ses augustes alliés l'ascendant que lui donnent ses vertus, l'amitié, et une gloire commune, je n'hésite pas à vous l'avouer, Sire, je refuserais d'être l'instrument de la perte de mon peuple, et je descendrais du trône plutôt que de consentir à ternir son antique splendeur par un abaissement sans exemple.

Et l'ambassadeur ajoute, au bas du brouillon :

1. Louis XVIII à l'empereur Alexandre. Paris, 11/23 septembre 1815.

C'est après que cette note fut communiquée aux Alliés et soutenue par la Russie, qu'on négocia sur la base de l'occupation temporaire.

Pozzo avait hâte de voir les représentants de l'Autriche et de la Prusse, mal disposés, quitter Paris et la France, sentant combien leurs excitations devaient irriter une nation que ses malheurs avait rendue susceptible. Pouvait-on juger les Français dans leur état actuel tant que les ministres étrangers gardaient leur attitude hostile ? Il reprochait aux Prussiens leur ambition sans mesure, jointe à l'esprit de secte, le *germanisme* mal entendu, la haine aveugle contre la France.

Dans une lettre particulière adressée à l'empereur il s'expliquait encore plus nettement sur ce danger :

Le démembrement de la France, l'expoliation, la rapine, tous les excès de fureur et les abus de la force se développent journellement d'une manière effrayante. La Prusse s'est mise à la tête de cette nouvelle révolution[1].

Il parlait avec effroi « de ce nouvel enthousiasme armé qui prend pour guide la plume de Machiavel et le sabre de Mahomet ». Il insistait sur la nécessité de montrer ouvertement les dispositions bienveillantes de l'empereur. Les autres puissances

1. Pozzo di Borgo à l'empereur Alexandre.

devaient être convaincues qu'il voulait éviter à la France de nouveaux troubles, et lui épargner de nouveaux malheurs. En travaillant à sauver et à pacifier la France, l'Europe ne faisait que suivre son intérêt bien entendu; si elle voulait avoir une autre politique, se laisser entraîner par de petites passions, le succès devenait problématique, et les maux qui pourraient en dériver paraissaient incalculables.

Les inquiétudes du ministre russe se communiquaient à son cabinet. Il était nécessaire de rassurer la France. A Paris et à Saint-Pétersbourg on parlait un moment de donner à Pozzo un portefeuille dans le ministère français. C'était montrer à l'Europe entière les dispositions bienveillantes de la Russie. En 1814, Louis XVIII avait eu la pensée de cette combinaison. En 1815, une invitation plus pressante fut adressée à l'ambassadeur de la part de l'empereur lui-même. Pozzo déclina cet honneur. Il faisait dans son refus la part de ses répugnances personnelles, alléguant le désir de demeurer dans la carrière diplomatique; mais une autre raison plus grave motivait son refus:

L'empereur était-il sûr des intentions de ses alliés, leur désir de la paix était-il sincère, et, dès lors, que dirait-on de son ambassadeur entrant dans un gouvernement exposé aux rancunes de l'Europe? Quel sort réservait-on à la France? Voulait-on lui

assurer une existence indépendante, ou bien espérait-on profiter de nouveaux troubles pour arracher de nouvelles concessions? Était-ce la paix ou la guerre? Et Pozzo terminait par ces mots :

Quiconque a suivi la marche de l'opinion à cet égard, et saisi les vues qui dirigent la conduite de plusieurs des puissances principales, ne pourrait s'abstenir de concevoir de nouvelles alarmes.

Le projet fut abandonné. Le 26 septembre, Talleyrand quittait le ministère et le roi remettait le portefeuille des affaires étrangères au duc de Richelieu. L'empereur Alexandre n'avait pas oublié les services rendus à Odessa pendant l'émigration, et ses sympathies pour la France se doublaient encore de celles que lui avait inspirées le nouveau ministre. Pozzo, qui depuis longtemps s'était lié avec lui, était décidé à l'aider de tout son pouvoir. Le roi accordait au duc de Richelieu une confiance entière, la Chambre des pairs, en général, partageait les mêmes principes. La Chambre des députés allait élever de graves difficultés. Les tendances personnelles du diplomate russe, sa connaissance des vrais intérêts de la France, les instructions de l'empereur, tout le rattachait aux royalistes modérés.

Il rencontrait souvent le duc de Richelieu dans le salon de sa sœur, madame de Montcalm ; il se sentait entouré d'esprits sympathiques, et se laissait,

là plus qu'ailleurs, aller à ses impressions. Villemain, dans ses *Souvenirs*, l'a montré récitant un chant de Dante et cherchant, dans les regards de son auditoire, l'émotion qui remplissait son âme.

Puis il se rapprochait de la spirituelle maîtresse de maison et lui racontait les événements du jour. C'est elle sans doute qui eut la primeur de ce joli mot que Louis XVIII se permit un jour devant l'ambassadeur de Russie.

Le roi m'a dit que si ces messieurs les ultras en avaient pleine liberté, ils finiraient par *l'épurer lui-même.*

Les lettres et dépêches de l'ambassadeur sont pleines d'inquiétude à la pensée des fautes où une fidélité exagérée allait entraîner bientôt les royalistes exclusifs. Il leur reprochait de se séparer de la nation qu'ils prétendaient gouverner.

Jamais peut-être dans sa longue carrière, le diplomate ne dut employer autant d'activité personnelle que dans ces derniers mois de 1815.

Je suis à me tourner de tous côtés comme un chien piqué par les mouches. Il faut faire ma cour à Wellington, moi qui suis le moins courtisan des hommes, représenter au roi qu'il a besoin de fermeté, dire à son ministre qu'il ne convient pas de s'irriter et de se décourager, à Monsieur qu'il se perd avec les siens s'il ne change pas de système, aux jacobins qu'ils sont des coquins et aux voltigeurs

qu'ils sont des fous. Malgré ces carillons, je suis décidé à faire entendre raison et je ne désespère pas du succès[1].

Le procès du maréchal Ney, l'évasion de La Valette, la discussion de la loi d'amnistie à la Chambre des députés, ajoutaient encore aux embarras du premier moment.

Les ministres qui dans le cabinet faisaient opposition au duc de Richelieu, avaient décidé Monsieur à exiger le renvoi de Barbé-Marbois, ministre de la justice ; ils lui reprochaient d'avoir opiné pour la grâce de La Valette.

Monsieur parle de ce projet à Pozzo comme d'une résolution arrêtée.

— Le duc de Richelieu a-t-il été informé ? demande l'ambassadeur.

— Non, répond le comte d'Artois.

Alors Pozzo le prend à partie, lui reproche son intervention dans les affaires de l'État. Que va penser le duc de cet affront? peut-il exercer l'influence qui lui est nécessaire ? Qu'arrivera-t-il si Richelieu les abandonne ? il faut qu'on le prévienne, le salut de la France et la délicatesse exigent qu'on l'informe d'une mesure dont il doit être le premier juge, et le diplomate prévient le prince qu'il va de suite raconter l'entrevue au président du conseil. Le

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 12/24 novembre 1815.

lendemain, le duc s'explique avec Monsieur, qui renonce au renvoi de Barbé-Marbois. C'est après une scène de ce genre, que Pozzo s'écrie dans une lettre intime à Nesselrode :

Si un pavillon des Tuileries laissait l'autre exercer son autorité, tout serait dans l'ordre à un point qui dépasserait même mes espérances. Je ne veux pas me décourager parce que ce sentiment m'humilie, mais j'en suis affligé plus que d'aucune chose au monde. On était flatté de se casser la tête contre une colonne de bronze, aujourd'hui c'est contre des matelas, pas même l'honneur d'une blessure[1] !

La décision pressait cependant pour empêcher l'intervention de Monsieur dans le gouvernement. Un ministère ultra pouvait se former. Les diplomates étrangers étaient décidés à s'opposer à la chute du cabinet Richelieu. Ils le disaient tout bas et c'était déjà trop. S'ils se mêlaient des affaires intérieures, que devenait l'indépendance nationale ?

Cette démarche, disait Pozzo, serait fatale à la France, je ferai tout pour l'éviter.

On sait les conseils de fermeté donnés par M. Decazes, ministre de la police. Les historiens de la restauration ont raconté les menaces vagues de

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 18 décembre 1815.

dissolution que le roi fit entendre en réponse au projet d'adresse blâmant le cabinet. Elles calmèrent un moment les exagérés du parti.

Au moment où finissait cette triste année 1815, la situation était donc grave encore. La sagesse de la France, et cet instinct qui l'a guidée à toutes les heures périlleuses, étaient faits cependant pour encourager les efforts de ceux qui voulaient la servir.

IV

La tâche du duc de Richelieu n'allait pas être aisée. Il fallait réconcilier les Bourbons avec la France, la France avec l'Europe. Pozzo l'aidait dans cette œuvre difficile. Il intervenait, tantôt auprès des princes, des courtisans et des députés, pour rapprocher les esprits séparés par leurs passions et leurs préjugés, tantôt auprès des étrangers, pour modifier leurs mauvaises impressions, hâter l'évacuation des troupes alliées et, comme il le dit lui-même, « associer la France aux intérêts de l'Europe[1] ».

1. Pozzo di Borgo à Capo d'Istria, 3 juin 1818.

Sa correspondance permet de le suivre pendant les trois années qui devaient s'écouler jusqu'à la réunion d'Aix-la-Chapelle. On le voit parlant tour à tour le langage du bon sens et de l'énergie, et trouvant moyen de rester le fidèle représentant de l'empereur de Russie, en même temps que l'ami et, pour parler comme Capo d'Istria, « le patron de la France[1] ».

Le but était noble, mais combien d'obstacles sur la route! Au dedans, Monsieur et ses amis les ultra-royalistes se plaignent d'être écartés du pouvoir; le duc de Richelieu manque parfois de fermeté; au dehors, la Prusse refuse la réduction de l'armée, se conduit « avec une dureté inexorable et fait la grimace à la lecture des arguments russes ». L'Angleterre enfin se montre inquiète de l'indépendance future de la France et jalouse de l'influence russe[2].

Dès le début de 1816, les difficultés intérieures s'accumulent; le ministère est divisé : M. de Vaublanc et le duc de Feltre tendent à se séparer du duc de Richelieu, les royalistes ultras s'opposent au gouvernement du roi, Monsieur les soutient; on recommande au diplomate d'aller trouver le prince et de lui représenter que la conduite des députés perdrait la France. Le comte d'Artois répond : « qu'on écarte ses amis », et, pour tout dire, paraît

1. Capo d'Istria à Pozzo di Borgo, 10/22 juillet 1818.
2. Pozzo di Borgo à Capo d'Istria, 23 mars/4 avril 1818.

à l'ambassadeur plus embarrassé que prêt à prendre un parti qui le tire de la situation critique où il s'est placé.

L'empereur de Russie ne se décourage pas; il charge son représentant de faire de nouvelles observations.

La Chambre introuvable est dissoute, les nouvelles élections donnent au gouvernement la majorité; Pozzo espère que le duc de Richelieu se fera écouter et qu'ainsi le ministère « assurera l'exercice du pouvoir[1] ». Mais bientôt les mêmes inconvénients reparaissent. Le duc de Richelieu, qui se flatte de gouverner sans l'appui du parti qui « fait son soutien », ne peut se décider à remplacer le garde des sceaux et le ministre de la marine. Les courtisans s'agitent, les princes écrivent au roi pour qu'il intervienne dans la discussion sur la loi électorale. Le comte d'Artois ne veut rien écouter; « ni les raisonnements, ni l'expérience, ni les vœux de tout un peuple, ni les conseils des étrangers, n'ont produit dans Monsieur aucune modification sur sa manière erronée de juger les affaires ». Il s'obstine et, suivant Pozzo, cette obstination est le danger de « premier ordre qui menace la France ». On essaye une démarche décisive. Il est convenu que le duc de Wellington portera la parole au nom des puis-

1. Pozzo di Borgo à Capo d'Istria, 1er/13 décembre 1816.

sances. En attendant, l'ambassadeur va voir Monsieur qui « est persuadé qu'il existe un complot pour l'écarter de la succession au trône ». Le prince déclare à Wellington qu'il est prêt à s'entendre avec le duc de Richelieu, s'il veut éloigner « les mauvais ministres » et gouverner avec « les honnêtes gens ». A toutes les objections, il répond « qu'il est homme et veut se régler selon l'honneur et la conscience ».

Au moment où s'ouvrait la session des Chambres, il fallait pouvoir leur annoncer la prochaine délivrance du territoire. Sur cette question encore, les avis étaient bien partagés. Tous les regards, toutes les craintes, toutes les espérances se tournaient vers le ministre de Russie.

Pendant de longs mois l'affaire fit peu de progrès. En novembre 1817 cependant, l'empereur Alexandre se prononçait dans un sens favorable aux intérêts de la France, et Nesselrode écrivait à Pozzo :

Lorsqu'il s'agira d'émettre une opinion sur l'époque où les troupes alliées quitteront la France, Sa Majesté Impériale n'hésitera pas à insister pour qu'elle n'outrepasse pas la période de trois années prévue par les traités [1].

Mais si l'évacuation du territoire paraissait à l'ambassadeur tellement indispensable qu'il la con-

1. Nesselrode à Pozzo di Borgo, 23 avril 1817.

sidérait comme base de tous les raisonnements successifs[1], ses prédilections, ses rêves même l'entraînaient au delà.

On l'a vu en 1815 cherchant à diminuer les charges du traité, rédigeant lui-même la lettre du roi à l'empereur pour alléger le poids de la guerre, signalant les menées de la Prusse, s'employant auprès de Wellington. Pourquoi tant d'efforts, pourquoi tant de zèle? C'est qu'il était occupé d'une pensée qui dépassait l'heure présente.

Il fallait la paix à l'Europe, et, pour qu'elle fût durable, il fallait une France forte et unie, reconnaissante des services rendus, et sentant d'instinct que la Russie lui voulait du bien.

L'empereur Alexandre tenait avant tout à ne pas s'écarter de ses alliés; il attachait beaucoup de prix à conserver l'union entre les puissances. Pozzo pensait bien que cet accord ne durerait pas longtemps. Il devinait les jalousies anglaises et montrait le cabinet de Saint-James ne pouvant se résigner à voir la France indépendante et la Russie en position d'agir « selon qu'elle jugera convenable ». A ces jalousies il opposait une politique fondée sur l'alliance de la diplomatie française.

Aujourd'hui, disait-il, la France est une puissance qui doit être associée aux intérêts communs. La confiance

1. Pozzo di Borgo à Capo d'Istria, 7/19 mai 1818.

prescrit cette conduite, la justice la réclame, et notre politique particulière nous y oblige[1].

L'empereur, tout en ayant des intentions bienveillantes, ne voulait pas suivre son représentant sur le terrain où celui-ci paraissait s'engager. Capo d'Istria prévenait Pozzo de se méfier de son zèle ardent.

Je crains, lui écrivait-il, vos mouvements d'indignation. Je vous ai vu frémir à l'aspect glacial de Humboldt lorsqu'il disséquait la France.

L'empereur, ajoutait le ministre, n'a ni ne peut avoir aucun intérêt particulier à la restauration de la France ; il ne met point pour prix de ses efforts l'avantage de pouvoir s'occuper d'un système qui lui soit particulier[2].

A la veille même du congrès d'Aix-la-Chapelle, Capo d'Istria revient sur ce point. L'empereur tient à répéter qu'il ne veut pas contracter avec la France des liens plus intimes.

Le général Pozzo, disait-il à son ministre, *sent* différemment ; il voit déjà l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse nous disputer toute participation aux affaires générales. Prévoyant le combat qui aura lieu dès que la France sera rendue à elle-même, il leur oppose la diplomatie française, et s'applaudit de nos succès[3].

1. Pozzo di Borgo à Capo d'Istria, 3/15 juin 1818.
2. Capo d'Istria à Pozzo di Borgo, 5/17 novembre 1816.
3. Capo d'Istria à Pozzo di Borgo, 10/22 juillet 1818.

Ces conflits, l'ambassadeur les prévoyait peut-être, mais il était surtout convaincu de l'utilité d'une politique commune pour les rendre moins fréquents, sinon impossibles.

Pendant les années qui suivirent, et tant qu'il représenta la Russie auprès de la France, ses efforts n'eurent pas d'autre but ; s'il ne put signer aucun traité d'alliance positive, il travailla toujours à maintenir l'accord entre les deux nations qu'il aimait, et contribua pour sa part à faire régner entre elles, et par suite en Europe, cet état de paix que réclamait le monde après tant de secousses.

Comte Charles Pozzo di Borgo.

CORRESPONDANCE

DU

COMTE POZZO DI BORGO

ET

DU COMTE DE NESSELRODE

ANNÉE 1814

I

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 1]

Paris, le 25 mai/6 juin 1814.

Monsieur le comte,

Votre Excellence ayant été présente à la séance royale, je me dispenserai d'entrer dans aucun détail sur cet événement mémorable. La Chambre des pairs a remercié le roi le jour même, par une adresse unanime ; ce n'est que ce soir que le Corps législatif, sous la dénomination constitutionnelle d'assemblée des députés des départements, va répéter la même démarche. M. de Talleyrand m'assure

qu'elle n'a rencontré aucun obstacle. Le roi a tenu aujourd'hui un conseil où l'on a discuté sur le mode de mettre en usage le *droit d'initiative* : savoir, si les projets de lois seraient présentés à l'examen des Chambres complètement rédigés, ou bien sous la forme d'un message par lequel le roi proposerait en termes généraux la loi qu'il désire, en laissant aux assemblées le soin et la faculté de la préparer. M. de Montesquiou a soutenu la seconde opinion d'une manière très claire et tout à fait victorieuse : le conseil s'est rendu à son avis à la presque unanimité. Il paraît que le roi est porté à l'adopter malgré l'avis contraire du chancelier.

La charte constitutionnelle, comme toutes les productions de ce genre, contient beaucoup de dispositions dont le mérite dépend de leur application. Si l'esprit qui préside aux démarches du gouvernement exécutif a des tendances libérales, on parvient à corriger par la pratique tout ce qui ne semble pas assez justifié en théorie. Il n'existe nul doute que c'est d'après ce principe qu'il convient au roi de se conduire, et je ne négligerai aucune occasion d'y contribuer.

S'il était possible de juger de l'esprit public dans les vingt-quatre heures qui se sont écoulées depuis le départ de Votre Excellence [1], je dirais que rien n'annonce du

1. Le comte de Nesselrode avait quitté Paris pour accompagner à Londres l'empereur Alexandre. L'époque de la réunion des Chambres, fixée d'abord au 10 juin, avait été rapprochée de quelques jours sur la demande expresse de l'empereur de Russie, « qui voulait absolument voir le gouvernement constitutionnel en action avant son départ » (Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. I[er], p. 404) ; il se décida cependant à s'éloigner de Paris avant la séance royale, qui eut lieu le 4 juin.

mécontentement ou une opposition prononcée ; si la capitale est neutre ou satisfaite, on doit s'attendre que les provinces rivaliseront de zèle, au moins pour faire les adresses.

J'ai l'honneur d'être, etc.

II

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 5]

Paris, 25 mai/6 juin 1814.

Monsieur le comte,

La Chambre des pairs et celle des députés des départements sont maintenant occupées à régler le mode de leurs délibérations et celui de leurs communications avec le roi. Ce travail a besoin d'être dirigé par des principes qui assurent à la représentation nationale une grande influence dans la confection des lois : il est nécessaire que l'on soit convaincu par l'expérience, que la charte constitutionnelle a pour but d'associer d'une manière réelle les deux Chambres à la participation de la puissance législative.

Si les pairs et les députés s'occupent de cette matière dans l'esprit qui convient à leur situation et à la nature de leur institution, je n'ai nul doute que le roi ne s'y prête ; mais comme on en vient maintenant aux mesures d'exécution et à ces nuances délicates, quoique pratiques, dans lesquelles consistent le mécanisme et le bon usage d'un gou-

vernement mixte, les hommes qui savent ou qui veulent s'en occuper avec le zèle et la profondeur nécessaires sont rares. Je suis sûr que tout ce qui aura lieu, à cet égard, sera fait d'un commun accord. Tous les pouvoirs civils sentent le besoin de ne pas se diviser, au moment où l'armée est encore agitée et sans opinion fixe.

C'est de ce grand objet que dépend maintenant la stabilité de la monarchie. On s'en occupe de préférence, mais le manque d'argent, l'immensité des prétentions et le nombre d'individus dont la carrière a été interrompue par la révolution politique qui vient d'arriver, alimentent l'agitation, qui ne cessera pas encore de longtemps.

J'ai l'honneur d'être, etc.

III

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 11]

Paris, 1er/13 juin 1814.

Monsieur le comte,

Dans la situation où la France est placée maintenant, et au moment où l'autorité royale est obligée de faire tant d'essais différents de son influence sur les Chambres, sur l'armée et en général sur la nation entière, l'expérience de chaque jour peut fournir des aperçus qu'il est convenable de saisir afin de suivre la marche des événements à mesure qu'ils se présentent, et de diriger ou, au moins, de prévoir ceux qui peuvent arriver à l'avenir.

Les ministres qui composent le conseil[1] du roi expédient les affaires de leurs départements respectifs, mais leur réunion sous la forme de conseil n'a pas, dans les matières d'État, le poids qui serait nécessaire pour délibérer avec plus de sagesse et de connaissance de cause, et pour donner aux mesures du gouvernement l'unité dans laquelle consiste une grande partie de la force et de la popularité.

Le roi ne paraît pas encore tout à fait éclairé sur les avantages que cette forme de délibération lui procurerait dans l'exercice de son pouvoir qui, quoique très grand, ne peut être applicable qu'en laissant place à la critique et même à la censure.

Le travail particulier qu'il fait avec un ministre sur les affaires intérieures, s'il ne rencontre pas l'approbation du public, est immédiatement désavoué par les autres : ainsi le gouvernement se déjuge lui-même et expose sa propre considération.

Il y a deux jours que le commissaire général de la police a publié un règlement sur l'observation du dimanche et sur la manière de régler la procession de la Fête-Dieu. Cette ordonnance, qui par elle-même n'avait qu'un but moral et religieux, a été rédigée de manière à rencontrer la désapprobation universelle. On l'a blâ-

1. M. de Talleyrand était ministre des affaires étrangères ; l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur ; M. de Blacas, ministre de la maison du roi. Le général Dupont, M. Malouet et le baron Louis, déjà chargés des ministères de la guerre, de la marine et des finances, comme commissaires du gouvernement provisoire, conservaient leurs portefeuilles. Le comte Beugnot fut chargé de la direction de la police.

mée parce qu'elle était trop sévère et qu'elle gênait les habitudes d'un nombre infini de personnes, parce qu'elle menaçait les contrevenants d'une forte amende pécuniaire, loi pénale que le roi n'a pas le droit de prescrire sans le consentement des Chambres, et, enfin, parce que la procession est un culte extérieur défendu par une loi précédente qui n'est pas abolie.

Tous les ministres, excepté celui dont elle est émanée, protestent qu'ils ignoraient cette ordonnance, et une pareille excuse est la censure la plus sévère que l'on puisse prononcer contre un ministère responsable.

La Chambre des pairs et surtout celle des députés, paraissent être dans la résolution d'assumer une influence réelle, soit dans la formation des lois, soit dans l'examen des actes du gouvernement. Ce sentiment est provoqué par le besoin où elles se trouvent de se justifier de la manière dont elles ont accepté la constitution, et de prouver qu'elles savent utiliser, dans la pratique, ce qui paraît contradictoire, aux yeux de beaucoup de monde, avec la théorie. Au lieu d'être un inconvénient, ce projet serait un grand bienfait, et le roi, en les associant de bonne foi et d'une manière franche et honorable au maniement des affaires publiques, ne fera qu'affermir le pouvoir en le rendant plus populaire et plus national.

C'est le chancelier Dambray[1] qui préside la Chambre des pairs. Ce magistrat se montre inférieur à sa situation; quoique éclairé sur les lois, il n'est nullement homme d'État, et surtout il ignore l'art de gouverner les passions,

1. Le chancelier Dambray (Charles-Henri), vicomte Dambray [1760-1829].

ce qui aujourd'hui en France, plus que dans tout autre pays du monde, est le grand problème à résoudre.

Le roi a nommé M. Lainé parmi les candidats qui lui ont été présentés pour la présidence de la Chambre des députés. Ce choix est universellement approuvé.

Jusqu'à présent les Chambres ne se sont occupées que de leurs règlements intérieurs. La médiocrité des talents s'est montrée même dans cet essai préliminaire. Cependant, si la cour a le bon esprit de donner aux Chambres une véritable consistance, elles pourront être d'un grand secours; il n'y a pas de faute politique qui serait plus grande que celle de les faire tomber en discrédit.

L'armée est encore dans un état d'agitation qui exige les plus grands ménagements ; elle est blessée dans sa vanité et inquiète de son sort, par la conviction de l'impuissance où le gouvernement se trouve de satisfaire à ses besoins ou à ses prétentions.

Les maréchaux acceptent tout de la cour, et ensuite manquent de cette délicatesse qui devrait les porter à s'avouer contents; ils n'ont pas la générosité de parler aux généraux et aux officiers avec la franchise dont leurs obligations nouvelles contractées envers le roi, leur font une loi d'honneur. Courtisans autant que d'autres, ils se gardent d'avouer être bien en cour, et affectent même le contraire.

Quant aux autres généraux et aux officiers des grades inférieurs, ils ne sont inquiets que de leur existence future; il est difficile de l'assurer à onze mille officiers !

Le roi devrait garder la Légion d'honneur et lui conserver ses avantages pécuniaires. Elle touche au bien-être et à la

vanité de quarante-deux mille personnes plus ou moins influentes et presque toutes militaires.

Le ministre des finances [1] est parvenu à faire hausser les effets publics, mais je crains que ce ne soient des efforts nuisibles. Au lieu d'employer des sommes à ces tours connus de la détresse, il était prudent de destiner l'argent à rendre la réorganisation de l'armée plus sûre et plus facile. C'est la tranquillité et le sentiment de la tranquillité qui relèveront les finances en France. Un pays qui peut payer environ six cents millions d'impôt, qui, tout intérêt soldé, dispose encore de quatre cents millions pour son armée et pour son administration intérieure, qui, par la paix et les réformes, voit diminuer chaque jour les causes de ses dépenses, ne périra pas par les finances, si rien ne vient troubler sa tranquillité intérieure.

Quant à la politique extérieure, le prince de Bénévent se borne à organiser son département et à régler la nature et l'esprit général des rapports de la France avec le reste de l'Europe ; il a présenté au conseil un *Mémoire* qui a été fort approuvé ; il m'en a parlé lui-même avec complaisance, quoiqu'il se soit abstenu d'entrer dans des détails.

Je pense que son projet, pour le moment, est de ne s'immiscer qu'avec une grande précaution dans les affaires générales, et de s'attacher fortement aux vues du cabinet de Sa Majesté Impériale. Il cultivera l'Espagne avec soin, et soutiendra les intérêts des Bourbons à Naples ; la liaison entre les branches de cette famille, surtout entre la France et l'Espagne, est immanquable. La nation espagnole peut conserver des ressentiments contre les Français, mais le

1. Le baron Louis [1770-1839].

contact une fois cessé, l'irritation se calmera, du moins jusqu'au point de ne pas mettre d'obstacles à l'Alliance. M. de Labrador [1] est attendu à chaque instant : je ne crois pas que l'on veuille maintenant alarmer le gouvernement britannique par un traité formel, mais la bonne intelligence et l'intimité n'en seront pas moins réelles.

Le prince de Bénévent vient de recevoir la Toison avec une lettre très flatteuse du duc de San Carlos au nom du roi. Sa Majesté lui fait témoigner toute sa satisfaction et sa reconnaissance pour les bons conseils qu'elle en a reçus, et pour le respect et les soins avec lesquels M. de Talleyrand l'a traitée durant sa captivité à Valençay.

Le mariage du duc de Berry avec Son Altesse Impériale la grande-duchesse [2], forme l'objet des vœux de tous les partis et de toutes les classes. Le roi, les princes et ceux dont l'existence est le plus attachée à leur sort, le regardent comme le meilleur appui du trône. Ceux qui craignent les mesures impolitiques ou sévères, comptent sur l'influence que Sa Majesté Impériale acquerra dans les conseils des Tuileries pour empêcher les unes et les autres, et la France, en général, voit dans ce lien la stabilité de la famille royale et le terme des révolutions.

J'ai donné à Votre Excellence le précis de la situation générale des affaires de ce pays, telles que je les aperçois dans ce moment. La nation est encore bien loin d'être rassurée.

1. Le marquis de Labrador, ambassadeur d'Espagne au congrès de Vienne, puis à Naples et à Rome.

2. Il avait été question de faire épouser au duc de Berry la grande-duchesse Anne, sœur de l'empereur Alexandre. La différence de religion fit échouer ce projet. Elle fut mariée le 21 février 1816 à Guillaume, prince d'Orange.

Les combinaisons que des intérêts, des passions aussi discordantes et des têtes aussi vives peuvent faire naître, sont incalculables. Il en existe deux qui sont plus caractérisées. Les uns spéculent encore sur le retour de Bonaparte, les autres n'ont pas perdu de vue le duc d'Orléans. Ce dernier est, malgré lui, un sujet de calcul pour les mécontents. Mon avis est que, si par malheur il éclatait une réaction sérieuse contre le roi, ce serait vers le duc d'Orléans que cette faction se porterait, pour lui offrir la couronne. Je ne crois pas qu'il existe aucun projet formel à cet égard, mais il ne pourrait pas en exister d'autre du moment où des personnes marquantes, qui viseraient à produire une révolution, prendraient le parti d'en former un. J'ai lieu de croire que la cour n'est pas tout à fait sans inquiétude à cet égard.

Il y a quelques jours que le duc d'Otrante a demandé à me voir. Je n'ai pas voulu m'y prêter sans en prévenir M. de Blacas[1], afin de conserver le caractère d'intégrité et de franchise qui, seul, peut amener à faire du bien et à conserver l'estime des autres. Fouché est donc venu chez moi hier à dix heures du soir. Avant qu'il commençât à me parler, je l'ai prévenu que le roi était informé de notre entrevue. Il m'a répondu que c'était pour servir le roi qu'il m'avait demandé cette conférence, et je dois lui rendre la justice que c'est dans cet esprit qu'il s'est expliqué.

La teneur de cette dépêche fait trop voir à Votre Excellence quelles sont mes opinions sur l'état des affaires, pour récapituler ici une conversation de deux heures, qui a con-

1. P.-L. Casimir, duc de Blacas d'Aulps, ministre de la maison du roi en 1814 [1770-1839].

tribué à m'éclairer, et à me confirmer sur beaucoup de points qui avaient déjà fixé mon attention. J'en ai conféré ce matin avec M. de Montesquiou [1], qui est entré dans mes sentiments. Il paraît se plaindre de ce que le roi ne tire pas tout le parti qu'il pourrait de son conseil des ministres et de l'influence secrète du comte de Blacas. Cette manière de voir, dans un homme aussi dévoué au roi que l'abbé de Montesquiou, est très remarquable.

Je suis passé ensuite chez le comte de Blacas, avec lequel j'ai eu une conférence très sérieuse. Sans compromettre la confiance que les autres ont en moi, je lui ai franchement indiqué les inconvénients qui résulteraient de ce système de gouvernement, s'il devait durer.

Je lui ai observé que lorsqu'on a une représentation nationale, n'importe sous quelle forme, et que les ministres sont censés responsables, c'est le ministère qui doit être le conseil constitutionnel et efficace du roi; que la nation avait besoin d'être tirée de l'état d'incertitude où on l'avait jetée, et cela moyennant des lois fixes et des mesures clairement et ouvertement annoncées. Qu'il convenait d'environner les Chambres de respect et de considération ; de fixer le sort de l'armée de préférence à tout autre objet ; de proportionner le nombre qui doit rester sous les armes à celui qui peut être payé régulièrement, et de renvoyer les autres en retraite, où ils ne seront plus dangereux dès qu'ils cesseront de faire corps ; de régler les affaires de la Légion d'honneur avec la plus grande délicatesse, de manière à ne pas blesser ceux qui

1. L'abbé François-Xavier-Marc-Antoine, duc de Montesquiou-Fezensac, homme d'État français [1757-1832].

la portent, et surtout, de délibérer et d'arrêter les mesures dans le conseil des ministres. Je ne lui cachai pas les alarmes qu'inspirait l'augmentation de son propre crédit.

Ces vérités que j'ai cherché à lui dire avec les ménagements convenables, jointes au sentiment qu'il a lui-même des difficultés toujours croissantes, ont paru lui faire une vive impression. Il s'est efforcé de démontrer qu'il n'y avait en lui ni projet, ni intérêt d'accaparer les affaires; il a convenu que le conseil des ministres n'avait pas eu jusqu'à présent assez de part aux mesures de l'État; mais il m'a également démontré que lui-même était loin de prétendre à la direction des affaires. La vérité est qu'il existe chez lui plus de subtilité et de tâtonnement que de combinaisons, pour établir son influence exclusive. Il m'a promis qu'il rendrait compte au roi de notre entrevue; qu'il travaillerait de bonne foi à ramener un système plus conforme à la nature du temps, des choses et des hommes avec lesquels on a affaire, et j'ai lieu de croire qu'il résultera quelque bien de mes démarches.

M. de Talleyrand, qui me traite avec toutes les apparences de l'amitié, n'a cessé de parler dans le sens de l'explication que j'ai eue avec M. de Blacas ; il écrit lui-même à Sa Majesté Impériale. J'ignore jusqu'à quel point il entrera dans des détails. Son influence, excepté en ce qui regarde son département, a été nulle jusqu'à présent ; il est à regretter que le roi ne veuille pas l'initier plus intimement aux affaires de l'État. Supérieur à tous ses collègues, il connaît d'avance par ses relations personnelles, l'effet de chaque démarche sur les ramifications les plus compliquées de tous les partis et de tous les intérêts. Je

crois répondre aux intentions de Sa Majesté Impériale en continuant à lui témoigner tous les égards et la considération convenables.

Sa Majesté a elle-même plus d'expérience que personne de la situation de Paris et de la France en général. Privé comme je suis, d'instructions positives, et pour ainsi dire dans l'impossibilité d'en recevoir, par suite de la confusion que ce pays présente sous tous les points de vue, et de l'incertitude des événements, j'ai cru ne pouvoir mieux remplir mon devoir envers Notre Auguste Maître qu'en suggérant au roi et à ceux qui jouissent de sa faveur, une conduite capable de satisfaire les classes les plus importantes de la nation, et de raffermir par l'approbation universelle ce trône relevé par tant de sacrifices et presque de miracles.

Malgré des difficultés très graves, le roi pourra faire le bonheur de son peuple s'il en consulte les besoins et surtout les passions. Toutes les causes générales sont en sa faveur, et je ne saurais me persuader que l'on puisse commettre des erreurs assez funestes pour s'attirer de nouvelles catastrophes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

IV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Lettre particulière.*)

Paris, 4/16 juin 1814.

Depuis ma dernière dépêche, rien d'important. Le duc d'Angoulême partira le 20 pour Brest ; il fera une longue

tournée dans le Midi en passant par Bordeaux ; le duc de Berry va en Normandie ; Monsieur, dont la santé est encore très équivoque, est déjà à Saint-Cloud.

Il est entré deux régiments de troupes de ligne à Paris pour faire le service. Les Chambres s'occupent assez lentement de la forme des délibérations ; elles n'ont encore reçu aucun projet de loi ; je sais qu'on doit en présenter.

Blacas doit voir Fouché dimanche en maison tierce. Je me suis débarrassé de tous ces pourparlers de très bonne grâce ; je n'en attends pas beaucoup de bien et vous savez qu'on ne peut pas approcher ces messieurs sans qu'ils vous enveloppent dans une intrigue. Si nous devons influer, il faut que ce soit par des principes généraux et une conduite ostensible.

Le maréchal Wellington n'est pas encore arrivé ; on l'attend à chaque instant.

V

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 6/18 juin 1814.

M. de Talleyrand a beaucoup parlé du mariage à l'archevêque de Reims[1], qui est le pape des Tuileries. Le désir de cette union devient plus grand tous les jours et je suis sûr que nous aurons les prêtres pour nous, même

1. Jean-Baptiste, duc de Latil [1761-1839], archevêque de Reims.

contre la *foi* et en faveur de l'*espérance,* qui est aussi une vertu théologale tout comme une autre.

J'ai dîné aujourd'hui avec Talleyrand et madame de Staël chez la duchesse de Courlande [1] ; on a discuté constitution, philosophie, religion et tout le pays des chimères avec beaucoup de gaieté. Comme j'étais terre à terre, madame de Staël m'a dit qu'elle m'avait connu céleste, mais que je m'étais gâté. Je lui ai répondu que depuis mon entrée à Paris je m'étais fait homme pour les péchés des autres.

VI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 9/21 juin 1814.

Ne négligez rien pour que notre mariage ait lieu ; c'est nécessaire, même indispensable. Je le désire pour tout le bien que cette union doit produire ; la tranquillité du monde en dépend peut-être.

1. La duchesse de Courlande. Dorothée de Courlande, duchesse de Dino [1792-1862], mariée à Alexandre-Edmond de Périgord, neveu du prince de Talleyrand.

VII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 10/22 juin 1814.

Je vous écris peut-être une trop longue dépêche, mais le théâtre est si intéressant et si mobile qu'il faut le représenter aussi souvent et aussi en détail que possible. Bien entre nous, je crois qu'on pourrait mieux faire et qu'il faudrait faire mieux, si on veut éviter des dangers terribles. Tout le monde est mécontent, pas un excepté, ce qui est toujours un signe alarmant. Je travaille de cœur et d'âme à sauver les Français. La gloire de l'empereur et le bien de l'Europe en dépendent. Ici est la pierre fondamentale de la paix publique. S'il arrive une révolution, point de finances nulle part, car il faudra rester armés.

Malgré tout cela, je compte que nous éviterons des malheurs.

VIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 16]

Paris, 24 juin/6 juillet 1814.

Monsieur le comte,

Cette dépêche est une continuation de celle concernant la situation et la marche générale des affaires dans ce pays.

Le principal inconvénient que j'avais indiqué à Votre

Excellence était le défaut d'unité et de solidarité dans la conduite du ministère. Toutes les contradictions entre les actes du gouvernement et les institutions populaires, toutes les fautes de tact envers les factions et les partis, toutes les alarmes données à la portion de la nation qui prend le plus d'intérêt à la liberté publique dérivaient de cette cause funeste. C'est donc à la détruire ou du moins à la diminuer graduellement, que je me suis constamment appliqué, et j'ai la satisfaction d'assurer Votre Excellence que si le succès est encore loin d'être complet, les progrès vers le mieux n'ont pas été absolument indifférents.

Toutes les fois que le conseil se réunit, on convient déjà réciproquement de la nécessité d'agir ensemble ; il résulte de cet aveu quelque avantage réel, quoique loin encore de la perfection à laquelle on pourrait atteindre. Le prince de Bénévent, le chancelier et M. de Montesquiou sont les personnes qui influent sur les mesures législatives.

Le premier, qui est plus homme d'État et d'expérience, incline à donner à la charte constitutionnelle, par son application, toute la latitude qui n'est pas absolument incompatible avec ses principes. Il regarde cette constitution et le gouvernement libre comme un bien qu'il préfère, et non comme un expédient dont il aurait été impossible de se passer.

Le deuxième, n'est que légiste, et il apporte dans ses opinions la forme, la sécheresse et en quelque sorte la doctrine des anciens parlements de France à l'égard de l'autorité royale : il envisage la liberté moins comme un

moyen de gouvernement que comme une difficulté élevée contre le gouvernement lui-même.

Le troisième, fort de sa conscience et de sa probité, sans être partisan du pouvoir absolu, a une crainte continuelle du pouvoir populaire ; il ne voudrait pas le détruire, mais il cherche à le circonscrire par mille liens qui l'arrêtent dans sa marche.

Des hommes aussi différents de principes devaient, dans le commencement, montrer une tendance différente dans leur conduite, jusqu'à ce que les inconvénients de cette divergence d'opinion les eussent forcés à se rapprocher les uns des autres : c'est ce qui a déjà commencé et continuera tous les jours davantage par la force des choses, et par le désir commun qu'ils ont de servir et de sauver le roi.

Le comte de Blacas conserve son crédit. L'impopularité inhérente à sa situation diminue sensiblement, depuis qu'il ne cesse de soutenir au conseil le principe de la solidarité et de l'unité ministérielles ; c'est l'opinion que j'ai toujours cherché à lui inculquer, et dont il sent déjà les avantages.

Après la fin de leur règlement, les Chambres ont été laissées pendant quelques jours sans occupation par le gouvernement ; le repos a produit l'inquiétude et il en est résulté des propositions prématurées, ce qui était aisé à prévoir. Le conseil vient de leur présenter la loi sur la liberté de la presse ; elle est dans un esprit sage, puisque le principe est adopté et que la suppression du droit illimité n'est que temporaire.

Le budget va devenir l'occupation principale ; il sera

accompagné du tableau de la situation de la monarchie. Cet objet, qui comprend tous les autres, absorbera l'attention et le patriotisme des deux Chambres. Si ces matières sont traitées avec gravité et dans un bon esprit, si la nécessité des mesures et la justice des sacrifices que l'on demande sont adroitement et clairement expliquées, la nation se trouvera infiniment rassurée.

Le ministre des finances compte pouvoir lever, par les lois existantes, en y apportant même quelques modifications, six cents millions de revenus nets. Je crains qu'il ne porte son calcul un peu trop loin. Le tiers de cette somme est destiné au payement des intérêts de la dette et des liquidations de tout genre, deux cents millions à l'armée, et le reste aux dépenses administratives et politiques.

L'armée est encore agitée et turbulente, quoiqu'elle n'ait nullement à se plaindre du roi.

Toutes les ordonnances publiées à cet égard prouvent combien on travaille à la satisfaire, mais six cent mille soldats, y compris les prisonniers qui arrivent, et une quantité d'officiers supérieure à tout ce que l'on saurait imaginer, ne peuvent rentrer dans l'ordre et devenir citoyens ou sujets paisibles par une influence magique.

Napoléon n'est sérieusement regretté par aucun de ceux qui aiment sagement leur patrie ; mais un nombre considérable d'individus, dont le désordre est la seule chance de fortune, désirent un chef tel que lui. On m'assure que beaucoup d'argent est distribué pour conserver son souvenir dans la mémoire des soldats et de la plus basse classe du peuple. Il serait difficile de faire circuler long-

temps des publications et emblèmes tendant à l'avilir ou à le tourner en ridicule. Il existe des personnes qui les accaparent pour les détruire, ou qui intimident les colporteurs. C'est dans cette disposition des esprits, que la cour de Vienne permet à la grande-duchesse Marie-Louise d'annoncer un voyage en France[1], de l'exécuter et de rappeler auprès d'elle plusieurs personnes connues, sous prétexte ou pour raison de santé.

Ce projet a réveillé les idées de régence et provoqué toutes les spéculations vagues dont la mobilité et la fertilité des révolutionnaires français sont capables. Il a été débattu dans le conseil si l'on devait défendre l'entrée de la frontière à cette princesse : tous ont été pour l'affirmative. Le roi seul s'est opposé à cette opinion. Il a écrit une lettre à l'empereur François pour le prier de faire suspendre ce voyage, en lui déclarant que, s'il devait avoir lieu, la grande-duchesse ne pouvait pas s'attendre à être traitée avec les égards que sa haute naissance aurait exigés dans une circonstance différente.

La duchesse de Saint-Leu[2], qui avait l'intention de se rendre également à Aix, a été déconseillée par moi de le faire. Il s'établit déjà un passage de différentes personnes vers ce point ; le comte de Blacas m'a assuré qu'il y en a eu qui ont pénétré jusqu'à Vienne. En général, on est loin d'être satisfait de la délicatesse de la cour de Vienne sur ce sujet critique. Le prince de Met-

1. Marie-Louise désirait se rendre aux eaux d'Aix en Savoie.

2. La reine Hortense portait alors le titre de duchesse de Saint-Leu.

ternich, qui est arrivé ici, proteste del 'ignorance la plus complète ; mais il n'a pas calmé les soupçons que cette démarche, pour le moins inconsidérée, a fait naître.

Dans ma dépêche n° 11 j'avais fait mention de mon entrevue avec Fouché. Celle qu'il se proposait d'avoir avec le comte de Blacas eut lieu en effet dans la maison du duc de Dalberg. Il fut convenu entre eux que le premier mettrait par écrit ses vues sur la situation du monarque et de la monarchie ; elles sont contenues dans la pièce ci-jointe qu'il me confia lui-même. Lui ayant demandé la réponse, il m'a assuré n'en avoir reçu aucune ; je savais cependant le contraire, et Votre Excellence la trouvera annexée à la présente. L'esprit de ces deux pièces prouve que l'un veut se déclarer nécessaire et que l'autre ne consentira à se servir de Fouché qu'à la dernière extrémité. Cette conduite ne serait pas sage si on était obligé d'avoir recours à un tel homme, dans un cas d'épouvante ou de désespoir ; ou il perdrait son crédit auprès du peuple, ou il en aurait trop sur le roi. Mais lorsqu'il s'agit des régicides, l'horreur de leurs crimes fait taire souvent les considérations politiques, et efface l'idée que l'on pourrait se former d'ailleurs de l'utilité de leurs services.

Malgré les clameurs élevées contre le ministre de la guerre [1] et celui de la police [2], le roi répugne à faire des changements pour ne pas alimenter les prétentions et désavouer son propre choix : on reproche au premier de ne pas être assez guerrier ; au second, de ne pas être

1. Le général Dupont.
2. Le comte Beugnot.

assez sévère. La France, habituée à sentir le poids du gouvernement partout, prend pour faiblesse la douceur de celui qui la régit maintenant.

Le roi vient de nommer les conseillers d'État et les maîtres des requêtes. Leur nombre est diminué. Cette institution reste d'ailleurs, quant à ses attributions, à peu près telle que Napoléon l'avait formée. Le comte de La Tour du Pin est désigné comme ambassadeur en Hollande, et le marquis de Bonnay comme ministre à Copenhague.

Les maximes sur la politique extérieure sont toujours les mêmes : une résolution bien constante de s'associer sincèrement au système pacifique que les alliés se proposent de fonder dans le congrès annoncé à Vienne, et la tendance la mieux prononcée de s'entendre principalement avec notre cour pour tous les arrangements qui peuvent conduire à ce but désiré.

En exposant de temps en temps la situation de ce royaume, mon intention est de représenter la marche des événements et la conduite des hommes qui les dirigent dans la crise extraordinaire où ils sont placés. Comme tout, jusqu'à présent, est encore mobile, il est impossible de parvenir à une conclusion définitive avant d'acquérir plus d'expérience. Cependant, j'ai l'opinion que le roi, malgré les difficultés sans nombre qui sont inhérentes à l'état des choses où il a trouvé la France, peut sauver son pays et consolider son trône. Toutes les puissances de l'Europe y sont éminemment intéressées ; elles peuvent y contribuer par l'appui et la considération que la sagesse et la justice leur prescrivent de donner à

la dynastie légitime. S'il en était autrement, la France se jetterait dans des excès qui se communiqueraient infailliblement à la plus grande partie de ses voisins, qui, quoique délivrés du joug, ne sont encore ni assez rassurés, ni assez bien organisés, pour être tout à fait à l'abri de la force ou du mauvais exemple.

J'ai l'honneur d'être, etc.

IX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)

|N° 17|

Paris, 24 juin/6 juillet 1814.

Monsieur le comte,

Dans les différentes audiences que j'ai eues du roi, et dans les conférences avec les ministres, tous, sans exception, m'ont témoigné le plus vif désir de voir la conclusion du mariage de Son Altesse Impériale la grande-duchesse Anne avec Mgr le duc de Berry.

Cette union est regardée par la nation entière comme l'appui le plus sûr du trône et le gage immanquable de la tranquillité de la France et de la paix de l'Europe, et c'est sous ce point de vue, qu'elle ajouterait une nouvelle base de sécurité au système d'équilibre qui va s'établir principalement sous les auspices de Notre Auguste Maître.

J'ai l'honneur d'être, etc.

X

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 30]

Paris, 29 juin/11 juillet 1814.

Monsieur le comte,

Depuis ma dernière expédition, tout a continué à peu près dans la même situation. Les rapports de la police paraissent être plus favorables, si on en croit le gouvernement. Ceux qui lui sont opposés, sans avouer des projets de révolte, cherchent cependant à répandre l'alarme, et citent les effets de leur propre conduite pour justifier ensuite leur manière de voir ou leurs prétentions.

L'ex-ministre Fouché, malgré son apparence tranquille, se donne beaucoup de mouvement pour forcer le roi à recourir à lui ; d'un autre côté, la cour témoigne une répugnance réelle, fondée sur le principe adopté d'exclure des emplois ceux qui ont formellement voté la mort du roi. En voulant persister dans cette résolution, il conviendrait du moins d'attirer le plus grand nombre des partisans des régicides, afin de les isoler et de séparer leurs intérêts de beaucoup d'autres qui sont tout à fait distincts.

La loi sur la presse, quoique temporaire, a excité l'opposition de ceux qui invoquent toujours les principes, et qui ne veulent jamais se plier aux circons-

tances. La propagande genevoise est très active, avec tout le zèle qu'on lui connaît depuis longtemps lorsqu'il s'agit de réformer ou de gouverner la France.

On vient de découvrir une correspondance dont Napoléon est le moteur et l'objet ; il ne s'agit maintenant que du désir de connaître ce qui se passe en France, de faire naître les espérances d'un changement et de réveiller l'intérêt dans l'armée. Les frais de cette agence sont payés par un bureau à Nice. Le projet était d'en établir un autre à Paris.

Cette circonstance, réunie à tant d'autres, a renouvelé les alarmes sur les dangers provenant de la présence de Bonaparte dans l'île d'Elbe et de l'influence que doit avoir sur tous les calculs d'innovations la possibilité de trouver un tel chef. L'armée en cherche un et sera encore longtemps dans cette disposition. J'ai déjà mandé à Votre Excellence que le gouvernement actuel n'a aucun reproche à se faire envers elle. Son mécontentement consiste dans le vide immense qui se trouve entre son existence actuelle et celle qu'elle a eue autrefois. Le temps seul peut calmer son irritation et faire naître d'autres idées.

Le ministère présentera aux Chambres, dans le courant de la semaine, le budget et l'état de la nation. Ce travail a déjà été lu et approuvé par le conseil. Les objets qu'il renferme et les mesures qu'il doit nécessairement amener occuperont utilement le public. Il était temps de diriger l'attention vers un sujet éminemment national, de suspendre les discussions de théorie et d'occuper les esprits de la manière d'administrer le pays et

de le tirer, s'il est possible, par des expédients pratiques, de la situation embarrassante où il se trouve.

Le roi prendra décidément le cordon de la Légion d'honneur.

Mgr le duc d'Angoulême a trouvé un très mauvais esprit dans la garde nationale de Vannes, en Bretagne. Elle a refusé de lui rendre les honneurs, jusqu'à l'abolition des droits réunis. Ce prince a cassé la garde et s'est fait soutenir par les troupes de ligne, qui se sont bien montrées; il paraît que cette affaire est maintenant arrangée.

En récapitulant les actes du gouvernement, les mouvements de l'opinion et les agitations des partis, Votre Excellence doit s'attendre à voir souvent répéter les mêmes incidents. Cependant je me suis décidé à être plutôt prolixe, qu'à passer sous silence des faits ou des conjectures dont les conséquences peuvent avoir une si grande influence sur l'ordre public. Je persiste à croire qu'il ne sera pas essentiellement troublé et que le besoin où la France se trouve d'être gouvernée, ainsi que les circonstances générales de l'Europe, qui ne permettent plus d'espérer une guerre heureuse à l'étranger, contiendront la turbulence du moment, et neutraliseront en partie les fautes que l'on pourrait reprocher à l'administration. J'espère toutefois que celles-ci ne deviendront jamais assez graves pour être irrémédiables.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 9/21 juillet 1814.

Je vous envoie beaucoup de papiers qui contiennent bien peu de choses ; c'est un grand éloge de notre situation ici. Croyez-moi, elle est assez bonne et serait parfaite si on ne voulait pas intrigailler au lieu de gouverner. Mais comment changer de nature? Le roi acquiert tous les jours du respect, il ne lui manque que de convertir ses ministres en ministère ; cette opération paraît simple, mais les choses simples sont les plus difficiles, ici comme partout ailleurs.

J'ai fait pour le mariage plus que vous ne m'avez demandé. Si on se refusait à une lettre qui ne parle que de probabilités d'une conversion, sans obliger à aucun acte extérieur, ce serait une preuve que l'on ne désire pas la chose elle-même. C'est une occasion qu'il ne faudrait pas laisser échapper. Le monde n'a pas encore une idée juste de la France ; elle n'est plus celle de Bonaparte et de Louis XVIII à Hartwell ; elle est la monarchie française sous ses rois légitimes, et je vous promets que dans très peu d'années elle reprendra son lustre, peut-être son ambition, mais en tout cas son importance.

Paris offre maintenant un spectacle d'un intérêt nouveau : c'est le changement de rôles parmi des gens qui pendant

des années n'en ont eu qu'un, et la manière dont ils se regardent, se jugent et se déchirent ; ce sont les découvertes de leurs turpitudes passées qui viennent se mêler aux formes de leur conversion présente, et enfin la dextérité avec laquelle on cherche à ne pas se détacher des extrêmement mauvais, tandis que l'on veut tenir aux extrêmement bons ; je vois tout cela comme je verrais une pièce de Beaumarchais !

D'Osmond [1], que l'on a voulu déjouer, a fini par l'être ; Talleyrand a mis en œuvre la grâce et la fourberie qu'il possède pour le forcer à accepter ; il l'a fait appeler par le roi ; il y a eu une scène d'attendrissement et notre bon ami va à Turin lorsque Dalberg [2] et Noailles [3] vont pour commencer à Vienne et Pétersbourg ; on lui a fait espérer l'ambassade d'Angleterre.

Ma présence ici a été de quelque utilité ; j'ai soutenu toutes les mesures intérieures qui m'ont paru propres à satisfaire les classes remuantes et actives de la nation et jusqu'à présent je n'ai pas à me repentir d'un conseil donné. Si on voulait mieux s'entendre dans le cabinet, ils ne rencontreraient pas un seul obstacle.

1. Le marquis René-Eustache d'Osmond [1751-1828] fut désigné pour le poste d'ambassadeur à Turin, en 1814.

2. Emmerich-Joseph, duc de Dalberg [1773-1833]. Fut membre du gouvernement provisoire. Accompagna Talleyrand au congrès de Vienne.

3. Le comte de Noailles, diplomate [1783-1835], ambassadeur de France en Russie.

XII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Calais, 21 juin/2 juillet 1814.

Monsieur le général,

En arrivant ici j'y ai trouvé un courrier de l'empereur que je dois vous renvoyer avec une commission dont je ne saurais mieux vous instruire qu'en vous transcrivant littéralement le passage de la lettre de Sa Majesté Impériale qui vous concerne.

« Ma belle-mère m'a écrit sur une idée qu'elle a d'arranger un mariage entre la princesse Amélie et le comte d'Artois. — Celui-ci étant grièvement malade, j'ai attendu qu'il fût mieux pour entamer l'affaire. Écrivez donc à Pozzo par un courrier, pour qu'il sonde de loin et délicatement le terrain et qu'il me tienne au courant des progrès et de l'issue qu'auront ses démarches en adressant ses dépêches à Carlsruhe ou Bruchsal. »

Ce passage renferme toutes les instructions que Votre Excellence pourrait recevoir sur cet objet ; il ne me reste à y ajouter que l'avis que l'empereur ne compte s'arrêter à Carlsruhe que jusqu'au 3/15 juillet.

Agréez, général, l'assurance de ma considération très distinguée.

(Particulière.)

Je vous la donne, mon cher Pozzo, comme je l'ai reçue, cette commission qui réclame toute votre adresse, même

pour essuyer un refus que je regarde dans mon opinion comme presque certain.

Envoyez ce courrier à Carlsruhe, mais tant que nous pensons à voyager, soyez prudent dans vos lettres particulières. Vous n'aurez pas de peine à deviner le pourquoi. Je vous préviendrai quand vous pourrez de nouveau vous laisser aller. Ma traversée a été longue, mais au moins pas désagréable. J'ai quitté Londres le lendemain des débats sur la paix, dont le ministère s'est fort bien tiré.

M. Ponsonby a regretté que la Pologne ne soit pas rétablie. Czartoryski est encore resté à Londres. Toutes ces malheureuses idées n'ont pas fait de bien à l'affaire de la dette, et je n'ai pu obtenir que des arrangements conditionnels. Voici à quoi on s'est arrêté : adopter en principe que la Hollande se chargera d'un tiers et l'Angleterre de l'autre tiers. Mais on demande que la Prusse et l'Autriche renoncent à des prétentions semblables et que leurs demandes se trouvent comprises dans ces deux sommes, ce qui diminuerait d'autant la part de la Russie. Et puis on désire un changement de tarif et enfin on fait dépendre le tout d'un arrangement général de l'Europe, qui, s'il n'était pas de nature à offrir des garanties d'une paix durable, mettrait l'Angleterre hors d'état de supporter cette charge. Vous voyez que nous sommes encore loin du résultat et que cet objet, comme beaucoup d'autres, dépend de cette funeste question polonaise.

Adieu, mon cher général, mille amitiés à M. de Talleyrand, mille choses tendres pour vous, auxquelles ma femme se joint de bon cœur.

XIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, le 11/23 juillet 1814.

Le mariage est l'affaire sur laquelle on aimerait à savoir le plus à quoi s'en tenir ; il est naturel que notre silence inquiète ; il suspend tous les autres projets qui ne manqueront pas d'exister si par malheur nous abandonnons celui qui nous concerne.

Metternich a joué un tour de sa façon en se donnant les airs de montrer à Talleyrand plus de confiance qu'il n'en avait obtenu de nous sur les arrangements faits à Londres; il est vrai qu'ils ne sont pas intéressants ; mais ils sont toujours plus que rien.

Le pauvre d'Osmond a été éconduit avec peu ou point de ménagement; Talleyrand a voulu Dalberg malgré le roi et l'Allemagne ; Montesquiou a porté Damas, et notre digne ami qui n'est qu'un honnête et habile homme, a été sacrifié.

Tâchez de nous mettre en rapport avec la France actuelle ; nous n'y sommes pas encore, nous qui l'avons créée. J'ai vu Metternich et j'ai beaucoup causé avec lui ; chacun prêche modération hors de chez soi ; on a Parme, Modène et Plaisance, on vise aux légations[1] ; par là on communique à la Toscane. Murat tombera à propos, surtout s'il est

1. On appelait légations (en 1814) le Bolonais et le Ferrarais.

conservé encore quelques années, et son apanage sera bon à prendre. L'Italie est devenue la *terra incognita ;* on la livre d'après les degrés comme si elle n'avait jamais été habitée.

XIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 13/25 juillet 1814.

Vous m'avez écrit de Carlsruhe de tenir les négociations du mariage ouvertes malgré la décision du synode qui rejette l'arrangement projeté par le roi ; c'est ce que j'ai fait comme vous verrez par mes dépêches à ce sujet. En vérité je suis au désespoir que dans toutes nos communications avec cette cour il y ait eu jusqu'à présent un commerce de « non ». Si vous faites quelque chose pour donner au roi le moyen de se tirer d'embarras, il s'associera à tous les projets qui lui fourniraient des raisons ou des prétextes pour venir à nous. Ceux qui regardent le mariage comme une circonstance ordinaire, à laquelle on peut renoncer légèrement, ne connaissent ni la situation de l'Europe ni la nôtre.

Vous ne sauriez vous imaginer l'agitation qui règne partout ; on est parvenu jusqu'à un certain point à alarmer l'Europe contre nous. Ni nos desseins, ni les services que nous lui avons rendus ne méritent cette récompense. Comme vous êtes à la tête des affaires, il est de mon devoir de vous conjurer de détruire cette

tendance par tous les moyens en votre pouvoir; je n'aime pas à avoir l'univers pour rival et encore moins pour ennemi.

Les menées de Bonaparte et de ses partisans sont le seul motif d'inquiétude qui trouble encore le repos du pays. Au reste les Bourbons régneront; la nation s'accommode d'eux tous les jours davantage et, qui plus est, ne voit de salut nulle part ailleurs.

XV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 33]

Paris, 13/25 juillet 1814.

Monsieur le comte,

La dépêche de Votre Excellence en date du 1er/13 de ce mois, relative au mariage de Mgr le duc de Berry avec Son Altesse Impériale Madame la grande-duchesse Anne, m'annonçait que le moyen terme proposé par le roi avait été regardé à Saint-Pétersbourg comme un changement de religion, et que dès lors il était impossible de l'admettre;

Que, cependant, Sa Majesté Impériale, attachant le plus grand intérêt à la conclusion de l'union projetée, désirait voir adopter la proposition faite de conserver à Madame la grande-duchesse une chapelle particulière où elle suivrait le rite grec, tandis qu'elle assisterait en public à toutes les cérémonies de la religion catholique.

Ayant communiqué à M. de Blacas la teneur de ces instructions, il me témoigna tous les regrets qu'il avait de voir le projet du roi rejeté, et il me déclara qu'il regardait l'affaire comme rompue.

N'étant pas découragé moi-même jusqu'à ce point, je le priai de porter l'affaire à la connaissance du roi, et, en attendant, je me rendis à Saint-Cloud pour en conférer avec Monsieur, dont les opinions sont regardées comme strictement attachées aux maximes exclusives du culte catholique dans la famille. Ma conférence ne parvint pas à le décider définitivement, mais je le laissai fortement ébranlé par les raisons que je lui suggérai en faveur d'une mesure qui pouvait contribuer si essentiellement au bonheur de la France et à la stabilité du trône. Il se rendit en ville pour consulter avec le roi, et quelques jours après, j'eus une audience de Sa Majesté elle-même.

Sans entrer dans des questions de dogmes, j'observai que l'union de famille avec la cour la plus puissante de l'Europe, loin d'être une simple cérémonie, comme il arrive d'ordinaire dans des cas pareils, amènerait avec elle une réciprocité d'affection et d'intérêts, soutenue par la cordialité la plus intime;

Que l'influence de cette union sur les esprits en France serait incalculable, et que le roi devait la regarder comme un des plus grands moyens de gouvernement que les circonstances lui offraient pour le bonheur de la France.

J'ajoutai que la différence existant entre les deux Églises n'étant pas par elle-même un empêchement canonique au mariage, on devait dans ce cas ne faire attention qu'à l'édification ou au scandale qu'il pouvait pro-

duire sur les consciences ; que la question était résolue par l'assentiment universel de tous les bons Français, qui seraient malheureux de voir renoncer aux avantages immenses que cette union présente, pour le motif qui en est aujourd'hui le seul obstacle.

Il sera facile à Votre Excellence de saisir les détails dans lesquels j'entrai durant cette discussion, et les raisons que le roi ne manqua pas de m'objecter pour persister dans son opinion. Sa Majesté prit note des arguments principaux dont je m'étais servi, et me congédia en me priant de mander pour le moment sa réponse dans les termes suivants :

« Que le roi voit avec peine le refus donné par l'au-
» torité compétente à Saint-Pétersbourg au plan proposé
» par lui à Paris ;
» Que le désir constant d'amener à une conclusion heu-
» reuse l'union projetée, le tient encore éloigné de regar-
» der cette contrariété d'opinions comme irréconciliable ;
» Que, sans accepter la dernière proposition faite de
» notre part, il déclarait en même temps qu'il ne la reje-
» tait pas définitivement, mais qu'il voulait donner à Sa
» Majesté Impériale le temps de trouver dans sa sagesse
» quelque nouvelle facilité, tandis que lui, de son côté,
» penserait à toutes celles que la réflexion pourrait lui
» suggérer. »

Le roi, les ministres et la nation en général, font des vœux sincères pour que cette union ait lieu, mais des idées qui tiennent à l'ancienne éducation et aux anciens usages de la monarchie, et l'influence du clergé, qui sur ces

matières n'est pas indifférente à la cour, suspendent encore la décision.

Mgr le duc de Berry, auquel j'ai communiqué cette affaire avec la discrétion convenable, ne montre aucune objection à tout ce qui peut convenir à Madame la grande-duchesse, mais sa soumission au roi et le respect pour son père lui ont dicté une conduite mesurée et délicate dans cette circonstance[1].

J'ai l'honneur d'être, etc.

XVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 34]

Paris, 13/25 juillet 1814.

Monsieur le comte,

Dans la dernière conférence que j'ai eue avec le comte de Blacas, à l'égard du mariage, il m'a proposé le moyen suivant :

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

Paris, 13/25 juillet 1814.

Les réparations que le gouvernement a fait faire dans l'ancien hôtel Thélusson (*a*) l'ayant rendu habitable, je m'y établirai au premier jour, d'après ce qui a été convenu au départ de Votre Excellence de Paris.

Comme la mission française va arriver à Saint-Pétersbourg, j'ai cru qu'il convenait de l'informer de cette particularité.

(*a*) L'hôtel Thélusson avait été bâti rue de Provence par l'architecte Ledoux. L'ambassade de Russie fut transférée ensuite à l'ancien hôtel La Reynie, construit à l'angle de l'avenue Gabriel et de la rue Boissy-d'Anglas.

Le métropolitain catholique de Mohilew[1], après avoir parlé à Madame la grande-duchesse, pourrait informer le ministre de la maison du roi, comme particulièrement chargé de cette négociation, que la princesse lui paraît montrer des dispositions prononcées pour ce culte;

Que le mariage avec Mgr le duc de Berry pourrait décider définitivement Son Altesse Impériale à l'adopter publiquement, et que cette union, dans les circonstances actuelles, est propre à accélérer une telle résolution.

M. de Blacas m'a protesté qu'il n'a aucune instruction du roi à ce sujet, mais il espère que cette tournure théologique, pourra fournir à Sa Majesté le prétexte qu'elle désire pour faire cesser les obstacles qui s'opposent à la conclusion de cette affaire.

Si Votre Excellence peut me fournir plus de facilités, je la prie de n'en négliger aucune, bien persuadée que je n'en ferai usage que d'après les ordres qui me seront transmis.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 35]

Paris, 13/25 juillet 1814.

Monsieur le comte,

La marche du gouvernement, depuis ma dernière dépêche, paraît avoir produit quelques bons résultats. Les

1. Mohilew, sur la rive droite du Dnieper, a un archevêque latin.

rapports faits aux deux Chambres sur l'état de la nation, et principalement celui du ministre des finances[1], ont excité tout l'intérêt qu'on pouvait en attendre. L'opinion a été éclairée par des renseignements authentiques, et malgré le désordre extrême dans lequel l'administration passée a jeté toutes les parties de l'économie publique, il est démontré que si la France conserve la tranquillité au dedans, elle pourra se relever de ses pertes et trouver dans ses ressources permanentes les moyens de les réparer.

Le projet annoncé, non seulement d'assurer les intérêts des créanciers de l'État déjà reconnus pour tels, mais encore de ceux dont les prétentions ont besoin d'être liquidées, a augmenté les partisans de l'ordre parmi une classe de gens qui avait été employée par le gouvernement passé[2] et qui, se croyant lésée dans ses espérances et dans sa vanité, élevait jusqu'à présent des clameurs dangereuses, et cherchait des chances de profit dans de nouvelles révolutions.

La paix étant la condition indispensable pour obtenir les avantages qu'on lui promet, le sentiment national, d'accord avec les vues du gouvernement, commence à influer dans ce sens sur l'esprit de l'armée qui paraît se réconcilier, quoique lentement, avec sa situation actuelle et les mesures que l'on prend à son égard.

1. Le budget fut présenté à la Chambre le 22 juillet.

2. « Le débat porta surtout sur deux questions : sur la liquidation de l'arriéré et sur les centimes additionnels. Quelques insinuations furent bien dirigées contre les fournisseurs, mais, il faut le dire à l'honneur du gouvernement et de la Chambre de 1814, personne ne proposa de les spolier. » (Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, p. 274.)

Malgré la différence qui existe entre les prétentions qui tiennent au temps passé et l'existence régulière dans laquelle on travaille à la faire rentrer, la vérité est qu'il n'est aucun officier dont le sort ne soit ménagé, autant que les principes du système actuel le permettent.

Mgr le duc de Berry se familiarise tous les jours davantage avec les militaires; sa popularité dans l'armée augmente et il ne cesse de faire tout ce qui dépend de lui pour la mériter.

Le soldat, et surtout les prisonniers venant de l'étranger conservent encore un grand attachement à la mémoire de Bonaparte. Ces dispositions sont entretenues par ceux qui se croient plus particulièrement irréconciliables avec le roi. Les derniers ministres de Napoléon et les régicides, quoique par des motifs différents, continuent plus ou moins à agiter l'esprit public, avec la facilité que leur donnent leur expérience et la connaissance qu'ils ont des moyens et des agents secondaires pour réussir ; mais cette minorité n'est pas jusqu'à présent alarmante et elle serait tout à fait impuissante si le gouvernement, qui à la vérité s'abstient de tout acte d'injustice politique, adoptait les mesures que l'avantage de sa position lui donne pour se rendre encore plus populaire.

Les Chambres agissent avec assez de succès et gagnent de la considération auprès du peuple ; leur résistance même sur quelques objets est favorable, selon moi, à la royauté, parce qu'elle prouve que la représentation nationale n'est pas un vain nom.

Le ministère se ressent des inconvénients de sa compo-

sition et de la manière dont on se sert de lui, qui ne correspond pas exactement à l'esprit d'un gouvernement représentatif.

Le prince de Bénévent cherche à se faire un appui de M. de Blacas, tandis que M. l'abbé de Montesquiou, qui est l'interprète des volontés du roi auprès des Chambres, marche sans dévier dans le chemin qu'il s'est tracé, de défendre la prérogative de la couronne jusqu'au scrupule.

M. de Talleyrand s'est déclaré contre le projet de loi sur la presse; il en a présenté au roi un tout différent qu'il a signé avec quelques membres du cabinet. Il travaille à faire rejeter celui mis en avant par M. de Montesquiou, et s'attend à ce que la défaite qu'il lui prépare obligera ce dernier à se retirer.

Mon avis est que M. de Montesquiou restera ministre s'il le veut; sa probité reconnue force l'estime générale, quoique ses doctrines ne soient pas toujours populaires. D'ailleurs le roi ne se détacherait qu'à la dernière extrémité d'un homme qui, pendant la Révolution, a constamment partagé avec lui les mêmes opinions sur les grandes questions de l'État.

Le duc d'Albuféra est désigné par le public comme ministre de la guerre; mais le général Dupont se soutient, parce qu'il est entré, dès le commencement, dans les projets du gouvernement sur la réduction de l'armée. L'ambition et la vanité d'un maréchal auraient de la répugnance à se conformer à ce système, le seul qui puisse sauver la France d'une banqueroute et d'une révolution inévitables.

C'est dans ce même esprit de paix et de conciliation

que le roi se propose d'agir au congrès. Il m'a assuré qu'il n'a aucune prétention d'agrandisssement à faire valoir ; que toutes ses vues, presque exclusivement, tendent à éloigner les causes qui mettent encore en danger la tranquillité de son royaume, c'est-à-dire la présence de Bonaparte à l'île d'Elbe et celle de Murat à Naples. Quant aux autres questions, toutes délicates qu'elles soient, il espère les voir terminer à l'amiable par les puissances qui y sont plus directement intéressées, étant bien décidé en même temps à ne négliger aucune occasion de donner à Sa Majesté Impériale toutes les preuves d'une déférence amicale et sincère.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 19/31 juillet 1814.

Rien de nouveau depuis mes dernières dépêches ; tout se soutient dans le même état : le crédit public s'améliore.

M. de Noailles, l'ambassadeur nommé à notre cour, compte s'y rendre vers la fin d'août. Caraman n'est pas encore parti pour Berlin. D'Osmond, qui avait formellement refusé Turin, a fini par l'accepter après une invitation directe du roi ; il sera pair à la première fournée. La duchesse de Saint-Leu est à Plombières et l'archiduchesse Marie-Louise, à Aix, où elle est arrivée avec seize voitures : on voit bien que ce n'est pas la modestie ou du moins l'économie autrichienne.

XIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 45]

Paris, 28 juillet/9 août 1814.

Monsieur le comte,

La teneur de mes dépêches concernant le mariage de Mgr le duc de Berry, doit avoir convaincu Votre Excellence qu'aucune décision définitive ne serait prise par cette cour, avant les réponses de la nôtre aux dernières communications.

Le comte de Blacas croit que l'expédient proposé dans ma lettre suffira pour déterminer le roi à permettre la chapelle particulière du rite grec, en laissant aux miracles de la grâce d'amener avec le temps la conversion volontaire de Son Altesse Impériale Madame la grande-duchesse.

Le cardinal Consalvi[1] s'est offert de décider le pape à régulariser cette mesure pour ce qui le concerne.

Toute la nation attend avec le plus vif intérêt la conclusion heureuse de cette affaire; elle est regardée à juste titre comme une des plus importantes pour la tranquillité et la gloire de la monarchie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. Consalvi (1757-1824), créé cardinal par Pie VII, signa le concordat. Fut envoyé au congrès de Vienne comme représentant du Saint-Siège.

XX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche).
[N° 47].

Paris, 28 juillet/9 août 1814.

Monsieur le comte,

L'intervalle qui s'est passé depuis ma dernière expédition offre une amélioration sensible dans l'esprit public, qui se réconcilie journellement davantage avec le nouvel ordre des choses. Plusieurs mesures ont essentiellement contribué à ce résultat désirable. D'abord, celle qui a pour but d'assurer à tous les militaires une existence d'activité ou de retraite : on l'a trouvée équitable ; ensuite la résolution franchement prise de maintenir l'institution de la Légion d'honneur, et, finalement, le tableau de l'état de la nation fait aux deux Chambres.

La maxime principale que le gouvernement actuel n'a jamais dû perdre de vue, c'est de convertir les intérêts majeurs créés par la Révolution en droits réels que l'on fût autorisé à réclamer du monarque légitime. Parmi ces intérêts il n'en existait aucun d'une nature plus délicate que ceux de l'armée. Les membres qui la composent ont eu de la peine à se convaincre qu'ils pourraient présenter au roi la liste de leurs services, demander la réalisation de leurs espérances, et appuyer la justice de leurs prétentions, sur des ordonnances de Napoléon.

Il fallait des exemples répétés et une démonstration

complète pour faire cesser toutes les incertitudes. Les règlements journaliers que le roi a publiés, l'exactitude des payements, l'impartialité avec laquelle leurs réclamations ont été examinées par leurs propres compagnons d'armes, et par une administration militaire à laquelle ils étaient habitués à recourir, les a rassurés autant qu'il est permis de l'espérer dans les circonstances actuelles, et au milieu des instigations malignes de personnes qui cherchent à exciter des troubles afin de devenir nécessaires pour les apaiser.

A mesure que l'ordre s'établit, on voit baisser l'importance individuelle des chefs. Celle des maréchaux est réellement réduite à l'autorité que le roi leur donne dans les commandements assignés à plusieurs d'entre eux ; ils en ont très peu qui leur soit personnelle. La bonne conduite des troupes dépend plus immédiatement des généraux et des colonels, et comme ils n'influent que sur des fractions très faibles du tout, il leur est presque impossible ou d'agir isolément ou de se concerter entre eux dans un mauvais sens.

La croix de Saint-Louis accordée à des services rendus pendant la Révolution, a produit un très bon effet : ce signe de royalisme contribue à *monarchiser* pour ainsi dire la gloire militaire de l'armée ; il semble légitimer la conduite passée de ceux qui l'obtiennent ; il est surprenant de voir le prix qu'ils y mettent.

L'activité de Mgr le duc de Berry et la vivacité franche qu'il met dans tous ses rapports avec les militaires lui ont mérité un attachement que je crois sincère ; il ne paraît presque devant aucun corps sans que des fêtes, des

réjouissances et des banquets aient lieu : le ton de familiarité qui règne dans l'armée française rend ces démonstrations plus nécessaires que dans aucune autre.

La maison militaire du roi s'organise avec la célérité que l'on peut mettre dans une formation dispendieuse et difficile, puisque, outre l'infanterie, elle comprendra environ six mille chevaux.

Quelques critiques[1] s'élèvent contre cet établissement ; d'autres le croient très approprié à la nature des circonstances où se trouvera la couronne pendant longtemps. Réduite à la liste civile, elle a certainement perdu une partie de son éclat dans un pays où l'on aime tant à être ébloui ; soumise à l'influence de la représentation nationale, elle est exposée aux tumultes des factions et mettrait en danger sa sûreté sans un appui immédiat contre les violences du moment. Si cette garde est une fois autour du trône il faudra une guerre civile pour le renverser ; une conspiration qui éclaterait subitement ne pourrait l'atteindre, et les meneurs de Paris ne sauraient plus s'emparer impunément de la dictature de la France.

J'ai souvent démontré à Votre Excellence les inconvénients qui résultaient de la conduite du ministère dans les rapports du gouvernement avec les Chambres. Il n'existe dans le conseil ni plan concerté pour agir sur les corps délibérants, ni sincérité entre les ministres pour soutenir en public les mesures arrêtées dans le cabinet. M. de Tal-

1. Voir Duvergier de Hauranne, *loc. cit.*, p. 213. « Ni l'armée, ni le peuple ne pouvaient voir avec indifférence reparaître des corps exceptionnels et privilégiés... La maison du roi, loin de fortifier la monarchie, était pour elle une cause d'affaiblissement et d'impopularité. »

leyrand, qui n'a pas le don de la parole à la tribune, se sert de cette imperfection pour ne jamais prononcer hautement son opinion sur rien ; bien traité du roi, il voudrait néanmoins ajouter à son importance par la popularité auprès de ceux qui s'élèvent contre la cour; cette tactique devient une intrigue habituelle, et le roi perd ainsi l'avantage qu'il retirerait des talents et de l'habileté d'un des ministres principaux.

M. de Montesquiou est censé trop partial dans ses idées sur le pouvoir monarchique, et le manque de souplesse et de savoir-faire lui suscite des difficultés qu'il ne rencontrerait pas sans son rival et la sécheresse de ses doctrines.

La loi sur la liberté de la presse occupe maintenant tous les esprits; ils en ont fait une question de théorie qui les jette dans les abstractions, sans avoir égard ni à leur propre caractère, ni à leur situation actuelle. Comme tous les orateurs lisent leurs discours, personne ne répond pendant le débat aux arguments de l'adversaire; ainsi chaque opinion reste isolée sans avoir détruit les objections contraires. Ce manque de méthode, la médiocrité des talents et la fureur de débiter une harangue, rendent les discussions interminables ; l'homme qui les ramènerait et qui en imposerait par quelque supériorité n'existe pas : c'est pourquoi ils risquent ou de tomber dans un ridicule nuisible, ou de se précipiter dans des écarts plus nuisibles encore. Ce n'est que la nature du sujet qui les occupe qui pourra les préserver de cet inconvénient.

Dès qu'il s'agit de lois administratives, ils sont obligés d'obéir au sens commun; mais toutes les fois qu'ils sont

entraînés dans les discussions théoriques, alors leur inexpérience n'a pas de bornes. Malgré tout ce qu'on peut encore désirer, la constitution agit pour ainsi dire virtuellement, plus parce qu'il y en a une, que parce que les hommes travaillent à la faire valoir. Le cabinet est obligé de réfléchir aux effets de ses démarches sur le public; la liberté individuelle est assurée et l'argent ne peut être ni employé, ni demandé, ni obtenu, que pour l'avantage de l'État. Ces principes sont la constitution tout entière, le reste est un ornement.

Les finances se soutiennent avec un crédit supérieur à tout ce qu'on attendait; il n'y a aucun doute que la France ne se mette au courant dans peu de temps. C'était l'administration de Bonaparte qui était mauvaise; la législation financière, quoique un peu trop fiscale, était très habile. Le roi a trouvé un système d'impositions parfaitement organisé; il lui devra en grande partie la conservation de son trône. Jamais un monarque rétabli n'aurait osé, et peut-être n'aurait su découvrir la matière imposable au point où on l'a fait sous le régime impérial; cet objet, devenu celui des accusations de tant de monde contre Napoléon, est, à mon avis, un bienfait auquel la France devra son salut.

Comme c'est de la stabilité de ce royaume que dépend, dans les circonstances actuelles, la tranquillité de l'Europe, j'ai cru devoir soumettre régulièrement à Votre Excellence la marche des événements intérieurs, la conduite de l'autorité, la confiance qu'elle inspire et les dangers qu'elle pourrait craindre. Malgré les difficultés qui empêchent de prévoir jusqu'où la diversité des intérêts et la

violence des passions peuvent entraîner les individus ou les classes de cette nation, je suis tous les jours plus convaincu qu'à moins de fautes qu'il est impossible de prévoir et qu'on ne devrait jamais appréhender, l'ordre sera conservé.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

10/22 août 1814.

Vous partagerez sans doute, mon cher général, les regrets que j'éprouve de n'avoir pas de résultat plus satisfaisant à vous mander. On ne trouve ici aucune espèce de modification, et l'on est plus sévère que je ne l'aurais jamais supposé. Maintenant il me reste à former le vœu qu'on le soit moins en France. Je suis presque sûr que le mariage une fois fait, on parviendra à obtenir de la grande-duchesse beaucoup de choses qui à présent paraissent impossibles. Elle fera en France ce qu'elle ne peut pas faire ici; et le parti qu'elle prendra ne produira pas la même impression chez nous. L'essentiel est qu'elle sorte de Russie sans que rien puisse faire supposer un changement de religion. Le pape ne pourrait-il pas contribuer à lever beaucoup d'obstacles? Nous avons trop fait pour lui pour ne pas en obtenir beaucoup, et peut-être une dispense satisferait-elle le roi et Monsieur. Quant à moi, je suis vraiment au désespoir de toutes ces difficultés; je

vois s'évanouir avec chagrin le beau rêve d'un premier établissement convenable pour une de nos grandes-duchesses. Je soupçonne que l'on craint ici que les Bourbons ne se maintiennent pas, et que cette appréhension influe beaucoup sur la marche de cette affaire. Toutes ces réflexions je les confie à votre amitié, mon cher Pozzo, n'en faites usage que pour vous-même et ne les citez jamais dans vos dépêches. Le commerce de *non* va donc continuer encore.

Adieu, cher général, mille amitiés à madame de Boigne et au nouvel ambassadeur à Turin ; c'est à Londres qu'il eût fallu l'envoyer. Le comte Kotschubey se rappelle à votre souvenir.

XXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, juillet 1814.

Comme c'est moi qui écris toujours et que ma correspondance consiste plus dans des narrations que dans des affaires, ce n'est pas ma faute si elle devient tous les jours moins intéressante.

Il est aisé de vous imaginer combien j'ai été interrogé sur le départ de l'empereur, sur le vôtre, sur tel bruit ou telle supposition ; n'ayant aucun fait à dire, je m'en suis tiré par des raisonnements qui dans ces cas ne sont que manière de parler. C'est par Vienne qu'on a

reçu quelques renseignements positifs sur notre cour depuis l'arrivée de Sa Majesté à Pétersbourg.

Vous voyez que je ne me suis pas trompé sur les espérances que j'ai données de la marche satisfaisante des affaires intérieures en France. Malgré beaucoup de difficultés qui doivent exister, c'est un pays qu'on aurait tort de rayer de la carte politique et de mettre hors de page.

XXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 58]

Paris, 15/27 août 1814.

Monsieur le comte,

L'affaire concernant le mariage de Mgr le duc de Berry est encore telle que j'ai eu l'honneur de la représenter à Votre Excellence dans ma dépêche du 14/26 juillet et dans l'autre du 8 août.

Le roi n'a fait aucune démarche, en attendant la réponse de notre part qui doit fixer sa détermination ; cependant je ne dois pas dissimuler que les délais commencent à devenir importuns, et le besoin de prendre un parti très urgent.

La nation et la cour en général désirent unanimement l'union projetée ; mais si les obstacles qui l'ont empêchée jusqu'à présent doivent encore se prolonger, sans que l'adoption d'aucun des rapprochements proposés

fasse espérer une conclusion prompte, mon opinion est que le roi se trouvera dans la nécessité d'aviser à un autre établissement et de ne plus différer le moment où l'existence d'enfants dans la famille pourra rassurer la France sur la succession à la couronne. C'est la préférence décidée en faveur de la Russie, qui seule, a pu faire sacrifier au désir de cette alliance un temps précieux pour les intérêts les plus délicats de la monarchie. Un silence prolongé de notre part ne pourrait qu'affaiblir l'espoir du succès et même le faire regarder comme impossible.

Dans les différentes conférences que j'ai eues sur ce sujet, j'ai toujours soutenu qu'il convenait d'attendre la réponse à ma dépêche du 14/26 juillet et j'ai démontré qu'aucune explication nouvelle ne pourrait être donnée de notre part avant d'avoir reçu les renseignements que j'avais demandés. Toutes les démarches ultérieures ont donc été suspendues, sans diminuer cependant l'anxiété avec laquelle on désire arriver à une décision définitive. Comme c'est une affaire de famille, chacun y porte son inclination et son caractère personnel ; il est prudent, si on veut en assurer la réussite, de ne pas décourager par une indifférence qui refroidirait le zèle et la bonne volonté du roi et de tous ceux qui apprécient la convenance et les avantages de cette union.

Je sais que le chancelier Hardenberg[1], à son dernier passage à Paris, a fait dire indirectement qu'une prin-

1. Charles-Auguste, prince de Hardenberg [1758-1822], chancelier prussien.

cesse de Prusse[1] n'aurait aucune difficulté à se faire catholique dans le cas où le roi croirait la proposition d'un mariage convenable sous d'autres rapports. Cette ouverture n'a pas eu de suite jusqu'à présent.

Dans la ferme persuasion où je suis que les ordres de Sa Majesté Impériale sur ce sujet ne tarderont pas à me parvenir, je cherche à écarter toute nouvelle démarche jusqu'à l'arrivée d'un courrier, et me réserve de reprendre alors l'affaire d'après les instructions que je recevrai. Cependant je n'ai pas voulu tarder à informer Votre Excellence de l'impatience qui se manifeste chaque jour davantage et des inconvénients qu'une plus longue incertitude pourrait produire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N°59]

Paris, 16/28 août 1814.

Monsieur le comte,

Mgr le duc de Berry, à son retour d'Angleterre, a informé le roi que le voyage anticipé de lord Castle-

1. Ce projet de mariage avec une princesse de Prusse ne fut pas définitivement abandonné. Voir la lettre de Jaucourt à Talleyrand (13 février 1815).

« Monsieur veut que vous nous parliez des princesses de Prusse, de Saxe, du Portugal, afin que vous lui arrangiez un mariage. » (Pallain, *loc. cit.*, p. 185.)

reagh[1] sur le continent avait pour but non seulement d'accélérer les négociations entamées avec les Américains à Gand, mais plus particulièrement de se rendre à Vienne, afin de concerter, sans l'intervention immédiate de la France, les mesures préliminaires qui doivent former la base du congrès; et que le ministre anglais en s'expliquant sur cet objet l'avait fait de manière à inspirer de grandes inquiétudes sur le rôle que l'on destinait à ce cabinet dans les transactions futures.

A peine apprit-on le débarquement de lord Castlereagh, que le roi l'invita à venir à Paris, où il s'est en effet rendu avant-hier. Il paraît que les explications qui ont eu lieu sur cet objet délicat ont été plus satisfaisantes. Ayant moi-même parlé à lord Castlereagh de manière à lui faire connaître que j'étais instruit des motifs de son arrivée, il m'a dit que l'alarme excitée par sa communication précédente avait été exagérée ;

Que, l'ayant prévue, il avait prié le prince Metternich, à son retour de Londres, de bien faire comprendre à M. de Talleyrand que l'union anticipée des principaux ministres alliés à Vienne n'avait d'autre but que celui de s'entendre sur quelques points qui les concernaient particulièrement, et qui tenaient encore aux transactions précédentes passées entre eux, et non de décider, à l'insu de la France, les questions générales ou particulières sur lesquelles elle était naturellement appelée à donner son consentement direct;

1. Robert-Henry Stewart, second marquis de Londonderry, vicomte Castlereagh [1769-1822], homme d'État anglais.

Que les traités faits en temps de guerre ayant été dictés par un esprit hostile et en supposant le cas où Napoléon régnerait en France, ils cessent d'être applicables à la monarchie légitime, portée par caractère à s'associer aux projets communs, et qui trouve dans le rétablissement et la durée de la paix générale les moyens les plus efficaces d'assurer sa propre conservation.

Malgré cette manière équitable d'envisager le sujet, je ne crois pas que les inquiétudes de ce cabinet soient entièrement calmées. Toute réunion à laquelle le roi ne serait pas appelé dès son commencement, et qui, par conséquent, serait supposée fondée sur des motifs, des vues, ou des intérêts quelconques séparés de la France, ne saurait jamais être regardée avec indifférence. Ainsi M. de Talleyrand est décidé à partir assez à temps pour être rendu à Vienne vers le 15 septembre, afin de se trouver sur les lieux au moment où les pourparlers pourront commencer. Son intention est de laisser le portefeuille par intérim à M. de Jaucourt[1], dont l'amitié le rassure contre les conséquences de l'absence et de l'ambition.

Le roi déclare qu'il n'a ni l'intention d'agrandir son territoire, ni celle de mettre en avant des prétentions opposées aux principes d'équilibre que l'on se propose d'établir ; mais il sent que sa propre dignité et ses devoirs envers la nation lui prescrivent de participer avec une parfaite égalité aux arrangements et aux stipulations destinés à fixer les intérêts et la sûreté de tous.

1. François, marquis de Jaucourt, député à l'Assemblée législative, sénateur, membre du gouvernement provisoire en 1814, accompagna Louis XVIII à Gand [1757-1852].

Dans un tel esprit d'impartialité générale, je peux cependant assurer Votre Excellence que cette cour est disposée à s'entendre avec Sa Majesté Impériale, et à chercher dans Notre Auguste Maître l'appui qui est nécessaire à son crédit futur, comme elle y a déjà trouvé celui qui lui a rendu son existence actuelle.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 60]

Paris, 16/28 août 1814.

Monsieur le comte,

Les affaires intérieures de ce pays ont continué à marcher d'une manière assez satisfaisante depuis mon dernier rapport. La loi sur la presse a passé à la Chambre des députés, malgré une opposition considérable. Elle rencontre dans celle des pairs des obstacles également forts ; mais il est à présumer que la majorité l'adoptera[1]. Cette mesure est la seule sur laquelle les opinions du corps législatif et du public aient été partagées. Le rapport de la commission de la Chambre sur le budget est entièrement dans le sens du gouvernement ; les nou-

1. A la Chambre des pairs, la loi fut votée article par article. Le préambule fut rejeté à la majorité de 76 voix contre 55. L'article qui établissait la commission de censure ne passa qu'à une seule voix de majorité. L'ensemble de la loi fut adopté. (Voir Duvergier de Hauranne, *loc. cit.*, p. 265.)

veaux éclaircissements sur l'état des finances ont démontré la facilité de les rétablir. Les fonds publics sont déjà à 78, les actions de la Banque à plus de 15 pour 100 au-dessus du pair et l'intérêt des bons du Trésor à 7. Il est presque inouï d'avoir vu la confiance renaître à un tel point, immédiatement après une révolution et une guerre qui avait porté quatre cent mille ennemis dans le cœur de la France.

Le liste civile sera bientôt fixée à l'unanimité. Le roi recevra plus de trente millions par an, compris les domaines dépendant des châteaux et seigneuries qui appartiennent à la couronne. Ce revenu n'est grevé d'aucune dépense, ni militaire, ni civile, ni politique, ni administrative; il est uniquement destiné à soutenir l'éclat de la couronne et à donner au souverain le moyen de faire des récompenses extraordinaires.

Les princes auront leurs apanages particuliers évalués en tout à huit millions; les branches collatérales trouvent encore des biens considérables qui leur sont rendus.

L'armée devient meilleure, à mesure qu'elle s'organise et que la paye lui est régulièrement distribuée; cependant il existe encore quelque fermentation et quelque mécontentement sans objet et sans motif réel. L'état où la restauration de la monarchie et le retour de la paix l'ont jetée, c'est-à-dire la modération et la tranquillité que le système actuel exige, sont en contradiction avec le souvenir des victoires et avec les chances de fortune qui existaient dans le temps passé; s'ils pensent aux désastres, c'est pour désirer s'en relever. Les militaires français, en général, formaient une population à part. Ils ont de la

peine à s'avouer qu'ils font maintenant partie de .a nation et qu'ils ne peuvent plus se séparer de ses intérêts.

Comme ils ne désirent qu'un général, leurs regrets se portent souvent sur Napoléon ; tous les hommes mécontents ou les malintentionnés cherchent à les entretenir dans ces dispositions : celui qui veut forcer le roi à lui donner une place, comme celui qui désespère de l'obtenir.

La présence de l'impératrice Marie-Louise a donné quelque consistance de plus à ces dispositions. Elle a reçu et encouragé les visites de gens notoirement malveillants, a tenu des propos indiscrets et conservé une correspondance suspecte.

Le roi s'est refusé à prendre aucune mesure extraordinaire contre toutes ces menées ; il a, pour ainsi dire, voulu prouver qu'il ne les craignait pas, et je suis d'avis que son imperturbabilité à cet égard en a plus imposé que des recherches inquiètes et des menaces craintives. Cette princesse doit avoir déjà quitté le sol de la France où on ne l'aurait pas tolérée plus longtemps, si elle avait voulu persister à prolonger son séjour.

Le mécanisme du gouvernement représentatif n'est pas pas encore suffisamment entendu. Comme le ministère n'est pas formé par l'influence des deux Chambres, il est impossible qu'il agisse de concert dans ses démarches envers elles du moment qu'il n'en est pas le résultat. Il faudra du temps avant que les Français saisissent l'esprit de leurs institutions actuelles; il y a beaucoup de noms sans valeur réelle, et beaucoup de choses qui ne sont pas encore exactement nommées.

Rien ne prouve plus l'imperfection de leurs assemblées

révolutionnaires, que le manque d'expérience qu'ils trahissent à chaque instant dans l'art de se gouverner par des formes représentatives. Cependant, comme la liberté de s'améliorer existe, il suffit d'un talent un peu transcendant dans ce genre, pour donner à la longue une direction régulière aux différents pouvoirs qui exercent l'autorité souveraine et législative.

Jusqu'au renouvellement des élections il serait prudent de ne penser qu'à des mesures conservatrices, surtout à la prospérité des finances et à la discipline de l'armée, les deux grandes bases sur lesquelles reposent la stabilité et la gloire des empires. Le perfectionnement des lois organiques ne doit arriver que très lentement. Il est malheureux qu'il existe en France un nombre trop considérable de gens médiocres qui voudraient dicter un code entier tous les jours et qui croient la patrie en danger du moment où ils ne peuvent pas convertir en lois du pays leurs conceptions particulières et leurs projets de réformes. Cette secte agite l'esprit public, l'empêche de s'habituer à la patience et d'acquérir la force d'attendre, qui est la plus grande vertu et la plus essentielle des peuples libres.

La France ayant, pour ainsi dire, une existence nouvelle, j'ai cru de mon devoir de la représenter selon qu'elle paraît à mon esprit ; les idées que l'on peut avoir sur une telle puissance et une telle nation ne sont jamais indifférentes, et c'est dans ces vues que depuis la restauration, je me suis attaché à faire connaître la situation de ce pays, afin qu'il entrât dans les calculs de notre politique avec tout le poids et la considération qu'il mérite.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 63.]

Paris, 25 août/7 septembre 1814.

Monsieur le comte,

Le manque total de nouvelles depuis le 1er/13 juillet devait naturellement occasionner beaucoup de demandes de la part de cette cour, et un intérêt bien vif d'en expliquer ou du moins d'en interpréter la cause. Ma situation ne me permettant pas d'offrir aucune notion positive, j'ai cherché simplement à conserver le roi dans les dispositions amicales et confidentielles qu'il est porté à entretenir avec notre cour, et à le convaincre qu'il doit s'attendre à la même réciprocité.

Le prince de Benévent partira le 1er/13 courant pour Vienne, où il se propose d'être rendu le 8/20. Le système de la France étant entièrement pacifique, l'influence du prince sera principalement employée à le faire partager aux autres et à amener une conclusion si heureuse et si nécessaire au monde. Son crédit, en ce qui concerne la politique européenne et les attributions de son ministère, est complet ici ; s'étant fort rapproché du comte de Blacas, il obtiendra de son maître durant le congrès la confiance la plus illimitée.

Informé des matières qui peuvent devenir objet de discussion entre les puissances dans le cours de la négo-

ciation, il se propose de tenir la balance autant qu'il sera possible au milieu des prétentions différentes, et de faire adopter au roi le caractère d'une grande impartialité. Cependant, comme il désire satisfaire en même temps Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître, dans tout ce qui pourra lui être agréable, et la Russie et la France n'étant pas destinées d'ailleurs à avoir beaucoup d'intérêts contradictoires à concilier, la bonne intelligence et les bons offices mutuels deviennent une conséquence naturelle de cet état des choses. C'est dans ce sentiment et avec des ordres semblables de la part du roi qu'il se présentera à Vienne.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 64]

Paris, 25 août/6 septembre 1814.

Monsieur le comte,

Depuis mon dernier rapport sur les affaires intérieures de ce pays, rien n'est arrivé qui ne confirme l'opinion que j'ai cru de mon devoir d'indiquer, à l'égard des progrès de la nouvelle réorganisation et de la stabilité du monarque et du trône.

Le budget présenté par le ministre des finances a obtenu l'assentiment de la Chambre des députés après une dis-

cussion très lumineuse et quelques amendements qui ont été jugés raisonnables.

La liste civile a été également votée à la presque unanimité, puisque dix-sept voix seulement se sont trouvées en opposition, quoique le scrutin soit secret et que chaque votant n'ait à consulter que ses dispositions personnelles. Ces deux projets de loi seront portés immédiatement à la Chambre des pairs. Celle-ci vient de rejeter le préambule de la loi sur l'usage de la presse; elle en a néanmoins adopté les articles et le dispositif presque en entier, à une grande majorité.

Demain la garde nationale et les troupes de ligne de la garnison de Paris et des environs se réunissent au Champ de Mars pour recevoir les nouveaux drapeaux. Le roi et la famille royale assisteront à cette importante cérémonie; on croit qu'il y aura environ quarante-cinq mille hommes sous les armes.

La fête donnée par la ville s'est passée avec le plus grand ordre et beaucoup de cordialité; le peuple de Paris, qui s'était répandu dans les Champs-Élysées, a paru sentir le bonheur de ne pas être gêné.

Monsieur, frère du roi, part jeudi pour faire une tournée qui durera environ six semaines; il visitera la Champagne, la Franche-Comté, la Bourgogne, Lyon, le Dauphiné et la Provence.

M. le duc et madame la duchesse d'Orléans sont attendus bientôt; la grossesse avancée de la princesse rend leur voyage très lent.

Au milieu des bonnes dispositions de la nation, de l'amélioration de l'esprit de l'armée, du rétablissement du

crédit, et des habitudes qui se forment en faveur de la restauration, je ne saurais mettre tout à fait de côté la turbulence des mécontents et les desseins des méchants. Cependant, je ne les regarde encore que comme des inconvénients inhérents au grand changement qui vient de s'opérer, sans leur donner aucune importance alarmante, ou même capable d'entraver la marche ordinaire du gouvernement. C'est sous ce point de vue que j'ai cru de mon devoir de représenter la France, et d'appeler l'attention de Sa Majesté Impériale sur ce royaume.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Dépêche.)
[N° 66]

Paris, 25 août/ 6 septembre 1814.

Monsieur le comte,

Aucune nouvelle démarche n'a été faite jusqu'à présent de la part du roi, à l'égard du mariage de M. le duc de Berry. Sa Majesté se croit engagée avec notre cour jusqu'à ce que des explications ultérieures donnent à cette affaire un caractère décisif et déterminé.

Le retard des réponses aux communications qui ont lieu en conséquence de la dépêche de Votre Excellence, en date du 1er/13 juillet, occasionne beaucoup d'anxiété. J'espère qu'elles ne tarderont pas à me parvenir et que

je serai mis à portée de fixer l'opinion du roi sur une question qui est si fortement liée à l'intérêt de ses peuples et au bonheur de sa famille.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Lettre particulière.)

Paris, 27 août, 8 septembre 1814.

Selon le dire de tout le monde, vous devez être à Vienne dans trois jours, et je dirige mon paquet sur Varsovie; ce ne serait pas le chemin pour se rencontrer, mais quelle direction dois-je prendre dans les ténèbres où vous me laissez?

Je fais sur les lieux ce que je crois de mon devoir, et je vous répéterai sans cesse que le roi est ferme sur son trône et que la France marche à grands pas vers un état d'ordre, de force et de bonheur que beaucoup d'autres peuples ne partagent pas au même point. C'est une vérité que je désire faire entendre parce qu'elle est fondamentale.

XXX

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 18/30 août 1814.

Votre second courrier m'est arrivé avant le départ du mien. J'ai soumis de suite à l'empereur vos dépêches rela-

tivement au mariage. Elles l'ont déterminé à prendre cette affaire encore une fois en considération. Mais Sa Majesté Impériale ne saurait cependant vous donner une réponse définitive. Elle désire, mon cher général, que vous laissiez dormir la chose et ne rompiez pas entièrement la négociation. Incessamment, elle vous fera parvenir de nouvelles instructions à cet égard.

En attendant, je vous renouvelle l'assurance de tous mes sentiments.

XXXI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 19/31 août 1814.

Votre dernière expédition a fait beaucoup de bien pour l'affaire du mariage. Maintenant, je vois clairement que l'on désire la chose, mais que l'on voudrait encore gagner quelques semaines pour avoir plus de garanties de la solidité du rétablissement des Bourbons. Ce que vous-même en dites est admirable. Vous savez comment je pense à cet égard. Vous ne doutez donc pas du plaisir que j'éprouve. Je pars d'ici dans deux jours; l'empereur, le 1er/13 septembre. Que Dieu nous protège, et ce sixième acte se dénouera comme les autres!

Ayez la complaisance de ne pas retenir le courrier et de me l'envoyer à Vienne où je voudrais l'employer. Je ferai en sorte soit de vous y faire venir, soit de vous donner un rendez-vous en Allemagne, car, avant que je

ne retourne de là en Russie, je serai charmé de vous voir et ce sera même bien utile sous tous les rapports. Continuez comme vous avez fait. Vos dépêches plaisent beaucoup; je ne vous demande pas de continuer à m'aimer, je compte à jamais sur votre amitié.

P.-S. — L'affaire du mariage marchera; le billet en date d'hier, je vous l'écris par ordre de Sa Majesté. Ainsi, de la persévérance et tout ira bien.

XXXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 68]

Paris, 14/26 septembre 1814.

Monsieur le comte,

Le roi attendait avec anxiété les réponses à mes derniers rapports concernant le mariage. L'arrivée du courrier ne pouvait que réveiller encore davantage l'attention de Sa Majesté; aussi n'a-t-on pas manqué de me demander immédiatement toutes les explications que j'aurais à donner sur ce sujet. Le comte de Blacas s'étant rendu chez moi, pour en obtenir, je lui parlai dans les termes exacts contenus dans la première partie de la dépêche que je venais de recevoir de Votre Excellence. Il m'a dit que le roi serait bien affligé de voir que nous avions fait si peu de progrès, après tant d'explications réciproques.

Les ordres de Sa Majesté l'empereur, me prescrivant de

différer cette affaire, en la conservant dans une situation susceptible d'un rapprochement définitif, me décidèrent à donner à ma conversation la tournure que je croyais la plus propre à remplir ses intentions, et j'eus le bonheur de persuader le comte de Blacas.

Il se retira pour prendre les ordres du roi. Nous avons eu depuis, une autre conférence, dans laquelle il m'a remis la lettre ci-annexée, que j'adresse à Votre Excellence en original. J'espère qu'elle est conçue dans les termes que nous aurions désirés pour le moment, et que l'affaire se trouve justement au point où il m'était prescrit de la tenir, jusqu'à nouvelle résolution de notre part.

Je dois maintenant observer à Votre Excellence, que l'idée mise en avant par M. de Blacas et soumise par moi à Sa Majesté l'empereur, dans mon n° 34, ne tend pas à exiger que Madame la grande-duchesse adopte le culte grec uni. Le projet consiste uniquement dans une simple lettre du métropolitain de Mohilew, dans laquelle ce prélat dirait que, selon son opinion, Son Altesse Impériale a des dispositions pour devenir catholique, et que son mariage avec Mgr le duc de Berry ne manquera pas de la fortifier dans ces sentiments. Cela fait, on renonce à tout acte positif, à toute démarche ou déclaration quelconque de la part de Madame la grande-duchesse. Elle conservera sa religion et son culte, et les autres attendront les miracles de la grâce pour sa conversion, si elle a lieu. La princesse peut même ignorer que cette lettre ait été écrite.

Je suis entré dans ces explications, afin d'éviter toute équivoque qui aurait pu se glisser dans la manière d'envisager la proposition à laquelle on tient encore, et que

l'on regarde comme suffisante pour lever tous les obstacles et pour calmer les scrupules des théologiens.

La nécessité de ne pas différer l'établissement de Mgr le duc de Berry, est déjà devenue un sentiment national. Désespérant de voir des enfants à Madame la duchesse d'Angoulême, le peuple a besoin d'assurer ses intérêts par une union qui puisse donner des héritiers au trône, et le roi aura de la peine à différer encore pour bien longtemps cette satisfaction réclamée par tous ses sujets.

Le prince de Talleyrand n'a jamais été admis à traiter de cette affaire et je suis persuadé qu'on continuera à la conduire de la manière observée jusqu'à présent.

Dans le cas où Votre Excellence aurait quelque communication plus encourageante à me transmettre, je la prie de m'autoriser à la faire connaître à cette cour qui l'attend avec la plus vive sollicitude.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 70]

Paris, 14/26 septembre 1814.

Monsieur le comte,

Si mes dernières expéditions pour Saint-Pétersbourg sont parvenues à Votre Excellence, elle aura pu connaître la marche des événements et des mesures administratives qui concernent l'intérieur de la France. Dans toutes les

occasions, je me suis fait un devoir de porter à la connaissance de Sa Majesté l'empereur, les faits et les observations qui pouvaient contribuer à former une opinion fondée sur la stabilité de cette monarchie, dans un moment où les négociations du congrès vont fixer le sort du monde, et où le roi est appelé à y prendre part d'une manière solennelle. Je crois qu'il est essentiel de se former une idée, aussi juste et déterminée que les circonstances peuvent nous la suggérer, sur la durée de l'établissement actuel, afin d'agir d'après une base certaine et de considérer la France dans ses rapports permanents avec les autres puissances de l'Europe.

La restauration des Bourbons n'a été ni provoquée ni même désirée avant l'événement, parce que la majorité de la nation la croyait impossible pendant l'existence de Bonaparte; mais du moment que l'obstacle principal a cessé, l'idée de la légitimité s'est présentée naturellement à la presque universalité des Français; c'était la seule qui assurait plus directement la fin des révolutions et des troubles civils, qui arrêtait les progrès de l'ambition personnelle, et qui menait immédiatement à la paix avec les puissances étrangères.

Cette faveur générale devait elle-même souffrir quelque altération, lorsque l'autorité du roi commencerait à être mise en pratique. L'oppression causée par la présence de Bonaparte ayant cessé, et les malheurs de la guerre avec elle, les sectes, les partis et tous les genres d'intérêts et d'ambition devaient paraître sur la scène, renforcés de la pétulance inhérente au caractère national, de toute la présomption des demi-lumières, et de tout le mélange de bassesse et d'insolence, de patriotisme et de corruption

que vingt-quatre ans de révolutions et de guerres inouïes ont dû produire. C'est au milieu de tous ces contrastes que la constitution a paru : chaque parti y a trouvé quelque chose à redire, et tout le monde s'y est soumis.

La bonté et la valeur des institutions ne peuvent être jugées que par l'expérience ; ainsi le roi et ses conseillers, les pairs et les députés, les critiques et les panégyristes ont tous été étonnés de voir que cette constitution en était une véritable ; qu'elle renfermait tous les éléments propres à conserver une véritable liberté ; que la difficulté ne consiste pas dans le défaut des institutions, mais dans l'art de s'en servir avec cette delicatesse qui, sans ôter au pouvoir rien de sa force et de son éclat, conserve à la partie populaire de la nation la gravité, le respect et je dirai les bienséances qui, seules, peuvent l'amalgamer avec la royauté d'une manière utile à tous.

Ces vérités deviennent tous les jours plus sensibles. A mesure que les matières sont soumises aux deux Chambres, elles découvrent l'immensité de leur pouvoir, et celle du bien et du mal qu'elles peuvent faire. Il existe encore beaucoup d'inexpérience et un grand manque de discipline ; mais l'habitude de délibérer sur des affaires graves vient à chaque instant fortifier leur médiocrité. C'est ainsi qu'elles ont voté le budget à la presque unanimité, après un examen très prolongé, adopté définitivement le projet de la liste civile, notifié au roi qu'elles sont prêtes à payer ses dettes, tempéré les formes sévères de la perception des droits réunis, réformé le tarif des douanes et pris d'autres mesures que le roi leur a présentées comme nécessaires à son gouvernement.

La malveillance ou l'aigreur ne se manifestent que dans les petites choses et dans les questions de simple théorie, qui permettent à ce qu'il y a de plus turbulent ou de malintentionné de déclamer contre le pouvoir, et de menacer avec d'autant plus de fierté qu'il n'y a aucun risque à courir.

C'est le ministère qui devrait éviter soigneusement de donner de pareils prétextes, mais Votre Excellence est déjà informée de la différence qui existe dans les éléments de sa composition. Le prince de Talleyrand cherche constamment à s'attacher aux deux extrêmes sans se compromettre avec personne. Sa paresse et sa réserve lui permettent toujours de parler des choses lorsqu'elles sont faites, et d'en parler dans le sens qui devient le dominant, soit à la cour, soit dans le public, sans avoir égard au mérite réel de l'affaire.

L'abbé de Montesquiou prend franchement sur lui la responsabilité de ses propres opinions ; il en encourt le blâme ou l'éloge sans chercher à éluder aucune des conséquences de sa conduite ; son rival a l'avantage de l'intrigue, quelquefois de la raison ; mais l'autre jouit d'une réputation de franchise et de pureté, qui le lie à tout ce qu'il y a de plus moral à la cour et dans le public, quoique le nombre de ces bons exemples soit encore bien loin d'être proportionné aux besoins que l'on en aurait.

Le département des finances continue à être administré avec succès, mais non pas sans critique. Malgré les détracteurs du ministre, le public est persuadé de son intégrité. C'est la conviction de posséder d'immenses ressources financières qui a beaucoup contribué à la tranquillité des esprits et au rétablissement de l'ordre.

La mort de M. Malouet[1] a laissé vacant le ministère de la marine : M. Ferrand[2] le demande, nonobstant une santé délabrée et nonagénaire. Le roi, qui en désirerait un autre, a de la peine à rejeter celui-ci, auquel il désire accorder de la confiance personnelle. L'abbé de Montesquiou a proposé le général Dumas[3] ; ce choix est généralement approuvé, d'autant plus qu'il est tiré de la classe à la fois des hommes nouveaux et des constitutionnels. C'est une preuve que M. de Montesquiou a voulu offrir de la droiture de ses intentions. Le choix définitif est encore indécis.

Le ministre de la guerre a été le plus combattu et le plus critiqué. L'armée était dans un état difficile à décrire : désordre dans toutes les parties de son organisation, cadres immenses, employés superflus, misère parmi les subalternes, ambition dans la majorité des chefs ; avec le souvenir des victoires passées joint au sentiment de l'humiliation présente, et le désir de se relever, sans l'espoir de trouver un guide. Il a fallu classer cette masse informe et désorganisée, renvoyer les uns, employer les autres, et marcher graduellement à un état de choses fixe et intelligible.

Dans cette opération, les plaintes ont été nombreuses, les erreurs inévitables, et les préférences, quoique rares,

1. Malouet (Pierre-Victor, baron) (1740-1814), député aux états généraux, conseiller d'État en 1810, ministre de la marine le 2 avril 1814.

2. Ferrand, ancien conseiller au parlement, auteur d'un livre, *l'Esprit de l'Histoire* (1751-1825) ; il fut reçu membre de l'Académie en 1816.

3. Le général Dumas (1753-1837), lieutenant général, député et écrivain.

souvent remarquées : on a cherché à inspirer de la jalousie sur la maison du roi, à rendre odieuses quelques nominations de pure cérémonie, faites en faveur d'un petit nombre d'anciens serviteurs, et même à exciter des mécontentements. Cependant ces menées ont échoué presque partout, le travail marche vers sa fin, et, lorsqu'il sera tout à fait terminé, ceux qui sont en activité sentiront l'avantage de leur situation et voudront s'y attacher.

Il serait prématuré de dire que l'armée est dans cet état de quiétude et d'obéissance qui caractérise les soldats des autres souverains ; mais, en considérant toutes les circonstances, il aurait été présomptueux de l'espérer subitement. La nation, qui l'a devancée dans les bonnes dispositions, l'attirera et l'amalgamera insensiblement avec elle.

Le prince de Talleyrand marche sur la route nouvelle sans sortir de son caractère ; c'est le même homme agissant dans des circonstances différentes. Il ne fait pas tout le bien qu'il pourrait faire par ses talents ; mais ce reproche devient puéril, lorsqu'on pense que les talents ne peuvent être séparés des qualités, des défauts et des liens du personnage. Il est ministre absolu de son département et aime à le faire sentir au public : il signe avec la même plume la nomination de Bourrienne [1] à Hambourg et celle de M. de Rivière [2] à Constantinople, pour atteindre les deux extrêmes. Le roi agit envers lui avec beaucoup de mesure et de convenance ; il lui donne une grande latitude

1. Bourrienne (Louis-Antoine Fauvelet de) [1769-1834], secrétaire intime de Napoléon.

2. Rivière (Charles-François, marquis puis duc de) [1763-1828], maréchal de camp en 1814, pair de France, ambassadeur à Constantinople en 1816, devint en 1826 gouverneur du duc de Bordeaux.

sur les affaires politiques et le conservera dans son poste. Le comte de Blacas s'est beaucoup rapproché de lui, parce qu'il a plus d'expérience dans l'art de gouverner les individus, et de transiger avec les passions bonnes ou mauvaises des principaux acteurs qui sont en scène ou qui veulent s'y mettre.

Les ordres que le roi lui a donnés sont d'une nature toute pacifique. Sa Majesté est persuadée qu'une nouvelle guerre, sur quelque point de l'Europe que ce soit, deviendrait universelle et entraînerait infailliblement de nouvelles révolutions toutes calamiteuses, quoique dans des vues et sous des prétextes différents.

L'Autriche se trouve entre l'Italie et la Pologne, sans lien quelconque avec ces peuples que celui de la force ; la Prusse, disséminée partout, sans être encore reconnue presque nulle part dans les acquisitions projetées ; l'Allemagne, sans chef ni intérêt commun ; la nouvelle monarchie de la Hollande et des Pays-Bas, à peine dans le germe ; la France, impossible à contenir dès que le canon grondera quelque part ; la Suisse, prête à se dépecer en mille morceaux ; l'Espagne, au moment d'être expulsée du nouveau monde, et l'Angleterre elle-même, fatiguée des efforts passés et embarrassée dans la lutte d'Amérique ; tous les peuples sont épuisés d'argent, et les finances de tous les gouvernements dans le plus grand désordre, ce qui obligera à recourir à des réquisitions ruineuses et à des méthodes presque barbares pour subsister : une guerre, au milieu de cette confusion universelle, ne peut être dirigée au gré des souverains ; elle mettrait le monde en désolation sans perspective d'en

prévoir la fin. Convaincu de ces vérités et effrayé de ce tableau, le roi est résolu d'employer toute l'influence dont il peut disposer à une pacification définitive.

La tendance de sa politique particulière est d'éloigner autant qu'il sera possible les deux puissances allemandes, et surtout l'Autriche, de sa frontière, soit en limitant leurs acquisitions, soit en diminuant leur influence future, jusqu'à un certain point, sur les États de second ordre; mais cette opposition, qui est dans la nature de ses intérêts, ne sera pas un sujet de rupture. La seule question sur laquelle il insistera, sera l'expulsion de Murat de Naples. Ce royaume n'a jamais été cédé par son souverain légitime, ainsi, il n'existe pas de véritable titre à la possession. Placé entre la Sicile et les intérêts de tous les Bourbons, Murat ne saurait s'y maintenir longtemps. L'Autriche attendrait donc sa chute probable pour s'emparer de ce royaume dans une autre circonstance.

L'usurpation de ce nouveau roi dans une position qui le met en contact, par la navigation et autrement, avec toute l'Europe, rappelle un système qui n'est plus. Telles sont les raisons principales qui feront insister sur la réintégration de Ferdinand IV[1] dans tous ses droits. Je ne crois pas qu'on veuille se départir de cette résolution qui est fort populaire en France.

En exposant à Votre Excellence la politique générale et le système du roi, les passions et les intérêts de ses mi-

1. Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, né en 1751, mort en 1825, succéda en 1759 à son père Charles VII, devenu roi d'Espagne. Chassé de son trône en 1798 et en 1806, il se réfugia en Sicile où il resta jusqu'en 1815.

nistres, l'influence des corps représentatifs, les dispositions actuelles de l'armée, la tendance de la nation et les résultats probables de toutes ces causes réunies, j'ai eu pour but de montrer la France telle qu'elle est, considérée en grand, et de faire envisager la restauration comme un état assez fixe et assez permanent pour établir avec le roi et la dynastie des Bourbons tous les rapports que la Russie désire entretenir avec la France.

Il m'est aisé de connaître qu'il existe des plaintes individuelles des gens titrés qui sont loin d'être contents et, peut-être, d'autres qui forment des désirs criminels et des projets sinistres; mais ces personnes sont connues, on peut les compter et le nombre n'en augmente pas.

Je prie Votre Excellence de ne pas croire que je regarde tout ce qui se fait ici comme un ouvrage de perfection : la critique trouve de quoi s'exercer plus que partout ailleurs, parce que la tâche est aussi plus difficile. Je juge des mesures par rapport à leur influence générale, et je n'en vois aucune propre à provoquer ou à faire craindre des dangers publics.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XXXIV

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Vienne, 19 septembre 1814.

Je suis arrivé ici le 13 et je profite, mon cher Pozzo, d'un courrier de lord Castlereagh pour vous en faire part.

L'empereur sera ici au plus tard le 25. Il mènera avec lui Ouvarof[1], Wolkonsky[2], Koutousoff, Troubetzkoï[3]. Notre grand maréchal ne sera pas de la partie, c'est Wolkonsky qui fera ses fonctions. Voici le seul fait curieux que j'aie à vous mander, en attendant que le congrès prononce sur le reste, et ce reste n'est autre chose que le sort de l'univers.

Je dois encore vous occuper de quelques affaires particulières et, quoique ce soit toujours une grande besogne qui fixe votre prédilection, je pense que ce sera bien davantage lorsqu'il s'agit d'une belle dame. Vous saurez donc qu'il va vous arriver madame Phillis[4], actrice et chanteuse du théâtre de Saint-Pétersbourg, qui, après le renvoi de la troupe, est restée encore au service de la cour, et s'y trouve toujours. L'empereur a toujours eu pour elle beaucoup de bienveillance ; et Sa Majesté m'a ordonné de vous la recommander particulièrement. Elle désire qu'elle soit considérée comme étant à son service, et mise à l'abri des persécutions de la direction du théâtre Feydeau, où jadis elle avait été engagée. Je vous prie de ne pas traiter cette affaire en bagatelle : elle est plus sérieuse qu'on ne pense; j'aurais même dû vous en écrire par le dernier courrier que je vous ai expédié de Péters-

1. Ouvarof (Fédor-Petrovitch), général russe [1769-1824], aide de camp de l'empereur Alexandre.

2. Wolkonsky (le prince Pierre), feld-maréchal russe [1776-1852], fut nommé ministre de la marine en 1821.

3. Troubetzkoï (prince Basile-Sergeiévitch), né en 1773, mort en 1841, aide de camp général de l'empereur Alexandre.

4. Madame Phillis, cantatrice française, née en 1780, morte en 1838, alla en 1803 au théâtre de Saint-Pétersbourg, où elle resta pendant dix ans.

bourg. J'attends de vos nouvelles avec impatience, j'espère en recevoir par le prince de Bénévent que l'on dit en chemin. Envoyez-moi une boîte par une bonne occasion qui dans ce moment ne saurait vous manquer.

Adieu ; je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments. Ma femme en a beaucoup trop pour vous.

XXXV

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Vienne, 12/24 septembre 1814.

Je ne veux pas laisser partir le courrier de lord Castlereagh sans vous donner de nos nouvelles. L'empereur arrive demain ; le roi de Prusse aussi ; les autres Majestés sont déjà établies. Dalberg est arrivé hier ; j'espère donc que M. de Talleyrand ne tardera pas à arriver[1]. Nous n'avons pas beaucoup travaillé, mais assez pour que je sois convaincu que tout s'arrangera bien ; ainsi démentez toute supposition que le congrès puisse aboutir à autre chose qu'à un état de paix durable. Vous nous manquez bien dans cette affaire. Mais, d'un autre côté, comment vous éloigner de votre poste à une époque encore pleine d'incertitude et qui n'est, par conséquent, que trop intéressante pour l'intérieur de la France ! Toutefois il faudra que je vous voie

1. Talleyrand arriva à Vienne le 23 septembre au soir.

avant de retourner en Russie, ne fût-ce que pour vous instruire de tout ; ce qui serait bien long à écrire.

Adieu, mon cher Pozzo, vous savez combien vous pouvez compter sur moi.

P.-S. — Ma femme vous dit mille choses tendres. Ne m'oubliez pas auprès de madame de Boigne.

XXXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 14/26 septembre 1814.

J'espère que vous serez content de l'état où se trouve encore notre affaire de mariage. En vérité, la lettre qu'on demande n'est rien. Personne n'a le droit de s'alarmer de ce que le métropolitain de Mohilew[1] croit que la grande-duchesse pourrait devenir catholique, tandis qu'elle conserve en attendant sa religion et son culte et que, si on veut, on peut même lui laisser ignorer qu'une telle lettre a été écrite. De tous les *mezzi ter-*

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Dépêche.)

N° 76.

Si Sa Majesté l'empereur désirait connaître plus positivement la nature de l'expédient proposé dans l'affaire du mariage moyennant la lettre du métropolitain de Mohilew dont j'ai fait mention dans mes dépêches précédentes, il serait convenable de m'autoriser à demander le projet de cette lettre pour juger si elle est compatible avec les vues de notre cour ; ce serait un moyen de gagner du temps sans trop décourager le roi, dans le cas où on aurait encore des raisons de différer.

mini que l'on pourrait imaginer celui-ci me paraît le plus innocent.

On dit que le prince héréditaire de Wurtemberg[1] est sur les rangs ; indépendamment des grandes considérations politiques, épouser un homme qui vient de divorcer, et entrer dans une famille où, depuis cent cinquante ans, toutes les femmes ont été malheureuses, me paraît un jeu bien hasardeux en fait de morale et de bonheur.

Ici les régicides et quelques maréchaux s'agitent ; les premiers, parce qu'ils voudraient avoir Fouché dans le conseil ; les seconds, parce qu'ils sont jaloux de leurs collègues, qu'ils croient mieux traités. Berthier et Marmont se conduisent bien ; Soult a agi à merveille en Bretagne et on cherche à le satisfaire. Le reste de l'armée s'arrange peu à peu, et comme la nation ne veut pas de révolution et que vraiment il n'existe aucun grief pour en justifier une, je suis dans la ferme persuasion que les Bourbons sont les rois *nécessaires* de la France.

La paix est indispensable. Vous verrez dans ma dépêche l'idée que j'ai du monde en cas de rupture ; ce serait plus terrible que ce qui vient de finir ; aussi je ne saurais douter que le congrès ne se termine par une réconciliation du moins temporaire. Le rôle que l'empereur peut y jouer est immense.

J'ai gémi souvent sur la conduite de Talleyrand ; c'est un homme qui ne ressemble à aucun autre ; il gâte, il arrange, il intrigue, il gouverne de cent manières différentes par jour. Personnellement, il ne peut se plaindre de

1. Guillaume Ier, prince, puis roi de Wurtemberg.

rien de la part du roi, quoiqu'il excite souvent des tempêtes pour les calmer, mauvaise et impolitique manière d'agir. En réfléchissant aux motifs de la froideur de l'empereur envers lui, je vois qu'il la mérite; Dieu sait comment il s'est compromis dans l'affaire de Colmar, et la nomination de Noailles a dû l'achever. Son intérêt pour les autres est proportionné au besoin qu'il en a dans le moment ; ses civilités mêmes sont des placements à usure qu'il faut payer avant la fin de la journée. Il sera utile au congrès parce qu'il a une grande routine; quant à sa profondeur, elle ne va pas bien loin, quoiqu'il sache en cacher la limite mieux que personne au monde.

Nous avons toujours été assez bien; vous connaissez mon abandon et je m'étais un peu laissé aller à compter sur ses sentiments, mais dès que j'ai vu qu'il n'en a pas plus que le marbre, je me suis tenu avec lui dans une mesure parfaite. Il est jaloux de tout, même d'un mot pour rire qui vous échappe et qui fait faire la grimace à son vieux sérail. Ceci bien entre nous ; au reste, vous connaissez l'animal mieux que moi.

XXXVII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Vienne, 15/27 septembre 1814.

Mon général,

Sa Majesté l'empereur est arrivé ici le 25 septembre. Rien n'empêche donc que l'ouverture du congrès ait lieu

à l'époque fixée du 1er octobre. Les nouveaux rapports qui en deviendront le résultat nécessiteront de nouvelles instructions pour toutes nos légations à l'étranger; Sa Majesté Impériale a pensé qu'il serait surtout utile que son ministre en France fût complètement informé du système qu'elle jugera, en conséquence du congrès, le plus convenable d'adopter pour les intérêts de son empire. Je suis donc chargé, monsieur, de vous inviter [1] à vous rendre à Vienne et à vous mettre en route immédiatement après la réception du présent courrier.

XXXVIII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Dépêche. Très secrète.)

Vienne, 15/27 septembre 1814.

Le début de l'ambassade française n'a pas été tel que vos dernières dépêches auraient dû le faire supposer. Elle manifeste une opposition ouverte contre les idées qu'elle peut facilement supposer être celles que nous soutiendrons

1. « Louis XVIII au prince de Talleyrand (14 octobre 1814). — Vous savez, sans doute, que l'empereur de Russie a mandé le général Pozzo di Borgo. Dieu veuille que cet esprit sage ramène son souverain à des vues plus sensées. »

Le ministre de la guerre écrit, le 8 octobre, à M. de Talleyrand :

« Je suis charmé que le général Pozzo di Borgo ait été appelé à Vienne; il nous connaît bien et il ne nous veut pas de mal. » (Pallain, *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne*, p. 48.)

au congrès. Le duc de Dalberg tient, à ce sujet, des propos fort extraordinaires. Si ce n'est que l'esprit d'intrigue, inhérent au caractère des deux plénipotentiaires français, qui agit dans cette circonstance, aucune conséquence n'est à prévoir. Il n'en saurait être de même si leur conduite tenait à un système combiné avec l'Autriche et l'Angleterre dans le but de contrecarrer les vues de Sa Majesté Impériale relativement à la Saxe et au duché de Varsovie. C'est là ce qu'il s'agit d'approfondir, et j'invite Votre Excellence à m'apporter sur ce point les notions les plus exactes et les plus détaillées.

XXXVIII *bis*

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Vienne, 15/27 septembre 1814.

J'espère, mon cher Pozzo, que vous ne serez pas fâché de l'ordre que je vous envoie aujourd'hui. Aucune grande affaire en Europe ne peut plus se faire sans vous; ainsi il faut bien que vous voyiez ne fût-ce que la queue du congrès. Au reste, ne lambinez pas; ne calculez pas sur les lenteurs inhérentes à une circonstance comme celle-ci. Nos affaires marchent bien en avant et l'empereur ne veut rester ici que trois semaines au plus. Que Paris ne vous voie donc plus dans ses murs vingt-quatre heures après la réception de la présente. N'ayez que le plus léger équipage de voyage et comptez sur un prompt retour à Paris.

On est trop content de vous pour ne pas y prolonger votre séjour. J'ai la conviction que le mariage se fera et que c'est vous qui le déciderez. Munissez-vous de toutes les facilités possibles pour le point de la religion. Imaginez avec M. de Blacas quelque nouveau moyen. L'affaire est trop importante pour que nous n'y donnions pas tous nos soins.

Ce soir.

Ma dépèche secrète est écrite sur des notions recueillies dans la journée. Si l'Autriche ne cède pas de bonne grâce, je ne sais où nous irons. L'appui de l'Angleterre et de la France ne lui serait que négativement utile. Nous avons la Prusse et cinq cent mille hommes; il n'y aura donc à employer contre nous que des représentations amicales; si elles échouent, il n'y aura pas autre chose à faire qu'à céder, ce que je suis loin de regarder comme un si grand malheur. Car je ne vois pas que le monde soit perdu parce que nous gardons deux bicoques polonaises en plus. Soutenez le contraire tant que vous pourrez.

[Pozzo di Borgo étant parti pour assister au Congrès de Vienne, M. de Boutiaguine fut nommé chargé d'affaires en son absence. Après le retour de l'île d'Elbe et le départ de Louis XVIII, Pozzo alla reprendre ses fonctions diplomatiques auprès du roi, qui s'était réfugié à Gand.]

ANNÉE 1815

XXXIX

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Vienne, 19/31 mars 1815.

Vous êtes un homme étonnant d'exactitude. J'ai déjà de vos nouvelles par le vieux Bombelles. Continuez à m'en donner de même. Ici, il ne s'est rien passé depuis votre départ. D'après les nouvelles de Strasbourg, vous trouverez le roi à Bruxelles et aucune forteresse n'aura pu être conservée!!! Nous marchons en avant dans nos préparatifs.

Adieu, bon voyage et bon courage[1].

1. *Nesselrode à Pozzo di Borgo.*

Vienne, 10/22 avril 1815.

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre que j'adresse au duc de Wellington dans le but de vous accréditer à son quartier général durant cette guerre. Votre Excellence voudra bien la lui remettre à son arrivée à Bruxelles et je ne doute pas qu'elle ne remplisse complètement les formalités exigées en pareil cas *(a)*.

(a) Le général Pozzo va se mettre en route pour se rendre auprès de Votre Majesté. Je n'ai pas voulu le laisser partir sans le charger d'une lettre pour elle. » (Vienne, 30 mars 1815, *Talleyrand au roi Louis XVIII,* Pallain, *loc. cit.*, p. 371.)

XL

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Je vous envoie, mon cher comte, tout ce que Minerve m'a suggéré dans l'endroit où je suis. Nous en sommes jusqu'à présent aux paroles; les faits qui vont s'ensuivre nous apprendront encore mieux la politique qu'il faut tenir; pour le moment, la plus simple est la meilleure. Mon arrivée ici a été l'apparition de l'ange, quoique je ne prétende pas l'être; la lettre de l'empereur a été la première consolation qu'ils ont eue depuis leur malheur. Le peuple les désire comme on désire le calme dans la tempête; c'est la création révolutionnaire qui ne s'en accommode pas, parce qu'elle ne s'accommodera jamais d'aucun établissement pacifique et modéré.

XLI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 1]

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le comte,

La lettre de Sa Majesté Impériale, Notre Auguste Maître, au roi, lui a été remise à Gand dans une audience particulière. Après un désastre aussi affligeant que celui que ce

monarque venait d'éprouver, il est facile de s'imaginer l'effet qu'ont dû produire les sentiments d'intérêt et les paroles de consolation qu'elle contenait : c'était le premier motif d'encouragement et, pour ainsi dire, la première lueur d'espérance qui venait le soutenir dans son malheur, et il en témoigna la plus vive reconnaissance.

La réponse que Votre Excellence trouvera ci-jointe exprime en partie la situation dans laquelle le roi est placé ; il m'a en outre particulièrement chargé de représenter que ni la nature, ni l'esprit de son gouvernement, ni l'usage constitutionnel qu'il a fait de son autorité, n'ont nullement contribué à la nouvelle révolution dont la France et lui viennent d'être les victimes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XLII

Pozzo di Borgo à Nesselrode[1].

(Dépêche.)
[N° 2]

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le comte,

Dans la position où le roi de France est placé pour le moment, Votre Excellence n'attendra pas que je puisse lui fournir des renseignements bien intéressants sur les

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*
(Dépêche).
Bruxelles, 5/17 avril 1815.
Le bruit s'est répandu ici que le sieur de Montrond, homme notoirement attaché à M. de Talleyrand, était parti pour Vienne : cette cir-

mesures réelles que ce monarque est en état de prendre afin de concourir au soutien de sa propre cause et de celle de l'Europe, qui se trouvent si étroitement liées ensemble.

C'est la situation actuelle de la France entre les mains de Bonaparte et de ses complices qui mérite de fixer l'attention, beaucoup plus que les efforts de son roi tant qu'il sera expulsé et proscrit par la faction dominante.

Il est indubitable que le changement de gouvernement en France [1] n'a été opéré par l'esprit révolutionnaire dans les principaux jacobins, et par celui de domination dans l'armée. Les premiers ont cru ne pouvoir exister que sous un chef de leur création afin de gouverner d'après

constance a excité les plus vives alarmes; j'ai de mon côté cherché à les calmer, connaissant que ni l'un ni l'autre de ces individus ne sauraient nuire par des intrigues à la marche des affaires, adoptée d'après des considérations d'une si grande importance et qui concernent des intérêts d'où le salut et la tranquillité du monde dépendent immédiatement. Le roi accorde à M. de Talleyrand toute l'autorité dont celui-ci a besoin pour conduire les affaires, mais la confiance ne se commande pas; le public est encore plus inexorable, et ne voit en lui que l'homme qui cherche à rentrer en France par la porte qui lui sera la plus commode. Votre Excellence, étant sur les lieux, pour raveiller plus efficacement sur sa conduite; sans trop lui faire sentir qu'on la soupçonne, il serait toujours prudent de l'observer.

1. « D'après les nouvelles de France et les rapports de ceux qui en viennent, Votre Majesté a pour elle le corps entier de la nation et contre elle deux partis : celui de l'armée, qui est tout entier pour Bonaparte, ce qui s'y trouve de bien intentionné étant subjugué ou entraîné par la masse; et le parti formé par ce qui reste des anciennes factions révolutionnaires. Le second ne s'est joint au premier que parce que, celui-ci ayant pris les devants sur lui, l'autre s'est trouvé dans la nécessité de suivre. Ils ne s'accordent qu'en un seul point: que tous les deux veulent un changement. » (Talleyrand au roi, Vienne, 23 avril 1815; Pallain, *Correspondance inédite du prince de Talleyrand avec Louis XVIII*, p. 399.)

leurs principes, selon leurs intérêts et leur ambition insatiable, les seconds ont voulu se rendre les maîtres de leur propre patrie et reprendre sur le reste de l'Europe l'ascendant qu'ils avaient perdu. L'expulsion des Bourbons était le préliminaire nécessaire pour parvenir ensuite à exécuter l'un ou l'autre de ces projets. Les deux partis ont chacun calculé leurs forces, quoique dans des vues différentes; mais tous les deux ont senti qu'elles étaient insuffisantes pour produire un si grand résultat : alors, malgré l'opposition de leurs desseins, ils se sont réunis afin de rappeler Bonaparte.

Celui ci, dans le rôle qu'il joue, retirera tous les avantages de cette position bizarre. Les jacobins croient pouvoir contenir son autorité par leur police et par les formules soi-disant constitutionnelles qu'ils vont prendre dans l'assemblée prochaine, mais ils sont obligés en même temps de se prêter aux armements qu'exige la situation dans laquelle ils ont jeté la France; une telle mesure tend directement à détruire leur ouvrage. Napoléon, comme chef avoué et exclusif de la force armée, doit rester nécessairement le maître à la fin de cette lutte sourde entre les deux partis; et le despotisme purement militaire, abstraction faite des événements que la guerre étrangère peut produire, va devenir le gouvernement de la France.

L'assemblée du « Champ de Mai » qu'on projette est une reproduction de la fédération de 1789. Cette invention de réunion féodale sous Charlemagne, appliquée aux électeurs et aux légionnaires nommés par Napoléon et Fouché, n'est qu'une parodie ridicule aux yeux de la raison ; mais chez une nation comme la France, on doit craindre jusqu'à

un certain point qu'elle ne produise quelque impression propre à l'animer contre la guerre étrangère. C'est plus dans ce but que pour légitimer l'usurpation de l'autorité souveraine en France, qu'une pareille mesure a dû être adoptée. La faction dominante sait évidemment que l'armée, telle qu'elle existe actuellement, ne saurait la sauver des conséquences d'une invasion étrangère; elle cherche donc à compromettre dans sa cause la nation entière et à ramener l'esprit qui se montra dans les premières années de la guerre révolutionnaire. Dans une telle situation, il ne serait pas prudent de mépriser tout à fait ces efforts, mais il ne conviendrait pas non plus de voir dans les deux époques une conformité absolue de circonstances.

La révolution de 1789 avait presque toute la nation pour appui ; elle présentait des intérêts réels à conserver ou des droits à conquérir. Ceux qui l'avaient adoptée de bonne foi voyaient l'établissement d'une liberté raisonnable; d'autres, les voies ouvertes au pouvoir et aux richesses, et plusieurs, les moyens d'humilier les classes privilégiées et de se venger d'une infériorité de rang, qui leur paraissait insupportable.

Les assignats attachèrent à la révolution la nation entière; les biens du clergé, ceux de la noblesse et enfin la spoliation universelle réveillèrent la cupidité de tout le monde. Les armements de 1792 étaient réellement formidables : un million de gardes nationaux disciplinés depuis deux ans, une armée de ligne de cent cinquante mille hommes au moins, l'artillerie parfaite et le matériel immense. Il manquait dans les premiers temps, à tous ces éléments, la direction et l'ensemble: les fautes des Alliés, leurs divisions,

l'insuffisance de leurs moyens, firent de la première campagne une école militaire pour l'armée française, dont les conséquences devinrent ensuite ruineuses pour toute l'Europe; mais aujourd'hui il n'existe ni enthousiasme ni aucun objet d'intérêt ou de séduction générale, et encore moins de grands instruments de résistance préparés d'avance.

Les principales ressources de Bonaparte et de ses complices consistent dans le mouvement qu'ils espèrent imprimer à l'esprit public, et dans les délais qu'ils voudraient se ménager auprès des puissances étrangères. Si j'ose soumettre mon opinion, il semblerait qu'on doit les déjouer et les combattre par des mesures opposées; c'est-à-dire qu'il est prudent de chercher à s'attacher cette nation en la rassurant sur son sort et en l'éclairant sur les vues ultérieures des Alliés, par l'aveu franchement exposé du principe de la guerre et des engagements stipulés entre les puissances.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XLIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 3]

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le comte,

En sortant de France, le roi a été suivi par environ cinq cents hommes de sa maison militaire. Parmi les personnes qui l'ont accompagné, se trouvent : le duc de

Feltre, ministre de la guerre, les maréchaux Marmont et Victor, et quelques autres généraux; MM. de Jaucourt, Lally-Tollendal et Chateaubriand.

Les maréchaux Macdonald et Oudinot ont promis qu'ils ne serviraient pas Bonaparte; Soult lui-même a fait dire que, malgré les soupçons jetés sur sa conduite, il prouverait qu'il est encore digne de la confiance du roi, dès qu'il pourra se montrer avec quelque utilité pour son souverain et son pays.

L'argent emporté n'excède pas cinq millions[1], outre les diamants de la couronne, qui sont évalués à douze.

Le roi s'occupe du plan qu'il devra suivre au moment de son entrée en France et pendant la guerre : on formera des cadres destinés à servir de commencement à une nouvelle armée; ceux des maréchaux restés fidèles ou ceux d'entre eux qui voudraient rejoindre seront préposés au commandement de ces nouveaux corps, quelle que soit l'imperfection de leur première organisation; la maison du roi sera dissoute, et tous ceux en état de servir, employés dans la nouvelle formation.

Quant à l'administration civile, on est dans l'intention de nommer des conseils de département à mesure qu'on avancera, et de les charger de tout ce qui est relatif à la police, aux finances, et aux autres détails d'administration et de sûreté. Le roi, durant la guerre civile et étrangère, est autorisé à exercer une autorité illimitée, tempérée, autant qu'il sera convenable, par l'équité et la prudence.

1. « Jaucourt a Talleyrand, 26 avril 1815. — M. de Blacas n'a ici que quatre millions cinq cent mille francs. » (Pallain, *loc. cit.*, p. 421.)

Dans l'anéantissement de toute magistrature constitutionnelle et l'impossibilité de la réunir, le souverain doit veiller seul au salut de la patrie.

Toutes ces mesures paraissent raisonnables [1], leur efficacité dépendra des dispositions du peuple et des succès des Alliés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XLIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche secrète.)

[N° 8]

Bruxelles, 5/17 avril 1815.

Monsieur le comte,

Le duc de Wellington m'a confié, à mon arrivée ici, que Fouché lui avait communiqué ses inquiétudes sur la stabilité des affaires en France et sur les dangers qu'il courait de la part de Napoléon; en ajoutant qu'il espérait

1. *Pozzo di Borgo à Castlereagh.*

Gand, 21 avril 1815. (N. S.)

On peut convenir que le monde a bien changé depuis notre départ : nous sommes ramenés par les événements au commencement de la guerre révolutionnaire; mais j'espère que les conséquences en seront différentes, comme la nature des deux époques l'est en effet.

Je persiste à croire que le roi est le seul que nous devons reconnaître et mettre en avant; si nous sortons de cette règle, on ne saurait plus où s'arrêter. Tout autre établissement, *même s'il était tiré*

trouver un asile en Angleterre, dans le cas où il serait forcé de s'y réfugier.

Le duc a fait répondre qu'il pourrait exister des circonstances dans lesquelles l'asile qu'il désirait lui serait offert, mais qu'il ne saurait, dans le moment, ni les prévoir, ni les caractériser d'après les craintes vagues que M. Fouché avait sur son propre avenir.

Cette démarche est une précaution dictée par l'inquiétude naturelle à la situation et à la conscience de Fouché : jusqu'à ce moment il n'a donné aucune explication ultérieure.

J'ai l'honneur d'être, etc.

de la famille des Bourbons, ne serait qu'un pacte avec les jacobins, et ce chef, quel que soit le titre qu'on lui donnerait, un instrument entre leurs mains; la nature de ce gouvernement continuerait à être révolutionnaire, et ses dangers, pour l'Europe, les mêmes que ceux contre lesquels nous combattons depuis vingt ans, quoique sous des formes différentes. Il serait également impolitique de faire supposer de notre part de la facilité à se prêter à des mesures de ce genre. Le roi étant le seul, que nous présentons à la France, comme moyen d'établir des rapports avec elle, ce serait de la dernière imprudence d'atténuer l'intérêt qu'il peut inspirer à la nation par l'indifférence que nous lui témoignerions mal à propos et hors de saison.

Je sais qu'on l'accuse de n'avoir pas su gouverner; il a commis une grande faute, celle de ne pas avoir un ministère, mais les actes séparés de son administration sont irréprochables en général. Quant aux difficultés en elles-mêmes, jamais homme n'en a eu autant à combattre; nous l'avons laissé front à front avec tous les démons de la Révolution, et nous l'avons chargé de nos imprudences et des siennes. Bonaparte étant survenu dans cette position, l'armée a renversé le trône qu'elle devait soutenir, le peuple a été spectateur étonné et stupide : il applaudira davantage la pièce contraire *(a)*.

(a) Castlereagh répondait le 8 mai : « Que ses désirs et ses principes étaient les mêmes et que d'accord avec lui sur le but, il ne pouvait différer que sur le meilleur moyen de l'atteindre. »

XLV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 11]

Bruxelles, 12/24 avril 1815.

Monsieur le comte,

L'aperçu que j'ai eu l'honneur de présenter à Votre Excellence de l'état de la France, dans ma dépêche du 5/17 de ce mois, paraît journellement confirmé par l'expérience. Deux circonstances contribuent principalement à la caractériser : la situation incertaine où Bonaparte se trouve sur le rôle qu'on lui destine, et les efforts qu'il fait pour se rendre indépendant de ceux qui préparent des chaînes à son autorité; l'autre, le dessein ouvertement prononcé des jacobins d'aller à leur fin en se servant de lui comme d'un instrument tant qu'il leur sera utile, décidés ensuite à le briser, s'il devient incommode ou dangereux.

L'existence de cette lutte est démontrée par la marche des deux factions. Les militaires, à Paris, ne parlent que de leur chef et des armées dont il faut l'entourer pour lui assurer la couronne et résister aux étrangers. Les jacobins profanent, à leur ordinaire, les noms de constitution et de liberté, et appellent le peuple à les soutenir. Bonaparte, entouré de sa garde, est assez fort pour se délivrer des chefs de la faction opposée ; une telle exécution cependant le priverait des seuls instruments qui exercent le pouvoir

civil et dirigent toutes les autorités administratives; dans la situation où il est placé, il n'ose pas encore renoncer à ce secours.

Sans les dangers de la guerre étrangère, il pourrait peut-être remédier à cet inconvénient; mais, à la veille d'une invasion générale, un pareil excès de tyrannie contre ses propres complices l'isolerait entièrement et ne lui laisserait aucun parti sur lequel il pût compter.

Le « Champ de Mai » est évidemment l'ouvrage des jacobins; pour le former à leur manière, ils ont couvert la France d'émissaires. Le ministre de la police a nommé des lieutenants généraux choisis parmi les terroristes[1] les plus forcenés, et le ministre de la guerre lui-même a dû créer une commission pour épurer l'armée dans ce sens. Bonaparte voit la tendance de ces mesures; il y consent, forcé par la nécessité. On sait qu'il désirerait différer l'assemblée projetée parce qu'il craint de voir son autorité et son titre transformés en quelque institution républicaine; il serait, dans ce cas, détrôné de fait et ne deviendrait qu'un général exposé à la guillotine, comme ceux de 1793. L'Europe doit à cet esprit de discorde le peu de progrès que font les armements en France. Sur cette frontière, il n'existe pas de rassemblement qui mérite ce nom; les places sont occupées, mais infiniment au-dessous de leur garnison complète.

La nation, en général, c'est-à-dire toute la partie res-

1. Vingt-deux commissaires extraordinaires avaient été pris parmi les notabilités de la république et de l'empire... « Parmi les élus on vit reparaître des hommes dont la célébrité sinistre ajouta à l'effroi public. » (Duvergier de Hauranne, *loc. cit.*, p. 539.)

pectable, qui ne partage ni les passions, ni les intérêts des deux factions, attend le moment d'être délivrée; il s'établit des différences d'opinion même dans les garnisons. L'approche de la guerre, la juste idée qu'on y a maintenant de la force des Alliés, leur propre dénuement, les découragent d'autant plus que le commun des officiers et des soldats s'est flatté de ne pas être obligé d'en venir à une pareille épreuve.

Ce n'est pas simplement la manière de voir du roi et de ses agents qui me porte à juger de l'état de la France sous le point de vue que je viens de présenter à Votre Excellence. Ce sont des renseignements qui dérivent d'une source plus impartiale et très éclairée, et c'est en même temps une certaine expérience qui suggère des inductions fondées sur le caractère et la nature des événements.

Quelque idée que l'on ait des agitations dont ce pays est travaillé dans ce moment, il ne faut pas cependant espérer qu'elles seront de longue durée; ou l'un des partis prévaudra, ou il pourra arriver entre les chefs quelque raccommodement commandé par leurs dangers communs; et il est impossible d'en prévoir aucun qui pourrait se concilier, d'une manière stable, avec la tranquillité de l'Europe. La sagesse exige de la part des Alliés de les surprendre, pour ainsi dire, au moment de la formation, qui est toujours un moment de désordre, de s'associer au sentiment véritable de la nation, qui ne réside ni dans les régicides, ni dans la famille de Bonaparte, et de se mettre à l'abri des convulsions en affermissant le seul ordre de choses qui soit compatible avec la paix publique.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XLVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[Nº 12]

Bruxelles, 12/24 avril 1815.

Monsieur le comte,

Le roi s'est occupé à préparer une ordonnance pour régler l'exercice provisoire de son autorité en France, au moment de l'entrée des Alliés, moyennant des commissaires qui seront spécialement attachés à chacune des armées des puissances.

Parmi les attributions principales données à ces commissaires se trouve celle des approvisionnements des armées alliées : le roi regarde cette partie du service comme un des moyens les plus essentiels de succès; ainsi, tout ce que son intérêt et sa sollicitude peuvent opérer à cet effet sera fait, sans restriction et sans retard.

Il y aura quatre commissaires principaux, un auprès de chaque armée, des commissaires ordonnateurs auprès des corps, et des agents subalternes, qui suivront les détachements selon les circonstances et les ordres qui leur seront donnés.

Toutes ces opérations n'auront lieu que d'accord avec les cours et les généraux alliés : c'est dans l'intention de rendre leur présence en France populaire et de mieux réorganiser le service, qu'elles viennent d'être proposées; c'est aussi à cette époque que l'ordonnance devra seulement être publiée.

J'ai l'honneur, etc.

XLVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode [1].

(Dépêche.)

Gand, 22 avril/3 mai 1815.

Monsieur le comte,

Le comte Alexis de Noailles est arrivé ici avant-hier porteur de dépêches de M. de Talleyrand, dans lesquelles ce dernier rendait compte au roi d'une audience qui venait de lui être accordée par Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître, et des opinions qui avaient été exprimées à cette occasion concernant les affaires de France.

L'objet principal de cette communication paraît avoir été de démontrer au roi la nécessité de former à l'avenir son ministère conformément à la constitution : c'est-à-dire de composer un cabinet qui ait un système d'adminis-

1. *Nesselrode à Pozzo di Borgo.*

Vienne, 22 avril/3 mai 1815.

Les dépêches de Votre Excellence sont arrivées au moment où le courrier porteur de la présente expédition allait partir. Sa Majesté Impériale en a pris connaissance. Les observations qui y sont consignées font apprécier davantage l'intérêt majeur de la commission que Sa Majesté confie à votre zèle et à votre activité. — On avait pressenti la mission du général comte de Damas en Suisse. L'empereur approuve la précaution avec laquelle Votre Excellence s'est conduite à cette occasion. — Le *Moniteur* des 18 et 19 avril se permet, comme à l'ordinaire, des mensonges indécents. Ils portent essentiellement sur l'opinion de l'empereur, Notre Auguste Maître, relativement à Sa Majesté le roi de France. L'empereur désire que vous fassiez sentir dans les formes que vous jugerez, monsieur, les plus convenables, l'indignation avec laquelle Sa Majesté a remarqué ce nouveau trait de perfidie et d'arrogance.

tration qui puisse être considéré comme unanime dans ses résolutions et solidairement responsable de toutes les démarches; qui se place enfin comme en Angleterre entre la nation et le roi pour mériter l'approbation de sa conduite, ou en encourir le blâme sans compromettre la majesté du trône et la personne du monarque.

Depuis mon arrivée ici je n'ai cessé d'inculquer ces principes, d'autant plus que je les avais suggérés et soutenus durant mon séjour à Paris. Le duc de Wellington et le chevalier Stuart, qui ont reçu des instructions conformes de leur gouvernement, ont constamment tenu le même langage.

L'évidence de nos raisonnements avait déjà disposé le roi à adopter cette mesure et le comte de Blacas lui-même, dont la retraite devient une conséquence naturelle de ce système, y était préparé. C'est dans ces vues qu'on avait prévenu M. de Talleyrand de se rendre auprès du roi aussitôt que sa présence au congrès n'aurait plus été indispensable. M. de Noailles lui apporta les mêmes ordres et dans les mêmes intentions.

Aussi longtemps que le roi sera hors de France, la nomination d'un ministère complet serait exposée au ridicule. Il a dû repousser les importunités de MM. de Chateaubriand et de Lally-Tollendal qui aspiraient à des portefeuilles, quoique vide d'affaires, en récompense de leur émigration; mais dès que les événements le mettront dans une situation à devoir gouverner le royaume en tout ou en partie, je suis convaincu que son intention est de former un cabinet tel qu'on le désire. M. de Talleyrand y aura la plus grande influence, c'est donc lui qui doit

s'armer de zèle et d'impartialité pour ne pas soumettre ses choix à ses convenances ou à ses vues personnelles.

La résolution de le mettre à la tête des affaires est indispensable[1]; cependant il entreprend une carrière dans laquelle j'oserai dire qu'il est tout à fait neuf; il faut cesser d'être courtisan, il faut quitter l'intrigue, pour ne s'attacher qu'à un système, renoncer à admettre les femmes de tous les âges dans le secret des affaires, surtout dans le choix des premières places, et savoir résister aux princes, en leur opposant une fermeté qui les contienne dans les bornes prescrites par la constitution. Je n'ai rien vu qui ressemble à cette marche pendant mon séjour à Paris; si elle était le fruit de la terrible leçon qu'on vient de recevoir, il serait résulté un grand bien d'un grand malheur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XLVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Dépêche.)
[N° 15].

Gand, 21 avril/3 mai 1815.

Monsieur le comte,

Madame de Vitrolles se trouvait ici lors de l'arrestation de son mari à Toulouse; alarmée des conséquences de

1. « Jaucourt a Talleyrand, 28 avril 1815. — Il faut... que vous arriviez. Vous ferez en ce moment votre place comme vous voudrez. Le ministère sera composé comme vous le voudrez encore... si ce ministère est fort, les anciennes habitudes, les prédilections, les préjugés de Monsieur lui céderont. » (Pallain, *loc. cit.*, p. 375.)

cet événement, elle prit la résolution de se rendre à Paris. Monsieur, frère du roi, lui remit un billet conçu en ces termes : « Je serai éternellement reconnaissant à celui » qui sauvera les jours et rendra la liberté à M. de Vi- » trolles. » Munie de cet écrit, elle arriva en effet à Paris vers la fin d'avril. Ayant importuné Fouché pour obtenir la permission de voir son mari, un nommé Gaillard[1], ami intime du premier, vint la voir chez elle et la questionna sur les intentions du roi et les projets ultérieurs des Bourbons. Madame de Vitrolles, qui a de l'intelligence, accommoda ses réponses à sa situation et enfin montra le billet de Monsieur. Gaillard s'en empara avec des démonstrations de joie, l'assura que son mari était sauvé et vola chez Fouché. Le lendemain, elle fut avertie de se rendre chez ce dernier ; il la reçut dans son cabinet assez brusquement et commença par une critique des ministres qui ont servi les Bourbons, déplora l'aveuglement des princes, en parla avec un air d'intérêt, et se déchaîna ensuite très amèrement contre Bonaparte ; il ajouta enfin : « Madame, » votre mari est sauvé; j'en ai arraché la promesse à » l'empereur; il m'appartient déjà, et vous pouvez vous » tranquilliser sur son sort. Vous devez en même temps » partir pour Gand, je vous ai fait préparer une voiture » et vous ferai accompagner par un homme de confiance. » Tous deux sont en effet arrivés, l'homme a parlé au roi et lui a dit que Fouché était prêt à se défaire de Bonaparte s'il obtenait la promesse de demeurer ministre de la police et si M. de Talleyrand était mis à la tête de l'administration.

1. Gaillard, ancien oratorien, conseiller à la cour royale de Paris.

Votre Excellence pourra aisément comprendre combien il était difficile au roi de se compromettre sous la foi d'une pareille ambassade : la moindre imprudence aurait pu donner lieu à l'accusation d'avoir négocié un assassinat et de promettre pour récompense le gouvernement du royaume à ceux qui en seraient les auteurs. Dans ces circonstances le roi s'est borné à témoigner l'intérêt qu'il mettait au salut de M. de Vitrolles et le cas qu'il ferait de la conduite de M. Fouché à cet égard, en ajoutant qu'il sera toujours prêt à reconnaître les services que ce dernier pourra lui rendre, ainsi qu'à la France dans l'état critique et périlleux où elle se trouve.

Fouché épuise dans ce moment toute la fertilité de son génie pour se ménager un parti sûr, de quelque manière que les affaires tournent. Il cherche à se préparer un asile en Angleterre. C'est pour le cas où tout espoir de rester ministre de la police en France serait perdu. Il montre à M. le duc d'Orléans le trône en perspective ; cet expédient remédie à l'impossibilité de se réconcilier avec Louis XVIII. Il propose à ce dernier de le mettre sur son trône et lie une intrigue depuis Gand jusqu'à Vienne. Une telle ouverture peut lui frayer le chemin du ministère après la restauration. Toutes ces menées n'ont rien d'utile, rien de réel ; ce qu'il y a de positif, c'est qu'il sert Bonaparte en tout ce qui peut être nuisible aux Alliés, et qu'il le trahit dans des vues qui, selon les événements, peuvent être utiles à lui seul.

Fouché voit la guerre s'approcher ; tant que Napoléon pourra se soutenir, il restera spectateur du combat ; si celui-ci succombe, on le verra paraître aux barrières

de Paris, recevoir les troupes des Alliés, chercher à s'emparer s'il peut du gouvernement, afin de convertir toute l'influence des événements à son profit et à celui des siens. Avant cette époque, on n'obtiendra de Fouché que des intrigues et des communications stériles qu'il rappellera comme des services réels, lorsque le triomphe sera assuré.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XLIX

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Vienne, 22 avril 1815.

J'attendais de vos nouvelles, mon cher Pozzo, pour vous écrire. M. de Talleyrand vient de me remettre un mot qui m'annonce que vous êtes heureusement arrivé ; j'espère que le courrier ne tardera pas à suivre. Nous sommes ici à attendre que les armées se réunissent pour agir. Nous croirions imprudent de le faire avec des demi-moyens, c'est ce qui a dicté la réponse que le comité militaire envoie à lord Wellington. D'ailleurs, le grand motif pour lequel il conseillait d'opérer immédiatement n'existe malheureusement plus, et en effet il a jugé la circonstance comme nous, car dès qu'il eut appris la catastrophe du Midi, il a changé d'avis et préféré attendre.

Du 1[er] au 10 mai, les principales forces autrichiennes arriveront seulement sur le Rhin, et sans elles il n'y a pas à songer à une invasion. Les nôtres n'y seront même

pas alors, et plus tard que je ne l'avais pensé d'abord. La mission de Montrond intriguera probablement chez vous. Il était évidemment envoyé pour savoir si nous pensions encore comme le 13 mars. Nous l'avons chargé de dire à tout le monde: « Point de paix avec Bonaparte et rien de plus[1]. » Voilà aussi le sens dans lequel nous sommes décidés à parler, à proclamer et à agir. Évitez tout ce qui pourrait tendre à nous faire faire un pas de plus pour le moment. L'empereur est inébranlable dans ce principe, et nous croyons que c'est la meilleure et même la seule manière de servir la cause du roi. Tout ce qui nous revient de la situation intérieure de la France, et tout ce que nous disent des gens dévoués au roi sans partager les préjugés de sa famille, nous confirme dans cette opinion.

L

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 19]

Bruxelles, 22 avril/4 mai 1815.

Monsieur le comte,

En parlant de l'état de la France dans ma dépêche *sub* n° 11, j'eus l'honneur de mander à Votre Excellence que Bona-

1. Lire la réponse de Nesselrode à Montrond dans la dépêche de Talleyrand à Louis XVIII. — Vienne, 13 avril 1815. — « Il a cherché à connaître par M. de Nesselrode quelles étaient les dispositions de l'empereur Alexandre. « La destruction de Bonaparte et des siens », a-t-il dit, « et les choses en sont restées là. » (Pallain, *loc. cit.*, p. 381).

parte ne pouvait pas voir sans inquiétude le « Champ de Mai » se réunir pour lui dicter une constitution, sous l'influence de Fouché et de ses associés, et qu'il a en conséquence cherché à différer cette assemblée afin de prendre des mesures propres à déconcerter les desseins des jacobins qui travaillent à affaiblir son autorité et à se procurer même les moyens de le renverser, si leur intérêt ou leur salut les forçait à cette résolution extrême.

Les derniers événements ont confirmé cette opinion. Au lieu de permettre que l'on s'occupât de faire une constitution, Bonaparte l'a composée et publiée lui-même et, sans la soumettre à aucune discussion préalable, il l'a présentée seulement à l'acceptation du peuple, c'est-à-dire qu'il l'a soumise à une formule dérisoire, sans examen et sans réalité. Par cette démarche il a détruit entièrement le projet de la faction opposée. Elle voulait une constitution qui fût son ouvrage; Bonaparte l'a prévenue en s'emparant lui-même de ce moyen et en s'en rendant l'auteur dans la forme qui lui était le plus convenable.

Le « Champ de Mai », dans les desseins des jacobins, devait être une assemblée souveraine destinée à fixer la nature et la forme du gouvernement. Par les mesures que Napoléon vient de prendre, cette réunion ne fera que reconnaître les vœux supposés du peuple sur la constitution et deviendra ensuite la trompette d'alarme pour exciter la nation à soutenir la guerre étrangère. Il résulte de ce fait que l'importance des jacobins est inférieure à leurs prétentions et que le gouvernement se concentre tous les jours davantage dans la personne de Bonaparte.

Je ne saurai me dispenser de soumettre à Votre Excel-

lence quelques observations sur cette nouvelle constitution. Elle est presque en entier la copie de celle qui existait déjà.

L'hérédité de la Chambre des pairs est une des modifications, mais ce privilège qui repose en Angleterre sur une aristocratie qui possède plus de la moitié des terres du royaume, est dérisoire en France, où un grand nombre de pairs, c'est-à-dire les anciens sénateurs à la pension, ont des titres sans propriétés héréditaires, et sont par conséquent sans importance dans l'État.

La liberté de la presse est soumise à l'inspection de la police.

Le roi avait interdit la confiscation; Bonaparte s'est réservé cette arme terrible en omettant l'article.

Toute condition d'éligibilité à la Chambre des députés est abolie.

Le mode d'élection devait être réglé par une loi; Napoléon conserve les anciens collèges électoraux nommés par lui, de manière qu'il n'existe pas un choix qui puisse lui échapper.

Il s'est adressé au peuple et aux armées pour l'acceptation, moyen immanquable d'obtenir l'unanimité; car là où vingt-cinq millions de sujets sont admis à délibérer, toute discussion est impossible et on peut dire que personne n'intervient.

J'avoue que ces réflexions paraîtront sans objet, parce que la constitution elle-même n'en a aucun de réel; c'est le coup d'un parti pour déjouer l'autre; mais la soumission de la nation à tous ces changements, et la facilité avec laquelle elle est sujette à devenir l'instrument de chaque faction, méritent d'être prises en considération très sérieuse,

parce que c'est de cette instabilité que proviennent toutes les inquiétudes qui peuvent agiter l'Europe à l'avenir.

La France est moralement partagée en trois grandes divisions : Bonaparte et l'armée; les régicides et ceux des révolutionnaires qui aspirent à dominer par ambition, ou parce qu'ils croient le pouvoir nécessaire à leur sûreté; enfin la masse éclairée des hommes modérés qui désirent vivre sous un gouvernement constitutionnel. Ces derniers se trouvent plus à l'unisson avec les sentiments et les intérêts de la nation, mais, par la nature de leur caractère, ils ne peuvent jamais prendre de l'influence dans les révolutions et n'ont pas eu le temps d'en acquérir dans le court espace de la restauration.

Dans les circonstances où nous sommes, l'armée et le chef qui la commande dominent la France, et c'est contre tous les deux que l'Europe est ouvertement en guerre. Les jacobins sont entraînés dans ce système parce que, ayant eu besoin de Bonaparte pour aller à leur fin contre les Bourbons, l'instrument s'est trouvé trop fort pour être maniable. Dès qu'ils l'ont mis sur le trône, ce sont eux-mêmes qui, à leur tour, sont devenus les instruments obséquieux d'un pouvoir dont ils se flattaient d'être les directeurs. Dans cette position, ils sont forcés de se réunir à lui pour l'aider à soutenir la guerre contre les étrangers. N'osant pas s'en défaire, ils sont obligés de le servir.

Il résulte de cet état de choses, que les Alliés doivent s'attendre à combattre Bonaparte et l'armée, l'un et l'autre aidés de tous les moyens que le ministère jacobin saura leur fournir.

Les intrigues de Fouché auprès des puissances et les

communications vagues qu'il cherche à entretenir ne sont qu'une ressource éventuelle qu'il veut se ménager dans le cas où Bonaparte viendrait à disparaître par suite de la guerre. Mais alors les Alliés se trouveraient si bien les maîtres de prendre le parti qui leur convient, qu'ils n'auraient pas besoin de transiger avec des gens de son espèce.

Si on veut rendre la nation française à elle-même, il faut aider le gouvernement qui succédera à établir une force conservatrice dans un esprit de modération et de sagesse. Alors nous aurons les véritables gages de la paix, qui consistent moins dans la teneur des conventions, que dans la nature du pouvoir avec qui elles sont faites.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 20]

Gand, 25 avril/6 mai 1815.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la copie d'une déclaration que le roi se propose de publier[1]. Depuis long-

1. Extrait d'une lettre de *Pozzo di Borgo au comte de Lieven*, Ambassadeur de Russie à Londres.

Bruxelles, 4 mai 1815.

Ma cour de Gand est bien malheureuse; on la juge en vérité avec une sévérité que la justice et la charité ne justifient pas. C'est même une fausse politique que de diminuer la considération d'un moyen qui est le premier en ligne de ceux qui nous restent pour

temps, le plus grand nombre des personnes qui composent son conseil croient qu'il était convenable de parler à la France; mais cette mesure avait été constamment différée, en attendant le moment de l'entrée des troupes alliées sur le territoire français. Dans l'intervalle, Bonaparte ayant publié sa constitution et déclaré que la famille régnante était exclue du trône, il a paru nécessaire de s'adresser à la nation, afin de la mettre en garde contre la démarche dans laquelle on voudrait l'entraîner, et pour lui donner une juste idée de sa véritable situation.

Après avoir examiné différentes rédactions, le roi s'est arrêté à celle-ci, la jugeant plus conforme aux vœux des Alliés et plus propre à lui concilier les esprits en France, en ne désignant pour ennemi que celui que l'Europe a reconnu pour tel.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Bruxelles, 28 avril 1815 (N. S.).

Mon cher comte,

Un courrier napolitain, venant de Londres, me laisse à peine le temps de vous écrire ces deux lignes. Je doute

bien terminer les malheurs du monde; je n'excuse pas ses fautes, mais elles sont un peu amalgamées avec celles commises par les Alliés à Paris, qui s'étaient flattés de trouver dans l'armée de Bonaparte et dans les jacobins, de petits saints qui n'auraient désiré que de vivre en paix.

qu'elles puissent vous parvenir à Vienne, que vous aurez quitté probablement avant leur arrivée. Les deux corps d'armée français, sous d'Erlon et Reille, qui sont placés sur cette frontière, viennent de recevoir des renforts; on les porte à cinquante mille hommes environ, les garnisons des forteresses comprises.

Napoléon gagne du terrain sur les jacobins; il les bat à coups de constitution, en attendant qu'il les chasse à coups de pied, si on lui en donne le temps.

Lord Wellington ne se donne pas de repos pour organiser son armée de nations différentes; il me paraît assez content du résultat de ses peines. Les Anglais se renforcent journellement, surtout en cavalerie. Lord Uxbridge, qui doit la commander, est attendu prochainement. Je passe ma vie sur le chemin entre Bruxelles et Gand. M. de Talleyrand devrait venir rejoindre le roi; sa présence est indispensable.

LIII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Vienne, 1er mai 1815.

J'espère, mon cher général, pouvoir vous réexpédier demain votre courrier. En attendant, je ne veux pas laisser partir votre collègue sans vous assurer de tout l'intérêt avec lequel nous avons lu vos dernières dépêches. D'ici, je n'ai rien de nouveau à vous mander. Schwarzenberg est parti

hier, et, dans une quinzaine de jours, je suppose que nous en ferons tous autant. J'ignore quelle direction nous suivrons et me réserve de vous en instruire.

Il m'est revenu qu'on avait la funeste idée d'envoyer Monsieur en Suisse. Au nom du ciel, empêchez son départ de tous vos moyens! Qu'on laisse cette maudite Suisse en repos, elle a manqué nous brouiller une fois; il serait trop piquant que cela arrivât encore dans cette guerre-ci. En général, si Monsieur pouvait se retirer en quelque coin et ne se mêler de rien, il rendrait service à la Suisse et surtout au roi.

LIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Bruxelles, 4 mai 1815. (N S.)

Mon cher comte,

Mes dépêches contiennent plus de raisonnements que de faits, parce que nous ne pouvons pas faire beaucoup en ce moment. Ne comptez pas trop, je vous prie, sur les intrigues de Fouché. Cet homme se réserve d'être à nous quand nous serons à Paris, c'est-à-dire quand nous n'aurons plus besoin de lui et qu'il voudra se servir de nous pour rester maître du pavé, en dépit de tous. Le roi formera pour sûr un ministère comme il le voudra. Talleyrand a été déjà mandé dans cette intention, mais, selon moi, l'obstacle à ce ministère sera Talleyrand lui-même. L'arrivée de

Noailles a réveillé toutes les intrigues. Blacas[1] me dit à chaque instant qu'il est prêt à se retirer, mais il ne peut pas le faire avant que quelqu'un d'autre ne soit ici pour se charger des affaires. Parmi les émigrés de Gand, il n'y a personne. Lally[2] et Chateaubriand sont des auteurs qui connaissent tout, excepté les choses et les hommes.

LV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Gand, 6 mai 1815.

Un courrier anglais, parti le 4 à midi, s'est chargé d'un gros paquet pour vous. Il est probable que M. de Noailles, à qui je recommande cette lettre, le précédera ; le voyage de ce dernier avait pour but d'insinuer au roi le renvoi de Blacas. Aucun des Français qui se trouvent ici n'a ni l'influence ni les moyens de faire opérer ce changement, parce que M. de Blacas quittant sa place, il faut que le ministre (et si c'est possible le ministère) lui succède

1. « La cour de Gand est malheureusement dans une anarchie ministérielle complète ; on attend M. de Talleyrand qui ne se presse pas de venir et qui joue au plus fin. M. de Blacas se regarde comme dans la nécessité de devoir se retirer ; de manière que personne ne dirige. » (Pozzo di Borgo à Lieven ; Bruxelles, 4/16 juin 1815.)

2. Lally-Tollendal (Trophime-Gérard, marquis de) [1751-1830], député aux états généraux, pair de France sous la restauration, membre de l'Académie française.

immédiatement. M. de Talleyrand seul peut conduire cette affaire à bonne fin; priez-le donc de partir immédiatement et de se rendre auprès du roi, qui lui écrit dans le même sens et dans les termes les plus pressants. Je ne doute pas qu'il ne trouve tous les moyens de faire du bien.

Le chancelier Dambray vient d'arriver, c'est une très petite acquisition. Madame de Vitrolles, dont je vous ai parlé bien à fond dans ma dépêche du 4, part aujourd'hui pour Paris. Le roi l'a chargée d'assurer Fouché que les services qu'il pourra rendre seront agréés et récompensés.

LVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Gand, 30 avril/12 mai 1815.

Les rapports de France continuent à être satisfaisants, autant qu'il est raisonnable de l'espérer. La nation montre une répugnance décidée contre les mesures où on cherche à l'entraîner. Il règne à Paris une hardiesse inconnue aux gouvernements révolutionnaires; toutes ces dispositions ne produiront de résultat qu'à l'approche des armées.

Vous devez avoir reçu mon expédition du 22 avril/4 mai par le courrier anglais, et ma lettre du 6, recommandée à M. de Noailles. Si M. de Talleyrand n'est pas parti, chassez-le de Vienne; sa présence ici est indispensable; il ne peut maintenant être utile qu'auprès du roi. Si vous aviez pu me

dire l'époque à laquelle nos armées pourront se trouver sur la ligne d'opération, vous m'auriez donné le moyen de répondre à beaucoup de questions; le silence des gazettes à cet égard fait craindre des délais. Les troupes saxonnes, surtout l'infanterie, continuent à montrer le plus mauvais esprit[1]; on se propose de les renvoyer en Gallicie; il faut renoncer à les mettre en ligne dans ces dispositions. Vous n'avez besoin de prendre aucune mesure à l'égard de M. de Damas ou d'aucun autre agent du roi en Suisse. Le roi soumet toutes ses démarches sur cet objet aux vues et à la volonté de Sa Majesté l'empereur.

LVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[Nº 25]

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le comte,

La dépêche secrète de Votre Excellence et la teneur du traité qui s'y trouvait annexé[2] ont produit sur mon esprit

1. D'après le traité qui cédait à la Prusse une certaine portion du royaume de Saxe, le gouvernement prussien avait prétendu faire un triage parmi les troupes saxonnes et en détacher ceux des soldats nés sur le territoire dont la Prusse venait de faire l'acquisition. Les soldats prirent les armes et s'opposèrent aux recherches qu'on voulait faire pour s'emparer de leurs camarades ainsi destinés à devenir propriété prussienne.

2. Le traité secret du 3 janvier 1815, signé entre la France, l'Autriche et l'Angleterre contre la Russie et la Prusse. (Voir Pallain, *Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, p. 254 et 255.)

la sensation que tout serviteur fidèle de Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître, ne peut s'empêcher d'en éprouver.

Cet acte, que Votre Excellence caractérise avec tant de raison un monument de légèreté et de faiblesse, prouve combien l'ignorance et les intrigues peuvent compromettre les plus grands intérêts des États. Il est glorieux qu'au moment où l'on vient de découvrir un dessein qu'aucune raison politique ne pouvait justifier, le souverain contre lequel il était projeté, se trouve à la tête de l'alliance générale qui va de nouveau sauver l'Europe et ceux même qui avaient si mal jugé de ses intentions magnanimes.

Me trouvant dans l'habitude de causer confidentiellement d'affaires avec le duc de Wellington, je n'ai pas manqué de lui dire que je venais d'être instruit, quoique d'une manière non officielle, qu'un tel traité avait eu lieu. Je lui ai témoigné combien cet acte m'avait paru contraire non seulement aux principes de justice, mais aux règles de convenance et à l'esprit de concorde et d'humanité qui avait présidé à toute la politique des Alliés avant cette époque.

Le duc m'a dit qu'il a totalement ignoré cette transaction jusqu'à son arrivée à Vienne ; qu'alors tous les différends qui avaient causé des alarmes et donné lieu à cette mesure venaient de cesser, et qu'en conséquence le traité était considéré comme non avenu ;

Que néanmoins, il a éprouvé un véritable sentiment de peine à ne pas en faire l'aveu lui-même à Sa Majesté l'empereur, toutes les fois qu'il en était reçu avec tant de bonté et traité avec tant de confiance. Mais outre que ce

n'était pas son secret, il a craint qu'une explication sur une affaire aussi scabreuse, dans le moment où elle était déjà éteinte et oubliée, ne pût produire des inconvénients;

Qu'ayant voulu s'informer des motifs qui avaient donné lieu à cet acte, il lui a paru les reconnaître dans les menaces de guerre faites dans le temps, par le prince de Hardenberg, et que ces mesures s'étant trouvées sans effet au moment de son arrivée à Vienne, tous ses soins se sont portés à faciliter les arrangements communs pour éviter les moindres prétextes de rupture;

Que c'est dans cet esprit qu'il a insisté auprès de l'Autriche pour la cession de Torgau et de quelques autres villes de la Saxe, et qu'il ne saurait oublier que Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître, a contribué plus que personne à cette œuvre de paix, par des sacrifices en Pologne et d'autres concessions qui ont décidément facilité l'arrangement désiré.

Pendant cette explication, j'ai reconnu qu'il avait fortement à cœur de détruire toute impression défavorable qui pourrait encore rester dans notre cabinet à cet égard. En convenant de la pureté de ses intentions personnelles, je n'ai pas manqué d'insister sur l'inconvenance de la mesure à tous égards, et lui ai fait remarquer que la Russie et la Prusse, qui étaient censées menacer ou vouloir la guerre, se trouvent n'avoir jamais imaginé se lier dans ce but, et que ce sont les autres puissances, qui prennent l'initiative par une convention hostile, contre des souverains avec lesquels ils avaient une alliance positive et systématique qui durait encore.

J'ai ajouté que rien ne précipite plus la guerre que

les précautions excessives pour se mettre en mesure de la soutenir, parce que ces précautions sont odieuses et provoquent des réciprocités du même genre, qui mènent à des ruptures ouvertes. Lorsqu'il m'a paru que la supériorité de l'argument tournait en faveur de notre thèse, j'ai cherché à l'assurer que Sa Majesté l'empereur s'élèverait au-dessus de tout ressentiment, comme de toute politique passionnée, et que, malgré cet incident que tous les hommes sensés doivent désapprouver, la conduite de Notre Auguste Maître se trouverait toujours conforme à la grandeur de ses vues et à la noblesse de son caractère.

Je chercherai une occasion convenable pour avoir une explication encore plus sérieuse avec le roi de France. Il est dans ce moment si alarmé sur son sort que je ne voudrais pas ajouter de nouvelles inquiétudes à sa situation. J'espère que Votre Excellence approuvera les motifs de ce délai.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 29]

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le comte,

Le roi a écrit à M. le duc d'Orléans de se rendre auprès de lui au moment où la campagne va s'ouvrir. Son Altesse Sérénissime a répondu qu'il était prêt à obéir, mais qu'il voulait connaître d'avance le poste qu'on lui destinait, et surtout, si Sa Majesté se proposait d'entrer

en France avec les étrangers, démarche à laquelle le duc ne paraît nullement disposé à se prêter.

Comme cette lettre est à peine arrivée, j'ignore encore quelle sera la réponse; mais je suis porté à croire qu'en continuant à témoigner le désir de voir un prince de son sang agir pour la délivrance de la patrie commune, le roi lui démontrera la nécessité où il est de ne pouvoir pas se dispenser du secours de ses alliés, et que, dans l'alternative ou de voir la France sous le joug de Bonaparte, ou de s'associer au reste de l'Europe pour la sauver, le parti à prendre ne peut pas être douteux.

Il serait difficile de dire quel est le motif réel qui règle la conduite du duc d'Orléans dans cette circonstance. Son ambition s'élève-t-elle jusqu'au trône? A-t-il des intelligences et des projets suivis pour y parvenir? Ou bien, comme il est probable, craint-il les embarras d'une situation secondaire, et ne préfère-t-il pas le rôle de frondeur, en attendant les événements, à celui d'acteur sur un si grand théâtre, sans cette conscience de soi-même qui fait aspirer aux grands succès?

Les usurpateurs des grandes monarchies, qui ont prospéré, sont rares dans l'histoire. Il faut une force infinie pour réconcilier les hommes avec les injustices de ce genre. Quelles que soient les vues de M. le duc d'Orléans, je ne crois pas qu'il ait le caractère à se soutenir dans une situation qui demande beaucoup d'efforts. Bonaparte, entouré du prestige de mille succès, a pu comprimer autrefois tous les germes d'opposition et de résistance, et peut encore aujourd'hui s'associer aux espérances des compagnons de son ancienne gloire et à certains crimes de la révolution.

qui ne se croient malheureusement en sûreté que sous un tel protecteur. Mais le duc d'Orléans, qui n'a que son nom et un funeste exemple à donner à ceux qui voudraient s'en servir, ne saurait jamais en imposer à personne. Après avoir été instrument, il deviendrait infailliblement victime.

Si, par ma position, il arrive que je sois appelé à manifester quelque opinion sur ce sujet délicat, je ne me départirai jamais de la plus grande modération et je chercherai à concilier, s'il est possible, tout ce qu'il y a de discordant entre des personnages dont la conduite peut influer si essentiellement sur le sort et la conclusion des affaires.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LVIII *bis*

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 30]

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le comte,

Tous les renseignements sur la marche de l'autorité dominante en France, paraissent justifier le jugement que l'on avait porté sur la nature de son gouvernement actuel, c'est-à-dire qu'il était une transaction continuelle entre le despotisme militaire et le terrorisme révolutionnaire. Ces deux principes continuent à se soutenir et à se déjouer à la fois ; l'approche de la guerre étrangère les maintient en équilibre. Dans cette circonstance, le chef de l'armée serait, lui tout seul, le chef et l'arbitre de l'État. D'un

côté, Bonaparte augmente et organise sa garde au centre de Paris, appelle aux armes les anciens soldats, envoie des commissaires militaires pour mettre en activité les gardes nationales, et, sans oser prononcer le mot de conscription, cherche à attirer, par différents moyens, le plus de monde possible sous ses drapeaux. De l'autre côté, les jacobins forment des fédérations, le faubourg Saint-Antoine a reparu en scène, et, sous prétexte de combattre les étrangers, les deux partis visent en même temps à se fortifier l'un contre l'autre.

C'est au milieu de cette lutte et sous l'influence de ces différents intérêts, que va se réunir l'assemblée désignée sous le nom de « Champ de Mai ». Les élections auraient donné la majorité aux jacobins parce qu'elles sont dirigées par Fouché et Carnot, à la tête de leur département ministériel, aidés des commissaires qu'ils ont envoyés dans toutes les parties de la France; mais Bonaparte a autorisé les membres de la Légion d'honneur à y concourir de droit. Réunion informe ; ainsi les officiers à la demi-solde, devenus représentants de la nation, en seront les législateurs. Au reste, les travaux du « Champ de Mai » sont déjà faits par anticipation. Le souverain existe, Napoléon s'est nommé lui-même. La constitution est parfaite, c'est lui qui l'a donnée. L'assemblée doit déclarer que le peuple l'accepte, proscrire les Bourbons et crier aux armes.

Dans cet état de choses, la nation attend la guerre ; on la craint sur les frontières qui en ont été le théâtre il n'y a que deux ans ; on la désire là où elle ne s'est pas montrée et surtout où on se flatte qu'elle ne parviendra jamais. Le Dauphiné, la Franche-Comté, la Bourgogne,

en partie l'Alsace, la Lorraine et la Champagne sont irrités à l'idée d'une nouvelle invasion et on les provoque, avec quelque succès, à prendre les mesures pour la repousser. Les autres provinces montrent une répugnance décidée contre tous les actes du gouvernement.

Paris est subjugué par la garde et les cris de la population que l'on paye, mais il règne un esprit d'opposition et de fronderie inconnu autrefois à Bonaparte ; on imprime, on critique, on cause de tout, impunément. Les fortifications de Montmartre irritent les uns et effrayent les autres ; tous les regardent comme un signe de détresse.

Fouché et son parti sont dans une position forcée. S'il voulait, et encore plus, s'il pouvait détruire Bonaparte, nul doute qu'il le ferait sans hésiter, parce qu'il se trouverait l'homme le plus puissant de la France. Dans cette situation, au lieu d'intriguer ou de négocier pour s'assurer une place après le rétablissement du roi, il imposerait ses conditions lui-même, et la grandeur du service rendu à l'Europe ferait disparaître les obstacles que sa conduite passée oppose à ses prétentions. Mais il est bien loin de posséder le pouvoir ou le courage nécessaire pour hasarder une pareille entreprise ; non seulement il sert Bonaparte, mais il est forcé de mettre en vigueur, pour le soutenir, toutes les lois les plus révolutionnaires ; la teneur du rapport (ci-joint) démontre cette vérité. La prudence exige certainement de ne pas décourager Fouché dans ses projets utiles, s'il en a ; mais elle défend aux Alliés d'admettre dans leurs calculs les services que cet homme, selon toutes les probabilités, ne rendra jamais.

Jusqu'à présent, l'augmentation de l'armée n'est pas

assez forte pour prouver de l'enthousiasme, même parmi les gens qui tiennent à la profession des armes. Le gouvernement ne cesse d'insinuer, dans les papiers publics, que la guerre n'aura pas lieu, ou qu'elle ne sera pas générale. Cette opinion, qui n'est contredite par personne, a acquis du crédit, et c'est elle qui suspend la désertion. Si tout le monde était convaincu de ce qui en est, le découragement serait à son comble, car personne n'ose espérer pouvoir résister à l'Europe armée et coalisée dans un même but et un même intérêt.

Le roi est vraiment attendu par une grande partie de la population, en Flandre, en Artois, en Picardie : les communications qui existent avec ces provinces sont plus immédiates, et on peut en juger avec connaissance de cause. On espère des mouvements dans les autres parties de la France, dès que les hostilités commenceront, surtout en Normandie, en Bretagne, à Bordeaux et dans le Midi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 31]

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le comte,

Le *mémoire* ci-joint m'a été remis par le baron Louis, ministre des finances, et par M. Beugnot, qui après avoir été à la tête de la police, se trouvait ensuite ministre de la marine en France.

L'opinion de deux hommes éclairés, admis dans les conseils du roi, quoique leur carrière et leur fortune soient révolutionnaires, m'a paru digne d'attention.

Il n'existe aucun fait ni aucun principe développé dans ce précis qui ne me paraisse à la fois juste et compatible avec la monarchie légitime et constitutionnelle ; il est écrit évidemment dans cette conviction.

Si M. de Talleyrand veut rejoindre le roi, avec la résolution de soutenir franchement ce système, je ne doute nullement qu'il ne réussisse à le faire adopter. A la vérité, M. de Blacas, après avoir convenu de la nécessité de quitter sa place, se flatte de pouvoir s'associer à une administration formée dans l'esprit du mémoire ; mais il ne compte que sur la docilité qu'il rencontrera dans M. de Talleyrand à accepter cet arrangement ; si ce calcul se trouve mal fondé, son éloignement est inévitable.

Persuadé, comme je l'ai toujours été, que, sans l'indépendance et l'unité du ministère, il était impossible de bien gouverner un pays dont le système politique est essentiellement mixte et représentatif, j'ai toujours inculqué cette doctrine.

Aussi longtemps que le roi ne sera pas en pleine possession de l'administration du royaume, il n'est pas absolument nécessaire que tous les ministres soient nommés. M. de Talleyrand, M. Lainé comme chancelier, le baron Louis et le duc de Feltre, suffisent dans les premiers moments, soit pour former un cabinet, soit pour diriger les affaires qui se présenteront jusqu'au rétablissement définitif; en attendant, les autres places restent vacantes afin d'encourager les prétendants à bien servir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LX

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Vienne, 21 avril/3 mai 1815.

Monsieur le général,

L'empereur a daigné accorder une attention particulière aux dépêches de Votre Excellence en date du 5/17 avril. L'exposé de l'état intérieur de la France, ainsi que les considérations qui l'accompagnent, font également honneur à vos lumières et à votre zèle. Sa Majesté l'empereur se plaît à vous témoigner, monsieur, sa satisfaction et à vous donner, par les communications consignées dans la présente dépêche, un nouveau témoignage de sa confiance.

Ces communications portent essentiellement sur la nécessité de faire marcher dans la même ligne et vers le même but les armées alliées, ainsi que la politique des cabinets respectifs. Les armées vont combattre l'ennemi. La politique doit le leur montrer d'avance et le séparer autant que possible, par le fait, de la nation française.

Si, par une suite inévitable des complications inhérentes à une guerre fédérative portée en France pour combattre des principes, on confondait les objets et l'on perdait de vue celui auquel se rallient les intérêts véritables de l'Europe, dès lors, la jalousie, les méfiances, la divergence des opinions, relâcheraient les liens de coalition ; dès lors, les défections deviendraient possibles et les revers immanquables.

L'empereur a jugé, par conséquent, que le moyen le plus

simple et le plus sûr pour prévenir et écarter dès ce moment des inconvénients aussi graves, est de faire naître un accord nécessaire dans les vues de tous les cabinets et dans leur coopération respective; de déterminer d'une manière irrévocable l'objet de la guerre et le système politique, au moyen duquel on tâchera de l'atteindre; de fonder ce système sur des principes, déduits de l'état véritable de la nation française; de faire professer ces principes au cabinet du roi, et de les faire adopter par son entremise aux puissances alliées.

Leurs armées vont entrer en France. L'ennemi qu'elles se proposent de combattre demandera, au nom de la nation, ce que l'Europe armée a à démêler sur son territoire. Le roi se considère comme ayant seul le droit de parler au nom de la nation. Les Alliés le reconnaissent. Parlera-t-il en son propre nom et au nom des puissances? Seront-ce elles qui parleront au nom de Louis XVIII? Il faut donc s'accorder. Et qui peut mieux produire cet accord, que le roi lui-même, en faisant connaître avec franchise le système qu'il se propose de suivre pour contribuer de tous ses moyens à la délivrance de sa patrie? Ces moyens n'outrepassent certainement point le cercle de l'influence morale. Elle est grande, elle peut puissamment seconder le succès de la guerre, c'est-à-dire sa prompte fin.

Ces considérations ont déterminé Sa Majesté Impériale à faire rédiger le *mémoire* ci-joint. Les principes qui l'ont dicté se fondent sur des faits incontestables. La nécessité de leur application semble également prescrite par la nature des choses et par l'expérience du passé. Étant intimement pénétré de cette conviction, Sa Majesté désire la faire

partager au roi. Elle ne doute pas que ce prince, en rendant justice à la loyauté avec laquelle elle s'est expliquée avec lui, lors de son arrivée en France, sur ce qu'un peuple, créé par trente ans de révolution, avait droit d'attendre de sa sagesse et de sa libéralité, ne reconnaisse l'urgence d'admettre, dans les conjonctures actuelles, un système dont la nécessité est démontrée par les preuves les plus irréfragables.

Plutôt que de proposer ce système comme une condition de nouveaux sacrifices que l'empereur va faire au salut de la France, Sa Majesté désire le présenter comme un gage de bonheur que le roi réserve à son pays, après tant de calamités qui l'ont affligé et qui le menacent encore.

Au lieu de faire l'objet d'une négociation directe avec ses alliés et la base d'une stipulation formelle avec eux, Sa Majesté désire que ce soit le roi, qui, de son propre mouvement, en fasse apprécier la nécessité et l'importance aux cabinets respectifs, conformément à cette direction.

La commission qui vous est confiée, monsieur le général, consiste

1° A faire suivre au roi le système développé dans le *mémoire;*

2° A en faire adopter les principes aux Alliés, par les insinuations efficaces du cabinet du roi;

3° A faire concourir le duc de Wellington au même résultat.

Votre Excellence appréciera assez l'importance et la délicatesse de la négociation qui lui est confiée, pour éviter de l'entamer formellement, soit avec le duc de Wellington, soit avec les ministres du roi, soit avec Sa Majesté elle-même.

avant d'avoir acquis au préalable la certitude du succès.

Toute démarche, même confidentielle, faite sur cet objet, au nom de l'empereur, ne saurait être justifiée que par la conviction que vous aurez pu vous procurer, d'une propension à y acquiescer complètement de la part du cabinet d'Angleterre et de celui de Louis XVIII.

Du reste, Sa Majesté Impériale abandonne à votre connaissance profonde des hommes et des affaires, et à la prudente sagacité qui vous caractérisent, le choix des moyens les plus propres à réaliser promptement ses intentions.

Vous voudrez bien, monsieur le général, me faire part, le plus tôt que faire se pourra, des résultats qu'auront obtenus les soins accordés à cette affaire majeure.

J'ai l'ordre de communiquer cette expédition à Son Excellence M. l'ambassadeur comte de Lieven. Sa Majesté désire qu'à cette occasion, vous vous mettiez en rapport avec lui sur cet objet, afin de travailler de concert à le faire réussir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXI

MÉMOIRE

ENVOYÉ PAR LE CABINET RUSSE

Bonaparte est à Paris, il se proclame empereur. L'armée le soutient. La corruption des intérêts et les habitudes révolutionnaires le favorisent. L'assemblée du « Champ de Mai » peut aisément faire embrasser sa cause à une grande majorité du peuple français.

L'Europe a lancé sur cet homme l'arrêt de proscription. Elle ne peut, elle ne doit, dans aucun cas le reconnaître, ni comme souverain ni comme chef de la nation française, sous quelque titre que ce puisse être. La déclaration du 13 et le traité du 25 mars annoncent d'une manière positive les motifs qui ont déterminé les puissances européennes à prendre les armes, les principes sur lesquels se fonde leur alliance, le but qu'elles se proposent, les forces militaires qui seront employées pour l'atteindre.

A l'arrivée de Bonaparte en France, on pouvait peut-être prévoir ses succès ; on les a tous prévus : l'Europe s'est déclarée. Elle a parlé aux Français ; des armées formidables vont prouver qu'elle n'a point parlé en vain.

On a séparé Bonaparte de la nation française ; on l'a supposée attachée sincèrement à son roi et à la charte constitutionnelle qui l'unissait à lui. Il se peut encore qu'elle ne se soit soumise que par étonnement et stupeur, au joug d'une armée parjure et à l'ascendant des passions révolutionnaires. Les armées alliées vont l'affranchir. Néanmoins ces suppositions ont différents degrés de probabilité. Il importe de les examiner attentivement pour déterminer, d'après l'état actuel des choses en France, l'objet de la guerre et les moyens politiques pour la faire avec succès.

ÉTAT ACTUEL DE LA FRANCE

Les liens qui unissaient la nation française à ses institutions ont été rompus. La chute de la royauté donna lieu à toutes les horreurs de la révolution, et ces horreurs ont nécessité et rendu puissant le despotisme militaire et le règne de Bonaparte. Le despotisme s'écroula sous son propre poids ; mais les causes qui l'ont amené demeurent certainement les mêmes.

Ce qui semble constater la vérité de cette observation, c'est la facilité avec laquelle Bonaparte s'est emparé du pouvoir suprême et l'impossibilité dans laquelle s'est cru

le roi de prévenir cette catastrophe, d'y opposer une résistance ou d'en créer une.

La déclaration du 13 mars fournissait de grands moyens pour y réussir. Néanmoins Louis XVIII s'est vu obligé de chercher un asile dans la Belgique. Les princes de sa famille ont été abandonnés. Nulle émigration considérable ne dépose en faveur des sentiments ou de l'énergie des Français que l'on suppose attachés au roi, à l'indépendance véritable et à l'honneur de leur patrie.

En approfondissant ce fait, on est conduit nécessairement à une seconde observation, savoir : que la nation française, dans son état actuel, ne semble point disposée à soutenir une cause peu analogue et point favorable aux intérêts et à l'esprit dominant qui sont les résultats de la révolution.

Cette cause est celle de la légitimité et des principes de modération que le roi a essayé d'établir.

Cet esprit est celui des armes, des conquêtes et des prétentions à une domination universelle.

Ces intérêts sont ceux des hommes qui doivent à la révolution leur fortune, leur crédit, leur influence, qui trouvent en elle des aliments à leur insatiable ambition. La puissance de Bonaparte se compose, ou peut se composer, de l'esprit et des intérêts de la France, créés par la révolution, c'est-à-dire de la France actuellement existante.

La puissance du roi ne peut résulter que de la force des armes des Alliés, des vœux des Français demeurés étrangers à la révolution par principe ou par intérêt, des espérances de ceux qui désirent jouir en paix des avantages d'une bonne administration et du commerce, enfin de la coopération de ces mêmes enfants de la révolution, si toutefois ils peuvent trouver, dans le système que le roi va suivre à l'avenir, une garantie suffisante pour la permanence des rangs et des avantages qu'ils sont fermement décidés à conserver.

Quant au parti de Bonaparte, il peut devenir très fort par suite de l'assemblée du « Champ de Mai ». Les formes constitutionnelles peuvent encore exalter l'orgueil d'un peuple démoralisé, et donner une sanction nationale à

tous les crimes qui ont reporté cet homme sur le trône.

Celui du roi peut s'affaiblir davantage, si le roi et les puissants alliés laissent ignorer à la France le véritable objet de la présente guerre.

OBJET DE LA GUERRE

Le seul intérêt qui rend la Grande-Alliance indissoluble, est d'affermir sur des bases solides le système européen, fruit des sacrifices faits durant l'année 1813 et 1814 par les États respectifs pour leur salut et le maintien de leur indépendance. Ce système se fonde sur le traité de Paris et sur les stipulations subséquentes du congrès de Vienne.

Or, l'existence de Bonaparte en France, celle de la révolution à laquelle il doit son retour, le régime nécessairement tyrannique qui doit en résulter, ne sont et ne seront jamais conciliables avec cet intérêt européen. De ce principe découlent la justice et la nécessité de la présente guerre. Et c'est conformément à ce seul principe qu'on peut en déterminer l'objet : « Il consiste à mettre » Bonaparte hors de toute possibilité de régner en France, » ou d'exercer une influence quelconque ; et à placer la » nation française elle-même dans l'impossibilité de re- » devenir le formidable instrument du despotisme mili- » taire, ou des fureurs d'une faction démoralisée et par » conséquent redoutable. »

Tout autre objet rendrait la guerre injuste envers la France et surtout à l'égard des nations qui sont prêtes à la soutenir au prix de leur sang et de leurs ressources.

Les intérêts du roi s'accordent parfaitement avec ceux de la Grande-Alliance. Ce prince ne peut désirer son appui, que dans le but de délivrer son pays du joug que lui impose un étranger essentiellement ennemi de son repos et de sa gloire. Louis XVIII ne peut et ne doit point désirer que la guerre ait pour objet de soumettre la France à un autre joug, savoir : à celui des lois et des institutions qui ne sont plus compatibles avec

l'esprit du peuple, et avec les intérêts qui résultent de l'altération totale de ses rapports intérieurs, opérés dans l'espace de vingt-cinq ans. Ce prince ne peut pas vouloir régner sous l'égide seule de ses alliés et mettre la force de la coalition à une telle épreuve.

Cependant son silence et celui des Alliés, au moment de l'entrée de leurs armées en France, autoriseraient toute espèce de soupçons, de craintes et d'inquiétudes.

Les Alliés et le roi s'y montreraient en conquérants, dont les prétentions n'ont d'autre borne que leurs succès militaires. Les uns seraient les maîtres de morceler la France ; l'autre, de la punir et de la soumettre à un pacte, qu'elle et les fonctionnaires publics ont violé par tant de parjures ou par une indifférence également criminelle.

Ce silence ne saurait donc convenir ni aux intérêts de la coalition ni à ceux du roi, en ce qu'il serait le plus puissant obstacle à des succès décisifs. Mais si les Alliés et Louis XVIII doivent faire connaître à toute la France ce qu'ils viennent lui demander, il est préalablement nécessaire qu'un accord parfait s'établisse entre leurs cabinets respectifs, qu'un même principe préside à leurs conseils comme à leur conduite, et que leur action réunie tende conjointement à un seul et unique but.

MOYENS POLITIQUES

PROPRES A ASSURER LE SUCCÈS DE LA GUERRE

On l'a dit, on ne saurait trop le répéter : le point de ralliement, le but unique auquel doivent tendre tous les efforts, *est de délivrer la France de Bonaparte*. Mais la France, ou, si l'on veut, le parti qui exerce maintenant une influence prépondérante, ignorant le sort qui lui est réservé, coopérera-t-il encore une fois à la chute de cet homme ? La France arrachée à l'oppression par une force étrangère, se replacera-t-elle spontanément sous le régime de la charte constitutionnelle que le roi lui a donnée ?

En admettant la réalité de cette supposition, les puissances alliées peuvent-elles trouver dans cet ordre de

choses une garantie stable de l'adhésion future de la France au système européen, garantie qu'elles viennent demander une seconde fois, les armes à la main ?

Quelque prématurées que puissent paraître ces questions, on ne saurait toutefois révoquer en doute, qu'en les laissant indécises, le roi et les Alliés n'auraient point de langage positif et uniforme à tenir au peuple français et, par conséquent, pas de moyen pour isoler Bonaparte ou faire renaître un intérêt national propre à favoriser es opérations et les succès de la guerre.

Pour le présent, on se bornera ici à une considération générale qui embrasse toutes ces questions et trace une ligne de conduite, au moyen de laquelle les puissances alliées peuvent contribuer, de concert, à l'accomplissement des vœux de l'Europe et de la nation française.

Afin de détacher de Bonaparte et de rallier au roi le parti dominant, il est nécessaire de reconnaître ce principe : le droit qu'a la nation de se donner un acte constitutionnel.

Celui qu'elle a reçu, lui a été imposé. Il devait être réservé à la nation de le rejeter, de le modifier ou de le sanctionner dans les formes légales. Le pacte que Bonaparte s'apprête à lui dicter par l'assemblée du « Champ de Mai » ne peut, dans aucun cas, être considéré comme l'expression de la volonté libre de la nation.

La France ne peut vouloir partager la proscription lancée contre Bonaparte ; elle ne peut pas opter pour la guerre contre tous les États de l'Europe.

Mais une charte constitutionnelle qu'elle se donnerait à elle-même, sous les auspices de son roi, la réconcilierait avec l'Europe, en offrant à celle-ci la certitude d'un ordre de choses permanent.

Ce principe, proclamé solennellement par Louis XVIII, avec tous les développements dont il est susceptible et que la prudence peut suggérer, appuyé de l'assentiment unanime de toutes les puissances, présenterait à la nation française la garantie de toutes les libertés, et donnerait lieu à des combinaisons favorables aux opérations militaires et que le succès ferait prospérer à son tour.

En suivant cette marche, les puissances alliées ne feraient réellement la guerre qu'à Bonaparte ; elles promettraient de respecter scrupuleusement et par le fait, l'indépendance des Français. Ceux-ci, rendus à eux-mêmes, discuteraient librement leur pacte social sous les auspices de Louis XVIII.

Le roi, en déliant les deux Chambres du serment qu'elles ont prêté à la charte constitutionnelle de l'année 1814, en invitant les corps électoraux à envoyer leurs représentants à une Assemblée législative, à mesure que les départements se verraient soustraits au pouvoir arbitraire de Bonaparte, arriverait en France au milieu de ses Alliés, non pour être replacé sur le trône par la force des armes, mais pour y être élevé par les suffrages de la nation, comme il le fut naguère par ses vœux.

On ne saurait trop se le dissimuler, ce système impose au roi de grands sacrifices ; peut-être même est-il de nature à donner une tendance pernicieuse à l'esprit du siècle. Mais aussi quelle serait l'impulsion que recevrait ce même esprit ? combien n'en coûterait-il pas au cœur paternel de Sa Majesté si, par une conséquence de l'assemblée du « Champ de Mai », les Alliés avaient à combattre Bonaparte, l'armée et la nation françaises ?

LXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 32]

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Monsieur le comte,

J'ai lu la dépêche de Votre Excellence du 23 avril/3 mai et le *mémoire* annexé, avec toute l'attention que m'imposaient à la fois les ordres de Sa Majesté l'empereur, Notre

Auguste Maître, et l'importance du sujet. Voulant me conformer, dans la conduite de cette affaire délicate, aux instructions qui m'ont été transmises, j'ai reconnu qu'avant de faire aucune proposition au roi ou à ses ministres, il m'était prescrit de découvrir la manière de penser du duc de Wellington sur l'objet en question, sans cependant hasarder aucune confidence formelle, même envers lui, à moins d'être assuré d'avance de la conformité de son opinion et de son concours.

Avec ces précautions, j'ai donc amené plusieurs conversations très sérieuses sur ce sujet et lui ai développé, comme le résultat de mes propres méditations. tout le contenu du *mémoire*, en l'invitant à me communiquer de son côté ses réflexions à cet égard.

Après différentes discussions, le duc m'a dit en substance, que rien n'était plus évidemment démontré que le besoin où la France se trouve d'être gouvernée par une constitution sage et libérale, fondée sur des principes conformes aux opinions modérées, et aux intérêts réels créés par la révolution.

Que ces intérêts consistent principalement dans la conservation des avantages, de quelque genre qu'ils soient, créés à la suite des événements précédents en faveur de certaines classes d'hommes devenus importants par leur nombre et par leur influence, et dans l'établissement d'une administration responsable qui exerce l'autorité selon des formes légales, et surtout d'une manière franche et ouverte, sans offrir de prétexte à la malignité des hommes pervers, ni causer des alarmes à la raison des hommes sensés.

Que toute nouvelle institution, en France, doit tendre

à ce double but, c'est-à-dire à présenter des garanties constitutionnelles, et à produire dans les esprits une sécurité qui fasse considérer un tel ordre de choses comme définitivement établi.

Le duc croit que la charte constitutionnelle offerte par le roi contient, à quelques modifications près, tous les principes propres à assurer une liberté réelle en France et un gouvernement capable, par sa dignité et par les moyens qu'il s'est réservés, de pourvoir à sa propre conservation, de maintenir l'autorité légale, qui est nécessaire afin de préserver le peuple de l'anarchie et du despotisme, et que, si cette charte peut être taxée de quelque imperfection, l'existence de la représentation nationale doit nécessairement en corriger les défauts, à mesure que l'expérience les indiquera dans le cours de l'administration ordinaire.

Lord Wellington est persuadé que les derniers événements en France ne sont nullement l'effet de la différence d'opinions sur les formes constitutionnelles, mais au contraire résultent d'une insurrection contre toute constitution, excitée par la présence de Bonaparte soutenu de l'armée et suivi par un grand nombre de personnes, qui, n'étant pas satisfaites de leur situation à la fin de la révolution, aimeraient à en commencer une nouvelle; qu'ainsi l'expulsion des Bourbons, n'a pas eu pour but une constitution plus libre ou un gouvernement plus modéré, mais simplement l'usurpation du pouvoir au profit de la faction qui s'est trouvée la plus forte; c'est-à-dire de la même armée, du même chef et des mêmes partisans, dont l'Europe venait d'être délivrée.

Ayant moi-même observé qu'un nouveau parti social

qui serait l'ouvrage de la nation, pourrait éviter la répétition de malheurs semblables, le duc m'a répondu qu'en considérant la question d'une manière abstraite, cette mesure paraît au premier abord simple et efficace ; mais dès qu'on l'examine dans ses détails, on reconnaît les dangers et les inconvénients inévitables qu'il y aurait à la mettre en pratique. Le choix des représentants fait par les mêmes électeurs qui viennent de nommer au « Champ de Mai » ne manquera pas de se ressentir de l'esprit des factions qui agitent la France.

Une assemblée ainsi élue, sans contrepoids, sans contrôle, abandonnée à l'intrigue, à la loyauté ou à l'éloquence des meneurs, n'aurait aucune règle de conduite fixe, et pourrait se jeter dans des écarts qui amèneraient de nouveaux troubles. Ce danger lui paraît d'autant plus à craindre qu'elle ne manquerait pas de s'ériger en Convention nationale, de se croire déliée de toutes les lois positives qui l'auraient précédée, et appelée à réorganiser la société jusque dans ses premiers éléments. Il a ajouté qu'un corps délibérant unique, investi d'un pouvoir absolu, ne saurait jamais pacifier la France, et qu'on s'exposerait à voir se renouveler les excès dont nous avons tous été témoins.

Sur l'objection que je lui ai faite que dans ce cas les Alliés courraient risque de voir le peuple en armes pour les combattre, si on n'offrait pas à la nation la faculté de s'organiser à sa volonté, il m'a répété que si cet argument avait quelque fondement dans l'esprit et les sentiments des Français, Bonaparte devrait être la première victime, puisqu'il a imposé la constitution à la tête de l'armée, et qu'il a défendu de délibérer sur le

choix du souverain, s'étant nommé lui-même d'une manière absolue. Il a ajouté que la mesure que je lui proposais, loin de nous attirer des partisans, diviserait encore davantage la masse de la nation et nous jetterait dans des incertitudes dangereuses, parce que nous aurions renoncé à un système déjà connu et bon en soi, pour nous mettre entre les mains des gens avec lesquels les Alliés n'ont aucun rapport, et dont ils ne peuvent ni prévoir ni calculer les vues et les desseins.

Le duc n'a pas manqué de saisir, par sa propre pénétration, l'idée indiquée dans le *mémoire*, c'est-à-dire qu'une pareille mesure imprimerait probablement une tendance pernicieuse à l'esprit du siècle. Il a observé que l'exemple du roi de France, se démettant pour ainsi dire de son titre, avec le concours de toutes les puissances, afin de l'obtenir de nouveau d'une Convention nationale, et celle-ci, même en lui supposant la plus grande modération, formant un pacte social, comme condition de légitimité et origine de toute autorité publique, ce serait prononcer, en quelque sorte, un jugement contre tous les gouvernements qui existent de fait, c'est-à-dire tous ceux de l'Europe, ce qui pourrait provoquer des innovations dont les conséquences sont aisées à prévoir.

Lorsque je lui ai observé qu'il était cependant nécessaire de combiner des moyens propres à corriger les défauts qui pourraient se trouver dans l'acte constitutionnel existant, et d'y parvenir d'une manière populaire et satisfaisante pour la nation; il m'a répondu qu'il serait prêt à s'entendre à cet égard, avec tous ceux qui voudraient s'occuper de cette question, et à suggérer au roi toutes les modifications et les

améliorations qu'un examen sage et réfléchi pourra indiquer. Mais il a constamment soutenu qu'il ne se prêterait jamais à conseiller l'anéantissement de la représentation actuelle : c'est-à-dire le roi, la Chambre des pairs et celle des députés, pour en attendre une nouvelle, sous quelque forme que ce soit, et la reconnaître comme le résultat d'une Convention réunie à cet effet. Il a ajouté qu'en Angleterre, à l'époque de la restauration, le parlement, tel qu'il se trouvait alors, fut l'auteur de toutes les lois conservatrices de la liberté ; que les autres perfectionnements de la constitution émanaient de la même autorité, lorsque Guillaume et Marie furent appelés au trône, ainsi que la maison de Hanovre, dans des temps plus récents, sans que jamais l'on ait eu recours à la doctrine d'une Convention nationale ; que ces maximes sont devenues pour ainsi dire la religion politique de tous les hommes d'État dans son pays, et que le gouvernement britannique ne s'autoriserait jamais à soutenir ou à encourager le contraire.

Quelles que soient les erreurs ou la justesse de ces raisonnements, Votre Excellence peut être assurée qu'ils sont exactement et fidèlement rendus tels que le duc les a déduits dans trois conversations différentes, et, comme la discussion a été grave et sérieuse des deux côtés, il ne me reste aucun espoir de le voir coopérer en faveur de la mesure telle qu'elle a été proposée. Il sera par conséquent nécessaire de recourir à d'autres moyens, si on persiste dans les desseins de la faire adopter.

Il est à présumer que le roi lui-même ne s'y prêtera qu'à la dernière extrémité, non pas tant parce qu'il répugne à aucune modification de la charte constitutionnelle ou à

aucun système de gouvernement libéral, mais parce qu'en déliant les Chambres du serment de fidélité, il craindra que cet acte ne soit pris pour une abdication. En déposant sa couronne entre les mains d'une assemblée, sur laquelle il n'aurait aucune influence, personne ne peut répondre qu'elle ne disposera pas du trône dans le tumulte d'une séance et à la majorité extorquée de quelques voix. Afin de prévenir cette objection, il serait nécessaire de présenter quelques garanties en faveur de la dynastie, indépendamment des caprices du nouveau corps délibérant. En faisant cette observation, je ne prétends pas juger du mérite de la question, je dis seulement que, devant traiter avec le roi de France, le premier moyen d'obtenir son assentiment, consiste à le convaincre qu'on lui conseille une chose utile, étant naturel qu'il doit considérer la conservation de son existence politique comme le premier but de ses propres décisions et de ses démarches.

M. de Talleyrand est destiné à devenir le ministre prépondérant du cabinet du roi. Je suppose que Votre Excellence aura sondé son opinion sur la conduite qu'il se propose de conseiller à Son Maître ; une insinuation faite à Vienne produira plus d'effet qu'une longue négociation à Gand ; ce ministre est celui qui devrait s'accommoder le plus facilement à des mesures populaires.

La manière de voir du duc de Wellington, quoique manifestée sur une thèse que je lui ai proposée comme mise en avant de mon propre mouvement, m'a interdit toute communication ultérieure avec qui que ce soit. L'instruction de Votre Excellence me le défendait expressément : j'attends donc des ordres ultérieurs.

Afin d'éclairer encore davantage cette question, je crois devoir faire observer à Votre Excellence, que les corps électoraux actuellement existants sont les mêmes que ceux qui ont été formés par l'ancien gouvernement impérial, depuis environ douze ans, et que tous les membres qui les composent, après avoir nommé il y a peu de jours les députés à la Chambre des représentants, en vertu de la constitution prescrite par Bonaparte, sont mandés pour assister en personne au « Champ de Mai »;

Que, indépendamment de ces derniers événements, l'imperfection de leur composition avait déjà décidé le roi, avant son expulsion, à préparer une loi pour fixer les conditions de vote et d'éligibilité, dans l'intention de la proposer aux Chambres;

Que cette intention existe toujours et que ce sera le premier et peut-être le seul travail de la législation, lorsque sa réunion aura lieu après le rétablissement de la monarchie ;

Que le mode d'éligibilité une fois fixé d'une manière légale, la Chambre actuelle des députés peut être dissoute, une nouvelle élection ordonnée, et que ce sera par le pouvoir législatif ainsi complètement organisé, qu'on procédera à toutes les réformes et à tous les actes qui seront jugés convenables.

J'ai pensé que la connaissance des projets du roi et de ses conseillers à cet égard, pourrait fixer davantage la manière de présenter la question, en l'examinant sous tous ses rapports, ceux où elle diffère et ceux où elle peut s'accorder avec l'esprit du *mémoire*, et fournir de nouveaux faits à l'appui des ordres qui me seront transmis.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXIII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(*Lettre particulière.*)

Vienne, 1er/13 mai 1815.

J'ai reçu hier, par le courrier de Clancarty, vos dépêches du 12/24 et vos plaintes sur mon silence : je vous ai pourtant écrit, d'abord par un courrier anglais, puis par Vienne, et aujourd'hui je suppose que vous serez complètement satisfait sous le rapport du volume. Pour commencer par le plus essentiel, je vous parlerai d'abord subsides. Il paraît que l'Angleterre se fait bien tirer l'oreille et se place à dessein en seconde ligne pour donner moins d'argent, donnant toujours à entendre qu'elle n'a aucun intérêt direct dans cette affaire et ne doit par conséquent y paraître que comme auxiliaire. Ce beau raisonnement perdrait le monde si nous, qui depuis 1812 sommes moins exposés que personne, voulions également en faire le principe de notre politique.

Ce qui, au contraire, semblerait donner un espoir certain de réussite, c'est que l'on n'a envisagé le retour de Bonaparte, ni au point de vue de l'égoïsme, ni avec des idées d'émigration ; mais on a pris les mêmes mesures que l'on aurait adoptées dans le temps de sa toute-puissance, pour lui faire la guerre. Voilà pourquoi l'Angleterre ne devrait pas rester en arrière. Deux millions de livres sterling de plus ne la tueraient pas. Elle nous en donnerait

un, distribuerait l'autre parmi les princes d'Allemagne, non compris dans l'armée du duc de Wellington, et réserverait les deux qui restent pour les troupes étrangères de cette armée.

Expliquez un peu au duc que la Bavière, qui a trois millions et demi d'âmes, fournit soixante-cinq mille hommes et des subsistances à moitié prix aux armées russe et autrichienne. Le royaume des Pays-Bas, qui contient cinq millions d'âmes, n'en fournit que quarante mille, et les armées anglaises enrichissent le pays en payant tout comptant. Wittgenstein, les gardes, les cosaques, tout a reçu ordre de marcher; mais vous verrez, par la dépêche de mon beau-père, que nous marchons à la banqueroute si l'Angleterre ne fait pas davantage. Un million de plus ne porterait la totalité qu'à 2,666,666; ainsi, ce ne serait pas même ce que nous touchions dans la dernière guerre. On pourrait appeler ce million première mise, ce qui a été toujours d'usage, ou le fournir en billets de crédit; nous nous prêterions à toutes les dénominations qui seront jugées nécessaires. Lord Castlereagh nous doit en vérité cette réparation pour le beau traité du 3 janvier, dont la conception lui appartient principalement. L'empereur a pris la chose avec beaucoup de grandeur d'âme. Elle ne lui fera pas retenir un seul soldat en deçà de ses frontières, quoiqu'elle l'ait fort affecté.

Il serait possible que nous fussions dans le cas de prier Roger de Damas de quitter la Suisse. Je regrette que vous n'ayez pas pu encore empêcher son envoi qui ne fera aucun bien et nous indispose tous. Ne négligez rien pour rendre le roi plus enclin à entrer dans les vues que l'empereur lui

fait communiquer aujourd'hui [1]. Rien ne servira mieux sa cause. Il nous faut en France un gouvernement qui donne la sécurité au dehors et soit assez fort pour se soutenir sans secours étrangers. Cette dernière condition ne sera jamais remplie si le roi y revient avec les idées de Monsieur et de son pitoyable entourage. Le projet des commissaires à attacher aux différents corps d'armée sera bon pour l'opinion, mais peu efficace pour le maintien de l'ordre. Si le nombre était trop multiplié, je craindrais que ce ne fussent autant d'espions. Schwarzenberg est parti et j'espère que l'on commencera, aussitôt que nos armées seront un peu plus rapprochées. Nous avons dans la première armée quarante mille hommes de cavalerie et six cent quatre-vingts pièces de canon.

Vos dépêches sont parfaites comme toujours, mais je désirerais pour vous et pour eux, que vous fussiez moins crûment *bourbonnique*. Vous les servirez mieux par là.

N'y aurait-il donc aucun moyen de faire revenir au quar-

1. « Depuis quelque temps, j'ai eu lieu de remarquer que si l'empereur de Russie avait été souvent opposé à ce que désirait Votre Majesté, il n'y a pas toujours été porté seulement par le but qu'il se proposait lui-même, mais encore, dans quelques circonstances, parce qu'il s'est trouvé blessé : 1° de ce que Votre Majesté ne lui a point offert le cordon bleu, l'ayant donné au prince régent ; 2° de l'inutilité de son intervention et de ses instances en faveur du duc de Vicence, à qui il s'intéresse vivement ; 3° de la fermeté avec laquelle Votre Majesté, dans la question du mariage, a refusé de condescendre à ses désirs sur le point religieux ; 4° enfin de ce que la charte constitutionnelle s'éloignait sur plusieurs points des vues qu'il avait manifestées à Paris à ce sujet, et que son attachement pour les idées libérales lui faisait regarder comme très utiles et très importantes. » (TALLEYRAND AU ROI LOUIS XVIII, Vienne, 23 avril 1815 ; Pallain, *loc, cit.*, p. 397, 398 et 399.)

tier général lord Castlereagh ou quelque autre membre du cabinet britannique? Rien ne marchera sans cela, et nous serons continuellement placés entre la nécessité de renoncer à beaucoup de bons projets, ou de les manquer pour attendre des réponses de Londres.

Lord Clancarty, excellent en second, est trop difficultueux, minutieux et pédant pour être en premier. Quant à Cathcart et Stuart[1], vous les connaissez.

Croyez, mon cher ami, etc.

LXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Bruxelles, 11/23 mai 1815.

Mon cher comte,

Votre lettre du 13 et en général votre correspondance particulière m'afflige beaucoup. J'y vois, comme à l'ordinaire, les preuves de votre amitié, mais malheureusement aussi la conviction où vous êtes, que ma manière de voir sur les affaires de France[2] ne rencontre pas beaucoup d'approbation.

1. Stuart, ambassadeur d'Angleterre à Paris.

2. Voir la *Correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII*, et en particulier la dépêche du 6 janvier 1815 (Talleyrand au roi) :

« Le langage soutenu de M. le général Pozzo à Vienne était trop favorable à la France pour se trouver d'accord avec ce que voulait faire ici l'empereur de Russie. » (Pallain, *loc. cit.*, p. 217.)

J'ai servi, je sers l'empereur avec tout le dévouement que je lui dois, comme à mon maître, à mon souverain et à mon bienfaiteur. Dans les choses où les ordres sont positifs, j'obéis; dans celles où mon jugement est libre, j'agis selon ma conscience et mes faibles lumières. Et moi aussi je pourrais deviner les intentions, écrire dans le même sens, quelle que fût dans le fond mon opinion, et obtenir la faveur, je ne dirai pas au prix de la vérité (parce que je ne veux inculper personne, ni prétendre de voir mieux que les autres), mais par une marche contraire à ma propre conviction. Non! Jamais Pozzo n'aura pareille faute à se reprocher : il existe dans mon cœur un sentiment qui me commande de me respecter moi-même; si j'avais le malheur de l'étouffer, je ne serais plus rien à mes propres yeux. Je dois à cette conduite, soutenue par vingt-cinq ans d'épreuves, la considération que le monde est obligé de m'accorder. Qu'étais-je en entrant dans la carrière de la vie politique, en me séparant de la révolution à l'âge où elle flattait toutes les passions, et ne contrariait aucun de mes intérêts?

Un individu lancé dans des pays inconnus, sans protections, et sans aucun de ces avantages que le monde a rendus nécessaires presque à tous les genres de succès. A quoi dois-je attribuer la place que j'occupe dans l'opinion des hommes de bien, si ce n'est à la droiture de mes sentiments? Mon existence n'est pas le résultat d'accidents imprévus; elle s'est formée par des épreuves qui ont eu pour examinateurs et pour juges tous les gouvernements, et tous les hommes qui méritent d'être nommés en Europe. A cinquante ans, mon cher comte, on peut me rendre

malheureux, mais il n'appartient à personne de m'humilier.

On me taxe de juger les Bourbons mieux qu'ils ne méritent : certes, s'il a jamais existé un homme qui ait soutenu leur cause par l'influence des principes exclusivement, je suis celui-là. C'est la justice (qui, dans ce cas, est la véritable politique) que je soutiens; les Bourbons sont une institution et non une famille; je mets tous les souverains dans la même catégorie. Les usurpations sont la source de mille calamités; pour une qui a prospéré, il y en a cent qui ont fait le malheur des peuples, et qui ont terminé comme elles avaient commencé, d'une manière tragique et criminelle. Je vais plus loin, je les juge avec indulgence. Je n'ai pas la présomption de croire qu'il était aisé de gouverner la France au milieu des crimes et des criminels de la révolution. Je connais beaucoup de leurs fautes; j'ignore celles que j'aurais commises moi-même, n'ayant pas été à l'épreuve. Je cherche à leur inspirer les conseils qui me paraissent les plus sages, et je déplore souvent de voir, ou qu'ils se trompent, ou qu'ils sont mal jugés au milieu de ces difficultés inhérentes à la faiblesse humaine et surtout au malheur. Je suis encore persuadé que l'Europe a besoin d'eux pour être en paix, et que la France ne peut s'en dispenser pour être libre.

Quant à Fouché, je crois que vous êtes tous dans l'erreur : ne croyez jamais que sa conduite dépende de nos encouragements. S'il conspire contre Bonaparte et qu'il réussisse, il sait que vous serez tous ses très humbles et très reconnaissants; s'il ne fait qu'intriguer, il ne faudrait pas être sa dupe pour rien.

Il est temps de finir mes plaintes parce que je sais qu'elles vous affligent; je n'ai d'autre consolation que celle de pouvoir vous les confier, et c'est beaucoup pour moi.

Adieu, mon cher comte; il y a un meilleur monde; j'espère le retrouver même avant la mort, dans quelque retraite, où l'on a besoin plus que jamais de se voir en dedans sans rougir.

LXV

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Vienne, 12/24 mai 1815.

Je profite en toute hâte, mon cher général, d'un courrier de lord Clancarty pour vous annoncer que l'empereur a quitté Vienne cette nuit. Il s'arrêtera une couple de jours à Munich, autant à Stuttgart, et se rendra de là à Heilbronn où il établira son quartier général. Je compte suivre incessamment Sa Majesté Impériale, mais je suppose que les affaires du congrès m'arrêteront encore ici jusqu'à la fin de la semaine prochaine. On peut les considérer comme presque achevées. Il ne reste que le grand traité à rédiger, et comme lord Clancarty s'en occupe avec son activité ordinaire, je ne doute pas que nous en venions bientôt à bout.

On dit que Monsieur et les princes font encore la faute

de donner des pouvoirs; si c'est vrai, il est indispensable qu'ils les retirent; sans quoi il n'y aura plus aucune unité et ils jetteront beaucoup de confusion dans les idées et dans les actions. Ne nous faites envoyer personne au quartier général, ou le moins de monde possible.

Adieu.

LXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 34]

Bruxelles, 23 mai/4 juin 1815.

Monsieur le comte,

L'intention du roi de rétablir son gouvernement dans toutes les provinces françaises qui se trouveront occupées par les armées alliées, et d'envoyer à cet effet des commissaires à chaque quartier général des quatre grandes puissances, a été mandé à Votre Excellence dans mes dépêches précédentes.

Au moment où les hostilités vont commencer, cette résolution vient de m'être communiquée, ainsi qu'à mes collègues, d'une manière officielle. La note ci-jointe contient la demande et les raisons qu'on a jugé convenable de mettre en avant pour la faire agréer aux puissances. Le projet de règlement dont j'avais déjà rendu compte, éclaircira la question encore davantage, et mettra Votre Excel-

lence à même de me faire parvenir ses ordres à ce sujet.

Le roi se regarde comme le seul pouvoir politique représentant la France dans ce moment. C'est lui qui a signé le traité de Paris, monument principal sur lequel repose la paix générale de l'Europe, et les actes subséquents du congrès; c'est avec lui que l'on a traité à Vienne, de tous les objets concernant les intérêts généraux et particuliers en tant que la France pouvait ou devait y concourir. Ses ministres ont signé la déclaration du 13 mars et celle du 12 mai, et les Alliés, en annonçant qu'ils ne prétendaient pas prescrire à la nation française la forme du gouvernement qu'elle voudrait se donner, ont dû cependant reconnaître celle qui, jusqu'alors, et encore aujourd'hui, a été considérée par elle comme la seule existante et légitime. Il serait impossible de faire abstraction de toute réalité et de regarder la société civile comme entièrement dissoute en France. Dès que Bonaparte n'est pas le souverain de ce pays aux yeux des Alliés, le roi n'a pas cessé de l'être. La faculté même de se donner un nouveau maître n'équivaut pas à la destitution de celui qui existe; c'est le droit, que les Alliés veulent respecter dans le cas où il leur paraîtrait qu'il soit librement exercé; mais, tant que ce dernier cas ne se réalise pas, Louis XVIII continue à être le souverain et le chef de l'État.

C'est dans cet esprit que la question a été envisagée par tous mes collègues, dans une réunion que nous avons eue afin de régler nos démarches d'uune manière uniforme. Le duc de Wellington a même cru qu'une simple instruction de la part du roi à ses commissaires, laissait trop de vague dans leurs fonctions, et il a présenté le projet d'une conven-

tion qu'il désirerait voir signer au roi : ce projet a été écrit de sa main en anglais, exactement conforme à la copie ci-jointe; celui en français n'en est que la traduction sous une autre forme.

Mes collègues rendent compte à leurs cours de cette affaire et demandent des ordres par la même occasion. Je prie Votre Excellence de me faire connaître ceux que Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître, daignera me prescrire, et de fixer une question qui ne saurait être plus longtemps indécise sans inconvénient.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 35] Bruxelles, 23 mai/4 juin 1815.

Monsieur le comte,

Le « Champ de Mai » est de nouveau différé [1]. Les délais apportés à l'égard d'une mesure jugée aussi essentielle à

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Dépêche.)
[N° 36] Bruxelles, 23 mai/4 juin 1815.

Madame la duchesse d'Angoulême est arrivée à Gand il y a quelques jours pour voir le roi. Elle va retourner incessamment, peut-être aujourd'hui même, en Angleterre; de là, elle se propose de passer en Espagne, dans l'espoir de rentrer en France et de se présenter de nouveau à Bordeaux, où elle a su inspirer beaucoup de respect et d'intérêt.

l'établissement et au maintien du gouvernement actuel tiennent à l'esprit de parti qui divise même le parti dominant.

Bonaparte sent que la constitution qu'il s'est donnée lui-même n'a satisfait ni l'ambition ni les prétentions des chefs des jacobins. Ceux-ci voulaient lui imposer des conditions, lui, au contraire, les a déjoués en prenant l'initiative d'une manière absolue, et en ne permettant pas de mettre en question son titre au pouvoir suprême.

Cette différence d'opinions pouvait sans doute éclater au « Champ de Mai », quoique les fonctions de l'assemblée soient limitées au recensement des votes, que l'on suppose émis dans les départements. Comme les deux factions s'agitent, Bonaparte pour s'assurer l'obéissance, et les opposants pour lui inciter des obstacles, la réunion est différée dans l'incertitude du succès.

Les ministres dévoués à Bonaparte ont travaillé et réussi jusqu'à un certain point, dans les provinces, à détacher une partie des jacobins secondaires de leurs chefs avoués, qui se trouvent dans la capitale. Après avoir choisi le plus grand nombre des fonctionnaires publics parmi les gens de cette espèce, c'est également parmi eux que l'on a pris la majorité des députés. On a voulu même leur donner de nouveaux directeurs ostensibles, et Barrère et Garat siégeront dans l'assemblée, en opposition à Fouché et Carnot.

Dans ce conflit, tous sont néanmoins d'accord pour induire les puissances étrangères en erreur (s'il était possible) à l'égard de leur caractère véritable, et pour faire regarder cet assemblage informe d'officiers et de soldats légionnaires, de députations de régiments, de régicides, de septembri-

seurs, de douaniers et de préposés aux contributions, auxquels se trouvent mêlés par force quelques noms recommandables, comme les représentants de la nation, et leurs délibérations, comme l'expression véritable et légale de la volonté du peuple français.

Il existe en France un sentiment général, c'est la conviction que Bonaparte, repoussé par une grande partie des habitants, et attaqué par les forces réunies de l'Europe, ne peut pas régner; cette opinion circule dans l'armée, qui pourtant ne cesse de lui être fidèle. L'action entière du gouvernement s'en ressent : police, finances, armement, tout rencontre des obstacles, ou un manque de soumission inconnu jusqu'à présent aux gouvernements révolutionnaires. Le projet d'opposer le menu peuple à la bonne bourgeoisie produit heureusement peu d'effets : la fédération des faubourgs de Paris a été si fort désapprouvée par l'opinion publique, qu'elle est restée sans conséquence. Ce plan, que l'on voulait étendre à toutes les grandes villes, a rencontré le même sort, depuis Lille jusqu'à Marseille.

Il règne partout un esprit d'inquiétude dont les journaux français mêmes sont forcés de parler. Les départements où les troupes sont en petit nombre se refusent surtout à payer les contributions et à fournir les gardes nationales; il n'existait dans le Trésor, le 22 du mois passé, que deux millions en numéraire; le crédit est une ressource nulle dans ce moment.

Le Dauphiné, la Bourgogne, la Franche-Comté et la Lorraine persistent dans leur mauvais esprit; l'Alsace et la Champagne s'améliorent; tout le reste est indifférent ou opposé au gouvernement. Jamais Bonaparte et les siens

ne parviendront à intéresser la nation à leur cause, si les Alliés savent fixer l'esprit public sur un objet d'intérêt général qui convienne à tous, et donner par leur conduite des espérances de succès et des gages de modération.

La Vendée a été forcée de se défendre. Le roi avait donné les ordres de se tenir tranquille jusqu'à l'entrée des troupes alliées, mais Bonaparte voulant obliger les chefs à se présenter à Nantes devant le commissaire, ceux-ci se sont trouvés dans la nécessité de prendre les armes : ce mouvement a causé beaucoup d'alarmes; des troupes ont été envoyées, parmi lesquelles trois mille hommes de la garde.

L'armée se renforce toujours, quoique lentement : on estime les forces existantes et leur distribution à l'époque du 14/26 mai, selon l'état annexé. Les gardes nationales ne peuvent pas être évaluées. Excepté dans les départements désignés comme mauvais, on assure que leur organisation est totalement manquée, ou inefficace pour le moment.

Les ouvrages auprès de Paris continuent. La capitale, morne et inquiète, en est alarmée. Selon les meilleurs avis, on suppose que le plus grand rassemblement de troupes se formera dans les environs de Laon, Reims, Soissons. Bonaparte promet à ses partisans un succès quelconque dès le commencement ; il espère suppléer à l'infériorité du nombre par l'habileté et la promptitude de ses manœuvres.

En soumettant le résultat de mes informations ou de mes raisonnements, je ne fais qu'exposer ma propre conviction. L'exacte vérité est si difficile à saisir et la mobilité des partis si impossible à fixer, que le temps nécessaire pour

faire parvenir les lettres peut avoir modifié la situation des affaires, cependant il y a des bases qui ne sauraient pas changer, et des règles de conduite qui ne peuvent pas induire en erreur.

La manière dont la France sera constituée décidera de la durée de la paix en Europe. L'influence que chaque puissance exercera sur cet événement déterminera peut-être celle qu'elle aura sur tout le reste. Le devoir, la reconnaissance, les nobles sentiments capables d'agir le plus sur le cœur de l'homme nous conduisent tous à désirer que Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître, continue à perfectionner son ouvrage. L'Europe lui a dû sa liberté et son salut ; la présence de Bonaparte, aidée des causes que le temps n'avait pas encore éteintes ou neutralisées, a amené de nouveaux troubles. Il n'y a rien d'extraordinaire dans cet événement; il peut, il doit même servir à consolider la félicité publique. Je sais qu'en Angleterre les meilleurs esprits y comptent. Les opinions de Graham et Granville, après quarante ans de méditation sur les droits et les constitutions des peuples, exprimées contre les intérêts du parti auquel ils appartiennent, sont une circonstance très remarquable. Les particuliers peuvent faire des vœux, et servir même d'instruments selon la position où ils sont placés, mais ce n'est qu'au monarque à qui la Providence a accordé tant de faveurs personnelles et confié tant de forces militaires et d'influence politique, qu'il appartient de fixer un terme aux révolutions et d'être l'auteur de la pacification du monde.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 40]

Bruxelles, le 30 mai/11 juin 1815.

Monsieur le comte,

La réunion du « Champ de Mai » n'a été qu'une cérémonie militaire destinée à l'inauguration des drapeaux et à affirmer le projet de rendre à la France son *intégrité naturelle*. Renforcé des légionnaires et des députations des régiments, Bonaparte a interdit toute discussion. Ainsi, après avoir abdiqué le pouvoir suprême, il le reprend de sa propre autorité en déclarant d'avance, au nom du peuple souverain, que ce peuple ne délibérerait pas sur la souveraineté.

L'assemblée des députés, dans laquelle il existe à peine un douzième de propriétaires, a été réunie ensuite pour légaliser ces actes.

Les assemblées révolutionnaires de la France offrent constamment ce phénomène particulier, c'est qu'à mesure qu'elles proclament la liberté par leurs décrets, le gouvernement exerce la tyrannie par ses actes, et les victimes augmentent avec les constitutions qui protègent la sécurité individuelle. Les noms qui forment en grande majorité la Chambre des pairs, le Sénat héréditaire de la nation, dé-

voilent ouvertement cette mystification politique. En effet, c'est moins une constitution réelle que Bonaparte voulait, ou même pouvait donner, qu'un moyen de réconcilier la vanité de ses collaborateurs jacobins avec la soumission qu'ils lui portent, et il tenait à avoir deux Chambres, au lieu de deux comités de conscriptions et de contributions, pour l'aider à soutenir la guerre.

La grande majorité de la nation montre une répugnance décidée contre un tel ordre de choses ; mais le gouvernement et ses agents, soutenus par l'armée, dominent l'opinion. Il existe partout des oppositions sourdes, et en quelques endroits des mouvements prononcés; cependant il ne faudrait pas compter sur une explosion considérable avant la présence des armées étrangères.

Les lettres de la Vendée en date du 26 mai annoncent que la résistance s'étend déjà à plusieurs départements. Bonaparte profite de l'intervalle qui précède l'ouverture des hostilités pour étouffer un mouvement qui deviendrait dangereux pour lui, s'il pouvait se combiner avec la guerre étrangère. Fouché et son parti ont renoncé même au projet de s'opposer à Bonaparte ; leur faiblesse, qu'ils auraient dû juger d'avance, du moment où ils déposaient le pouvoir entre les mains d'un tel homme, est maintenant démontrée. Ils attendent les victoires des Alliés, et lorsque l'usurpateur aura été abattu par des coups qui ne viennent pas d'eux, ils chercheront alors à paraître pour s'associer à l'ordre de choses établi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXIX

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Vienne, 23 mai/4 juin 1815.

Monsieur le comte,

Les cabinets des cours alliées, en concertant entre eux les mesures nécessaires pour assurer sur un plan général la subsistance de leurs armées dans le cours de leurs opérations, n'ont pu se dispenser de prendre en considération l'ordonnance que Sa Majesté le roi de France a rendue tout récemment à Gand. Dans cet examen, les cours alliées n'ont pu se dissimuler, que la disposition par laquelle Sa Majesté Très Chrétienne attribue à ses commissaires royaux le soin de pourvoir à la subsistance et au mouvement des armées, ne pourrait suffisamment remplir cet objet.

Chaque armée devant avoir dans son mode d'administration la certitude de couvrir ses besoins, les Alliés ne peuvent faire dépendre leurs opérations du plus ou moins de concours des délégués du roi, qui, avec la meilleure volonté, ne sauraient remplacer efficacement le service administratif propre à chaque armée, et qui, lors même qu'ils le pourraient, auraient encore à rencontrer dans une partie de leurs sous-ordres et de leurs administrés, des oppositions sourdes indirectes, qui n'existeront pas au même degré pour les ministres et les ordonnateurs des armées alliées.

Ces difficultés s'attacheraient surtout aux premiers pas que les armées alliées feraient en France, et ces premiers pas sont précisément ceux qui doivent avoir les conséquences les plus directes, et sur le développement ultérieur des opérations, et sur l'effet moral des esprits en France.

Or, si de prime abord les armées éprouvent dans les fonctions administratives des retards, de l'insuffisance, des contrariétés, on verra dans ce moment même s'élever des collisions entre les troupes alliées et les agents du roi. Quelle pourrait en être la conséquence, sinon de rendre les commissaires du roi odieux aux administrés, aux mécontents, aux malintentionnés, qui ne manqueront pas de prétextes pour se croire surchargés?

Dans cette pénible alternative, ou de courir risque de faire manquer le service de la troupe, ce que la raison militaire nous empêche absolument d'admettre, ou de voir s'engager des conflits entre les administrations militaires et les délégués royaux, il est évident que les Alliés ne peuvent se reposer du soin de la subsistance de leurs armées que sur leurs propres mesures, et sur la latitude qui leur sera laissée à cet égard.

Indépendance dans le mouvement de leurs corps d'armée et *certitude* dans le service de leurs *subsistances*, telles sont les conditions nécessaires aux opérations des Alliés, et, certes, on ne peut les exiger du concours indépendant des commissaires royaux, qui par état seraient tenus à des égards et à des ménagements dont la loi de la guerre dispense au besoin les ordonnateurs des troupes étrangères.

Il suit de là que les délégués du roi ne pourront servir

avec l'efficacité requise la cause des Alliés, et par conséquent celle de la France, que lorsqu'ils seront appelés par eux à ordonner la répartition des secours dont on aura besoin, et c'est ce qu'on ne peut ni ne veut attendre de leur intervention dans les premiers moments.

L'expérience des campagnes antérieures ne permet pas aux Alliés de conserver des incertitudes à cet égard. Ce que leur juste sollicitude pour leurs armées et leurs peuples prescrit aux souverains alliés, la conviction que le roi doit avoir de leur modération et de leurs intentions, en fait nécessairement une loi commune. Et, dans cet état de choses, les Alliés regardent comme impossible de ne pas récuser l'intervention des commissaires royaux à l'ouverture des opérations.

A ces motifs généraux se joignent d'autres considérations également pressantes : la pénurie des vivres, dans les régions où de nombreuses armées vont se trouver concentrées ; la nécessité d'agir sur plusieurs points pour amener avec promptitude des résultats décisifs ; le grand nombre de troupes et la diversité de leurs règlements administratifs ; enfin les conséquences irréparables de toute fluctuation dans le développement de leurs opérations, sont autant de raisons qui doivent faire exclure les demi-mesures et les hésitations qui résulteraient, pour les Alliés, d'un système subordonné à leurs mouvements.

Les trois cours de Russie, d'Autriche et de Prusse, n'ayant à cet égard qu'une manière de voir, n'hésitent pas à la faire connaître à Sa Majesté Très Chrétienne.

Les circonstances sont trop graves pour ne pas exiger une entière franchise et pour ne pas faire taire toute con-

sidération secondaire. Les Alliés, ayant une grande tâche à remplir, ne peuvent admettre dans leurs moyens que des déterminations positives et indépendantes.

C'est ce que Sa Majesté l'empereur vous charge, monsieur, de représenter à Sa Majesté Très Chrétienne, en la prévenant que les cours se réservent de s'entendre avec ses ministres sur l'époque et la manière qui seront fixées plus tard pour déterminer la coopération desdits commissaires. Toute décision, dans le premier moment, ne peut être que prématurée, tant pour les Alliés que pour les vrais intérêts du roi.

L'intention de Sa Majesté Impériale est que Votre Excellence se concerte sur cette démarche et sur ses suites avec MM. ses collègues d'Autriche, d'Angleterre et de Prusse. Le premier et le dernier reçoivent des instructions analogues de leur cour.

Si lord Wellington, ce qui serait possible, ne voulait pas faire cause commune avec nous, vous ne vous concerteriez pas moins avec MM. de Vincent[1] et de Goltz[2] sur la démarche, que vous vous borneriez à faire au nom des trois cours.

Vous voudrez bien, monsieur, diriger votre réponse sur le quartier général, où je compte me rendre incessamment.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. Ambassadeur d'Autriche.
2. Ambassadeur de Prusse auprès de Louis XVIII.

LXX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)

Bruxelles, 2/14 juin 1815.

Monsieur le comte,

Immédiatement après l'envoi à Votre Excellence, de mon rapport[1], avec la copie de la dépêche de lord Castlereagh au chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, contenant l'assentiment du gouvernement anglais au projet de convention préparé par lord Wellington, le général baron de Vincent m'a remis la dépêche ci-incluse de Son Altesse le prince de Metternich.

Quoique je n'aie pas reçu directement les ordres dont

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

Bruxelles, 30 mai/11 juin 1816.

M. le chevalier Stuart, ambassadeur d'Angleterre, vient de me remettre la copie ci-jointe de la dépêche de lord Castlereagh, contenant l'assentiment de la Cour de Londres au projet de convention proposée par le duc de Wellington et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence dans mon rapport n° 34. Cet arrangement étant fortement demandé par le roi et sollicité par tout son conseil, et se trouvant d'ailleurs accepté par le ministère britannique, je prie Votre Excellence de me transmettre les ordres de Notre Auguste Maître afin que je puisse être en mesure de m'expliquer définitivement sur un sujet qui me paraît être, sous tous les rapports, de la plus grande importance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

elle fait mention, j'ai cru néanmoins que j'étais autorisé à me réunir au général Vincent ainsi qu'au comte de Goltz et au général Müffling[1] pour agir en conséquence.

Nous avons donc d'un commun accord, porté le tout à la connaissance du duc de Wellington, qui a cru ne pouvoir mieux manifester son opinion sur cette question importante, qu'en écrivant à Son Altesse le prince de Metternich la lettre dont Votre Excellence trouvera la copie ci-jointe.

Son Excellence nous a répété de vive voix :

Qu'elle regarde la mesure proposée par le roi comme propre en elle-même à faciliter les subsistances et que, dans tous les cas, les droits de la guerre sont réservés aux Alliés dans leur intégrité si elle se trouvait insuffisante ;

Que les bons royaux offerts en payement par les agents du roi créeront de nouveaux intérêts en faveur de la cause générale, puisque c'est de nos succès que dépend entièrement la possibilité de leur acquittement ;

Qu'une administration purement militaire deviendra odieuse ; et que l'absence de toute autorité au nom du souverain légitime jettera le public dans des perplexités nuisibles ;

Que si l'on ajoute aux réquisitions et fournitures extraordinaires que la subsistance des armées exige, la perception des contributions et autres ressources financières, les Français sentiront tout le poids de la conquête contre le principe actuel, sans que les Alliés en retirent des avantages proportionnés aux inconvénients qui naîtront de cette

1. Müffling (Frédéric, baron de) [1775-1851], devint, en 1813, général quartier-maître de l'armée de Silésie, suivit Blücher à Paris, fut gouverneur de Berlin en 1837 et feld-maréchal en 1847.

mesure. D'autant plus que si on voulait se procurer des indemnités, on les obtiendrait du roi d'une manière plus utile en traitant avec lui, et en lui laissant les moyens de satisfaire à ses engagements, qu'en administrant pour notre compte, au milieu du désordre et de la confusion qu'il sera impossible d'éviter ;

Que l'interprétation qui serait donnée en France au refus d'admettre le roi à l'administration du royaume ne saurait être équivoque, et qu'ainsi nous risquerions de détruire notre propre ouvrage ;

Enfin, sans se dissimuler les embarras que l'on ne saurait entièrement éviter, même en adoptant le plan proposé, ceux que son rejet fait prévoir lui paraissent infiniment plus graves, et qu'il désire que cette affaire soit réexaminée dans toutes ses conséquences.

Notre cabinet ainsi que les autres cours sont maintenant informées de l'état de la question. En attendant des ordres ultérieurs, mes collègues et moi nous allons prier le roi de suspendre la nomination de ses commissaires jusqu'à de nouveaux éclaircissements. Il serait inutile de dire combien cette explication de notre part doit lui être pénible et quelle impression elle peut faire sur ceux qui sont intéressés à son rétablissement.

Ce rapport est fait de concert avec mes autres collègues. Nous partageons les mêmes idées et nous tenons, selon les ordres reçus, la même ligne de conduite.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXXI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)
(Réservée.)

Heidelberg, 5/17 juin 1815.

Mon général,

Votre Excellence a été prévenue, par l'expédition du 30 mai/11 juin, que l'empereur Notre Auguste Maître se réservait de vous faire parvenir des instructions ultérieures sur le contenu de vos dépêches.

Celles qui rendent compte de la situation intérieure de la France et des opinions de M. le duc de Wellington sur les moyens d'y rétablir l'autorité royale, se rapportent au mémoire que j'ai eu l'honneur de vous transmettre et qui développe cette question importante d'après les principes qui ont dicté l'article additionnel inséré par le cabinet britannique au traité du 25 mars.

Vos dernières dépêches se lient strictement à la même question, et annoncent que la manière la plus salutaire de la résoudre pratiquement, est celle qui se fonde sur les principes de la légitimité.

La morale et la politique viennent assurément à l'appui de cette opinion. Sa Majesté Impériale en a la conviction la plus intime. Mais cette conviction et le désir de la voir partager par tous les cabinets, et qui plus est, par la na-

tion française, ne peut pas engager l'empereur à se prononcer exclusivement pour un système, contre lequel déposent la guerre qu'on va entreprendre, les événements marquants qui ont lieu en France, la déclaration britannique, jointe au traité du 25 mars, et la réserve[1] mesurée, qui caractérise la politique des alliés de Sa Majesté Impériale.

Cette même considération et d'autres encore qu'il ne s'agit pas d'examiner ici autorisent également les autres cabinets à ne point se déclarer sur ce point. Tous cependant s'accordent à fixer pour objet irrévocable de la guerre, la destruction de la puissance de Bonaparte.

L'empereur a prévu dès le commencement, et ne saurait se dissimuler actuellement, tous les inconvénients et même tous les dangers qui sont inhérents à cette conduite, fondée sur une idée négative, n'ayant point de but déterminé, et ne présentant la certitude d'aucun résultat dont on puisse calculer d'avance la valeur, saisir les bornes et fixer les rapports.

Dire, en effet, comme on l'a souvent répété dans les déclarations du congrès, que la guerre actuelle n'est dirigée que contre Bonaparte et sa puissance usurpée, ne rien articuler sur l'autorité royale, c'est ouvrir des chances à toutes les combinaisons possibles, exciter et confondre en France toutes les craintes, toutes les espérances, tous les intérêts,

1. Talleyrand, dans la lettre citée plus haut (Vienne, 23 avril 1815), fait allusion à un article inséré dans la *Gazette de Francfort* où il était dit que les puissances « ne voulaient que renverser Napoléon, mais » qu'elles ne prétendaient nullement se mêler du régime intérieur de » la France ni lui imposer un gouvernement, et qu'elle sera libre de se » donner celui qu'elle voudra ».

et n'en rallier aucun véritable à la bonne cause, puisqu'elle demeure comme un problème que les Alliés se réservent de résoudre à la suite des événements.

S'il y avait un moyen d'obvier à tous ces graves inconvénients, c'était de placer la personne du roi dans une attitude propre à se présenter, dans toutes les hypothèses, comme l'unique et seul moyen de faire activer la guerre et de réconcilier la France avec elle-même et avec l'Europe.

Les instructions antérieures dont vous aviez été muni, mon général, portaient les développements relatifs à cette conception.

Elle paraît ne pas avoir été adoptée par M. le duc de Wellington. Elle souffrirait peut-être des difficultés auprès de son cabinet. Le roi lui-même n'y accéderait point; l'empereur y renonce. Sa Majesté Impériale n'entend point prendre l'initiative, ni soutenir à elle seule l'opportunité et la justesse du système qu'elle avait tracé, ou même celle d'aucun autre qu'on pourrait lui suggérer.

Elle se décide conséquemment à un plan très simple, très impartial et très propre à favoriser éminemment la cause de la légitimité, si elle trouve un appui réel, une force véritable, une base solide dans la coopération active de la partie pensante et énergique de la nation française.

Les armées sont en marche; elles vont se porter sur le théâtre de la guerre. Elles ne mettront aucun autre prix à la victoire que le salut de la France, l'intégrité de son territoire, le rétablissement d'un ordre de choses qui rende cette nation à elle-même, et à la grande famille européenne.

L'empereur se plaît à espérer que cet ordre de choses pourra consister dans le rétablissement de l'autorité royale et de la charte constitutionnelle sagement modifiée. Sa Majesté Impériale désire que Sa Majesté le roi y contribue de tous ses efforts. Mais, sur cet espoir et ce désir, Sa Majesté ne peut pas fonder un système.

Sa Majesté Impériale ne veut point admettre dans ce moment la nécessité d'un changement dans la branche de la dynastie qui pourra régner en France. C'est une hypothèse qui ne peut, à elle seule, servir de base à la politique de Sa Majesté.

Enfin, les opinions qui envisagent la création d'une régence comme la mesure la plus compatible avec la situation intérieure de la France, et la moins difficile à mettre à exécution, sont, aux yeux de Sa Majesté Impériale, également dénuées de fondement et semblent, sous plusieurs rapports, en opposition avec les principes qui arment les augustes Alliés.

Toutefois, on le répète encore, l'empereur ne favorise de ses vœux, et même de tous les moyens qui peuvent s'accorder avec les principes de la conduite qu'il s'est tracée, que le retour du roi Louis XVIII; surtout si Sa Majesté, pénétrée de l'importance de contribuer de son propre mouvement au succès de cette grande entreprise, veut constamment se considérer plutôt comme un moyen de sauver la France, que comme le but et l'objet unique de la guerre.

Si, pour réunir la nation autour de son trône, le roi devait faire des sacrifices, pourquoi ne les ferait-il pas avant même que les événements en constituent des con-

ditions que l'Europe ou la nation française lui imposeraient pour lui rendre le sceptre de ses ancêtres?

Si le roi ne croit pas devoir recevoir ce sceptre des suffrages formels de sa nation, il importe au moins que, par des ménagements indirects, la nation renonce spontanément à ce droit, dont le « Champ de Mai » lui a renouvelé le souvenir.

Ces ménagements paraissent consister, d'après ce que Votre Excellence annonce par ses dépêches, dans la composition du ministère. L'empereur désire que les personnages destinés à devenir, pour ainsi dire, les organes de conciliation entre la France actuelle et la dynastie des Bourbons, aient le crédit, l'influence et la force nécessaires pour opérer et surtout pour maintenir un résultat aussi salutaire, indépendamment de la force extérieure, odieuse à la France et à toute nation civilisée qui sait se respecter.

Telles sont, mon général, les instructions que j'ai l'ordre de vous communiquer. L'intention de Notre Auguste Maître est que vous en fassiez l'usage le plus convenable aux intérêts de son service.

Ce qu'il importe essentiellement, c'est de faire connaître, dans les formes que Votre Excellence pourra juger les plus adaptées aux circonstances, tant au cabinet du roi qu'à M. le duc de Wellington, les principes d'après lesquels l'empereur envisage l'état des choses, et le but que Sa Majesté se propose d'atteindre.

En résumant ce qui a été dit ci-dessus, il s'ensuit que ces principes consistent dans les points suivants :

Délivrer la France de Bonaparte ; y établir un gou-

vernement qui puisse faire son bonheur; préférer pour cet effet, à tout autre moyen, celui du retour du roi; mais ne point perpétuer la guerre, si l'expérience et les faits démontraient l'impossibilité de ce retour. Dans tous les cas, n'avoir point en vue d'agir dans l'intention de profiter des conjectures actuelles pour former des rapports exclusivement intimes avec la France; ne point permettre qu'on porte atteinte, soit à son intégrité, soit à sa puis sance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Bruxelles, 4 juin 1815.

Mon cher comte,

J'ignore qu'elles sont nos vues définitives sur la politique intérieure de la France, mais je peux vous assurer qu'il n'existe aucun cabinet en Europe qui ne soit décidé à soutenir le principe de la légitimité, avec tel ou tel autre arrangement dans la formation du ministère et dans les mesures accessoires qui peuvent contribuer le plus à consolider le goût constitutionnel du roi. L'Angleterre ne voit de salut que dans ce système, parce que tout autre serait l'ouvrage des régicides et des chefs de l'armée. La guerre deviendrait alors inévitable et nous l'aurions pour

sûr sans l'union actuelle entre les puissances. Examinez bien cette vérité et prenez-la pour Évangile.

Quant à nous, je ne vous cache pas que je m'aperçois qu'il existe partout une inquiétude qui nous fait perdre une partie de nos avantages. La malignité et la jalousie inventent sans doute, mais par prudence on ne devrait pas cesser pour cela d'être sur ses gardes. Je vous ai parlé dans le temps du besoin que nous avions de faire comprendre aux autres nos propres idées sur la manière d'opérer le bien. On ne nous entend pas comme il serait à désirer sur cet article; je rencontre cette prévention dans toutes les affaires. Ce n'est pas de la cour de Gand que je vous parle; ils sont si tourmentés par tout ce qu'on leur demande à tort et à travers, que j'ai besoin de les soutenir contre mille alarmes qui les menacent.

Bruxelles a cessé d'être une ville de province depuis que Wellington s'y est établi; son quartier général est une capitale. Cet homme, que j'apprends à connaître chaque jour davantage, est tout formé par l'expérience; ses idées sont simples et claires; tout ce qui n'est pas cela, ne le fixe pas. On ne saurait avoir des idées plus justes et plus favorables sur tout ce qui nous concerne; il sent tout ce que nous voulons et tout ce que nous pouvons, et il est, je vous l'assure, malheureux lorsque ses vues ne s'accordent pas avec les nôtres. Cette différence ne consiste que dans la manière d'envisager les affaires de France. Ce n'est pas moi qui lui parle de cet objet plus qu'il ne faut; les correspondances pleuvent de toute part.

Les officiers envoyés sur la frontière ne sont pas de l'invention de Monsieur; c'est Clarke qui les a envoyés, à la

lettre, de son chef. Je connais les fautes et les bévues des Bourbons, mais on leur impute même celles qu'ils ne font pas, ce qui n'est nullement nécessaire.

Talleyrand est fort attendu. S'il ne veut pas faire une grande intrigue de la plus grande affaire, il formera un cabinet comme il en faut un. Blacas partira ; les princes ne seront plus du conseil ; j'en réponds, s'il ne gâte pas tout ce que je lui ai préparé.

LXXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 46]

Bruxelles, 10/22 juin 1815.

Monsieur le comte,

Le roi sera demain à Mons ; c'est le duc qui lui a proposé cette démarche [1]. M. de Talleyrand est arrivé : j'ai eu avec lui une longue conférence, et j'espère que les affaires seront dirigées de la manière la plus convenable.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. Après la bataille de Waterloo, dont il avait appris le résultat le 19 juin au matin, Louis XVIII s'était décidé à quitter Gand et à rentrer sur le territoire français. M. de Talleyrand était à Bruxelles le lendemain de la bataille.

LXXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.
[N° 47]

Cateau-Cambrésis, 14/26 juin 1815.

Monsieur le comte,

Les événements se succèdent avec tant de rapidité que je n'ai pas trouvé moyen d'en informer Votre Excellence avec toute la célérité que j'aurais désirée.

Le roi, que le duc de Wellington avait engagé à se rendre à Mons le 11/23, trouva à son arrivée une nouvelle invitation qui l'encourageait à entrer en France et à se porter sur le Cateau où le duc se trouvait encore. Sa Majesté adopta cette proposition et partit le 12/24, à huit heures du matin. J'arrivai moi-même à Mons, où je trouvai M. de Talleyrand qui, après une courte audience du roi, avait refusé de le suivre ; les autres ministres et conseillers étaient également restés dans l'indécision. Ce scandale m'affligea vivement vivement et je m'employai à le réparer. Il fut convenu que je partirais dans la nuit, que je parlerais au roi et au duc, et que M. de Talleyrand attendrait une réponse avant de se mettre en marche pour Bruxelles, comme il l'avait résolu.

Hier je suis arrivé ici, où vraiment j'ai trouvé que les dispositions étaient différentes de celles qu'on appréhendait

ou qu'on avait voulu me représenter [1]. Le duc avait déjà écrit à M. de Talleyrand de se rendre auprès du roi, et avant même de recevoir de mes nouvelles. Ce dernier m'écrit qu'il sera ce soir ici et demain à Cambrai où il rejoindra le roi.

Le duc se porta à Malplaquet le 21, et au Cateau le 22. Il brusqua le 23 la ville de Cambrai, qu'il prit par escalade avec une très petite perte d'hommes, parce que les habitants en imposèrent à la garnison. Le commandant se retira dans la citadelle, le roi lui a ordonné d'ouvrir les portes, ce qu'il a fait. Les soldats composant les bataillons de la garde nationale, qui étaient en garnison, ont été renvoyés chez eux. Les officiers ont ordre d'attendre le roi; la conservation de la place a été confiée aux habitants; les Anglais en sont sortis. Le duc est aujourd'hui avec son quartier à Vermand, le maréchal Blücher à Saint-Quentin. Votre Excellence sera informée que Bonaparte a abdiqué en faveur de son fils; qu'il existe un gouvernement provisoire, dont Fouché, Carnot [2] et Quinette [3] sont membres.

Je partirai pour Cambrai, dès que Talleyrand sera arrivé et une forme de ministère en activité. J'irai trouver le duc

1. « Si j'avais pu m'entretenir avec vous, écrivait Wellington à Talleyrand, si vous aviez connu l'état des affaires au moment où vous avez donné au roi le conseil de ne pas entrer en France, vous lui auriez donné un avis tout différent et vous l'auriez accompagné. » Il engageait M. de Talleyrand à rejoindre le roi; la réunion eut lieu à Cambrai.

2. Carnot (Lazare-Nicolas) [175?-1823], membre du directoire en 1795, ministre de l'intérieur pendant les Cent-Jours, fit partie du gouvernement provisoire après la seconde abdication de Napoléon Ier.

3. Quinette [1762-1821], député à l'Assemblée législative, membre de la Convention, ministre de l'Intérieur en 1799.

qui m'a fait dire de le rejoindre aussitôt que je pourrai, mais j'ai préféré ne pas me séparer du roi jusqu'à ce qu'il soit entouré de ses conseillers. Le comte de Blacas l'a quitté à Mons, il est parti pour l'Angleterre.

Je prie Votre Excellence d'implorer pour moi l'indulgence de Sa Majesté Notre Auguste Maître, si des rapports faits dans des agitations pareilles ne répondent pas à l'importance des circonstances ou à son attente, le temps et la tranquillité pour les rendre meilleurs me manquent absolument.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 48]

Cambrai, le 15/27 juin 1815.

Monsieur le comte,

Bonaparte s'est rendu à Paris dans la nuit du 20 au 21. Son arrivée fut tenue secrète jusqu'à onze heures du matin ; le public, qui l'avait pénétrée, était en grand mouvement. Les Chambres s'assemblèrent et l'abdication fut décidée ; il la fit en faveur de son fils, elle fut acceptée sans conditions. Un gouvernement provisoire fut nommé : Carnot, Fouché et Quinette en sont membres. On donna ordre aux commandants des avant-postes de demander un armistice au prince de Blücher et au duc de Wellington, l'abdication ayant, d'après leur doctrine, fait cesser la cause de la guerre ; cette demande fut refusée et on marcha en avant.

Dans le même temps, le gouvernement provisoire nomma une députation destinée à négocier avec les puissances étrangères sur la base de l'exclusion des Bourbons. M. de La Fayette est à la tête de cette ambassade, qui sera probablement connue d'une manière plus directe au quartier général. Votre Excellence voit maintenant, par expérience, que Fouché et tous les autres conspirateurs, sous quelque dénomination qu'ils soient, ont attendu le moment du triomphe des Alliés pour s'adresser à eux. Et c'est lorsqu'ils n'ont plus d'espoir de succès, qu'ils cherchent à se faire des conditions pour eux-mêmes, et à tyranniser leur patrie sous de nouvelles formes (s'ils peuvent y réussir), grâce à la condescendance des puissances étrangères.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 50]

Cambrai, 16/28 juin 1815.

Monsieur le comte,

Après bien des consultations, le roi s'est décidé à parler à ses peuples dans les termes contenus dans la proclamation ci-jointe. C'est un acte très grave et très marquant qui promet une administration toute constitutionnelle. M. de Talleyrand l'a signé, ce qui le constitue pour ainsi dire chef du ministère qui sera nommé.

L'asservissement de la France entière à l'influence de Paris est telle, que les ordres datés des Tuileries seront la raison suffisante d'un changement universel ; tous les commandants des places qui hésitent ont donné pour réponse que leur parti cessera d'être douteux dès que le roi rentrera dans la capitale. Les conspirateurs en connaissent la conséquence, et c'est pour cette cause qu'ils cherchent à l'en éloigner, soit par des menaces de résistance, soit par des intrigues politiques.

Ma présence a réellement été nécessaire auprès du roi pour aider à concilier les opinions qui sont exprimées dans la proclamation. Je me trouverais très récompensé de tout le travail que cette sorte de médiation m'a coûté, si Sa Majesté l'empereur trouvait le langage du roi conforme à ses propres vues. Toutes les personnes qui abondent le plus dans le sens constitutionnel le croient complètement suffisant. Ayant terminé ici l'affaire qui me paraissait la plus importante, je partirai dans la nuit pour rejoindre le duc de Wellington.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Cambrai, 16/28 juin 1815.

Mon cher comte,

Je vous envoie la déclaration du roi ; dites-moi s'il est possible d'ajouter quelque chose à cet acte vraiment cons-

titutionnel [1]? Si l'empereur n'en est pas content, je ne sais vraiment pas comment y réussir, mais j'espère le contraire et j'y compte. J'ai travaillé dans ce but (le seul qui pouvait me faire endurer les difficultés que j'ai rencontrées) pour concilier tant de vues discordantes.

Chassez, je vous prie, ces misérables qui, après avoir flagorné la tyrannie, viennent aujourd'hui se dire les représentants de la nation pour négocier avec les puissances.

J'aurais mille choses à traiter avec Wellington, mais voyez avec quelle rapidité les événements nous entraînent. Vous viendrez à Paris et je serai alors un bon ingrédient pour arranger tout à notre satisfaction.

Croyez, mon cher comte, etc.

LXXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 54]

Louvres, 19 juin/1er juillet 1815.

Monsieur le comte,

J'ai quitté Cambrai, ainsi que je l'ai mandé à Votre Excellence, dans la nuit du 28 au 29 (N. St.) et je n'ai pu rejoindre le duc ici qu'hier 30.

1. « Animée d'un tout autre esprit que celle de Cateau-Cambrésis, on peut dire que la proclamation de Cambrai avait pour objet de la faire considérer comme non avenue. C'était le véritable manifeste du gouvernement qui allait se rétablir... On l'avait habilement calculée pour rassurer les esprits contre la crainte d'une réaction, pour attirer les amis de la liberté, pour ouvrir à la masse de la nation les voies d'une conciliation honorable. » (Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. III, p. 311 et 313.)

Avant-hier, 29, le général Andréossi[1], MM. Flaugergues[2], Boissy-d'Anglas[3], de Valence[4] et La Besnardière[5] se sont rendus en députation chez le duc pour demander une suspension d'armes au nom des deux Chambres et du gouvernement provisoire, qu'ils n'osent pas appeler la régence.

Le duc leur a répondu que la présence de Napoléon à Paris, son influence sur les dispositions militaires et, en général, l'état encore incertain des affaires dans la capitale, ne permettaient pas de rétablir des rapports pacifiques avec des autorités qui se trouvaient dans une situation aussi peu caractérisée.

Les députés ont offert de livrer Napoléon et ils ont désiré savoir de quelle manière on disposerait de sa personne. Le duc a répondu qu'il le traiterait comme prisonnier de guerre, en attendant les délibérations ultérieures des Alliés ; mais il a ajouté qu'il croyait Napoléon plus fort qu'eux-mêmes dans le moment actuel, et qu'il ne comptait nullement sur leur promesse. Les députés n'ont pas contesté cette vérité.

En parlant de l'état futur de la France, ils ont voulu savoir si les Alliés seraient portés à reconnaître la régence.

1. Andréossi (Antoine-François), général d'artillerie et diplomate. [1761-1828.]

2. Flaugergues, vice-président de la Chambre pendant les Cent-Jours. [1759-1836.]

3. Boissy-d'Anglas (François-Antoine, comte de), homme d'état, présidait la Convention dans la journée du 1er prairial an II. [1756-1826.]

4. Valence (Alexandre, comte de), général de cavalerie. [1757-1820.]

5. La Besnardière (Jean-Baptiste de Gouey, comte de), diplomate, fut d'abord oratorien, puis commis aux affaires étrangères en 1796. Chef de division politique sous l'Empire. [1765-1843.]

Le duc leur a dit qu'il n'était nullement autorisé à répondre à cette question, au nom d'aucun gouvernement, pas même du sien; mais il leur a fait observer que ceux qui ont déclaré ne pas vouloir faire la paix, ni avec Napoléon, ni avec aucun membre de sa famille, ne reconnaîtraient pas aisément un gouvernement nommé par lui comme conséquence et condition de son abdication. Les députés ont demandé alors si un prince étranger quelconque, appelé à la couronne, serait regardé comme un moyen de pacification, et, à la fin, ils ont indiqué assez ouvertement M. le duc d'Orléans. Le duc a constamment déclaré qu'il ne pouvait ni ne devait prendre sur lui d'encourager aucune résolution de ce genre, mais qu'il leur faisait envisager en général qu'un changement de dynastie[1] rendait le gouvernement essentiellement révolutionnaire et soumis à l'armée et, en conséquence, disposé à entreprendre de nouvelles guerres. Que si l'esprit de parti en France prévalait au point de vouloir se donner un pareil chef, les puissances alliées chercheraient dans des concessions de territoire les seules garanties qui pourraient établir leur sûreté sur des bases solides. Cette observation a déconcerté entièrement les projets des délégués.

En parlant du roi, ils ont convenu que c'était le meilleur moyen et le plus naturel de se réconcilier avec les étrangers

1. Voici le langage que Viel-Castel fait tenir à Wellington : « Je ne suis pas autorisé par mon gouvernement, encore moins par les Alliés, à traiter ce sujet; tout ce que je puis faire est de donner mon opinion comme simple particulier. La restauration de Louis XVIII est ce qui donnerait le plus de sécurité à l'Europe. Tout autre gouvernement conduirait à des guerres interminables. »

et de conserver l'intégrité de la France; mais ils se sont beaucoup étendus sur d'autres inconvénients secondaires et sur la critique de l'administration passée, qu'il serait inutile de répéter. C'est durant cette discussion que le duc a reçu la proclamation du 28, par un exprès que je lui ai envoyé de Pont-Sainte-Maxence, où j'avais appris qu'il était en conférence avec des députés. Il la leur a communiquée et, à quelques modifications près, ils s'en sont montrés éminemment satisfaits.

Hier je suis arrivé ici vers une heure. Le duc m'a communiqué tous ces renseignements. Les députés y étant encore, j'ai fait savoir à La Besnardière qu'il pouvait me voir si cela lui convenait. Il est venu et m'a mis au fait de l'état des choses. Bonaparte attend les effets de la négociation qu'il a fait entamer auprès des souverains alliés par la députation qui leur a été envoyée. La Besnardière est d'avis qu'elle soit renvoyée sans réponse arrêtée d'aucun genre.

L'armée cherche à traiter pour elle, et c'est l'objet de la défense projetée de Paris. Les chefs, qui craignent la dissolution, voudraient se ménager des conditions.

La meilleure partie de la population de Paris est très bonne. Elle désire le retour du roi et, comme tous les gens calmes et honnêtes de la France, un gouvernement représentatif et modéré.

M'étant ensuite rencontré chez le duc avec toute la députation, Andréossi m'a parlé longtemps et absolument dans le même sens. Il s'est plaint des abstractions et des projets vagues de ses collègues Boissy d'Anglas et Flaugergues, et il m'a beaucoup conjuré d'intercéder auprès

de Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître, pour qu'il sauve la France, et auprès du duc, pour qu'il épargne à Paris un désastre.

Valence se recommande déjà au roi, et Boissy d'Anglas lui-même m'a fait une longue histoire de tout le mérite de sa conduite dans les dernières circonstances. Comme Votre Excellence peut le croire aisément, j'ai répondu à tous d'une manière convenable.

M. de La Tour-Maubourg est allé hier à quatre heures à Paris pour mieux connaître l'état des affaires ; il n'est pas encore de retour au moment où j'écris. Chaque heure peut amener un changement de situation. La journée d'aujourd'hui nous fera connaître jusqu'à quel point et comment on peut occuper la capitale.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 57]

Gonesse, 20 juin/2 juillet 1815.

Monsieur le comte,

Quelques heures après le départ du courrier Vinberg, le maréchal Davout[1] fit parvenir une lettre au duc de

1. Davout (L.-Nic.), prince d'Eckmühl, maréchal de France, ministre de la guerre pendant les Cent-Jours. Chargé du commandement de l'armée de Paris. [1770-1823.]

Wellington, dans laquelle il lui demandait une suspension d'armes, annonçant en même temps qu'une pareille convention venait d'avoir lieu entre le général Frimont [1] et le maréchal Suchet [2]. Les commissaires français ajoutèrent que Bonaparte était parti pour Rochefort, où le gouvernement provisoire avait fait préparer deux frégates, avec ordre de le transporter en Amérique.

Le duc répondit au maréchal Davout que personne plus que lui ne désirait épargner l'effusion du sang, pourvu cependant que la suspension des hostilités conduisit à la fin de la guerre et à une pacification stable.

La conférence avec les commissaires durait encore, lorsque le courrier envoyé par le prince de Metternich le 14/26 juin, nous apporta la lettre, signée conjointement avec Votre Excellence, dans laquelle nos cours déclarent que, n'ayant pas voulu reconnaître Napoléon, elles refusent également de regarder comme légal le gouvernement créé par lui, et la soi-disant représentation nationale qui s'est formée sous ses ordres.

Quoique nous eussions toujours agi d'après les mêmes principes, par une logique toute naturelle, la lettre nous parvint très à propos pour fortifier notre opinion des instructions positives de nos souverains. Elle fut communiquée aux commissaires, et deux d'entre eux, le général Andréossi et La Besnardière en témoignèrent en secret

1. Frimont (Jean, baron de), général au service de l'Autriche, commanda la cavalerie autrichienne en 1814. [1756-1831.]

2. Suchet (L.-Gabriel), duc d'Albuféra, créé maréchal de France en 1808, duc d'Albuféra en 1812, nommé pair de France par Louis XVIII en 1814. [1772-1826.]

leur satisfaction, parce qu'elle fixait la question de manière à épargner à la France un conflit d'autorités d'où il ne pouvait résulter aucun bien.

Le temps qui s'est écoulé depuis ce moment a été employé à amener, s'il est possible, un arrangement convenable. Davout, avec lequel seul le duc serait porté à signer une convention militaire, le désire; les jacobins, furieux des Chambres et l'esprit de l'armée, opposent encore de grands obstacles.

Les termes que le duc regarderait comme suffisants pour amener les affaires à une conclusion désirable sont les suivants :

La retraite de l'armée française derrière la Loire;

Le désarmement et la dissolution du corps des fédérés;

La conservation des positions actuelles des deux armées alliées devant Paris;

Enfin, la promesse de ne pas entrer en armes dans la capitale.

Il est indubitable que la garde nationale et la municipalité, une fois délivrées de la tyrannie des jacobins et de l'armée, appelleront immédiatement le roi, et alors son retour serait un moyen de sauver Paris, et l'influence des Alliés se trouverait réduite simplement à lever l'obstacle que l'armée et certains conspirateurs y ont porté jusqu'à présent.

Le maréchal Blücher, à qui ce plan a été communiqué, refuse d'y consentir; il veut entrer à Paris à main armée. Le duc le conjure, de la manière la plus amicale, de renoncer à une gloire inférieure à celle qui résultera d'une politique plus sage et plus généreuse. Mais il veut en

même temps ne rien faire que d'un commun accord, et préfère renoncer plutôt, quoique malgré lui, à tout moyen de réconciliation, que de faire aucune démarche qui ne serait pas le résultat d'un accord réciproque.

Paris se trouve en attendant dans une situation extrêmement critique : l'ennemi aux portes, dans des conditions telles que je viens de le dire; le rebut de sa population armée sous le titre de fédérés, et la soldatesque indisciplinée et irritée jusqu'au dernier point. La garde nationale est sous les armes pour se garantir des violences de ses propres compatriotes, les boutiques et les spectacles sont fermés et l'épouvante a saisi toutes les familles. La Chambre dite des représentants, composée dans la grande majorité de tout ce que la France offre de plus dangereux, s'est jetée dans les erreurs de l'ancienne Convention; elle vient d'abolir la noblesse ancienne et nouvelle, et ses commissaires se promènent le verre à la main, en écharpe tricolore, haranguant les soldats sur le thème de 1793.

Tous les hommes les plus odieux de la Révolution sont aujourd'hui concentrés dans Paris. La France les abandonne, et on ne croit pas qu'aucune partie du royaume obéisse à leurs ordres ou prenne part à leur sort; ils sont complètement isolés et réduits aux moyens que Bonaparte leur a laissés en succession. Fouché et Davout sont regardés par ces forcenés comme des modérés et même des royalistes. En effet, l'un et l'autre voudraient sauver leur fortune, et se faire un grand mérite en contribuant à préserver la capitale d'un grand désastre.

Les souverains trouveront dans cet exposé de nouvelles raisons de s'applaudir d'avoir refusé de recevoir la dépu-

tation des Chambres et d'entrer en pourparlers avec elles. Il n'y a pas d'absurdité qui ne serait devenue un objet de négociation dans laquelle des hommes aussi peu modérés auraient voulu entraîner les Alliés.

Je suis fâché de ne pouvoir mander quelque chose de plus positif à Votre Excellence sur notre situation ; elle est, dans le moment où j'écris, très indéterminée : quelques heures peuvent fixer le tout. Rien cependant ne saurait arriver qui altère la position avantageuse des affaires en général. Le temps ne peut qu'accumuler de nouveaux moyens de succès autour de Paris ; l'armée qui occupe la ville va devenir tous les jours comparativement plus faible et les Alliés, en arrivant, n'auront qu'à consulter leur sagesse sans dépendre nullement de la fortune.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXXX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 58]

Gonesse, 20 juin/2 juillet 1815.

Monsieur le comte,

La capitulation, dont Votre Excellence trouvera le précis ci-joint, est un acte purement militaire. Le duc de Wellington aurait voulu épargner à la ville de Paris la pré-

sence des armées étrangères, par des raisons que Votre Excellence comprendra aisément; mais le maréchal Blücher a insisté sur l'occupation de la capitale; il se propose d'y loger son armée, parce que les Français ont fait de même à Berlin. Le duc ordonnera à une partie de la sienne de camper au bois de Boulogne; le reste sera cantonné dans les environs, selon ses convenances.

Je dois informer confidentiellement Votre Excellence que le général Gneisenau [1] montre une dureté qui va jusqu'à la vengeance. Il a déclaré qu'il n'aime pas le roi parce qu'il a contrarié les prétentions de la Prusse au congrès à l'égard de la Saxe; il indispose la nation en parlant hautement de contributions et de sacrifices qui, justes ou non, ne peuvent pas plaire à ceux qui en sont l'objet.

De cette conduite, il ne peut résulter qu'irritation et désordre, et, au lieu d'éteindre l'esprit de parti, on ne fera que l'animer et rendre la pacification intérieure plus difficile et plus incertaine.

Il serait prudent que le cabinet prussien, dans le cas où il voudrait adopter une politique plus sage, envoyât au maréchal des instructions et même des ordres conformes.

Les faits que j'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence sont notoires, et les observations qu'ils ont fait naître ne m'appartiennent pas exclusivement.

1. Gneisenau (Auguste, comte de) [1760-1831], feld-maréchal prussien. C'est à lui que Frédéric-Guillaume confia l'organisation de la landwehr en 1812; il prit une part importante à la campagne de 1814 et eut le commandement de l'armée du Rhin. En 1825, il fut créé maréchal.

Dans le cas où cet exposé donnerait lieu à quelques démarches, je prie Votre Excellence de tenir cette communication secrète.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXXXI

Pozzo di Borgo au prince Wolkonsky.

Gonesse, 21 juin/3 juillet 1815.

Prince,

Une capitulation vient d'être signée à Saint-Cloud, aujourd'hui, à huit heures du soir, entre le duc de Wellington et le maréchal Blücher, d'une part; et le maréchal Davout, commandant l'armée française, de l'autre. La teneur est à peu près ce qui suit :

Le poste de Saint-Denis et tous les autres de la ligne extérieure seront remis à l'armée anglaise dans la journée de demain;

Après-demain, la même armée prendra possession de Montmartre;

Le 6, l'armée française évacuera entièrement la ville et se retirera par étapes derrière la Loire. Tous les officiers à la demi-solde sont compris dans cette disposition. Les fédérés auront la faculté de rester à Paris, pourvu qu'ils déposent leurs armes et qu'ils rentrent dans leurs domiciles; ceux qui ne voudront pas s'y conformer seront obligés de suivre l'armée;

Les individus et les propriétés seront respectés, ainsi que les autorités actuelles, tant qu'elles existeront. Les

troupes alliées entreront dans Paris le 7. Le maréchal Blücher se propose d'exiger de la ville des logements militaires pour toute son armée. Le duc de Wellington fera camper ou cantonner la sienne.

J'expédie par la route de Tournai, sans perte de temps, et je profiterai de la première occasion pour envoyer la copie authentique de l'acte lui-même, lorsque la communication directe sera établie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXXXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Quartier général de Gonesse,
3 juillet 1815, 8 heures du matin.

Mon cher comte,

Je n'ai presque rien à ajouter à mon rapport officiel. Si Blücher est raisonnable, nous pourrons terminer la chose sans de nouveaux sacrifices et sans courir le risque de faire tomber un désastre sur Paris. Gneisenau a la tête dans les nuages; Müffling est un homme fort sensé, qui voit les choses beaucoup mieux et les juge avec plus de sagesse. Le quartier général prussien est dans une espèce d'ivresse; la conduite de la guerre en souffre. Dans le fond, ils ont presque toujours manqué de prévoyance; ajoutez-y le pillage et les dévastations qui les font abhorrer.

La résolution de ne plus admettre les envoyés du nouveau gouvernement qui s'est formé à Paris a été, à mon avis, très utile; ils ont été à moitié désavoués par cette seule mesure. Soyez tranquille sur la suite de tout ceci; nous en sortirons de la manière la plus convenable, la plus courte et la moins dispendieuse. Les grands dangers de la France diminuent. Bonaparte et l'armée hors de jeu... Restent les fureurs jacobines qu'il faudra éteindre; c'est une secte et non pas une force réelle. Quant aux sottises des émigrés, je vous assure que personne plus que moi ne leur a déclaré la guerre à mort; les choix de Talleyrand me font encore peur; mais il faudra nous réunir tous et lui donner une force et une conscience qu'il n'a pas.

Croyez, mon cher comte, etc.

LXXXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 59]

Gonesse, 22 juin/4 juillet 1815.

Monsieur le comte,

L'assesseur de collège Kakochkine a été expédié hier dans la nuit, par la voie de Mons et Namur, avec la nouvelle et le précis de la capitulation qui a été conclue à Saint-Cloud.

Cette capitulation, dont Votre Excellence trouvera une copie ci-jointe, a été ratifiée aujourd'hui. Un agent de Fouché vient d'arriver près du duc pour connaître son opinion sur le parti qui reste à prendre. Le seul qui est censé convenir à la France est le rappel du roi. La manière de le réaliser, les conditions, les intérêts individuels, la sûreté des personnes compromises, sont les articles qui deviennent sujet de délibérations.

Le duc a écrit de sa propre main, et sans la signer, l'opinion contenue dans l'annexe ci-jointe [1].

M. de Talleyrand, l'ambassadeur Stuart et moi, étions présents à cette conversation. Vers la fin nous avons ajouté, d'un commun accord, que le roi se prêterait à maintenir d'abord la charte constitutionnelle, en y comprenant l'abolition de la confiscation; que l'initiative des lois pourrait être exercée également par la couronne et par les Chambres : la première moyennant un message, et l'autre par proposition directe; que la loi restreignant la liberté de la presse ne serait pas renouvelée; que la Chambre des pairs serait héréditaire et l'unité du ministère assurée; enfin, que l'on procéderait dans les formes convenables à la réélection des représentants.

Nous avons ajouté que la proclamation du roi du 16/28 juin, outre les améliorations et les garanties qu'elle promet, doit calmer les inquiétudes concernant le sort de

1. « Les puissances alliées étant convenues qu'elles ne traiteraient point avec Napoléon Bonaparte ni avec son gouvernement, les Chambres élues sous le règne de Napoléon Bonaparte et la commission créée par les Chambres n'ont rien de mieux à faire que de se déclarer dissoutes, après avoir exprimé au roi, dans une adresse respectueuse, leurs sentiments et leurs vœux. » (Wellington à lord Bathurst. Dépêche n° 979.)

ceux qui craignent une réaction. Le roi[1] pardonne à tout le monde et laisse seulement aux Chambres la faculté de désigner *les auteurs et les instigateurs de la trahison de Bonaparte.* Par cette expression, ceux qui ne sont pas dans ce cas, et les régicides eux-mêmes, se trouvent exclus de toutes les poursuites qui peuvent concerner leur conduite antérieure. Dans le fond, la conspiration positive se réduit à un petit nombre d'individus, elle consiste plutôt dans la disposition morale de la classe des personnes qui se sont réunies à Bonaparte, que dans des actes positifs que la loi peut atteindre. Avec ces dispositions de part et d'autre, j'espère que l'on se rapprochera de manière à faire de l'entrée du roi à Paris un gage de réconciliation et de tranquillité publique. Les généraux qui commandent l'armée de Paris prétendent qu'elle est forte de quatre-vingt mille hommes. Ce nombre est exagéré; mais, dans tous les cas, il est juste de s'attendre à une dissolution presque

1. *Pozzo di Borgo à Talleyrand.*

Gonesse, 3 juillet 1815, 11 heures du matin.

Le roi, à mon avis, doit se montrer en père envers tous, mais il ne faut pas qu'il traite ou qu'il s'engage avec une faction ou une partie quelconque de ses sujets. Ses engagements sont pris envers la nation. La déclaration du 28 juin les contient tous; sa sagesse lui en dictera d'autres s'ils sont nécessaires au bien de son peuple...

La municipalité et la garde nationale députeront vers le roi qui se rendra à Paris au milieu de son peuple; les souverains, à leur arrivée, le trouveront sur son trône et traiteront avec lui.

Votre très dévoué,

Pozzo.

P.-S. — J'écrivais cette lettre lorsque *le duc fait dire que tout est heureusement terminé et que le roi* est prié de venir à Senlis. Point de composition avec les Chambres actuelles; elles ne sont rien... Soyez ferme, tout ira bien.

complète, du moment où ils quitteront la capitale sans soutien et sans ressources d'aucun genre.

Le maréchal Blücher paraît résolu à vouloir loger son armée en ville; nous le prierons de caserner une partie de ses troupes; on lui fournira les rations de manière à le satisfaire, en ajoutant une somme journalière comme argent de table pour les généraux et officiers. Il aurait grand tort de s'y refuser; j'ai écrit sur ce sujet d'une manière plus détaillée par Kakochkine. Rien n'est encore fixé sur le commandement de Paris. Le duc a insisté pour qu'aucune troupe n'entre dans la capitale; si le prince Blücher s'obstine, il ne s'y prêtera lui-même que pour la forme [1] et afin d'éviter une contradiction qui serait peut-être trop sensible pour le maréchal. La presque totalité de son armée campera ou sera cantonnée dans les environs. Le roi s'établira demain à Arnouville, château à trois lieues de Paris.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXXXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 60.] Paris, 26 juin/8 juillet 1815.

Monsieur le comte,

Le départ des troupes françaises de la capitale a été

1. « Cependant Blücher commençait à se montrer plus traitable. Il renonça à la prétention, qui probablement n'avait jamais été de sa part bien sérieuse, d'obliger l'armée française à se rendre prisonnière; mais il insista pour qu'après la retraite de cette armée à une distance de quarante lieues au moins, les Alliés pussent occuper Paris. » (Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. III, p. 374.)

accompagné par de grands désordres. On a vu plusieurs fois la ville en danger d'être pillée; mais l'activité de la garde nationale et l'appui de la population l'ont préservée des fureurs d'une soldatesque effrénée. Aussi longtemps que cet état de choses a duré, ceux qui devaient le faire cesser n'ont pas osé se compromettre.

J'ai déjà rendu compte à Votre Excellence des communications secrètes que Fouché entretenait avec le duc de Wellington et la réponse écrite que celui-ci avait fait parvenir. Ce n'est que le 25 au soir que Fouché a demandé une entrevue à Neuilly : il y est arrivé avec MM. Molé [1], Manuel [2], de la Chambre des représentants, et de Valence. Le duc avait prié le prince de Talleyrand, M. le comte de Goltz, le chevalier Stuart et moi d'y assister. Les députés français ont établi d'un commun accord la question, en prenant pour base le retour du roi dans Paris : mais ils ont ajouté qu'il devait avant tout prononcer une amnistie générale et prendre la cocarde tricolore.

Aucun de nous ne se trouvant autorisé à répondre pour le roi, et encore moins à prescrire la conduite qu'il devait tenir, le prince de Talleyrand, étant le seul qui pouvait porter la parole d'une manière officielle, leur fit sentir que le roi avait déjà pardonné, par sa proclamation du 28, à tout ce qui était rébellion, c'est-à-dire à toutes les personnes qui, entraînées par le malheur des circons-

1. Molé (Mathieu-Louis, comte) [1781-1855], ministre de la justice en 1813. Plusieurs fois chargé du portefeuille des affaires étrangères, sous Louis-Philippe.

2. Manuel (Jacques-Antoine) [1775-1827], nommé représentant pendant les Cent-Jours. Expulsé de la Chambre en 1823.

tances, avaient reconnu Napoléon et soutenu sa cause; que la réserve déférée aux Chambres était limitée uniquement aux fauteurs de son retour, que le nombre en étant réellement très petit, et les preuves difficiles, cette clause était plutôt un moyen moral de conserver le respect de l'autorité publique qu'un dessein d'inquiéter et de punir.

Quant à la cocarde tricolore, le duc de Wellington, dont on désirait connaître l'avis [1], observa que s'il avait été consulté l'année passée au moment du retour du roi, il aurait incliné en faveur de l'opinion proposée; mais, dans la circonstance où nous sommes, cette cocarde étant devenue le signal de la rébellion et ayant été adoptée par l'armée qu'on avait dû combattre avec de si grands sacrifices, le roi ne pouvait arborer le drapeau sous lequel l'usurpateur avait fait la guerre à l'Europe, et expulsé le souverain alors reconnu par elle. Il ajouta que Marseille et presque le Midi tout entier, le Nord, la Vendée, la Normandie et en général tous les départements qui n'étaient pas contenus par la force armée, avaient pris la cocarde blanche, et que l'on s'exposerait à nouvelles difficultés en donnant des ordres pour adopter celle contre laquelle ces mouvements venaient d'avoir lieu.

Cette conversation demeura sans aucune conclusion arrêtée. Fouché, qui voulait combiner ses vues person-

1. « Le duc de Wellington, avant même d'avoir vu Fouché, exprimait déjà l'opinion que Louis XVIII avait deux choses à faire pour s'ouvrir les portes de Paris : adopter les trois couleurs et prendre pour ministre le duc d'Otrante. (Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. III, p. 403.)

nelles avec le service public, était gêné par la présence de ses collègues. Il convint en particulier qu'il reviendrait le lendemain dîner chez le duc, et que M. de Talleyrand et moi nous y serions également.

Le 6 juillet, je le trouvai en arrivant déjà en conférence avec le duc de Wellington; il faisait lecture du rapport des commissaires envoyés auprès des souverains, et de la conférence qu'ils avaient eue à Haguenau avec M. le comte de Capo d'Istria[2], Valmoden et Knesebeck[3]. Il ajouta que que ce rapport avait beaucoup ému la Chambre, dans la supposition que les souverains alliés reconnaissaient l'impossibilité de faire régner Louis XVIII.

Le duc venait de recevoir à l'instant même une lettre de mylord Stuart, avec la note verbale que les envoyés des souverains avaient communiquée aux commissaires des Chambres; il avait lu le rapport du général Knesebeck au prince Blücher, et comme il n'existait dans aucune de ces pièces un seul mot qui prouvât l'assertion supposée, nous déclarâmes, ainsi que nous l'avions toujours fait, que nous nous en rapportions entièrement sur cette question

1. « Votre duc d'Otrante, dit en revenant de cette entrevue M. de Talleyrand à M. de Vitrolles, ne nous a rien dit du tout. — Que voulez-vous que je dise à des gens qui ne me parlent pas ? » dit quelques heures après Fouché au même M. de Vitrolles. Des deux parts, on jouait serré. (Duvergier de Hauranne, *Histoire du Gouvernement parlementaire*, t. II, p. 158.)

2. Capo d'Istria (Jean, comte de) [1776-1831], né à Corfou, entra au service russe, ministre des affaires étrangères de 1816 à 1822; élu président par les Grecs en 1827.

3. Knesebeck (Frédéric, baron de) [1768-1848], prit une grande part à la réorganisation de l'armée prussienne, créé feld-maréchal en 1814.

aux déclarations respectives des souverains alliés, et quant à l'envoi des commissaires, aux instructions contenues dans la lettre signée par Votre Excellence, conjointement avec le prince de Metternich, et à la note verbale qui leur avait été remise, sans vouloir entrer dans aucune explication ultérieure. Fouché parut étonné que les commissaires n'eussent pas présenté la note verbale, qui était la seule pièce authentique qu'ils avaient à produire, et il demanda copie pour s'en servir auprès de ses collègues.

Dans le même moment M. de Talleyrand lui remit l'arrêté du roi qui le nommait ministre de la police; sa situation ayant changé et son but étant rempli, sa conduite devint immédiatement plus prononcée.

Après dîner il fixa lui-même et écrivit de sa main les mesures suivantes, qui devaient être prises le lendemain, 7 juillet :

Lettre au roi de la part de la commission du gouvernement, pour annoncer qu'elle se regarderait comme dissoute; — message de la même commission aux Chambres, pour annoncer sa dissolution; — influence qu'il se proposait d'exercer pour décider ces mêmes Chambres à se dissoudre elles-mêmes volontairement; — nomination du général Dessoles au commandement de la garde nationale, et rétablissement dans leurs fonctions des officiers destitués.

Avec ces propositions convenues entre M. de Talleyrand et lui, et auxquelles le duc, mylord Castlereagh et moi, nous n'avions assisté que comme témoins, ils partirent tous les deux de Neuilly, le 6 juillet à neuf heures du soir, pour aller trouver le roi à Saint-Denis; et de là, après une audience, Fouché retourna à Paris.

Durant la journée d'hier, les barrières de la capitale furent fermées. Le roi resta à Saint-Denis pour attendre les événements; je jugeai convenable de ne pas m'en éloigner. A dix heures du soir, Fouché, le baron Louis et M. de Vitrolles se rendirent chez le roi, pour lui annoncer que rien n'empêchait son entrée à Paris; il fut convenu qu'elle se ferait aujourd'hui à trois heures.

M'étant rendu moi-même en ville, j'ai été informé que les Chambres avaient refusé de se dissoudre; que, voulant se rendre ce matin à l'endroit de leurs séances, les députés ont trouvé les portes fermées, et la garde nationale leur a refusé l'entrée; il paraît que cette mesure était attendue, et qu'ils n'y opposèrent aucun obstacle. Tous ces événements étaient déjà prévus; mais, ce qui ne pouvait l'être nullement, c'est la nature du message [1] que Fouché a fait à ces mêmes Chambres pour leur annoncer la dissolution de la commission du gouvernement.

Rien ne pouvait être inventé ni de plus contraire à la vérité, ni de plus funeste au service et à la personne du roi. Fouché a cédé à la violence de ses collègues qui ont

1. *Message de Fouché aux présidents des deux Chambres.* « Monsieur le président, jusqu'ici nous avons dû croire que les souverains alliés n'étaient pas unanimes sur le choix du prince qui doit régner en France. Nos plénipotentiaires nous ont donné les mêmes assurances à leur retour. Cependant les ministres et les généraux des puissances alliées ont déclaré hier, dans la conférence qu'ils ont eue avec le président de la commission, que tous les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône et qu'il doit faire ce soir ou demain son entrée dans la capitale. Les troupes étrangères viennent d'occuper les Tuileries, où siège le gouvernement. Dans cet état de choses nous ne pouvons plus que faire des vœux pour la patrie et, nos délibérations n'étant plus libres, nous croyons devoir nous séparer. »

voulu allumer dans leur patrie toutes les flammes de la discorde et de la guerre civile; il a cédé afin de se justifier auprès de son parti d'avoir négocié, et obtenu le ministère de la police, dont il avait la commission en poche au moment où il a signé une pareille infamie.

Le duc de Wellington, lord Castlereagh et moi nous nous sommes réunis il y a quelques heures chez le prince de Talleyrand pour l'appeler à témoin contre l'imposture la plus éhontée que Fouché lui-même eût encore inventée, et tous nous avons protesté, en ce qui nous concerne, que nous aviserions aux moyens de démentir une pareille calomnie auprès de nos souverains respectifs.

Votre Excellence observera dans quelle position et entre quelles mains les affaires de ce pays se trouvent, lorsque le ministre qui a fatigué l'Europe de tant d'intrigues pour parvenir au point où il est arrivé, prépare, par le premier acte de son administration, une nouvelle catastrophe au souverain dont il venait de baiser la main, et auquel il avait prêté serment de fidélité quelques heures auparavant.

Ceux qui veulent expliquer sa conduite disent que son but était d'amener Carnot et ses autres collègues à renoncer au pouvoir; qu'il ne pouvait les y décider qu'en donnant au message la tournure la plus odieuse contre le roi, et qu'il a sacrifié la vérité afin de se placer dans la position qui lui convenait pour le moment, sauf ensuite à remédier au mal qu'il aurait fait. Cette explication est très vraisemblable, mais elle ne sert qu'à rendre la conduite de Fouché encore plus noire et plus criminelle.

En voulant continuer leur existence, les Chambres con-

tinuaient un pouvoir usurpé; leur mission était d'exercer les fonctions d'une branche du pouvoir législatif selon la constitution que Bonaparte avait donnée. L'autorité qui les avait créées, et le but pour lequel elles avaient été convoquées ayant cessé, elles n'avaient aucun droit de s'ériger en Convention nationale de leur propre mouvement, et de dicter des constitutions. Quant à leur mérite intrinsèque et à l'esprit qui les gouvernait, il suffit de lire leurs délibérations pour s'en faire une juste idée.

L'armée traite partiellement avec le roi : les généraux Gérard[1], Milhaud[2] et Haxo[3] ont tous offert de se soumettre. Votre Excellence trouvera la copie de deux lettres du prince de Talleyrand, jointe au rapport ; elles sont destinées à faire reconnaître les nouvelles autorités, en annonçant que les premières n'existent plus. J'ose espérer que le courrier trouvera Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître, en marche vers Paris, et ce ne sera que de vive voix que je pourrai entrer dans des détails plus circonstanciés sur la situation actuelle des affaires ici, qui, quoique délicate, peut néanmoins s'améliorer, si elle est ménagée avec prudence.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. Gérard (Maurice-Étienne, comte), maréchal de France. [1773-1852.]
2. Milhaud (Jean-Baptiste, comte), général, se battit glorieusement à Waterloo, se retira sur la Loire; arrêté en 1817. [1747-1839.]
3. Haxo (le baron), général du génie. [1774-1830.]

LXXXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 62]

Paris, 26 juin/8 juillet 1815.

Monsieur le comte,

Le roi a été reçu, sur la route de Saint-Denis, par la garde nationale parisienne, qui l'a accompagné au milieu des acclamations jusqu'aux Tuileries.

La cocarde blanche a été arborée sans la moindre résistance, et la ville est parfaitement tranquille. Il est bon de remarquer qu'hier il y régnait beaucoup de fermentation et qu'aucun n'osait s'y montrer sans la cocarde tricolore.

L'art d'agiter et de calmer Paris est devenu une profession pour certaines gens. Le peuple est si souvent exercé à ces sortes de manœuvres, qu'il joue la joie ou la colère, comme sur un théâtre. Rien n'est plus incertain que de juger de la volonté de cette nation par ses actes extérieurs; il faut à cet égard chercher la vérité, s'il est possible, dans ses intérêts, et non pas dans ses déclarations.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXXXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 8 juillet 1815 (N. S.).

Mon cher comte,

La guerre est un état de tranquillité, comparée aux intrigues de cette Babylone. Vous voyez comment Fouché

commence à revoir le roi ; ce sont ses collègues qui lui ont forcé la main ; il s'est prêté à tout pour s'en défaire. Malgré cela, ne vous tourmentez pas, tout s'arrangera, parce que tous ne demandent pas mieux que de s'arranger. L'Élysée est préparé pour Sa Majesté l'empereur.

Un journal nomme Richelieu ministre de la maison du roi, et moi, ministre de la marine[1] ; il faudra dire à ce coquin qu'il a menti.

Croyez, mon cher comte, etc.

LXXXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Lettre particulière.)

Paris, 9 juillet 1815 (N. S.).

Je vous ai écrit par un courrier prussien pour vous rendre compte des circonstances qui ont accompagné la dissolution de la commission du gouvernement et des Chambres assemblées par Bonaparte.

J'ai raconté la manière dont le roi avait été reçu dans Paris; la ville fut illuminée spontanément, et on dirait qu'il existe un très bon esprit, autant que l'on peut le discerner au milieu de leurs intrigues et des troupes étrangères.

1. Il fut cependant question, quelques mois après, de réserver à Pozzo di Borgo le ministère de l'intérieur. On lira plus loin la lettre où l'ambassadeur expose à l'empereur Alexandre les raisons qui l'empêchent d'accepter cette combinaison.

Les Prussiens font sentir leur joug au-dessus de ce que la prudence exige ; ils ont demandé à la ville cent millions; ils ont voulu détruire le pont d'Iéna; ils bivouaquent sur la place du Louvre, en face des Tuileries, et abusent en général de leur victoire. Wellington intercède et attend de la présence des souverains un plan de conduite plus convenable aux circonstances et à la scène politique [1].

1. EXTRAIT *d'une lettre du comte Pozzo di Borgo au comte de Lieven.*

Paris, 14/26 septembre 1815.

Nous avons établi, d'accord avec les autres puissances, un système à suivre envers la France et nous sommes franchement décidés à le maintenir et à le faire exécuter si l'Autriche et la Prusse partagent les mêmes vues et la même bonne foi ; c'est à quoi les serviteurs de l'empereur ont ordre de veiller : quant à l'Angleterre, les espérances commencent à devenir meilleures. Lord Castlereagh s'est expliqué avec le roi d'une manière encourageante et le duc de Wellington est revenu à ses anciens sentiments; c'est donc à les conserver dans ces bonnes dispositions que nous devons travailler, ainsi qu'à prévoir et même à mettre des obstacles à toutes les mesures qui s'en écarteraient. Notre ami Munster (*a*) n'a pas vu la question avec son bon sens ordinaire, il a donné dans le germanisme mal et très mal entendu ; la faction prussienne l'a entraîné dans des projets de bouleversement contre ce pays-ci ; or tout désordre en France autorise la Prusse à faire des conquêtes en Allemagne; parce que, devenant nécessaire, elle cherchera les indemnités à sa convenance, et le Hanovre et la Hesse l'arrondiront certainement mieux que l'Alsace et la Lorraine. Ces vérités ont eu de la peine à triompher de la haine antigallicane, qui a tant influé sur la conduite politique de ces messieurs, elles ont cependant commencé à se faire sentir. Je crois le prince régent encore loin du but; l'arrivée de lord Castlereagh lui éclaircira beaucoup de choses qui parviendront probablement à le modérer.

(*a*) Munster (Ernest-Frédéric, comte de) [1766-1839] contribua beaucoup, comme envoyé de l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, à former plusieurs coalitions contre la France.

LXXXVIII

INSTRUCTIONS

DONNÉES PAR NESSELRODE A POZZO DI BORGO

Paris, 18/30 septembre 1815.

La France n'est pas encore pacifiée ni dans son intérieur, ni à l'égard des puissances qui veulent terminer cette guerre en combinant des intérêts particuliers, au lieu de travailler à asseoir ces résultats sur la conciliation de ceux qui sont communs à tous les États, et constituent par cela même un intérêt général européen.

L'empereur a fixé les conditions qu'il croit devoir soutenir comme *sine quibus non*. Vous en trouverez l'exposé dans la pièce ci-jointe. Sa Majesté Impériale s'est expliquée à cet égard avec le roi et le vicomte Castlereagh.

Sa Majesté ne croit pas devoir rompre ses relations amicales avec le roi et la nation française pour soutenir les prétentions exorbitantes de ses alliés. Par contre, elle ne veut pas manquer aux égards qu'elle doit à ses alliés, ni affaiblir les liens qui les unissent, pour appuyer un refus du gouvernement français d'accéder aux conditions plus ou moins équitables qui lui seraient proposées.

C'est sur cette base et d'après ces considérations que l'empereur désire, monsieur le général, que vous employiez le crédit et l'influence que vous donne votre situation,

pour amener la prompte conclusion du traité dont on s'occupe actuellement.

RESTAURATION MONARCHIQUE

L'empereur, Notre Auguste Maître, désire monsieur le général, que vous vous appliquiez constamment à soutenir le roi, son ministère et la représentation nationale dans tous les efforts qu'ils concerteront pour étouffer le germe de l'esprit révolutionnaire et pour rallier autour du trône tous les intérêts nationaux, et par conséquent ceux qu'a fait éclore la révolution.

Ce n'est que par une conduite éminemment libérale et ferme que Sa Majesté Très Chrétienne pourra opposer, moyennant la réunion des forces morales de la nation, une résistance vigoureuse à tout ce qu'une politique jalouse pourrait entreprendre pour provoquer de nouveaux troubles, amener une nouvelle guerre, et nécessiter le démembrement et l'anéantissement de ce royaume. Le traité qu'on espère conclure avec Sa Majesté Très Chrétienne, à l'exécution duquel vous êtes appelé à veiller, vous fournira matière pour exercer une intervention qui pourrait, par la suite, être très favorable à la cause de la royauté légitime et de la restauration de la monarchie française.

Mais afin que cette intervention n'excite point de jalousies et n'occasionne point de conflit entre les influences respectives que les ministres des autres puissances, surtout le maréchal duc de Wellington, aspireront à exercer, il est de toute nécessité que vous vous employiez de préférence à prévenir les complications fâcheuses, pour éviter la tâche difficile d'avoir à les aplanir.

Dans cette vue, vous aurez soin, monsieur le général, d'entretenir constamment les rapports les plus intimes avec vos collègues, et notamment avec le maréchal duc de Wellington.

LXXXIX

RAPPORT SUR LE PROJET DE TRAITÉ PRÉSENTÉ A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE RUSSIE PAR LE GÉNÉRAL POZZO DI BORGO

Paris, 15/27 août 1815.

Sire,

J'ai examiné le projet de traité dans sa substance et dans ses conséquences, abstraction faite de savoir si le roi l'acceptera ou non, ainsi que de toute question de justice qui en est totalement étrangère.

Les cessions territoriales et définitives qu'on exige avec les places fortes qui s'y trouvent, ouvrent les frontières de la France sans qu'il existe le moindre obstacle entre les points cédés et Paris. Les autres forteresses sont occupées ou désarmées, de manière qu'elles restent à la discrétion des Alliés pendant sept ans, sans en excepter aucune; leur sort dépend de l'exécution d'un traité inexécutable et *de la bonne foi des cabinets intéressés.*

On exige six cents millions de contributions, plus deux cents millions pour bâtir des forteresses, il existe, en outre, des stipulations pour cent soixante millions. Qu'on ajoute l'entretien des troupes durant l'occupation, et on s'approchera d'un milliard et demi ; et cela dans un pays dont on détruit les ressources et dont on désorganise *à dessein* le revenu.

Il résulte de ces observations que, si la France consent à un pareil arrangement, elle est effacée de la carte politique de l'Europe. A la vérité, le traité est rédigé dans ce but. Quoi qu'on en dise, il acquiert, il occupe, il désarme, il impose des conditions impossibles à exécuter, et attend les prétextes de l'inexécution pour opérer de nouveaux empiétements. C'est un chef-d'œuvre de destruction[1] ; au lieu d'y voir de la fureur, je n'y aperçois que du calcul qui va à ses fins d'une manière infaillible.

L'acceptation du roi ne sera qu'un moyen de plus pour accélérer la catastrophe, parce qu'elle donnera la preuve de l'impuissance où le pays se trouve de s'opposer à sa propre ruine.

Les projets des Anglais à cet égard sont fixés ; ils n'y renonceront qu'autant qu'ils verront plus de danger à courir, en jetant la France dans le désespoir et eux-mêmes dans une guerre dont ils ne sauraient prévoir la fin, qu'à suivre un système de modération et d'équité.

Lord Castlereagh ne s'arrêtera jamais qu'au point où il trouvera une résistance qui le compromette.

Le roi ne peut donc accepter ce qu'on lui propose sans renouveler l'exemple d'un grand suicide politique ; mais, comme il doit faire des sacrifices pour ne pas autoriser *ses*

1. On sait que le projet de traité auquel Pozzo di Borgo fait allusion, enlevait à la France une partie du Dauphiné, une partie du Bugey, une partie de la Franche-Comté, l'Alsace, une partie de la Basse-Lorraine, une partie de la Haute-Champagne, le Hainaut et la Flandre.

L'empereur Alexandre remit au duc de Richelieu une carte sur laquelle était tracée en bleu la nouvelle frontière que les Alliés voulaient donner à la France. (Voy. *Le duc de Richelieu*, documents et correspondance, p. 444. Ce volume a été publié en 1887 à Saint-Pétersbourg par la Société impériale d'histoire de Russie.)

ennemis à persister dans toute l'étendue de ceux qu'on voudrait lui imposer, voici, à mon avis, les concessions auxquelles il pourrait consentir, afin de ménager à lui et à son peuple quelque espoir de salut :

1° L'occupation temporaire des places désignées pendant trois ans. (Une plus longue période suppose d'autres vues que le rétablissement de l'ordre en France.)

2° La conservation d'une garnison française, quoique modique, dans les places qui lui restent, Strasbourg compris. (Avec les projets avoués des trois puissances, la facilité de prendre amènera la prise effective.)

3° Le payement de six cents millions, malgré que la somme soit très forte ; la probabilité de sauver l'existence politique de la France fera trouver des ressources. Le mal du traité proposé par les Alliés est qu'en désespérant du salut de la patrie, personne ne voudra aventurer sa fortune particulière dans des emprunts sur un État dont il sera si aisé de prévoir la ruine : les auteurs du traité en sont convaincus.

4° Une partie de l'entretien des troupes destinées à rester en France, tel que les vivres, si la solde est aux frais des Alliés.

5° La cession de tout le territoire incorporé à la France par le traité de Paris.

6° La démolition de Huningue et peut-être la cession de Landau à l'Allemagne. Pour ce qui concerne l'étendue à donner à la neutralité de la Suisse, la mesure me semble impolitique. A force d'étendre sa neutralité, la Suisse multiplie les chances de la voir violée et d'être compromise avec les grandes puissances.

Ce plan, propre à satisfaire toute personne de bonne foi, est sage, parce qu'il est exécutable, et parce que c'est une preuve que les Alliés n'en n'ont pas d'autre en vue. Cette conviction seule peut calmer la France et lui donner les moyens d'exécution qui ne résulteront jamais que de la confiance dans un avenir et une existence assurés. Celui que l'on propose est la force travestie en machiavélisme tout à fait dérisoire.

XC

LETTRE DU ROI LOUIS XVIII
A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ALEXANDRE

[NOTE DE POZZO DI BORGO. — Lettre concertée entre l'empereur et Louis XVIII. — C'est après que cette lettre fut communiquée aux Alliés et soutenue par la Russie qu'on renonça au démembrement de la France, et qu'on négocia sur la base de l'occupation temporaire. — Pozzo di Borgo proposa cette mesure et rédigea la lettre.]

Paris, le 11/23 septembre 1815.

Monsieur mon frère [1],

C'est dans l'amertume de mon cœur que j'ai recours à Votre Majesté Impériale pour lui exprimer avec abandon le sentiment pénible que m'a fait

1. L'original de cette lettre existe aux Archives de Saint-Pétersbourg. Elle porte la date du 11/23 septembre 1815. Le texte ci-dessous a été copié par l'éditeur sur un manuscrit conservé dans la famille du comte Pozzo di Borgo.

éprouver la lecture des propositions faites à mon ministère, de la part des quatre cabinets réunis. Ce qui surtout me navre profondément et me porte à désespérer de la malheureuse France, c'est l'idée accablante que Votre Majesté, en qui je fondais mon espoir, semble avoir autorisé la communication qui m'a été adressée officiellement.

Vous avez encore aggravé ma douleur, Sire, en manifestant de vive voix, dans l'entretien que j'eus hier avec Votre Majesté, des opinions peu différentes des termes de la transaction, de ces termes qui me plongent dans une situation d'autant plus cruelle que je ne m'y étais point attendu de la part de mes alliés.

Un sentiment de justice, fortifié de toute l'étendue de ma reconnaissance, m'avait, à la vérité, convaincu de l'obligation de supporter de grands sacrifices ; je sentais la nécessité de renoncer à cet excédent de territoire qu'avait dévolu à la France le traité de Paris ; j'appréciais l'importance de consentir à l'occupation temporaire de quelques places fortes, pour préserver le nouvel ordre constitutionnel de la funeste influence des passions aveugles ; je ne pouvais méconnaître le devoir de dédommager des frais de la guerre les puissances qui s'étaient armées pour le salut de mon pays.

Mais aurais-je jamais pu présumer qu'au lieu de ces conditions, déjà assez onéreuses, il m'en serait proposé d'autres qui allient la ruine au déshonneur? Non, Sire, je ne saurais encore me persuader que votre opinion soit irrévocable. La confiance que m'inspire votre âme grande et généreuse, se refuse encore à la triste réalité.

Mais s'il en était autrement ; si j'avais le malheur de m'abuser ; si la France n'avait plus à espérer la

révocation de l'arrêt qui a pour but de la dégrader; si Votre Majesté demeurait inflexible, et qu'elle ne voulût point employer auprès de ses augustes alliés l'ascendant que lui donnent ses vertus, l'amitié et une gloire commune; alors je n'hésite plus à vous l'avouer, Sire, je refuserais d'être l'instrument de la perte de mon peuple et je descendrais du trône, plutôt que de condescendre à ternir son antique splendeur par un abaissement sans exemple.

Votre Majesté reconnaîtra sans doute, dans la sincérité de cet aveu, qui se fonde sur une résolution inébranlable, toute l'étendue de ma douleur, ainsi que la constance des sentiments avec lesquels je suis, etc...

XCI

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE RUSSIE

[Exposition du refus de Pozzo di Borgo d'accepter le ministère de l'intérieur en France.]

Sire,

Le projet du roi de prier Votre Majesté de me permettre d'entrer au service de France et de prendre une place dans le ministère a commencé avec la restauration de 1814.

Ayant constamment refusé de donner la moindre suite à une telle proposition, et étant bien décidé à ne jamais me séparer du souverain que j'avais le bonheur de servir, je

me suis abstenu de rendre compte de cette circonstance, pour ne pas m'exposer à faire croire que je voulais ajouter du prix à un refus qui, loin de me coûter aucun effort ou aucun sacrifice, se trouvait conforme à mes devoirs et à mon inclination.

Le comte de Nesselrode et le comte Capo d'Istria viennent de me communiquer maintenant que Votre Majesté, frappée des difficultés et des dangers qui menacent l'état intérieur de la France, croirait elle-même que mon intervention dans l'administration de ce pays pourrait contribuer à consolider le pouvoir constitutionnel du roi, et à remplir, pour ainsi dire, le but de la guerre, en faisant succéder à la révolution un gouvernement pacifique et durable.

Cette question, Sire, est, pour moi, la plus grave et la plus épineuse de toutes celles qui pouvaient m'être présentées ; je supplie Votre Majesté de vouloir bien fixer son attention sur la manière dont j'ai dû l'envisager.

Mon existence actuelle remplit entièrement mes désirs. La protection de Votre Majesté et le soin que j'ai eu de justifier, autant qu'il dépendait de moi, les marques de sa confiance et de sa bonté, m'ont acquis une réputation qui fait toute ma fortune et ma consolation. Continuant à servir Votre Majesté, je ne vois devant moi qu'une perspective heureuse, et quels que soient les incidents qui peuvent survenir, j'ai toute la certitude qu'on peut avoir en ce monde de terminer mes jours d'une manière honorable.

Une vie passée au milieu des événements terribles et instructifs qui ont agité l'Europe, et une longue expérience des hommes et des intérêts qui les gouvernent, me don-

nent quelques avantages pour juger de loin la carrière que Votre Majesté est destinée à parcourir. Dans la situation éminente et presque incommensurable où elle est placée, son règne doit orner une de ces époques qui, par la grandeur et l'influence des événements dont elles sont accompagnées, impriment au monde un caractère particulier et marqué pendant des siècles. Malgré les choses remarquables qui ont été accomplies, ce règne ne fait encore que commencer. L'essor que lui ont donné les événements de ces dernières années est le principe d'un mouvement nouveau dans l'application de sa puissance politique, dans la vigilance de son administration intérieure, et dans l'emploi de ses forces militaires. Si, avec l'aide de Dieu, la Providence proportionne les effets aux causes, à leur impulsion et à leur étendue, il est permis, Sire, de se croire très heureux de se trouver au nombre de ceux qui peuvent espérer d'être appelés à servir un si bon Maître, et de si grands intérêts.

A toutes ces considérations, Votre Majesté me permettra d'ajouter l'attachement respectueux que je porte à sa personne. Je sais tout ce que je lui dois, soit lorsqu'elle daigne m'honorer de sa protection, soit lorsqu'elle veut bien m'accorder son indulgence.

Dans les circonstances les plus critiques, je n'ai jamais nourri la moindre inquiétude sur mon sort, toutes les fois qu'il dépendait de Votre Majesté. La conviction d'avoir conservé son estime m'a toujours rassuré sur le dénouement des difficultés où la nature des affaires, et quelquefois celle de ma position auraient pu me jeter ; le succès a constamment surpassé mes espérances.

Telle est la situation, Sire, qu'il me faudrait quitter pour me jeter dans l'abîme des affaires de la France ! La nouvelle carrière qui s'ouvre devant moi se présente sous un aspect formidable. Les obstacles énormes, les dangers imminents, la réussite éloignée et incertaine : tout est décourageant dans cette entreprise. Mais comme l'aveu de ce sentiment pourrait trop m'humilier aux yeux de Votre Majesté, c'est pour ne pas m'y exposer en succombant à un sentiment de faiblesse, que je me suis décidé à considérer l'hypothèse où Votre Majesté continuerait à persister dans l'opinion que je pourrais être utile au bien général, dans cette situation difficile et périlleuse.

La révolution française, et les modifications diverses qui l'ont caractérisée tour à tour pendant sa durée, ont affecté certainement le système et les intérêts généraux de la société. Ma destinée m'a longtemps porté à me trouver placé plus ou moins en évidence contre les principes subversifs et les tyrans qui ont dominé durant cette terrible période. Devenu serviteur de Votre Majesté, je n'ai eu d'autre recommandation auprès d'elle que ma conduite connue, et c'est cette même raison qui m'a rappelé auprès d'elle à l'époque où la Providence l'avait choisie pour son instrument, afin de mettre un terme à tant de calamités.

Quelle qu'ait été la marche régulière et progressive qu'il a fallu parcourir pour parvenir à la délivrance générale, j'ai toujours pensé que l'accomplissement du but véritable de la guerre consistait dans une contre-révolution de principes adaptés à la situation où la France se trouverait à l'époque à laquelle l'usurpation viendrait à cesser. Cette conviction m'a toujours fait préférer le rétablissement du gouverne-

ment légitime, monarchique et constitutionnel, à tous les expédients que l'esprit révolutionnaire en France a mis en avant à différentes époques.

Ma constante adhésion à la restauration des Bourbons n'a jamais eu pour motif aucune préférence personnelle. J'ai regardé la succession au trône comme la seule institution capable par sa nature de s'assimiler et de s'associer à la conservation des autres souverains, et de maintenir intacts les principes du droit public de l'Europe, sur un point auquel sont attachés l'existence et le bonheur des grandes sociétés politiques dont elle est composée. J'ai souvent pesé les avantages et les inconvénients des autres systèmes, et ma critique s'est exercée sur les individus, qui étaient inséparables du mien. Quoiqu'il me restât beaucoup à désirer à cet égard, ni ma conscience, ni mes faibles lumières ne m'ont montré aucun équivalent. Si les puissances principales partagent cette conviction, si le résultat de leur arrangement définitif avec la France n'est qu'un moyen dicté par la modération et la justice afin de parvenir à consolider ce grand ouvrage, Votre Majesté pourra alors disposer de moi dans la nouvelle situation qu'elle voudrait me destiner comme un instrument d'exécution dans ce système général. Toute autre perspective répugnerait à ma conscience, à ma manière de voir et à la règle d'une vie qui a déjà parcouru plus que la moitié de sa carrière. C'est également sous cette forme que j'aurais besoin de voir regarder mon service en France par le petit nombre de personnages dont l'estime m'est devenue indispensable. Sans doute, l'opinion de Votre Majesté sera toujours ma principale égide ; mais si, de l'autre côté, la

voix de la malveillance ou de la jalousie venait à s'élever, et que la démarche que j'aurais faite fût interprétée d'une manière désavantageuse, ma délicatesse et ma réputation pourraient en souffrir au point de détruire cette même influence pour le bien, que l'on voudrait me mettre à portée d'exercer dans ce pays.

Une des plus grandes difficultés de gouverner la France aujourd'hui consiste dans le manque de ce genre d'autorité qui dérive de la considération individuelle de ceux qui l'exercent. Peut-être aurais-je quelque avantage sous ce point de vue ; mais je me tromperais sans doute si je voulais compter uniquement sur mon crédit à cet égard. Ce serait d'abord celui que je tiendrais de Votre Majesté, et la bonne opinion que je conserverais dans le public en général, qui donneraient à ma nouvelle existence en France un poids considérable dans la direction des affaires, et qui me feraient espérer de rencontrer ce respect et cette déférence qui proviennent de la confiance que le public met souvent dans l'homme qu'il estime.

Dans l'ordre du raisonnement, j'ai dû donner la préférence à ce qui concerne ma délicatesse personnelle, parce qu'il convient toujours de mettre ce sentiment en première ligne ; mais l'état véritable de la question, Sire, consiste dans le sort que les Alliés se proposent de réserver à la France, et dans l'existence politique qu'on lui destine.

Quiconque a suivi la marche de l'opinion à cet égard, et saisi les vues qui dirigent la conduite de plusieurs des puissances principales depuis l'évasion de Bonaparte de l'île d'Elbe, ne saurait s'abstenir de concevoir de fortes alarmes.

L'impression que causa l'entreprise de Bonaparte réunit les cabinets de l'Europe dans la résolution de conserver la monarchie légitime en France et de maintenir le traité de Paris. Les succès rapides de Napoléon amenèrent ensuite dans les déclarations des puissances une nouvelle modification, elles ne voulaient pas s'engager à soutenir exclusivement Louis XVIII sur le trône; mais cette retenue fut en même temps expliquée comme une nouvelle marque de respect pour les droits de la nation française dans le cas où elle voudrait en exercer d'autres, et représentée comme un moyen de plus de s'associer à elle, et de la détacher de la cause de Bonaparte; mais loin d'affaiblir les engagements envers la France, cette nouvelle disposition dans la politique des souverains ne faisait que les confirmer.

Une seule bataille a terminé la guerre. Depuis Waterloo jusqu'à Paris, les armées ont marché presque sans coup férir, et elles se sont répandues à titre d'auxiliaires sur les quatre septièmes du territoire de ce pays. Le succès, qui aurait dû inspirer les conseils de la sagesse et de la bonne foi, les a plus ou moins bannis de tous les cabinets, excepté de celui de Votre Majesté. Le démembrement de la France, l'expoliation, la rapine, tous les excès de la fureur et les abus de la force se développèrent d'une manière effrayante. La Prusse s'est mise à la tête de cette nouvelle révolution; si elle n'est pas contenue, l'Europe va être jetée dans des désordres et dans des guerres sans fin. Une conspiration militaire vient de s'emparer de l'autorité; le principe qui guide ces gens (si toutefois on peut appeler ainsi leur révolte), est le mélange de tout ce qui

est opposé au bien dans tous les systèmes. Maximes démocratiques jointes à l'avidité du pouvoir, constitution délibérée dans un conseil de guerre, politique extérieure soumise aux caprices et aux exigences de l'armée ; patriotisme allemand, et projet évident de conquérir ceux mêmes qu'on a l'air d'exciter à la liberté ; jargon religieux, sans culte et sans verve, avec toute l'acrimonie de l'esprit de secte, et les mystères d'une société secrète : telles sont les idées de ceux qui, ayant plus d'activité que d'espace à parcourir chez eux, voudraient se jeter chez les autres, et introduire dans les armées le jacobinisme des clubs.

L'habitude d'être témoins des événements devient une cause d'insensibilité, qui ôte aux hommes la délicatesse de suite nécessaire pour les bien apprécier. Nous sommes déjà familiarisés avec l'idée que l'armée prussienne, imbue de l'esprit dont on vient de faire l'analyse, a attiré dans son quartier général l'influence du cabinet, et que le roi n'est plus que toléré par les principaux de ses généraux. Son chancelier est forcé tous les jours de mettre en avant la satisfaction due à l'armée, comme un argument qui doit justifier et faire accepter les mesures les plus odieuses, et les prétentions les plus exagérées. L'opinion publique, formée par des aveux et des actes semblables, grandit s'il est possible les dangers d'un tel état de choses, anticipe sur les événements et regarde déjà le chef d'une monarchie essentiellement militaire, comme dénué d'autorité et d'influence.

Lorsqu'on médite sur les conséquences de cette révolution d'un nouveau genre qui menace de se développer au centre de l'Europe, et dont les auteurs sont des personnes

agissant avec nous et jouissant de tous les avantages que le monde peut donner, on est étonné de l'indifférence avec laquelle chacun voit les tentatives de ce nouvel enthousiasme armé, qui prend à la fois pour guide la plume de Machiavel et le sabre de Mahomet.

L'Autriche, dans des dispositions et un système intérieur tout à fait contraire, vise également à la destruction de la France par les moyens qui lui sont propres ; elle désorganise par cette force d'inertie qu'elle sait employer mieux que toute autre, parce que c'est le seul genre de mouvement inhérent à sa nature depuis plusieurs siècles. Son projet est de se bien établir en France, et de détruire les obstacles qui s'opposent à ses progrès futurs; placée ainsi en amphithéâtre avec tous les démons de la discorde à ses côtés, elle veut montrer aux Français le roi de Rome dans le lointain, et du haut des tours de Strasbourg, les exciter à se battre comme des gladiateurs dans une arène[1].

XCIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 2]

Paris, le 5/17 octobre 1815.

Monsieur le comte,

Le général Knesebeck, à son départ de Paris, a eu avec moi une conversation sur les affaires de Prusse,

1. La fin de cette lettre ne s'est pas retrouvée dans les papiers du comte Pozzo di Borgo.

dont le contenu m'a paru digne d'être mis sous les yeux de Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître.

Le roi et toutes les personnes attachées au monarque et aux vrais intérêts du pays sont inquiets de l'influence exercée sur l'armée et sur le cabinet par les généraux Gneisenau, Grollmann, et les créatures secondaires qu'ils sont parvenus à s'associer.

Leur influence dérive d'une ambition sans mesure, animée par l'esprit de secte et de réforme dont le but vague est inconnu à ses auteurs mêmes. Le germanisme mal entendu, la haine aveugle contre la France, les rapports avec tous les factieux exaltés de l'Allemagne, ajoutent encore à la confusion et au désordre des idées qui caractérisent la conduite de ces enthousiastes. Les inconvénients qui ont résulté de leur audace et de leurs desseins se sont fait sentir dans la direction donnée à la politique générale envers la France; mais les dangers directs auxquels le roi et la monarchie prussienne vont être exposés, si ce mélange de république militaire, d'agitation intérieure et de doctrines insensées devient le système de gouvernement, ont frappé tous les esprits bien pensants.

Cette alarme a été encore renforcée par le dessein reconnu du général Gneisenau, de conserver une grande armée sur le bas Rhin dont il serait le commandant. Une telle autorité, confiée à un pareil homme et réunie à une force aussi considérable, placé au foyer de la secte dont il est censé le généralissime, ne pourrait manquer de devenir funeste, surtout au moment où l'État encore indéfini et informe de la Confédération germanique, offre aux agitateurs tant de chances d'exercer leur dangereuse activité.

Toutes ces conditions paraissent avoir décidé le roi à détruire cette faction, non seulement en refusant aux chefs la continuation de leur commandement militaire, mais en les éloignant totalement des affaires et du pays, sous des prétextes plausibles.

La vérité reconnue de l'exposé sur la situation de la Prusse, et la prudence de la mesure m'ont décidé à ajouter ma faible opinion à celle qui venait de m'être présentée, mais j'ai observé en même temps au général Knesebeck que, Sa Majesté l'empereur devant faire un séjour à Berlin, cette circonstance heureuse offrait au roi l'occasion de s'expliquer sans réserve et franchement sur ses projets ; bien sûr qu'il aurait trouvé dans Notre Auguste Maître non seulement tous les avantages qui dérivent de la sagesse de ses conseils, mais encore l'appui de son amitié personnelle pour le roi et de son influence politique.

Le comte de Goltz vient de me faire une communication par laquelle il paraîtrait que ce plan projeté commence déjà à être mis en exécution.

Le commandement général de l'armée prussienne cessera au moment de la signature du traité avec la France ; il n'y aura que des commandements de corps.

Le général Gneisenau, déjoué dans ses desseins, a demandé et obtenu la permission de faire un voyage en Italie, sous prétexte de santé.

M. de Humboldt[1] quoique censé ministre à Paris, est

1. Humboldt (Charles-Guillaume, baron de) [1767-1835], ministre d'État prussien.

chargé d'une mission à Francfort ; c'est le comte de Goltz qui le remplace en attendant.

Toutes ces mesures, si elles se vérifient, sont un prélude heureux à celles qui doivent, dans la suite, soustraire le roi et son conseil à la domination des factieux.

Parmi les événements d'où dépend la tranquillité de l'Europe, Votre Excellence me permettra de lui observer qu'il n'en existe aucun à mon avis plus propre à y contribuer, que de voir le cabinet prussien, après de si grandes acquisitions, adopter un système conservateur et une marche ferme et mesurée au milieu de tous les germes de révolution que les mauvais principes et l'abus des bons y ont semés. Le mal qui peut résulter d'un mouvement général dirigé par l'esprit de réformes violentes est incalculable. On ne saurait s'imaginer, à la fois, la Prusse avec une armée et une assemblée délibérante occupée à libeller une constitution, l'Allemagne réunie en diète pour établir le pacte fédéral et se donner de nouvelles lois, les princes secondaires de cette fédération agités par des secousses dans leur petit intérieur, l'existence de la France réduite en problème par ses propres dissensions et par les desseins de la politique étrangère, sans avoir des inquiétudes justifiées sur le résultat de cette épreuve simultanée. C'est de la conduite de la Prusse principalement qu'il dépend d'arrêter ces dispositions dangereuses et de donner une direction plus mesurée et plus sage aux changements qui vont s'opérer. Aussi longtemps que les hommes qui ont précipité le cabinet prussien dans des mesures violentes conserveront leur suprématie, ni le roi ni son ministère ne pourront délibérer ni agir librement ; il leur convient

donc de s'émanciper de cette servitude, et de détruire l'opinion générale en Europe, que le cabinet prussien est dominé par l'ascendant de la faction militaire.

Aucune circonstance ne pourrait contribuer davantage à fixer les résolutions du roi à cet égard, que la présence de Sa Majesté l'empereur à Berlin. Les rapports avec la Prusse intéressent de si près le service de Notre Auguste Maître, qu'il est essentiel de les connaître dans tous les cas, et c'est ce motif qui seul pourra justifier la liberté que j'ai osé prendre, de donner à une conversation les développements que je viens de lui soumettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XCIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 3]

Paris, 5/17 octobre 1815.

Monsieur le comte,

La séance royale pour l'ouverture des Chambres se passa avec beaucoup de solennité. Le discours du roi produisit un très bon effet. Les ministres principaux des cours étrangères à Paris témoignèrent le désir d'en avoir connaissance avant sa publication, sous prétexte d'empêcher les expressions qui auraient pu avoir rapport aux négociations. Le roi jugea avec raison que cette démarche lui

aurait ôté, aux yeux de la nation, tout caractère d'indépendance; il prit à tâche de ne rien insérer qui pût prêter à la critique, et cette conduite évita entièrement les inconvénients qui étaient à craindre dans les deux cas.

La nécessité de détruire les faux bruits que la malveillance cherchait à répandre sur le dessein d'altérer la constitution, décida le roi à proposer le serment *de fidélité à sa personne et d'obéissance à la charte.* Les princes le prononcèrent et le présentèrent individuellement, les membres des deux Chambres répondirent à l'appel nominal en disant : « Je le jure ! »

MM. de Polignac et de La Bourdonnaye prétendirent y ajouter, pour restriction, « en ce qui n'est pas *contraire à la religion* » ; un député voulut parler dans le même sens ; le duc de Richelieu annonça au nom du roi que, ni les anciens usages de la monarchie, ni les règlements arrêtés d'après la charte, ne permettaient à personne de prendre la parole devant Sa Majesté sans son ordre. L'appel nominal fut continué, et la cérémonie se termina à la satisfaction générale.

A la première séance de la Chambre des pairs, ceux qui n'avaient pas prêté le serment pur et simple en furent exclus. On adopta le principe observé en pareil cas en Angleterre. Le titre, étant héréditaire, est censé inamovible ; mais, si l'individu qui en est investi refuse de professer la même foi politique que les autres, il est exclu des fonctions législatives.

Les princes ont assisté aux premières délibérations; leur participation a pu être regardée comme une preuve de plus de leur adhésion à la charte; mais leur présence

dans les débats serait sujette à des inconvénients. Monsieur, frère du roi, surtout, étant près du trône, doit s'abstenir de se prononcer dans les questions ordinaires qui dégénèrent souvent en questions de parti. J'ai lieu de croire qu'il est persuadé de cette vérité et qu'il ne paraîtra que dans les circonstances solennelles. Cette réserve empêchera également M. le duc d'Orléans de fréquenter l'Assemblée, où il cherche évidemment à gagner la popularité par des opinions outrées qu'il est si aisé d'affecter lorsqu'on n'est pas dans la nécessité de gouverner.

Les adresses des deux Chambres donneront à Votre Excellence, par leur contenu, une juste idée de l'esprit dont chacune d'elles est animée. Celle des pairs est plus mesurée et plus grave, et malgré la violence de quelques individus, on parviendra à la maintenir dans cette marche. La Chambre des députés est plus passionnée dans le sens des royalistes, et plus turbulente ; elle incline aux mesures de vigueur et aux choix exclusifs.

La sagesse et la bonne foi prescrivent de circonscrire les premières, pour ce qui concerne le passé, à l'ordonnance du roi, afin de ne pas affaiblir l'effet salutaire de l'amnistie par des inquiétudes sans but et sans terme ; quant aux choix, ce sont des actes journaliers d'administration qui ne doivent pas être indiqués d'avance si l'on ne veut pas créer des classes entières de mécontents ; c'est dans ce sens que les esprits sages travaillent à diriger ceux qui ne le sont pas suffisamment, et j'espère qu'on parviendra à des résultats satisfaisants.

Les anciens ministres trouvent dans l'éloge des nou-

veaux [1], contenu dans l'adresse des députés, leur propre censure ; il aurait été plus convenable de ne pas irriter des gens déjà assez humiliés par leur défaite.

Votre Excellence demandera peut-être pourquoi ces nuances, quoique délicates, n'ont pas été observées ? C'est qu'il est impossible de produire complètement par des conseils indirects, sur des esprits aussi vains et aussi passionnés, un effet qu'on obtiendrait difficilement même par une participation réelle ; cependant l'amélioration est visible et, en réfléchissant à tous les écarts qu'on est parvenu à éviter, on a raison d'espérer que le résultat de la session méritera en gros l'approbation générale.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XCIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 4]

Paris, 5/17 octobre 1815.

Monsieur le comte,

L'état intérieur de la France est difficile à définir dans ce moment, toutes les grandes questions et les mesures qui doivent le fixer étant encore incertaines et attendues.

1. Le duc de Richelieu avait été nommé le 25 septembre ministre des affaires étrangères. Deux jours après une autre ordonnance lui confia la présidence du conseil. Le duc de Feltre, le vicomte Dubouchage, le comte de Vaublanc, MM. Decazes, Barbé-Marbois et Corvetto étaient ministres de la guerre, de la marine, de l'intérieur, de la police, de la justice, et des finances.

La tranquillité de ce pays dépend à la vérité de la conduite des Français envers eux-mêmes, mais cette conduite se trouve en même temps influencée d'une manière inévitable par la politique étrangère.

Les conditions du traité, si éloignées des espérances qu'on avait fait concevoir, ne peuvent manquer de produire une sensation fâcheuse, et les difficultés inséparables de son exécution seront encore une source de mécontentement. Néanmoins le roi et les ministres sont décidés à remplir franchement et sincèrement les obligations qu'ils vont contracter, et ils ne doutent même pas d'y parvenir dans le cas où la tranquillité publique, une fois établie, leur permettrait de faire usage des moyens de crédit appuyés sur la stabilité du gouvernement.

Les principes politiques du roi sont sages, et ceux de sa famille s'améliorent journellement; quelques-uns des princes se proposent même de s'éloigner de la capitale, sans pouvoir ni mission d'aucun genre, et uniquement pour emmener avec eux cette portion de gens exaltés et inexpérimentés qui pourraient les compromettre durant la session des Chambres.

Les Assemblées ne se laisseront entraîner dans aucune fausse mesure grave. Il est peut-être heureux qu'elles aient l'air d'abonder dans le sens royaliste, parce que le roi, en les contenant, acquiert par cette conduite une popularité soutenue.

Le désir de sauver la patrie commence à devenir dominant. On s'unit tous les jours davantage à l'aspect des malheurs politiques qui menacent la France, et comme c'est par la tranquillité, et non par des efforts, qu'on peut

y parvenir, la masse de la nation, qui a l'espoir du repos et en sent le besoin, se trouve naturellement dans le système qui convient à son gouvernement et à ses intérêts.

Rien ne pourrait détruire de si justes espérances, sinon le mauvais usage de l'influence étrangère, et je suis très peiné de devoir annoncer à Votre Excellence qu'elle contribue dans ce moment d'une manière nuisible à toutes les spéculations dangereuses qui agitent les têtes des factieux réunis dans la capitale.

Il ne m'appartient pas encore de préjuger jusqu'à quel point les principaux personnages ont une juste idée du mal qu'ils font, mais il est certain qu'il en existe et que, jusqu'à un certain point, ils ne sauraient l'ignorer.

Le prince de Metternich varie ses discours selon le désir de ceux qui l'écoutent; il fréquente et ne décourage nullement ceux qui lui parlent des intérêts du roi de Rome : il leur a fait espérer qu'il n'en sera pas fait mention d'une manière exclusive dans le traité. Ce soupçon vient d'être confirmé par le premier projet qu'il a présenté à cet égard, où l'article se trouvait supprimé malgré les principes déjà convenus d'avance ; celui qu'il a substitué est vague et incomplet.

L'enlèvement des tableaux a excité, comme on l'avait prévu, de fortes clameurs contre les Anglais [1] ; l'orgueil

1. « Ainsi disparurent du Musée ces chefs-d'œuvre qui en faisaient la gloire principale : la *Transfiguration*, de Raphaël ; la *Communion de saint Jérome*, du Dominiquin ; l'*Apollon du Belvédère*, la *Vénus de Médicis*, le *Laocoon* et tant d'autres. Les *Chevaux de Saint-Marc* qui ornaient l'arc de triomphe du Carrousel, en descendirent pour retourner à Venise, et le duc de Wellington en uniforme assista à leur enlèvement, comme s'il eût voulu contenir par sa présence le mécontentement de la foule accourue à ce spectacle. » (Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. IV, p. 69.)

irrité de ceux-ci les a jetés dans des errements très nuisibles ; on crie à l'ingratitude des Bourbons, à la légèreté et à la bassesse des Français et, ayant perdu la popularité parmi les bons, on reçoit les plaintes et les confidences des méchants qui en font un abus pervers. La protection ouverte accordée à l'ancien ministère ne les a pas encore rapprochés du nouveau, et la réunion de Fouché, des deux Merlin et d'autres révolutionnaires notoires sous leur égide à Bruxelles, prête aux spéculations criminelles de tous les factieux dont Paris est inondé.

A mesure que le départ des troupes prussiennes s'approche, la cabale qui se tient à leur quartier général s'occupe de diviser les esprits. M. de Gneisenau affecte d'être royaliste forcené à Paris, et dans les campagnes, ses agents ne parlent que de chasser le roi. Il en existe qui ont fait à cet égard des propositions au maréchal Davout qui les a rejetées, et qui est venu s'établir à Paris par crainte d'être compromis. D'un autre côté, leurs folliculaires du Rhin dépassent toute mesure. La feuille ci-jointe en contient la preuve la plus évidente ; imprimée à Coblentz, tolérée et protégée par les autorités prussiennes, elle est colportée et distribuée surtout dans les provinces limitrophes françaises, qui souffrent le plus de leurs exigences et de leurs vexations.

Ces vérités doivent être connues afin de se former une juste idée de la position relative où les serviteurs de Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître, sont placés.

L'entreprise du salut et de la tranquillité de la France, sans être facile, est heureusement bien loin d'être impossible ; elle est même immanquable si les gouvernements principaux de l'Europe voient dans ce grand résultat le

triomphe de la justice, de la morale et celui de leur intérêt bien entendu. Si, au contraire, une politique erronée et les calculs rétrécis de petites passions les entraînent insensiblement dans le système opposé, le succès devient problématique, et les maux qui peuvent en dériver sont incalculables.

Pour ce qui me concerne, dans la situation délicate où je suis placé, je ne cesse de rapprocher tout le monde, et d'expliquer ces brouilleries dans un sens qui admette une réconciliation. Celle du duc de Wellington avec la cour m'occupe particulièrement ; il existe déjà quelques progrès sensibles, et j'espère que mon accès auprès de lui me rendra cette influence qui, dans d'autres circonstances, a pu être de quelque utilité au bien général. Mais il sera indispensable en même temps que, dans toutes les communications directes du cabinet de Sa Majesté Impériale avec ceux des autres puissances, on répète sans relâche la résolution ferme d'éviter à la France de nouveaux troubles [1],

1. *Le duc de Richelieu à l'empereur de Russie.*

Paris, 17 octobre 1815 (N. S.).

Sire,

Nous avons signé hier, après des débats bien pénibles, la convention pécuniaire qui a rapport aux contributions. Il était impossible de prolonger longtemps l'état de désolation où se trouve la France, et j'ai dû consentir à tout pour le faire finir. Les plénipotentiaires de Votre Majesté m'ont été infiniment utiles et je me plais à reconnaître que c'est à votre puissante intervention que nous devons les adoucissements que nous avons obtenus... La loi que la France a subie sera telle qu'elle est bien difficile à exécuter. Si les charges devaient encore s'accroître, je n'oserais répondre que nous pussions remplir nos engagements... La situation intérieure de la France est loin d'être rassurante, la violence des partis est toujours extrême; cependant, je ne désespérerais pas, avec une marche prudente et ferme, d'arriver à d'heu-

de lui épargner de nouveaux crimes et de nouveaux malheurs, et de considérer l'état futur de l'Europe comme fondé sur les conventions positives signées à Paris, et nullement exposé aux arrière-pensées et aux futurs contingents attendus par ceux qui, n'ayant pu désoler ce pays par un démembrement fatal, voudraient peut-être le perdre par des guerres civiles encore plus fatales et plus désastreuses.

Ces communications faites à temps, et la conviction qu'elles produiront que tel est le système invariable de Sa Majesté l'empereur, détruiront tous les faux principes et écarteront toutes les fausses mesures de ceux qui, par ambition ou par légèreté, s'exposent encore à troubler la paix du monde.

J'ai l'honneur d'être, etc.

reux résultats, si les étrangers qui doivent servir à maintenir la tranquillité en France ne sont pas les premiers à la troubler. Si j'en voulais croire les rapports qui me parviennent de toutes parts, nous aurions tout à craindre de ce côté, et l'esprit que j'ai vu percer dans cette triste négociation n'est pas fait pour me rassurer. Les plénipotentiaires de Votre Majesté n'ont pu s'empêcher de faire la même observation, et bien certainement il n'y a qu'un appui énergique de Votre Majesté qui puisse nous sauver dans les circonstances plus que difficiles où nous nous trouvons... Pour nous sauver de l'abîme, nous ne pouvons compter que sur l'appui de Votre Majesté : qu'elle veuille bien dire qu'elle veut que la France existe, et soutenir cette volonté, et j'ose espérer que nous nous sauverons. (*Le duc de Richelieu*, Correspondance et documents, p. 451 et 452.)

XCV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 8]

Paris, 16/28 octobre 1815.

Monsieur le comte,

L'organisation d'une force armée fidèle et obéissante est si indispensable au salut de cette monarchie, que je ne cesse de la solliciter et de m'informer des progrès que le ministre de la guerre fait à ce sujet.

La brièveté du temps, la présence et l'influence des étrangers, ajoutées à la confusion du licenciement, élèvent des difficultés sans nombre contre l'exécution d'une mesure aussi délicate et aussi compliquée dans les circonstances actuelles.

Le duc de Feltre m'assure néanmoins qu'au 1er janvier, au plus tard, le roi pourra se dispenser d'une garnison étrangère à Paris, et que la garde sera suffisamment nombreuse et organisée pour répondre de la tranquillité de la capitale.

La formation des légions départementales sera plus lente, quoique les cadres ne tarderont pas à se rassembler; cependant comme il faut beaucoup d'argent et d'autres moyens qui ne sont pas encore à la disposition du gouvernement, ce ne sera que progressivement et avec le temps qu'elles pourront acquérir une attitude militaire.

Mon opinion est de limiter la force armée du moment à la tranquillité intérieure, et d'employer les autres ressources durant l'occupation provisoire, à satisfaire aux engagements pris envers les étrangers. Si la France rentre pacifiquement dans le territoire qui lui est conservé par le traité, et reste à l'abri de ses propres fureurs, son importance politique est dans son existence même, sans qu'elle fasse aucun effort pour la reprendre. Des tentatives prématurées inspireraient de la jalousie en fournissant des prétextes à ses voisins.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XCVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 10]

Paris, 16/28 octobre 1815.

Monsieur le comte,

Toute la sollicitude que j'apporte à me procurer des renseignements et à fixer un jugement raisonné sur l'état intérieur de la France, ne peut fournir que des conjectures dans ce moment ; aussi longtemps que les ministres principaux de l'Europe séjourneront dans la capitale avec une attitude, sinon hostile, du moins dominante, il sera impossible de juger les Français dans leur état naturel.

Les Prussiens ont une armée qui accable pour soutenir

les prétentions les plus odieuses, une police dont le but est d'intimider le gouvernement afin qu'il cède, et d'exciter les Français à des troubles pour avoir le prétexte de ne jamais sortir de leur territoire. L'Autriche donne lieu à toutes les suppositions sans en décourager aucune, et l'Angleterre conserve une sorte de neutralité qui prête à des interprétations différentes.

Dans cette confusion, on ne doit pas s'étonner si Paris est sourdement agité. Les provinces, celles surtout où les étrangers ne sont pas, demeurent tranquilles sans aucune force répressive, et j'ai la confiance que l'état de la capitale s'améliorera sensiblement dès que la négociation sera terminée.

Le duc de Wellington, chargé seul des rapports de sûreté avec le gouvernement français, verra sa propre gloire dans le résultat honorable de sa conduite, et agira selon la noblesse de son caractère, dès qu'il se trouvera délivré des embarras de plus d'un genre qui jusqu'à présent l'empêchent de se montrer selon ses sentiments. L'explication qu'il a eue avec le roi a détruit l'irritation produite entre eux par l'enlèvement des tableaux. C'est un service que j'ai cru rendre à tous deux et à la cause générale, que d'avoir amené cette réconciliation. N'ayant pu éviter l'événement, il était urgent d'en arrêter les conséquences.

Ces détails, quoique encore loin d'être précis, seront peut-être en contradiction avec ceux qui arrivent à Berlin, et dont les correspondants n'avoueront pas assez qu'ils sont en grande partie les auteurs des dangers qu'ils annoncent.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XCVI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Sans date.)

(Lettre particulière.)

Le dernier courrier ne m'a porté que des dépêches de votre part, mais pas un petit mot d'amitié ; c'est de quoi je suis pourtant le plus avide dans les tribulations de ce bas monde. Je me figure les vôtres, mon cher Pozzo, au milieu de ces fous, pendant leurs ridicules débats dans les deux Chambres.

Je vois avec plaisir que vos rapports avec le duc de Wellington vont à merveille[1] et j'en tire les plus heureux présages pour l'avenir.

1. *Nesselrode à Pozzo di Borgo*

Berlin, 19/31 octobre 1815.

Mon général,

Les dépêches que Votre Excellence m'a adressées par le conseiller honoraire Séverine ont été mises sous les yeux de l'empereur. J'éprouve une vraie satisfaction en lui annonçant que Sa Majesté a donné son entière approbation à la marche que vous avez suivie. Elle n'aurait pour le moment d'autres instructions à nous donner que de nous engager à y persévérer. Elle apprécie surtout l'importance majeure qu'il y a à faire disparaître jusqu'aux dernières traces de l'aigreur qui subsistait entre la famille royale et le duc de Wellington, et tous les progrès que vous ferez dans ce sens vous mériteront de nouveaux suffrages de sa part. L'empereur ne saurait encore se faire une idée juste de la nature de la proposition que les Prussiens ont faite au gouvernement français. Je partage complètement votre opinion que ce gouvernement ne saurait se soutenir, s'il devait continuer à n'exister

XCVIII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Berlin, 19/31 octobre 1815.

Nous n'avons pas beaucoup à vous dire, mon cher Pozzo, puisque vous êtes de ces gens qui font sans qu'on leur dise. Le rapprochement avec Wellington m'enchante; et, puisque vous êtes en train d'opérer des miracles, donnez donc un peu de sens commun à Monsieur et à ses fils! Ne voilà-t-il pas qu'ils se jettent entre les bras de Justus Grüner[1]? Cela fait vraiment pitié! Tenez pour certain qu'un des moyens dont la faction prussienne se sert pour troubler la France, est d'encourager les princes et les royalistes à persécuter les protestants, tout en engageant leur propre gouvernement à les soutenir. Rendez Riche-

que sous les auspices des puissances étrangères; il s'agit aussi avant tout de s'assurer si cette démarche prussienne a été faite par l'aveu du roi, ou si ce n'est qu'un expédient imaginé par la faction militaire pour avoir un prétexte de conserver une forte armée sur le Rhin et l'occasion de s'immiscer continuellement dans les affaires de la France. C'est ce que notre séjour à Berlin nous mettra à même d'approfondir, et je ne manquerai pas, mon général, de vous faire connaître le résultat de nos recherches.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. Grüner (Charles-Justus von), homme d'État et diplomate allemand, directeur de la police de Berlin en 1809, chargé par Hardenberg de la haute police de Paris, après l'entrée des Alliés. Ambassadeur en Saxe. [1777-1820.]

lieu attentif à ce genre de manège. Votre dépêche sur le chapitre prussien est parfaite et produira son effet. Ici le mal n'est pas aussi grand que je le croyais, et il est temps encore d'aviser aux moyens d'y remédier.

Conseillez à madame de Boigne de laisser son père aller en Angleterre, car je ne vois pas non plus qu'il soit fort agréable pour eux de rester dans ce moment-ci au milieu de leurs compatriotes.

Croyez, mon cher Pozzo, etc.

XCIX

Le Cabinet russe à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Berlin, 27 octobre/8 novembre 1815.

Général,

Les souverains alliés ont jugé nécessaire, pour le bien du service public, que la correspondance entre le gouvernement français et M. le maréchal duc de Wellington, commandant en chef des troupes qui restent dans ce pays, soit conduite par leurs ministres respectifs accrédités à la cour des Tuileries, agissant en commun. J'ai l'honneur, en conséquence, de vous transmettre, général, les ordres de Sa Majesté l'empereur, pour que vous vous concertiez sans délai avec les ministres de Sa Majesté l'empereur d'Autriche et de Leurs Majestés les rois d'Angleterre et de Prusse, sur les moyens les plus convenables d'exécuter cette mesure importante.

Vous trouverez ci-joint la copie d'une dépêche adressée en commun à M. le duc de Wellington, et je désire que

vous confériez avec MM. vos collègues, et ensuite avec le maréchal lui-même, sur le meilleur moyen de réaliser le concert dont il s'agit.

On a jugé convenable de borner d'abord les instructions aux principes généraux qui doivent régler la conduite des troupes alliées en France. Plus tard, il pourra être utile de leur donner une application plus détaillée, et que les souverains décideront sans retard sur les rapports qu'ils recevront à cet égard de leurs employés diplomatiques et du commandant en chef. Cependant, pouvant compter entièrement, comme ils le font, sur la prudence, le zèle et le jugement de M. le duc de Wellington, assisté des observations éclairées de leurs ministres à Paris, ils aiment mieux s'en remettre aux mesures que sa discrétion lui suggérera, dans le moment, pour le bien de leur service et pour le maintien de la tranquillité de l'Europe, que s'exposer à entraver l'emploi de leurs forces par des ordres dont les événements pourraient empêcher l'application dans des cas d'urgence momentanée.

Vous connaissez suffisamment les principes de l'empereur sur la politique de la France en général, pour savoir que vous avez à faire dans toutes les occasions les plus grands efforts pour soutenir le gouvernement royal et l'ordre de choses actuellement établi. Le temps corrigera ce qu'il peut y avoir de défectueux dans cet ordre de choses, mais vous protesterez constamment contre tout ce qui peut menacer la dynastie des Bourbons, l'ordre régulier de la succession, ou l'établissement constitutionnel sur la foi duquel le roi a été rétabli sur son trône; et vous ne cesserez de représenter tout ce qui conduirait à l'un ou à l'autre de ces bouleversements comme compromettant, dans les principes de votre cour et de tous ses alliés, non seulement la tranquillité intérieure de la France, mais le repos et la sûreté de l'Europe.

Veuillez agréer, général, etc.

C

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 16]

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la dépêche de Votre Excellence, en date du 27 octobre/8 novembre avec l'annexe contenant les instructions données par les quatre cours principales au duc de Wellington, en sa qualité de commandant en chef de l'armée combinée en France.

Ces deux documents étant destinés à régler ma conduite dans la marche des affaires graves que nous aurons à ménager ici, je ne manquerai pas de m'y conformer avec toute la soumission et le zèle qu'il me sera possible.

Mes collègues et moi avons eu des communications sur le mode de nos réunions futures, sur les formes que nous observerons pour améliorer l'expédition des affaires qui nous regardent en commun, et pour conserver entre nous la meilleure intelligence. J'ai lieu d'espérer que rien ne pourra la troubler, et que nous répondrons à l'attente de nos cours respectives. Quant à moi, je prends la liberté d'assurer de nouveau Votre Excellence que mon premier objet sera de mériter l'indulgence et, si j'osais l'espérer, l'approbation de Notre Auguste Maître.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 19]

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le comte,

Les rapports du duc de Wellington avec la cour continuent de s'améliorer journellement. Depuis ma dernière expédition, il s'est donné une chasse à Saint-Germain, à laquelle les princes et Madame la duchesse d'Angoulême ont assisté. Le duc de Wellington, plusieurs dames anglaises et un grand nombre de généraux et d'officiers de cette nation y ont été invités.

A l'arrivée de la duchesse de Wellington à Paris, le roi a offert au duc de s'établir à l'Élysée. Nous avons été si empressés de lever tous les obstacles, que le comte Capo d'Istria a immédiatement quitté son appartement, et est venu se loger avec les personnes de sa chancellerie à l'hôtel de la mission.

La présence du duc de Wellington à l'Élysée sera regardée comme une preuve matérielle de sa bonne intelligence avec les Tuileries. Le public de Paris, qui juge presque tout par les apparences, n'a pas manqué de saisir celle-ci.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Dépêche.
[N° 21]

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le comte,

Le duc de Richelieu, prévoyant qu'il allait communiquer aux Chambres les traités qu'il vient de signer avec les Alliés, s'était préoccupé d'avance de préparer le discours qui doit précéder cette communication.

La confiance qu'il met, à juste titre et à tous égards, dans mes sentiments pour lui, l'a porté à me confier son projet. Tout, dans cet essai, était dicté par les motifs les plus nobles. Cependant, le comte Capo d'Istria et moi, nous avons jugé qu'il était nécessaire d'y apporter des modifications et de changer des tournures qui auraient pu prêter à la critique.

La matière est extrêmement délicate; il s'agit de représenter à la France tous les sacrifices qui lui sont imposés afin de ne pas lui donner une fausse idée de sa situation, et le ministre du roi ne saurait se dispenser d'exprimer ses regrets d'avoir été obligé de consentir à les porter si loin; de l'autre côté il convient de ne pas exaspérer les Alliés, encore maîtres de la grande question, et de ne pas leur inspirer la moindre appréhension que la rigueur de leur conduite sera jamais saisie comme un prétexte de

résistance. C'est dans cet esprit que nous avons tous cherché à rédiger la pièce n° 1. Il faudra attendre les suffrages du public avant d'être sûr que nous avons réussi.

Le duc a réuni le 7/19 un conseil extraordinaire en présence du roi. Les princes, plusieurs ministres d'État, et le prince de Talleyrand y ont assisté. On a fait lecture des différentes conventions. Tous les membres de ce conseil ont opiné pour l'acceptation. Le discours dont je viens de parler a été également lu et a rencontré leur approbation. M. de Talleyrand, qui n'est pas dans notre secret, en a parlé avec les plus grands éloges.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 23]

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le comte,

Les traités et les conventions avec la France étant signés, le ministre du roi se proposait, à juste titre, d'être le premier à les communiquer formellement aux deux Chambres [1], lorsque le cabinet prussien en a fait à l'insu de la conférence une spéculation de librairie. Au moment où la signature fut apposée, un banqueroutier de Stras-

1. Le traité fut communiqué aux Chambres le 25 novembre.

bourg, nommé S***, attaché à la légation prussienne et libraire de profession, les a publiés et jetés dans le commerce.

Le public a été scandalisé d'une pareille effronterie, et le duc de Richelieu s'est plaint de cette violation de toute règle de convenance et de délicatesse. Les ministres de la conférence l'ont désapprouvée, tandis que les spéculateurs partageaient le profit.

L'armée prussienne n'a pas encore évacué le territoire français, malgré les ordres et les promesses. Elle se promène, pour ainsi dire, afin de désoler les districts que la bonne discipline des autres troupes avait épargnés. Les plaintes et l'irritation que cette conduite provoque sont sans mesure.

Le général Müffling a résigné le gouvernement de Paris. Depuis son entrée dans cette capitale, outre les frais d'établissement qui lui étaient payés par la ville, il a touché de la cassette du roi quatre mille francs par jour, payables d'avance par décade. Le prince Hardenberg a également fait supporter à la commune toutes ses dépenses, et celles de ses collaborateurs sans exception.

Il est pénible d'entrer dans ces détails, et je m'en serais volontiers abstenu, s'ils ne caractérisaient la conduite de ces hommes et leurs vues à l'égard de la France.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)

Paris, 11/23 novembre 1815.

Monsieur le comte,

Le prince Rasoumoffsky et le comte Capo d'Istria m'ont donné la commission de communiquer au roi le traité autographe [2] signé par Sa Majesté l'empereur Notre Auguste Maître, et les souverains d'Autriche et de Prusse.

L'accession du roi et la lettre qui l'accompagne forment le complément de cette affaire. Sa Majesté, en me remettant cet acte, m'a dit qu'elle le regardait comme un lien sacré et indissoluble qu'aucune circonstance ne pourra jamais affaiblir;

Que la France, plus que tous les autres pays de l'Europe, a besoin d'assurer son salut et sa tranquillité en revenant à la religion, et qu'un tel mouvement devrait être gravé dans le cœur de tous ses sujets.

Le roi a ajouté qu'en écrivant sa lettre il aurait voulu féliciter Sa Majesté l'empereur sur le mariage de Son Altesse Impériale Mgr le grand-duc Nicolas, et sur tout ce qui arrive d'heureux dans cette circonstance à son auguste famille, mais qu'il a mieux aimé me charger de

2. Le traité de la Sainte-Alliance.

faire part de ses sentiments, que d'introduire dans un sujet aussi sérieux que celui du traité aucune considération qui lui fût étrangère.

Je ne saurais me dispenser de répéter encore tout le contentement que le roi a montré de cette communication. Inquiet de voir les affaires de l'Europe se décider presque sans aucune intervention de sa part, et alarmé d'un système dont la tendance paraît être de présenter la France sous un point de vue hostile à toutes les autres nations, il considère à juste titre l'engagement personnel qui vient de lui être offert comme la base d'une association d'intérêts et de mesures pour le bien de tous, et qui donne à la nation française une nouvelle garantie contre les projets moins justes et moins équitables que l'on pourrait former contre elle.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 28]

Paris, 11/23 novembre 1815

Monsieur le comte,

En parlant de l'état pour ainsi dire momentané de la France, je me bornerai à quelques considérations générales.

La nation manifeste une grande disposition à se soumettre et même à se réunir au gouvernement du roi.

Malgré la faiblesse actuelle des moyens de répression, les désordres sont très rares; les impôts rentrent au delà de toute attente, et s'il existe des exceptions à cet égard, elles proviennent uniquement de la pauvreté des contribuables ruinés par les effets de la guerre.

Le roi est personnellement disposé à gouverner d'une manière équitable et constitutionnelle, il accorde à son ministère une confiance sans bornes.

La Chambre des pairs partage en général les mêmes principes; sa composition donne la certitude qu'elle les conservera. Il n'en est pas ainsi de la Chambre des députés, qui est jusqu'à présent un grand objet d'inquiétude. Depuis sa première réunion, il s'est formé un parti exagéré de soi-disant royalistes exclusifs, sans talents, sans connaissances, et, ce qui est encore plus alarmant, sans aucune idée du mal qu'ils font. Leur plan, si toutefois ils en ont un, est d'étendre les punitions et de circonscrire les emplois et les bienfaits, c'est-à-dire de se séparer de la nation qu'ils prétendent gouverner. Leurs erreurs paraissent être partagées par Monsieur, frère du roi, et par les princes de la famille dont ils affectent de rechercher l'appui.

Le duc de Richelieu est justement inquiet de rencontrer des obstacles où il devait s'attendre à trouver des moyens de succès; cependant, mon opinion est qu'il triomphera à son entière satisfaction.

Le roi, malgré le soin qu'il a d'éviter les querelles domestiques, abandonne à son ministre toute l'influence de l'autorité, et les princes ne risqueront jamais de le voir s'éloigner dans l'état d'énervement où ils sont.

Dans quelques jours, les ministres proposeront la loi concernant l'amnistie. Le projet est de n'excepter que les individus compris dans l'ordonnance du roi. Les listes formées par le prince Talleyrand et Fouché sont sujettes sans doute à des objections; mais il est politiquement plus avantageux de s'attacher à cette règle, que de la franchir avec le risque évident d'être entraîné par la fureur des royalistes effrénés dans des mesures qui alarmeront la conscience et inquiéteront l'existence de tout le monde. La prudence, dans ces cas, doit tenir lieu de justice. Si cette loi est adoptée par la majorité des Chambres, il n'existera plus de motif réel de discorde entre les différents pouvoirs.

Avant de connaître l'influence du traité sur l'esprit public, et les moyens d'en acquitter les charges terribles, il faudra se donner le temps d'examiner les ressources. Si les mesures intérieures du gouvernement sont sages, et les vues des étrangers sincères, on doit espérer de voir se rétablir le crédit, sans lequel tout autre expédient serait inefficace.

Au milieu de la confusion d'idées et de la complication d'affaires qui, dans ce pays, doivent naturellement succéder à la révolte et à la guerre étrangère, je prie Votre Excellence d'être persuadée que ma conduite n'aura d'autre but que celui de répondre aux vues magnanimes et libérales de Notre Auguste Maître, et de me rendre digne de son approbation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 12/24 novembre 1815.

Je vous remercie du reproche que vous m'avez adressé de Berlin, pour n'avoir pas reçu quelques mots à cœur ouvert de ma part. J'aime les alarmes de l'amitié, quoique la nôtre soit à l'épreuve des bombes. Mon expédition n'est qu'un bulletin de Paris.

Tout est fini pour les autres et tout commence pour moi; je suis à me tourner de tous côtés comme un chien piqué par les mouches : il faut faire ma cour à Wellington, moi qui suis le moins courtisan des hommes; représenter au roi qu'il a besoin de fermeté, dire à son ministre qu'il ne convient pas de se décourager et de s'irriter, à Monsieur qu'il se perd avec les siens s'il ne change pas de système, aux jacobins qu'ils sont des coquins, et aux voltigeurs[1] qu'ils sont des fous. Les modérés sont les plus raisonnables, mais, au milieu des extravagances de tous les partis, ils n'ont d'influence sur aucun; malgré ce carillon, je suis décidé de faire entendre raison et je ne désespère pas du succès. Vous savez que je ne donne jamais pour perdues les causes que j'aime, et je me garderais de commencer par celle qui les comprend toutes.

1. Les royalistes *ultra*.

Castlereagh est parti ce matin, nous nous sommes séparés très bons amis comme à l'ordinaire; il me paraît convaincu que le rétablissement de l'ordre en France convient à son pays beaucoup plus qu'une révolution quelconque qui mettrait en danger le système que nous venons d'établir et qui n'a pas encore pris de fortes racines; il a promis au roi que Wellington le soutiendrait de toute son influence.

Les Prussiens vont leur train : Müffling, de gouverneur de Paris, est devenu aide de camp du duc; Gneisenau retourne à Aix-la-Chapelle, et, en général, il me paraît que votre séjour à Berlin n'a pas diminué l'influence de la faction [1], plus acharnée et plus dangereuse que jamais.

CVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
(N° 31)

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le comte,

Le procès du maréchal Ney s'est terminé d'une manière fatale pour lui. La Chambre l'a déclaré coupable à l'unanimité, et l'a condamné à mort, à l'exception de dix-sept membres qui ont opiné pour la déportation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. La faction militaire dont Pozzo avait signalé les progrès dans plusieurs de ses dépêches précédentes, dépêches du 20 juin/2 juillet 1815, du 5/17 octobre 1815, du 16/28 octobre 1815.

CVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 32]

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le comte,

Les documents annexés à cette dépêche m'ont été confiés par le ministre de la police; ils prouvent différents faits importants.

Fouché n'a considéré le rétablissement du gouvernement royal, et son propre ministère, que comme une transaction temporaire pour arriver à l'usurpation du duc d'Orléans.

Il serait inutile de rechercher les motifs de cette préférence. Les passions, les intérêts, la mémoire des choses passées, la gêne de la situation présente et l'inquiétude sur l'avenir qui tourmentent les vieux auteurs des crimes révolutionnaires, se réunissent pour les entraîner dans ce système.

Leur activité et leur hardiesse se montrent en proportion des fautes de la cour, et des probabilités de succès que les événements présentent à leur esprit. Ainsi, lorsque le duc de Wellington a paru se détacher du roi, ils sont tous accourus et ont cherché à mettre tout en œuvre pour le circonvenir et l'entourer de complices et d'associés qu'ils recrutèrent entre autres parmi les Anglais; mais, du moment que ce personnage a refusé expressément de

correspondre avec Fouché et qu'alarmé des intrigues et des projets sinistres de ces conspirateurs, il les a éloignés de sa confiance, ils se sont tous déchaînés contre lui, humiliés à la fois d'avoir été déjoués et de le voir, par son influence et son attitude, contrarier ouvertement la malignité de leurs desseins.

La correspondance interceptée prouve également qu'il a existé des communications entre Fouché et la faction prussienne. Le changement du ministère en France a jeté du désordre dans la marche de leurs projets, mais on n'a aucune raison de croire qu'ils y aient renoncé.

Justus Grüner, dans son explication avec Fabry, secrétaire intime de Fouché, proteste que sa nomination à Dresde, loin d'avoir pour but de surveiller ce dernier, n'est faite que *dans l'intention de se concerter avec lui sur tous les desseins dans lesquels on jugera convenable d'entrer en vue des intérêts de la Prusse et de l'Angleterre.*

J'ai l'honneur d'être, etc.

CVIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 33]

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le comte,

Avant de rendre compte à Votre Excellence de la question concernant l'amnistie qui agite maintenant la Chambre des députés, il m'a paru nécessaire de fournir quelques

renseignements sur la composition et les dispositions de cette assemblée.

Les personnes dont elle est formée peuvent être divisées en trois classes principales qui sont elles-mêmes subdivisées en plusieurs autres.

Les royalistes prononcés, dont la majorité n'a pas de répugnance à se réunir à la constitution, moins par choix que par nécessité; un petit nombre d'entre eux aurait le projet d'y apporter des altérations considérables, mais ils voudraient surtout acquérir assez d'influence et de faveur pour participer au ministère.

Les royalistes modérés, essentiellement constitutionnels, qui voient le salut de l'État dans le gouvernement représentatif. les uns comme doctrine qu'ils préfèrent, et tous ensemble comme moyen indispensable d'attacher la nation à la monarchie légitime ; plusieurs d'entre eux réunissent à des talents distingués une longue expérience des affaires.

Enfin un petit nombre de gens peu affectionnés aux Bourbons, mais qui, ne voulant pas avouer leur faiblesse, se réunissent aux modérés.

Dès les premières réunions, la divergence des opinions politiques parmi les députés a éclaté avec la vivacité et l'imprudence qui les caractérisent. Les royalistes soi-disant purs se sentent particulièrement attachés à Monsieur et à sa famille; ils ont même montré une préférence marquée pour les ministres qu'ils ont cru le plus en faveur auprès de lui : ceux de l'intérieur, de la guerre et de la marine.

Devant ce mélange de passions et d'inepties, le duc de Richelieu s'est appuyé du roi, de l'opinion publique, de la sagesse de ses propres principes et de la fermeté de

son caractère ; en attendant, chaque parti dans la Chambre a cherché à paraître avec les avantages de la majorité.

Les royalistes exagérés ont formé une union dans laquelle ils préparent et régularisent la conduite à tenir dans l'assemblée, et cette tactique leur a valu la supériorité dans plusieurs nominations concernant la formation des bureaux et des commissions qui rapportent et qui expédient les affaires. Les modérés, à leur tour, ont imité leur exemple.

Tous se disent dévoués au roi, constitutionnels et ministériels, mais on remarque dans la politique cette différence : les royalistes s'opposent au ministère parce qu'il est trop indulgent, et les modérés se réunissent à lui à cause de son indulgence même ; ainsi les premiers, malgré leur purisme, contrarient le gouvernement, et les seconds votent pour lui ; il résulte de là que les rôles se trouvent intervertis, c'est-à-dire que les partisans des Bourbons combattent le système du roi, et que ceux qui sont accusés par eux de ne pas l'être assez, le soutiennent.

Ces divisions sont devenues plus marquantes dans toutes les questions qui concernent les personnes et les emplois, et c'est en effet dans cet esprit que les députés rigoristes ont voulu présenter au roi un projet de loi tendant à punir les crimes politiques de la dernière révolte sans attendre, comme il était convenable de le faire, les communications du gouvernement à ce sujet.

La proposition, selon le règlement, fut envoyée aux bureaux, et ceux-ci l'adressèrent à une commission que ses auteurs eurent l'influence de composer avec les exagérés les plus notoires.

Le duc de Richelieu se trouva alors dans la nécessité de se mettre en communication avec eux ; mais il fut impossible de les porter à se désister du projet qu'ils avaient rédigé, et qui avait le terrible inconvénient d'atteindre trop de personnes et d'en inquiéter un nombre infini. L'affaire fut sérieusement examinée dans le conseil des ministres. Tous convinrent que, malgré les objections qu'il est aisé d'élever contre l'ordonnance du 24 juillet, il était impossible de ne pas la prendre pour règle, parce que c'est une mesure déjà arrêtée, et parce qu'elle empêche des recherches ultérieures qui, au milieu des inquiétudes et des exaspérations dont la France est travaillée, produiraient une alarme universelle.

Dans cette résolution il fut convenu d'attendre l'issue du procès du maréchal Ney et de présenter à la Chambre, immédiatement après, une loi qui proclamerait l'amnistie générale, à l'exception des individus déjà désignés nominalement et de la famille Bonaparte. En effet, le duc de Richelieu, accompagné de tous les ministres, fit cette communication telle qu'elle se trouve insérée dans la feuille ci-jointe, avec le discours qui l'a précédée.

Le parti modéré la reçut avec enthousiasme ; les exagérés furent blessés de se voir, à ce qu'ils prétendaient, déjoués et peu considérés.

Depuis ce moment il s'est établi une lutte très vive entre les deux partis, et quoique le ministère ait des espérances fondées d'obtenir la majorité, il n'y parviendra qu'avec beaucoup de peine. Le roi le soutient ouvertement; Monsieur, qui voudrait contenter les siens, parle de modifications et confond toutes les idées.

Après avoir lu le numéro précédent de cette expédition et les faits graves qu'il contient, Votre Excellence sera sans doute étonnée de voir qu'il puisse exister un sujet attaché au roi, et encore plus des individus de sa famille, qui ne sacrifient ni les préjugés, ni les erreurs, ni les ressentiments et les passions de tout genre au besoin de leur propre conservation et au salut de leur patrie; cependant la vérité est que, malgré les conseils et les raisonnements les plus évidents, on tend vers des mesures qui seraient infailliblement ruineuses, si elles n'étaient pas arrêtées par les bonnes dispositions du roi et par la fermeté, j'ajouterai même l'impétuosité, des personnes qui sont intervenues avec une force proportionnée aux dangers qui en seraient la conséquence inévitable.

Tous les ministres et correspondants étrangers qui sont à Paris ajoutent encore, ou par leurs dispositions personnelles, ou par défaut d'examen et de connaissances, au tableau que je viens de tracer. Quoiqu'il soit loin d'être satisfaisant, j'ose espérer néanmoins que la conclusion de cette session nous donnera un résultat moins mauvais qu'on ne paraît le craindre. La loi d'amnistie passera probablement, et si même l'imprudence du plus grand nombre des députés amenait son rejet, le roi la prononcerait de plein droit, parce que c'est une attribution sacrée de la couronne que celle de pardonner.

Dans toutes les autres questions d'administration et de finances il y a presque unanimité dans les Chambres. C'est sans opposition qu'on vient de créer les rentes nécessaires pour les payements mensuels de la contribution due aux étrangers. Le budget général passera de même, et la

loi sur les élections futures ne rencontrera que les discussions inséparables d'un sujet aussi profond et aussi difficile. Cela fait, le roi remerciera les députés de leur zèle et de leurs sacrifices et il les ajournera jusqu'à l'année prochaine. Presque tous sont fatigués du séjour à Paris et des dépenses qu'il entraîne.

M. de Richelieu prendra un grand ascendant dans le cours de l'administration ordinaire. Les factieux de tous les partis ont compté sur les dégoûts qu'il rencontre et le peu d'ambition qu'il a de garder sa place. De mon côté je n'ai eu de cesse qu'il ne se soit décidé à s'y maintenir et à annoncer qu'il déjouera leurs intrigues et terrassera leurs complots. Cette résolution est maintenant publique et il en ressent déjà les grands avantages.

Les provinces sont tranquilles, les impôts rentrent avec une régularité surprenante et le crédit s'améliore.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Dépêche.)
[N° 34]

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le comte,

Le duc de Wellington m'a recommandé la lettre ci-incluse, avec prière de la mettre aux pieds de l'empereur Notre Auguste Maître.

C'est avec une véritable satisfaction que je puis assurer

à Votre Excellence la droiture des intentions et la réconciliation sincère de ce personnage important, non seulement avec le système que tous les bons esprits désirent voir s'établir en France, mais encore avec la personne du roi et les princes de sa famille.

Le jugement qu'il porte sur les difficultés que ceux-ci opposent à leur propre conservation, est partagé par tous ceux qui connaissent les effets de leurs préjugés et de leur maladresse sur les dispositions de ce pays ; c'est à écarter ces difficultés qu'il convient de travailler sans cesse, surtout dans le moment actuel où il est nécessaire de combiner les mesures de sûreté indispensables avec la marche du gouvernement constitutionnel et la réconciliation des partis.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXI.

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 37]

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le comte,

Le gouvernement du roi a prié le duc de Wellington de faire partir toutes les troupes étrangères de Paris. Avant de prendre cette résolution, nous nous sommes réunis avec M. le duc de Richelieu pour examiner si la mesure pouvait être adoptée sans compromettre la tranquillité de la capitale. Ce ministre nous a assuré qu'il

n'avait aucune appréhension à cet égard ; que la garde nationale, la gendarmerie, la légion de la Seine, qui est à peu près formée, et différents détachements de la garde royale, qui grossissent journellement, lui paraissent suffisants contre toutes les tentatives possibles.

En conséquence de cette explication, le commandant général a ordonné à la portion de son armée, qui formait la garnison de Paris, de se mettre successivement en marche pour rentrer dans la ligne tracée par le traité durant l'occupation temporaire. Les dernières troupes quitteront dans quinze jours.

Le quartier général du duc est fixé à Cambrai ; il se propose d'y résider en personne habituellement. L'établisement de l'Élysée lui sera néanmoins conservé.

La duchesse est partie pour Londres ; elle parle de revenir. L'absence des troupes étrangères de la capitale ne peut qu'être honorable pour le gouvernement, et agréable à la nation, et c'est dans cet esprit que la question a été examinée et décidée définitivement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 36]

Paris, 3/15 décembre 1815.

Monsieur le comte,

Le mémoire ci-joint contient l'exposé confidentiel que le ministre de la guerre m'a remis sur l'état actuel de la

force armée en France, et sur les projets qui existent à l'égard de son organisation future.

En faisant abstraction de toutes les circonstances politiques de ce pays, on est étonné de voir à quel degré d'infériorité l'établissement militaire de la France est réduit relativement aux autres puissances ; mais lorsqu'on observe que le gouvernement s'est trouvé, premièrement, dans la nécessité de dissoudre et presque d'anéantir l'armée, dont l'esprit était devenu incompatible avec l'ordre civil, et qu'ensuite il a fallu recueillir les débris épars de ce corps formidable pour en créer un autre dans des proportions infiniment plus rétrécies, et sacrifier le mérite purement militaire des individus à l'influence des opinions et de la conduite politique qu'ils professent, on peut aisément se rendre compte de l'état de faiblesse et de langueur dans lequel les armées de la France sont tombées.

La pénurie des finances et la nécessité d'appliquer les ressources de l'État à l'exécution des engagements contractés, est une nouvelle raison de la lenteur et de la médiocrité des formations militaires. Les pensions de retraite absolue ou temporaire sont encore un embarras de plus ; le bureau de la guerre paye, à ce titre, soixante-six millions de francs avant d'appliquer un seul denier au maintien de l'armée active.

Il existe, dans un grand nombre des généraux et officiers qu'on vient de choisir, beaucoup d'inexpérience ; la crainte, et j'ajouterai la terreur de voir se renouveler les défections qui ont perdu la France, donne une grande prépondérance au mérite des opinions politiques sur les qualités purement militaires, et malheureusement cette

précaution, excessive dans plusieurs cas, provoque à son tour de nouveaux mécontentements parmi les personnes exclues, et il en résulte des difficultés qui renaissent sans cesse.

La règle que le ministre de la guerre a adoptée, d'encadrer chaque militaire dans une classe plus ou moins éloignée de la probabilité d'être employée, et surtout la publicité formelle de cette règle, a rencontré une forte désapprobation, quoique le duc de Feltre paraisse se flatter du contraire ; cependant, malgré ce qu'il y a d'humiliant dans cette nomenclature, on a vu les officiers courir en foule subir l'examen, et demander à être inscrits sans aucune réserve dans la caste pour ainsi dire qui leur était destinée.

Il existe une vérité dont on est tous les jours plus convaincu à mesure que l'on observe de près l'état de ce pays : c'est la sagesse de la résolution prise de dissoudre l'ancienne armée. Un prince actif, militaire, ferme, insinuant, qui aurait ranimé l'orgueil du soldat et flatté ses espérances, n'aurait pas manqué de s'en emparer ; mais dans le dénuement où l'on se trouvait de toutes ces qualités, l'armée française en corps aurait été un instrument de despotisme et de troubles d'autant plus indestructible, qu'elle aurait été soldée et alimentée par le pouvoir même qu'elle aurait infailliblement renversé.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Lettre particulière.*)

Paris, le 4/16 décembre 1815.

Mon cher comte,

La France est plutôt taquinée que tourmentée par de petites passions et de petites vues. La queue de la révolution s'est concentrée dans l'orléanisme; mais si le génie de la sottise ne se surpasse lui-même, ce germe de discorde sera étouffé durant la vie du roi. Il n'aurait garde de se montrer si on met à profit la période probable que nous avons devant nous; peut-être les choses iront-elles alors d'elles-mêmes?

Ma présence ici fait beaucoup de bien ; en examinant ce que ma situation et les circonstances personnelles qui me concernent me mettent à portée de faire, je ne crois pas me vanter en vous disant que si la machine ne va pas trop bien, elle n'irait pas du tout sans moi. Lorsqu'on pense à ce qu'un grand prince pourrait faire à la place de ceux que nous avons, on regrette de ne pas avoir ce phénix ; mais, comme il convient de les prendre tels qu'ils sont, je vois alors les difficultés réelles qui existent dans la nature des choses et je les juge avec plus d'indulgence. La France guillotinée a perdu les idées et de religion et de morale : tout le monde cherche à vendre sa propre obéissance; les constitutions sont dans les mœurs et dans les habitudes plus que dans les lois. Celles de nos jours, faites à la hâte,

ne parlent que de droits; quant aux devoirs, qui sont le fond véritable de toute bonne institution, personne de nos Solons modernes n'en dit mot. La France se trouve donc dépourvue des grands instruments de gouvernement. Cependant, avec un peu d'adresse et de ménagements, elle se laisserait gouverner moins par l'influence des hommes que par celle des choses. Vingt-cinq millions d'habitants qui se tiennent ensemble, s'ils ne sont pas dirigés par leur vertu, sont soumis par leurs besoins.

Wellington est parfait, et nous ne devons attendre de lui que ce qui est bien; Stuart se fait beaucoup d'ennemis; les Anglais de Paris sont en général peu recommandables; les uns méprisent, les autres conspirent et tous se croient quelque chose de plus que chez eux. Les journaux allemands sont remplis de poison; j'attends le fruit de votre séjour à Berlin. J'ai fait bonne guerre à tous ceux qui voulaient ruiner ce pays-ci.

Croyez, mon cher comte, etc.

CXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 44]

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le comte,

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence du résultat du procès intenté à M. de La Valette, et de l'arrêt de la cour de cassation qui confirmait le jugement rendu contre lui.

L'activité de ses amis et la longueur inévitable de la procédure avaient réveillé en sa faveur des sentiments de compassion. Le duc de Richelieu lui-même pensait qu'il fallait commuer la peine et lui faire grâce de la vie.

Le roi s'est montré inflexible. Sa résolution se fondait sur l'évidence du délit, sur la légalité du jugement et la nécessité de calmer cette portion du public et des Chambres qui incline en général vers les mesures sévères. Il craignait, en usant d'indulgence dans un cas où l'on était autorisé par toutes les circonstances à faire un acte de justice, de provoquer des ressentiments qui ne manqueraient pas de se tourner contre des personnes que la politique commandait de ne pas inquiéter.

Parmi les amis les plus zélés du condamné était le maréchal Marmont. Celui-ci, après avoir échoué dans toutes les tentatives, imagina de présenter madame de La Valette au roi, à son passage à la messe. Il força la consigne et provoqua une scène toujours embarrassante pour un souverain lorsque, dans ces cas, il est décidé à refuser la grâce qu'on demande.

L'espoir de quelques ministres de fléchir la justice du roi, et tous les incidents journaliers qu'on aimait à rechercher pour atteindre ce but ont dû prolonger la conclusion de cette affaire jusqu'au dernier terme permis par la loi. Ce moment étant enfin arrivé, il fut décidé, le 9/21 du courant, de livrer le condamné au ministère public, qui fit préparer les moyens d'exécution pour le lendemain à la place de Grève.

La veille au soir, madame de La Valette, accompagnée de sa fille âgée de douze ans, obtint la permission de

communiquer avec son mari. Dans ce colloque elle le couvrit de son manteau, le fit sortir travesti en femme, et resta elle-même dans la prison.

Le condamné trouva la chaise dont sa femme s'était servie, se fit porter pendant quelques minutes et s'évada ensuite dans une rue où il était probablement attendu par des complices qui l'ont fait disparaître.

Sans se perdre dans toutes les suppositions que la malignité ou la curiosité se plaisent à inventer, on peut considérer les délais apportés dans l'exécution du jugement comme l'effet de l'intérêt que quelques ministres et quelques magistrats ont témoigné pour l'accusé. Dans cet intervalle la vigilance et la rigueur des gardiens se sont relâchées. Outre cela, nul doute qu'un des geôliers, porte-clefs au moins, n'ait été corrompu et n'ait aidé l'évasion, puisqu'il est démontré que, sans une telle complicité, elle devenait impossible. Toutes les autres versions ne sont nullement probables.

Les royalistes exagérés de la Chambre des députés ont saisi l'occasion pour faire de cet événement l'objet des plaintes les plus amères contre Barbé-Marbois, garde des sceaux[1]. Après des débats très violents, l'affaire a été renvoyée à une commission, où peut-être elle s'amortira avec les passions qui ont cherché à lui donner plus d'éclat qu'elle ne mérite.

1. M. de Sesmaisons avait proposé à la Chambre « qu'il fût demandé au garde des sceaux et au ministre de la police les éclaircissements nécessaires sur la fuite de La Valette ». La proposition fut prise en considération. On nomma pour l'examiner une commission qui devait préparer un projet d'adresse au roi.

Un accident pareil aurait été représenté par des gens modérés comme loin d'être inouï et surtout d'une grande conséquence ; il se serait enseveli avec tant d'autres faits passagers que la légèreté du public écarte pour faire attention à de nouveaux qui paraissent. Mais le zèle inconsidéré de ceux qui se disent les amis privilégiés de la monarchie, l'a converti en projet d'attaque contre un ministre qu'ils aimeraient à écarter, pour le remplacer par un autre qui leur donnerait encore plus d'influence sur le ministère.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 45]

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le comte,

Le duc de Wellington continue à se conduire avec la plus grande sagesse. Il déplore l'abus coupable que les royalistes exagérés font de la confiance mal avisée que Monsieur leur accorde, et les difficultés qui en résultent contre le gouvernement du roi.

Dans plusieurs conversations il s'est expliqué avec moi de la manière la plus franche ; il m'a assuré qu'il avait exigé du gouvernement de nouveaux ordres pour main-

tenir la restauration de la dynastie légitime, telle que l'Europe l'a reconnue par les derniers traités, et qu'il continuera à agir dans le même sens; mais il partage les alarmes de tous les bons esprits, en voyant jusqu'à quel point une affaire qui concerne le monde entier peut être compromise par une conduite aussi imprudente et des erreurs qui paraissent inexplicables. Il m'a ajouté que, croyant avoir été utile à son siècle dans sa carrière militaire, il mettra désormais toute sa gloire à devenir pacifique, et que seuls la force des événements et de nouveaux malheurs publics, pourraient lui faire abandonner ce système. Ses opinions sont connues aux Tuileries, mais elles n'ont pas détruit les exagérations qui nous occasionnent tant d'inquiétudes.

Lord Castlereagh a fait dire que l'amnistie, telle que le roi venait de la proposer, avait rencontré une approbation universelle en Angleterre, mais que la manière dont elle avait été reçue par une grande partie de la Chambre avait excité de nouvelles alarmes. Toutes ces nouvelles ont circulé même parmi les forcenés du parti qui, au lieu de changer de conduite, se révoltent contre ce qu'ils appellent l'influence étrangère.

J'ai mandé à Votre Excellence que le duc de Richelieu avait prié lord Wellington de faire évacuer Paris par les troupes anglaises. Les craintes que les députés nous donnent ont fait suspendre cette mesure; il restera ici encore deux brigades d'infanterie jusqu'à ce que la sagesse du gouvernement, s'il est possible, parvienne à calmer l'agitation des esprits.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 46]

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le comte,

Ceux des ministres qui n'avaient pas opiné pour faire grâce à La Valette, c'est-à-dire MM. de Vaublanc[1], Clarke et Dubouchage[2], auxquels se sont joints les funestes conseillers qui obsèdent Monsieur, l'ont décidé à exiger le renvoi de Barbé-Marbois. J'ai lieu de croire que ce renvoi avait été promis, puisque Monsieur m'en a parlé le soir du 11/23 comme d'une résolution arrêtée. Je lui demandai si le duc de Richelieu avait été consulté, et la réponse ayant été négative, je n'ai pas manqué de lui observer que son intervention dans les affaires d'État et dans les changements ministériels perdrait la monarchie et sa famille ; que sans doute le duc, blessé de cet affront, et dans l'impossibilité d'exercer toute l'influence qui lui est nécessaire pour gouverner, se déciderait à les abandonner. J'ajoutai que j'allais lui en parler, parce que le salut de la France, et la délicatesse exigeaient qu'il fût prévenu

1. Vaublanc (Viénot, comte de) [1756-1845], député à l'Assemblée législative, condamné à la déportation après le 18 Fructidor, — fut chargé en 1815 du ministère de l'intérieur.

2. Dubouchage (François-Joseph, vicomte), général d'artillerie, ministre de la marine sous Louis XVI et sous Louis XVIII [1749-1821].

d'une mesure dont il devait être le premier juge dans le cas où il la regarderait comme nécessaire. Le lendemain, le duc de Richelieu eut avec Monsieur une explication très franche sur ce sujet. et comme ce dernier fut convaincu que le renvoi de Barbé-Marbois occasionnerait probablement la dissolution de tout le ministère, il y renonça pour le moment.

Ayant l'intention de parler plus en détail dans le cours de cette expédition de l'état des partis, je m'abstiens de toute observation ultérieure sur cet incident, qui d'ailleurs était le premier fruit que les intrigants voulaient recueillir de l'impression produite à la cour par l'évasion de La Valette.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 47]

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le comte,

Ma dépêche, en date du 3/15 de ce mois, contenait l'exposé des opinions et des intérêts différents qui divisent l'assemblée des députés. Je rendais également compte à Votre Excellence de la manière dont la loi d'amnistie avait été proposée par les ministres, et des doutes qui existaient sur son acceptation de la part de la majorité de la Chambre.

La commission vient de faire le rapport ci-joint. Il trahit des intentions hostiles envers le ministère et marque très peu de respect pour le roi. La publication en a fait la plus mauvaise sensation sur le public en général. Les fonds ont baissé considérablement[1] et l'inquiétude qui en est la cause augmente encore par cela même.

Cent personnes environ se sont inscrites avec le projet de parler pour et contre la loi. L'exaltation des royalistes forcenés et le dépit des autres ont été à leur comble durant la séance.

La discussion qui va s'ouvrir dans quatre jours[2] secouera de nouveaux flambeaux de discorde; il est impossible de calculer tout ce que les passions et l'ignorance pourront mettre dans la bouche de la plupart des orateurs, dont les discours sont faits par des journalistes, et dans des bureaux d'écriture.

1. Le taux de la rente, qui s'était élevé à 64 francs, tomba à 59 francs.

2. Les débats sur la loi d'amnistie s'ouvrirent le 2 janvier, la discussion générale remplit quatre séances, la commission avait voulu introduire dans le projet de loi présenté par le ministère de larges catégories d'exception. Elle excluait de l'amnistie : 1° ceux qui avaient été complices du retour de Napoléon : 2° ceux qui, avant le 23 mars, avaient accepté les fonctions de ministre ou de conseiller d'État : 3° Les préfets nommés par le roi, qui avaient reconnu l'empereur avant le 23 mars : 4° les maréchaux ou généraux qui s'étaient déclarés pour lui avant son entrée à Paris. A la discussion, le rapporteur maintint toutes les exigences de la commission, le duc de Richelieu dut quitter la séance pour aller prendre les ordres du roi : il revint au bout d'une heure et demie en déclarant que le roi refusait d'accepter les amendements proposés, sauf celui qui lui attribuait la faculté de bannir les trente-huit individus compris dans la seconde liste nominative, au lieu de les exiler par voie législative. La question préalable ayant été mise aux voix, le système des catégories fut repoussé à la majorité de *cent quatre-vingt-quatre voix* contre *cent soixante-quinze*.

Le roi est décidé a rejeter tous les amendements ajoutés à la loi qu'il a fait proposer. Il m'a dit lui-même qu'il ne consentira jamais à traiter les régicides d'une manière plus sévère que les autres, parce que ayant amnistié, au moment de sa restauration, les délits, les opinions et les votes, sa parole doit être sacrée.

Quant aux ministres nommés par Bonaparte, le roi croit les avoir absous le jour où il a mis Fouché au nombre des siens. La dignité tient essentiellement à la suite et à la conséquence dans la conduite. Exposé par la délicatesse de sa position à être jugé de l'univers entier, il se gardera de perdre le respect et la considération qu'il inspire, et qui forment toute sa force, par l'abandon de ses propres maximes.

La Chambre des pairs, et tout le monde en général manifestent et affirment les mêmes principes. Il reste à considérer s'il ne conviendrait pas de retirer la loi avant le scandale de la discussion qui va agiter la France par des aveux et des récriminations sans fin, au lieu de la rejeter quand tout le mal qui peut résulter de la lutte entre les partis sera déjà arrivé. Le roi en a le droit; et ce fut une légèreté de M. de Talleyrand, dans sa proclamation de Cambrai (et de laquelle il fut averti dans le temps), d'avoir aventuré au milieu des tumultes d'une assemblée délibérante, une mesure qui rentre entièrement dans les attributions du gouvernement, et qui ne peut être examinée sans inconvénient que dans le calme et le secret du cabinet. Je serais d'autant plus d'avis de soutenir cette idée, qu'un pardon désiré par tous les gens raisonnables, et l'intervention de l'autorité royale

pour faire taire les excès de la vengeance et de l'ambition, ne sauraient manquer d'obtenir l'approbation universelle. La tranquillité et le salut de la France, et surtout de la dynastie régnante, loin de devoir être l'ouvrage du triomphe d'un parti sur les autres, ne peuvent résulter que de la réconciliation de tous. La légitimité ne doit pas détruire, elle doit légitimer par son acquiescement les intérêts particuliers même illégitimes, créés par la révolution, et qui sont devenus indestructibles; elle doit se hâter de faire entrer le gouvernement dans cette marche ordinaire où les lois protègent tous les citoyens et ne s'arment contre personne. J'ai cru de mon devoir d'exposer les raisons qui guident ma conduite dans cette circonstance critique, et essentielle à la paix du monde. Elles dérivent d'abord de la nature de ces instructions que je ne manquerai jamais de suivre avec un scrupule religieux, et ensuite de ma propre conviction soutenue par le suffrage unanime de tous ceux qui ont le plus d'expérience des affaires de ce pays.

A la veille d'une crise aussi délicate, amenée par la faiblesse d'un côté, par l'ignorance, l'ineptie et l'irritation de l'autre, il est difficile de donner une juste idée de l'état des choses. Au moment où j'écris, le roi continue dans ses bons principes et ses bons sentiments, mais il ne dirige pas sa famille avec assez d'autorité pour étouffer les mécontentements qu'elle excite contre son système de gouvernement. Il désapprouve ceux qui, à force de vouloir épurer, vont jeter dans le désespoir cette portion de la communauté qui possède la plus grande masse d'activité et de lumières. En parlant de cette matière il m'a dit *que*

si ces messieurs (les royalistes) *avaient pleine liberté, on finirait par l'épurer lui-même.*

Monsieur s'est fait l'appui de tous ceux qui implorent son intervention contre la libéralité et l'indulgence du roi. Entouré de brouillons médiocres, et incapable de discerner lui-même les mauvaises affaires dans lesquelles on l'entraîne sans cesse, il cède juste autant qu'il faut pour nourrir les intrigues d'autrui sans avoir lui-même ni suite ni application pour les diriger.

Le ministère, sans être essentiellement divisé de principes, l'est néanmoins par la diversité des caractères. MM. de Vaublanc, Clarke et Dubouchage, qui sont plus particulièrement les créatures de Monsieur, voudraient conserver son patronage sans cependant trop s'éloigner du premier ministre; il résulte de cette tendance servile beaucoup de choix et beaucoup d'actes qui sont très imprudents. A la nomination de MM. de Bruges, de Polignac, dont j'ai déjà rendu compte, le ministre de l'intérieur a ajouté celle du duc de Fitz-James, comme commandant de la garde nationale à cheval de Paris, c'est-à-dire qu'il a tiré de l'antichambre inconstitutionnelle du prince les chefs de la partie de la nation constitutionnellement armée.

Le duc de Richelieu et les autres ministres se soutiennent parce que la faction des exagérés n'ose pas encore compter sur une réunion d'hommes capables de les remplacer; en attendant, on est parvenu à leur ôter une partie de leur influence en faisant accorder des places à ceux qui votent contre eux et en les mettant dans une position défensive qui blesse leur dignité, et les prive en grande partie des moyens de gouverner.

La nation conserve encore une certaine disposition à se laisser guider; mais si, au lieu de trouver le repos qu'elle cherche, elle se sent agitée par cette pétulance sans force qui empêche toute idée de stabilité et d'uniformité, le moindre incident peut la faire sortir de l'état d'indifférence où elle est. Je ne vois pas, dans la situation où l'on a jeté les esprits, quel serait l'obstacle que les royalistes pourraient opposer à vingt mille hommes de la vieille armée, qui se réuniraient et se déclareraient pour un chef dont ils n'auraient pas à rougir.

Un pareil état d'indécision et d'anarchie parmi les gouvernants ne saurait durer longtemps. Ou il faut que le roi et son ministère se prononcent contre l'influence de Monsieur, ou ils doivent s'attendre à se trouver enveloppés dans des difficultés capables de tout entraîner à une perte certaine.

J'aurai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de la marche ultérieure des événements. La nature de ma correspondance peut lui faire connaître aisément le genre d'influence que je cherche à y exercer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 48]

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le comte,

Le duc de Wellington est venu me trouver hier pour

m'entretenir des objets contenus dans la dépêche précédente. Il m'a dit, comme nous en sommes souvent convenus, que les obstacles contre la marche d'un bon gouvernement en France proviennent uniquement de l'influence des princes sur le roi, et des intrigues que leurs créatures excitent, afin de s'emparer des places, en flattant leurs préjugés et leurs ressentiments. Il a ajouté que le ministère du duc de Richelieu, loin de se trouver à l'abri de ces attaques, est menacé au contraire d'une dissolution inévitable et que, malgré la juste considération que le roi avait pour lui, l'action journalière de la famille sur un homme travaillé d'infirmités et isolé, pour ainsi dire, dans son cabinet, triomphait, comme l'expérience le prouve, de sa raison et même de ses propres inclinations;

Que le seul remède contre un principe aussi irrésistible de désordre était, selon lui, de placer un homme entre le roi et les princes, qui fût à même d'empêcher, par sa situation et la confiance personnelle du monarque, l'intervention de ces derniers dans les affaires publiques et qui serait, pour ainsi dire, le gardien des mesures ministérielles; enfin que cet homme ne pouvait être que M. de Blacas, habitué à la société du roi, aimé de lui et exercé dans la manière de déjouer les intrigues de sa famille. En proposant cet expédient, lord Wellington n'entendait nullement le voir adopter sans le consentement du duc de Richelieu. Il me pria, en conséquence, de lui en parler, et me demanda en même temps mon avis et ma coopération.

Avant d'entrer en matière, je lui demandai si cette dé-

marche était faite de l'aveu de son gouvernement[1]; pour moi, je ne me croyais pas autorisé à décider d'une affaire aussi grave sans des ordres supérieurs et je lui dis que, pour ce qui concernait le duc de Richelieu, j'allais l'informer immédiatement de la proposition. En effet, après nous être consultés, le duc a répondu hier au soir à lord Wellington que, pour le moment, il ne se trouvait pas disposé à adopter une mesure qui, en elle-même, lui paraissait accompagnée d'inconvénients graves; et c'est ainsi que cette affaire se trouve maintenant suspendue.

Le duc de Richelieu doit nécessairement prendre quelque résolution pour se délivrer des embarras que les princes lui suscitent. Qu'il réussisse ou non, l'expérience le mettra, dans les deux cas, à même de mieux juger de sa position et d'adopter un parti en conséquence.

Les ministres des autres puissances craignent de voir quelque réunion monstrueusement ridicule succéder au ministère actuel et, dans ce cas, ils sont prêts à intervenir directement pour s'y opposer. Comme cette démarche serait fatale à l'indépendance de la France, je ne négligerai aucun moyen de l'éviter, surtout en conseillant au roi de ne pas s'y exposer. La raison m'autoriserait à répondre du succès, mais l'infatuation et l'in-

1. « Le duc de Wellington, informé des intrigues qui s'agitaient en faveur de M. de Blacas, en parla au duc de Richelieu et à l'envoyé de Russie. Le général Pozzo parut entrer dans la pensée de ceux qui désiraient le rappel de l'ancien ministre; mais il exprima le désir que, dans le cas où l'on voudrait y donner suite, on lui laissât le temps d'y préparer l'empereur Alexandre. M. de Richelieu se montra décidément contraire à ce projet. » (Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. IV, p. 395.)

trigue sont portées à un tel point que, même les plus raisonnables combinaisons peuvent échouer.

Dans cette situation, Votre Excellence jugera aisément combien j'ai besoin d'éclaircissements pour régler ma conduite conformément aux intentions de Notre Auguste Maître. Je conviens qu'il serait difficile de me fournir des instructions positives dans l'incertitude et la confusion des affaires. Cependant j'ose encore le prier de les étendre aussi loin que la prévoyance peut atteindre. Au milieu des factions qui agitent ce pays, les meilleurs arguments ne sont qu'une ressource secondaire, il faut les appuyer de l'influence et de l'autorité, et en imposer à la faiblesse lorsqu'on ne peut pas convaincre la raison.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 59]

Paris, 18/30 décembre 1815.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence le budget présenté à la Chambre des députés par le ministre des finances. Ce travail est remarquable par sa clarté, sa simplicité et les vérités qu'il contient.

Laissant à Votre Excellence le soin de l'approfondir dans ses détails, je me bornerai à en indiquer les parties principales.

Toute la dette flottante de la France, sous le nom d'arriéré, soit à titre de créances non liquidées, soit à titre d'engagements précédents, ou déficit dans la rentrée des contributions jusqu'au 1er janvier 1816, est évaluée comme maximum à la somme de 770 millions.

En la fixant ainsi, le ministre s'est proposé, en même temps, de la séparer entièrement de l'exercice de 1816, et de lui assigner des moyens et des formes de remboursement indépendants des autres ressources destinées à satisfaire aux charges futures. Le prix de 100 000 hectares de bois, ajouté aux 300 000 que la loi de l'année passée avait mis en vente, et quelques autres expédients indiqués, suffisent amplement pour acquitter cette dette.

Les dépenses de l'année 1816, en comprenant à la fois celles appliquées au gouvernement intérieur, et les autres destinées au payement de la contribution étrangère et à l'entretien des troupes, sont évaluées à 800 millions.

Les impôts ordinaires figurent dans la recette éventuelle pour 727 millions. Le restant se trouve dans les sacrifices faits par le roi d'une partie de sa liste civile, dans les retenues sur les appointements, et dans une augmentation de cautionnements dont sont chargées les places de finances soumises à cette condition. Ainsi la dette fondée ne sera pas augmentée par des emprunts. Il ne pèsera aucun nouvel impôt sur le peuple, et tous les besoins indispensables aussi bien que tous les engagements, seront satisfaits.

La caisse d'amortissement fondée par le gouvernement précédent avait été en grande partie appliquée à d'autres objets. A la dernière apparition de Bonaparte, le reliquat des fonds destinés à cette institution fut aliéné pour

les besoins courants. Le ministère actuel propose d'en créer une nouvelle dont la première dotation sera de 14 millions provenant du revenu des postes. Son administration est également confiée à des personnes plus indépendantes de l'influence du Trésor.

Les augmentations de revenus qu'on doit à l'amélioration des formes de perception sont dignes de fixer l'attention de l'observateur.

Le roi désire procurer par des mesures lentes et bien combinées une existence plus heureuse et plus respectable au clergé. Les curés sont maintenant les premiers pauvres de leurs paroisses, ce qui, en avilissant leur personne aux yeux du peuple, les prive de la dignité qui est nécessaire à l'influence de leur saint ministère. Le budget contient quelques dispositions à cet égard, qui, si elles ne sont pas bien efficaces, annoncent du le moins projet de compléter cette grande et utile réforme.

L'exposé des ressources de l'État, dans un moment où tout paraissait devoir être dans la pénurie et la confusion, avait excité la joie et la confiance universelles. Il n'existe nul doute que, si les extravagants dont j'ai parlé dans mes autres dépêches n'étaient pas survenus pour alarmer les espérances et les calculs de tout le monde, ce travail aurait contribué de la manière la plus efficace à consolider la tranquillité publique.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 18/30 décembre 1815.

Mon cher comte,

Ma correspondance ne doit pas vous paraître trop rassurante ; je n'ai voulu rien ménager, il est bon que l'on sache tout. J'espère que Monsieur n'aura pas le pouvoir de se perdre, et d'entraîner les siens et la France avec lui ; cependant la frénésie peut aller jusqu'à ce point. Comptez que je fais tout ce qui est possible ; j'ai besoin de montrer toute l'autorité de l'empereur, et de produire la crainte là où la raison cesse de persuader. Richelieu n'écrit pas ; il est dans un moment d'embarras d'où il faut qu'il sorte avec vigueur. Vous savez que je n'ai pas de nouvelles depuis celles de Berlin ; j'en invente de mon mieux pour la circonstance. Les ressources financières de la France doivent vous étonner ; elles sont, à la lettre, réelles et immanquables, peut-être supérieures si M. de Bruges voulait renoncer à la gouverner. Je suis bien avec mes collègues, très bien avec Wellington. Si un pavillon des Tuileries laissait l'autre exercer son autorité, tout serait dans l'ordre à un point qui surpasserait même mes

espérances ; je ne veux pas me décourager parce que ce sentiment m'humilie, mais j'en suis affligé plus que d'aucune chose au monde. On était flatté de se casser la tête contre une colonne de bronze, aujourd'hui c'est contre des matelas ; pas l'honneur d'une blessure.

Croyez, mon cher comte, etc.

ANNÉE 1816

CXXI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 58]

Paris, 29 décembre 1815/10 janvier 1816.

Monsieur le comte,

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par mon rapport n° 47, de l'état où se trouvait la discussion concernant l'amnistie, et de l'inquiétude qu'avait produit dans le public la divergence d'opinions à ce sujet parmi les députés de la Chambre[1]. Le projet de retirer la loi et d'y pourvoir par ordonnance, ainsi que le roi en a le droit,

1. *Le comte de Nesselrode au duc de Richelieu.*

Saint-Pétersbourg, 26 janvier 1816.

Ces discussions à la Chambre des députés sont vraiment révoltantes et présagent de grands malheurs, si, par de nouvelles élections, *vous ne parvenez pas à la composer dans un meilleur esprit.* Nous envoyons à Pozzo tout ce qu'il faut pour qu'il tienne un langage *ferme et clair.* Dieu veuille que cela produise quelque effet. Je vous porte trop d'attachement pour ne pas le désirer du meilleur de mon cœur.

(*Le duc de Richelieu*, Correspondance et documents, *loc. cit.* p. 465.)

afin d'éviter les inconvénients qui pouvaient résulter de la chaleur des débats, fut abandonné, les ministres espérant obtenir la majorité. La discussion ayant donc été ouverte, l'opposition redoubla d'activité pour les faire échouer.

Votre Excellence aura pu se persuader, par la teneur de ma correspondance, de l'intérêt que j'ai sans cesse porté à l'issue de cette affaire. Elle mettait les royalistes zélateurs en opposition directe avec les ministres du roi; dans le cas où les premiers auraient remporté un avantage complet, personne n'aurait osé espérer de contenir les imprudences qui seraient dérivées infailliblement de l'abus de leur triomphe, et la marche de l'administration actuelle pourrait devenir impossible si l'autorité parvenait entre leurs mains. L'alarme serait devenue encore plus générale, soit par leur incapacité reconnue, soit par la conviction où l'on est de leur tendance vers des mesures de rigueur ou exclusives.

Au milieu de toutes ces agitations, le roi a persévéré avec une grande constance dans la résolution de maintenir la loi proposée par lui; il a saisi toutes les occasions pour manifester directement sa volonté et l'a fait annoncer d'une manière formelle par ses ministres.

Le rapport de la commission de la Chambre contenait cinq classes ou catégories de personnes désignées coupables, et qui devaient être recherchées et poursuivies; il proposait d'ajouter la confiscation des biens, abolie par la charte, à la peine afflictive qui serait prononcée contre les prévenus. Ces deux articles, qui étaient remplis d'inconvénients sans nombre, ont été rejetés, mais à une faible majorité de neuf voix seulement.

Dans la disposition qui concerne la famille Bonaparte, le roi a fait substituer le mot *descendants* à celui d'enfants, avec l'intention d'empêcher toute poursuite contre le prince Eugène de Beauharnais, sous prétexte de son adoption.

Le seul article concernant ceux des régicides qui avaient accepté des emplois pendant l'apparition de Bonaparte, ou qui avaient signé l'acte d'abdication, n'a pu être éliminé. Toute l'Assemblée sans exception a voulu autoriser le roi à les expulser de France. Ce sentiment a été unanime et irrésistible. Les députés, se trouvant tous délivrés d'une discussion gênante et pénible, paraissent avoir été flattés de se rencontrer d'accord sur le sort d'individus en faveur desquels aucun n'a voulu porter la parole ; ainsi la disposition qui les concerne est la seule ajoutée au projet de loi. Le roi aurait voulu l'éviter sincèrement ; mais, fatigué des difficultés plus graves et plus essentielles qu'il a dû vaincre, et entraîné, pour ainsi dire, par l'unanimité des deux Chambres, il ne pourra s'empêcher d'adopter la loi ainsi amendée[1].

Le roi se propose d'employer dans l'exécution la plus grande équité et de faire usage de cette clémence et de cette modération qu'il aurait voulu employer, d'une manière plus positive et même avec plus d'éclat.

La fin de cette discussion orageuse a fait cesser en grande partie les inquiétudes publiques. Le duc de Richelieu en a retiré beaucoup de gloire et un peu plus de consistance. Les Chambres n'ayant pas de questions personnelles à

1. Le 9 janvier, le duc de Richelieu alla porter la loi d'amnistie à la Chambre des pairs, elle y fut adoptée par *cent vingt voix* contre *vingt et une*.

traiter, on s'occupera à l'avenir avec moins de passion des affaires réelles où la force des choses en impose à l'égoïsme et aux ressentiments.

L'intervalle qui s'est écoulé depuis ce débat est si court, qu'il serait trop hardi de prévoir dans ce moment des conséquences plus décisives. Votre Excellence peut être persuadée que je ne négligerai rien de mon côté, pour les diriger vers le bien général et la réconciliation de tous les partis, dont à mon avis, dépendent exclusivement le salut de la France et la paix de l'Europe.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode

(*Dépêche.*)
[N° 59]

Paris, 29 décembre 1815/10 janvier 1816.

Monsieur le comte,

Peu de jours après l'envoi de mon dernier courrier, je fus averti qu'il circulait, d'une manière mystérieuse, un soi-disant rapport manuscrit sur l'état de la France, soumis par moi à Sa Majesté l'empereur, et surpris à l'indiscrétion des personnes attachées à la mission.

La police en ayant été informée, je priai le ministre de

ce département d'en saisir un exemplaire, et je parvins moi-même à me le procurer [1].

La fausseté de cette production me rassura sur tous les genres d'inquiétude qu'elle avait fait naître, et je ne me suis occupé en conséquence qu'à la démentir et à découvrir, s'il était possible, la source de cette imposture.

C'est M. de Staël, attaché à la mission de Suède, qui

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*
(Dépêche.)
(N° 60)

Paris, 29 décembre 1815/10 janvier 1816.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la continuation des rapports de la police secrète concernant surtout la conspiration permanente des révolutionnaires anglais en France.

Le gouvernement britannique est sans doute informé de toutes leurs démarches. Que l'ambassadeur d'Angleterre reçoive leur confidence ou qu'il encourage leur conduite, la vérité est qu'ils sont en communication avec lui, et que le nombre en augmente surtout par l'adhésion des militaires.

Le motif principal qui conduit ceux-ci est la jalousie contre lord Wellington. Ils savent que le prince régent n'a pas de sentiments vrais et généreux envers lui, et cette persuasion les enhardit à former toutes les mauvaises intrigues qu'ils peuvent inventer.

Ayant demandé au chevalier Stuart sur quel point l'opposition portera son attaque contre les ministres à l'égard du traité de Paris, il m'a répondu que lord Granville leur reprochera d'avoir préféré l'argent aux acquisitions territoriales; que ce sont les provinces françaises et la ligne militaire qu'il fallait arracher à la France et non quelques millions stériles.

Le ministère soutiendra sans doute et justifiera sa conduite, mais de pareils débats sur un sujet qui intéresse la rivalité et flatte l'ambition nationale ne peut manquer de laisser une forte impression sur le public, et le gouvernement se tiendra pour averti de ne pas laisser passer une seconde occasion, si elle se présente.

Les moyens immanquables de faire avorter tous les mauvais desseins, et ceux qui existent et ceux qu'on pourrait combiner à l'avenir, sont sans contredit la sagesse et la modération du gouvernement. J'ai ob-

le premier l'a communiquée au club des Jacobins anglais, présidé par sir Robert Wilson[1]. Celui-ci, qui est en rapport avec l'ambassadeur d'Angleterre, sir Charles Stuart, n'a pas manqué de lui en faire la confidence. Lord Kinaird l'a fait lire en secret au prince de Talleyrand, qui n'a pas été fâché de voir une intrigue de plus sur le pavé de Paris, et au duc de Wellington qui, par son bon sens et son discernement, l'a déclarée apocryphe au premier coup d'œil, et m'en a parlé dans cet esprit immédiatement.

Le roi, les princes et les ministres, ont été les premiers à rejeter cette imposture; mais malgré les invraisemblances qu'elle contient et qui n'ont pas échappé à ceux qui ont quelque idée de ma manière d'agir et de mon style, une partie considérable de la société, en a été inquiétée et il a fallu multiplier les démarches pour désabuser les esprits.

Les auteurs de cette imposture, se voyant déjoués à Paris, ont décidé de la faire publier à Londres dans

servé qu'à l'instant même où les inquiétudes des partis diminuent, l'esprit français augmente et prend son ascendant, et qu'on peut en appeler encore à des qualités fortes et estimables qui ne sont pas tout à fait éteintes dans la nation, si on sait les réveiller.

Il est de mon devoir de répéter à Votre Excellence que la vigilance de notre gouvernement, et l'autorité bienfaisante de Sa Majesté l'empereur Notre Auguste Maître, deviennent tous les jours plus nécessaires au salut de cette monarchie. Ses conseils seront suivis en proportion de l'intérêt qu'il daignera prendre au sort du roi et de son pays, et à l'accomplissement de son ouvrage.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. Wilson (sir Robert-Thomas), général anglais, attaché au quartier général russe en 1812, condamné à trois mois de prison pour avoir aidé à l'évasion de La Valette; publia différences brochures politiques. Mourut gouverneur de Gibraltar [1777-1849].

les journaux. Votre Excellence verra, par les renseignements tirés de la police et contenus dans le numéro subséquent, avec quelle noirceur et quelle activité ils s'en occupent. Pour mettre quelque obstacle à ce complot, j'ai informé M. l'ambassadeur, comte Lieven, de toute cette intrigue, et lui ai envoyé une copie du libelle afin qu'il puisse le démentir, s'il était publié avec des indications propres à faire supposer que je puis en être l'auteur.

Il existe dans le rapport de la police une circonstance qui m'a paru digne d'attention. Le chevalier Stuart est au nombre de ceux qui m'ont assuré de la manière la plus positive qu'ils regardent cette production comme apocryphe, telle qu'elle l'est en effet, et qu'il en écrirait dans ce sens à son gouvernement. Cependant il paraît que c'est chez lui qu'on la copie avec profusion, et qu'il l'envoie sans nécessité partout où il y a des correspondances.

Pour ce qui regarde ces sortes de productions en elles-mêmes, Votre Excellence n'ignore pas qu'il existe à Paris des professeurs de libelles qui se vendent à tous les partis, et que l'usage d'en jeter dans le public n'a jamais été interrompu depuis la révolution.

La protection accordée à cette monarchie, et l'intérêt efficace employé en faveur de la restauration par Sa Majesté l'empereur Notre Auguste Maître, est une des bases les plus solides sur lesquelles repose la confiance de tous les Français dans leur avenir. Aussi les perturbateurs étrangers dont un grand nombre s'agite dans cette capitale, d'accord avec ceux de l'intérieur, ont-ils saisi le moment de la discussion orageuse concernant l'amnistie pour ajouter encore aux inquiétudes publiques en inspirant

des craintes, autant qu'il dépendait d'eux, sur la continuation de cette protection, dans l'espoir d'ôter au roi l'appui immense que lui donne l'amitié de la Russie et, j'oserai le dire, l'emploi que je cherche à en faire pour le bien général [1].

Quant au chevalier Stuart, quelle que soit son ignorance ou sa complicité dans cette affaire [2], j'ai lieu de

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*
(Dépêche.)
[N° 61.]

Paris, 29 décembre 1815/10 janvier 1816.

Monsieur le comte,

La garde royale a commencé à faire le service du 1er janvier (N. St.). — Elle compte à Paris six mille hommes environ, dont quinze cents de cavalerie. La tenue en est très belle, et on m'assure que les hommes sont animés d'un bon esprit. Le reste des informations a lieu dans les provinces. Le scrupule qu'on apporte dans les choix, et les difficultés naturelles à ces sortes d'opérations, exigeront encore trois mois avant que ce corps soit au complet.

En passant devant Montmartre, où se trouve encore un poste anglais, le détachement français a montré de l'irritation. La garde nationale, qui heureusement était de service, et la prudence des officiers, ont évité les inconvénients de cette rencontre dangereuse. La faction des Jacobins anglais a cherché à répandre l'alarme, mais le duc de Wellington l'a entièrement calmée.

Il existe encore à Paris deux brigades d'infanterie anglaise; elles ont dû partir, d'après les arrangements dont j'ai rendu compte à Votre Excellence. Les inquiétudes de ces derniers jours avaient décidé la continuation de leur présence. J'espère qu'on pourra les renvoyer bientôt sans inconvénients.

J'ai l'honneur d'être, etc.

2. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*
(Dépêche.)
[N° 65]

Paris, 7/19 janvier 1816.

Monsieur le comte,

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par ma dépêche n° 59, du *Mémoire apocryphe* qui circulait sous mon nom, et des mesures que j'avais prises afin de mettre M. l'ambassadeur comte Lieven dans le cas de le démentir si (comme j'avais raison de le croire) les vrais

croire que l'influence qu'il me voit exercer par la représentation dont je suis investi, la confiance qu'on m'accorde, et le poids que doit apporter naturellement dans les affaires du moment tout serviteur zélé de Sa Majesté l'empereur, blessent son humeur jalouse et hautaine, et qu'il ne serait pas fâché de voir diminuer ces avantages,

auteurs de cette production la faisaient insérer dans leur journal à Londres.

Cette supposition vient de se vérifier. L'éditeur du *Morning Chronicle* a osé la publier comme venant de moi ; les autres gazettes ont déjà relevé les invraisemblances et les contradictions de cette rapsodie maligne et triviale, mais je n'ai encore reçu aucun renseignement direct de la part de notre ambassadeur. La convenance et, je dirai, la nécessité d'arrêter une pareille calomnie m'ont décidé à réitérer mes instances auprès de lui et à réclamer de nouveau ses bons offices moyennant la lettre dont la copie se trouve ci-jointe.

L'arrestation du général Wilson, dont je parlerai plus au long dans le numéro suivant, les découvertes faites par la saisie et l'examen de ses papiers, le mépris que le roi, la cour et tous les gens de bien sans exception ont jeté sur cette basse intrigue, l'avaient déjà étouffée à Paris, où elle n'a produit aucune conséquence ; mais le public d'Angleterre a besoin peut-être d'un désaveu formel et soutenu. Le duc de Wellington croit qu'il conviendrait de poursuivre et de faire punir l'éditeur du *Morning Chronicle;* il m'a dit lui-même n'attendre que l'avis de l'avocat général pour intenter un procès contre ce libelliste, à cause d'autres calomnies dont il est l'objet. Malgré le droit et le désir que j'aurais d'obtenir satisfaction d'une imposture aussi insigne, je ne saurais me décider sans l'autorisation souveraine, à des démarches qui ne manqueront pas de faire un grand éclat.

Dans tous les cas, Votre Excellence me permettra de lui observer qu'il me paraît convenable que la réponse qui me sera adressée sur cette affaire par ordre de Sa Majesté l'empereur soit de nature à devenir publique, et qu'il faudrait m'autoriser en conséquence à la publier. Conçue dans des termes que la sagesse ne manquera pas de suggérer, elle sera utile parce que elle découragera ceux qui penseront à répéter de pareilles manœuvres à l'avenir, et qu'elle dissipera tous les soupçons que des interprètes téméraires ou malveillants cherchent à mettre en avant sur l'intérêt que notre cour continue à témoigner pour celle des Tuileries, et pour la paix de la France. Ces politiques zélateurs se multi-

sans se faire scrupule sur les moyens, pourvu qu'il puisse réussir.

En rendant à Votre Excellence un compte détaillé de cette affaire, je dois ajouter qu'elle est à peu près éteinte à Paris. J'ignore si la cabale la reproduira à l'étranger, Dans ce cas je ne saurais faire autre chose que la démentir et la livrer au mépris qu'elle mérite [1].

J'ai l'honneur d'être, etc.

plient tous les jours davantage, il en est parmi eux que tous les motifs de convenance devraient engager à se taire. Il n'existe aucun doute que le prétendu rapport a été fabriqué de concert entre le club des révolutionnaires anglais, les jacobins forcenés, et les brouillons mécontents qui entourent M. de Talleyrand ; ils ont tous espéré, quoique dans des vues différentes, que l'obstination des royalistes exagérés à soutenir les exceptions à la loi d'amnistie contre l'avis du ministère, amènerait la retraite du duc de Richelieu. A cet événement ils ont voulu associer par anticipation l'idée de la mauvaise impression qu'il devait faire à juste titre sur notre cabinet, en accumulant toutes ces causes d'inquiétude, préparer à la cour de grands embarras et lui imposer de fortes terreurs pour le moment où la crise attendue arriverait. Cette cabale a été entièrement déjouée, puisque rien de ce que les perturbateurs espéraient ne s'est réalisé et que, d'un côté, la précaution prise d'éviter les moyens extrêmes, et la fermeté montrée de l'autre pour soutenir le ministère et les mesures modérées qu'il avait proposées, ont amené une conclusion dont le public a été suffisamment satisfait, et qui a permis de nouveau aux pouvoirs respectifs de l'État de se réconcilier et de s'entendre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Dépêche.)
[N° 65]

Paris, 7/19 janvier 1816.

Monsieur le comte,

La réunion des Anglais révolutionnaires à Paris, qui a été souvent l'objet de ma correspondance, devenait tous les jours plus dangereuse. Leur intention était d'exciter des troubles en France, de se concerter à cet effet avec tous les mécontents du pays, de les irriter contre la cour, d'attaquer la conduite du duc de Wellington, et surtout de le rendre impopulaire dans sa propre armée.

Le but final de ce complot, par rapport au gouvernement futur de

CXXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 67]

Paris, 7/19 janvier 1816.

Monsieur le comte,

La loi d'amnistie paraît avoir en général satisfait tous les partis; il existe cependant des hommes qui auraient voulu également exempter ceux des régicides qu'elle a atteints. Le roi l'avait proposé lui-même, mais la marche

la France, n'était pas déterminé; tantôt c'était le duc d'Orléans, et tantôt le roi de Rome qui devaient occuper le trône, et souvent leurs idées ne s'arrêtaient sur aucun; il fallait à ces agitateurs des désordres, afin d'attaquer l'administration actuelle à Londres, et de lui reprocher l'existence des troubles qu'eux-mêmes cherchaient à exciter, lorsque les ministres anglais seraient revenus au Parlement annoncer le rétablissement de la paix générale.

Sir Robert Wilson paraît avoir été l'homme choisi pour diriger cet ouvrage de confusion; son activité et sa hardiesse connues étaient sans doute des moyens de succès, mais sa légèreté et son imprudence l'exposaient à chaque instant à être découvert et compromis. La police avait déjà saisi le fil de sa correspondance, ainsi que je l'ai mandé régulièrement à Votre Excellence, et le gouvernement délibérait sur le moment convenable pour l'expulser avec ses coopérateurs, lorsqu'un nouvel incident survint, qui jeta ces perturbateurs dans la situation qu'ils méritaient depuis longtemps.

Le gouvernement, qui les observait, avait conçu le soupçon d'un départ précipité, lorsque Wilson disparut en effet. Le télégraphe joua dans toutes les directions, mais la journée étant extrêmement brumeuse, la communication fut impossible à établir. Trois jours après, Wilson reparut de nouveau. Il avait à peine gagné son logement qu'il s'empressa d'informer lord Grey qu'il venait d'emmener La Valette

de la discussion dont j'ai déjà eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence et le ressentiment que l'enthousiasme des Chambres a excité contre eux ont rendu cette mesure inévitable. Tous demandent des passeports pour se réfugier en pays étrangers ; je sais qu'on s'est adressé aux ministres d'Autriche et de Prusse qui en ont informé leur cour. Le roi facilitera les arrangements qui

hors des frontières. L'annexe n° 1 contient la traduction littérale de sa lettre et les détails curieux et intéressants de cette expédition.

Le général Wilson recommanda ce document à un homme qu'il croyait de sa confiance, avec ordre de le remettre à l'ambassadeur d'Angleterre, pour qu'il fût transmis à Londres par le courrier qui partait le jour même. Le commis infidèle ouvrit le paquet, en retira l'original, mit du papier blanc à la place dans l'enveloppe qu'il ne manqua pas de recacheter, présenta ce simulacre à l'ambassadeur d'Angleterre, en retira le reçu qu'il vint remettre à Wilson comme une preuve de son exactitude, et s'empressa ensuite de faire part à la police du détournement et de la découverte qu'il venait de faire.

Le ministre vint me trouver à l'instant même, au nom du duc de Richelieu, pour me consulter sur les mesures à prendre. Je fus d'avis d'arrêter les coupables sans aucune hésitation. Un pareil acte de vigueur montrait à la France, que l'autorité du roi demeurait intacte malgré la présence des troupes étrangères ; il flattait l'amour-propre national, il dissipait d'une manière éclatante une association dangereuse, il détruisait les inquiétudes des Chambres sur la conduite de quelques ministres à l'égard de l'évasion de La Valette, et enfin il se trouvait conforme aux lois du pays. Cette résolution prise, elle ne put être exécutée que le lendemain. Le général Wilson, le capitaine Hutchinson et le sieur Bruce furent arrêtés *(a)*. Une heure après, lord Wellington et le chevalier Stuart en furent informés. Le premier répondit qu'il s'en rapportait aux lois du pays, et en général sa conduite a été, comme à l'ordinaire, franche et loyale. Le second qui, d'après l'exposé de Wilson, paraît avoir délivré le passeport

a) *Nesselrode à Pozzo di Borgo.*

Saint-Pétersbourg, 31 janvier 12 février 1816.

Nous avons appris l'arrestation de Wilson et C[ie] et nous trouvons qu'on a bien fait. Il est difficile que l'on soit plus intrigant que l'ont été ces aventuriers anglais. L'affaire de votre mémoire était une des actions les plus noires qu'ils pouvaient commettre.

pourront rendre cette émigration moins pénible ; elle se réduira à trente individus environ.

Les Chambres sont occupées maintenant du budget ; le désir de se rendre intéressantes, les desseins ambitieux contre les ministres, rendent cette discussion pénible ; mais comme il faut de l'argent et que les délais sont impossibles à obtenir sans la ruine et la confusion totale de l'État, on sera obligé de se réunir au plan de l'administration, puisqu'il n'en existe aucun propre à le remplacer d'une manière réelle et efficace.

La charte a fixé le renouvellement des députés par cinquième pendant l'année 1816. Les royalistes désignés sous le nom d'exagérés, qui forment la majorité de la Chambre, se proposent d'éluder cette proposition, c'est-à-dire de recu-

sous un nom inconnu qui a servi à faciliter l'évasion, a renvoyé l'affaire à son gouvernement.

Au moment où j'écris, la réponse n'est point encore arrivée de Londres, mais il n'existe, à mon avis, aucun motif d'appréhender que le gouvernement britannique veuille soustraire à l'action des lois, des individus qui s'établissent dans un pays étranger pour les violer.

Parmi les papiers saisis on a trouvé l'annexe n° 2 ; l'original, qui est en anglais, n'est point signé. On le croit de lord Grey, ou rédigé par son ordre, d'après la teneur de la correspondance passée. Votre Excellence sera indignée sans doute de la chaleur avec laquelle on se plaint que les troubles diffèrent à éclater.

On a également découvert une copie du rapport qui m'a été attribué ; elle est écrite d'une main inconnue, avec des renvois et des corrections qui prouvent l'ouvrage immédiat de l'auteur ou de ses coopérateurs.

Le général Wilson refuse de répondre aux interrogations ; le sieur Bruce avoue tout ce qui le concerne à l'égard de l'évasion de La Valette, mais s'abstient de répondre sur aucun autre objet.

Le procès de tous ces prévenus sera joint à celui des concierges et autres personnes impliquées dans la première évasion de la Conciergerie ; c'est la cour d'assises qui en connaîtra, selon les formes. La peine portée par le code est cinq ans de détention.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ler le premier tirage à l'année 1820 et de s'assurer ainsi la continuation de leur droit de séance. Cette mesure ne peut avoir lieu que du consentement de la Chambre des pairs et du roi ; l'un et l'autre sont décidés à la rejeter ; c'est de toutes les prétentions celle qui est le moins justifiée par la loi positive, par la politique et par la prudence.

Le duc de Richelieu rencontre sans cesse les inconvénients qui résultent des intrigues de M. de Vaublanc et du manque de moyens du duc de Feltre; ces deux ministres, dont les départements embrassent presque tous les affaires de l'État, flottent entre le roi et Monsieur, et occasionnent à chaque instant des contradictions et des affaires fâcheuses. C'est une des causes principales qui empêchent l'administration actuelle d'acquérir un grand crédit, et de donner elle-même au reste de la France le premier exemple d'union.

Le ministre de l'intérieur a élevé une querelle contre celui de la police, sous prétexte que ce dernier a fait méchamment publier les opinions que l'autre avait prononcées durant l'Assemblée législative. Cette intrigue avait suffi à Monsieur, qui protége M. de Vaublanc, pour demander le renvoi de M. Decazes. Le roi et le duc de Richelieu s'y sont opposés et le coup a été détourné ; mais, après de pareilles tentatives, la confiance entre les parties intéressées est éteinte, et la réconciliation presque impossible.

Quelles que soient les sources d'où les fausses nouvelles puissent émaner, il en circule des plus absurdes dans la capitale et dans les provinces; elles tendent à inquiéter les esprits; cependant, comme elles sont dénuées de fon-

dement, il faut laisser au temps le soin de fatiguer même la légèreté et la curiosité françaises.

D'après les derniers rapports, il n'existe aucun point qui soit menacé de désordres, et où l'autorité du roi serait méconnue; et si Paris n'était pas le foyer de toutes les intrigues, dans tous les sens, le peuple se trouverait heureux d'être gouverné et de jouir du repos qu'il désire.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 68]

Paris, 7/19 janvier 1817.

Monsieur le comte,

M. le duc d'Angoulême a tenu, pendant sa tournée dans les départements du Midi et de l'Ouest, la conduite la plus louable. C'est lui qui a contribué essentiellement à réconcilier les catholiques et les protestants, à protéger le culte de ces derniers, et à dissoudre des associations dangereuses qui, formées sous prétexte de royalisme, devenaient un instrument d'oppression. Le prince étant de retour à Paris depuis peu de jours, je me suis douté qu'on chercherait à l'entraîner dans des opinions moins modérées; et comme je sais que sa manière de voir peut avoir beaucoup d'influence sur sa propre famille et sur ceux qui leur sont le plus attachés, je lui ai demandé

une audience particulière qu'il a eu la bonté de m'accorder immédiatement. Dans cet entretien, j'ai cherché à lui exposer l'état de la France, soit dans sa situation intérieure, soit à l'égard du reste de l'Europe. Je lui ai fait observer que l'attachement des Français à sa famille ne pouvait se fortifier, qu'en associant l'idée de la restauration à celle de la tranquillité et de la considération publiques;

Que, dans un pays où la génération presque tout entière avait été élevée d'après un système différent ou opposé, au lieu de scruter la conduite des individus et encore moins des classes de la société, on devait tout rejeter sur les circonstances, et offrir à chacun une excuse propre à calmer sa conscience et à assurer ses intérêts;

Qu'il était indispensable de prendre pour base l'état des choses tel qu'on l'avait trouvé, et de s'abstenir des réformes et des réactions, qui ne pouvaient avoir lieu sans blesser une infinité d'intérêts prêts à se réunir contre l'autorité qui les menace;

Que les lois et les mesures, même bonnes, considérées d'une manière abstraite, peuvent mener à la ruine lorsqu'elles se trouvent en opposition avec l'esprit du temps et des hommes pour lesquels elles sont faites;

Qu'il faut se garder de changer à chaque instant de ministres, et encore plus de ministères, parce que ces convulsions politiques, qui tiennent à l'esprit du palais, trahissent le manque de stabilité et annoncent l'incertitude qui mène à la chute des monarchies, surtout de celles aussi peu affermies que la leur;

Que même le zèle pour la religion peut nuire à celle-ci

et à l'État, lorsqu'il est inconsidéré et lorsqu'il n'est pas dirigé par la politique;

Que l'amélioration du sort temporel du clergé est une chose désirée de tout le monde; mais que le projet d'en faire un pouvoir dans l'État, comme des gens insensés le prétendent, est un abîme dans lequel le clergé, la couronne et tout ce qui reste d'ancienne noblesse pourraient être engloutis;

Que si un prince reconnu religieux n'en est que plus respectable aux yeux du monde, soumettre le gouvernement à l'esprit de religion a toujours été un système erroné, et que, de tous les pays de l'Europe, la France est le moins propre à se laisser guider maintenant par une influence que l'on supposerait sortir de la sacristie;

Que le but de la maison de Bourbon ne doit pas être de fortifier un parti dans l'État, mais de réorganiser l'État lui-même, de s'associer à lui, et de se confier à tous les Français sans réserve;

Que cette confiance était indispensable pour reprendre une attitude de force propre à flatter le sentiment national, à forcer la considération des étrangers et à montrer à Sa Majesté l'empereur, qu'en soutenant l'exécution des traités, il sera sûr de trouver un appui dans le pays, et dans le trône qui lui a coûté tant de sollicitude, et dont il regarde la prospérité comme une partie de sa propre gloire.

Le prince m'a écouté avec le plus vif intérêt; il m'a assuré qu'il partageait entièrement ces opinions; que, comme sujet et enfant soumis au roi, il en recevra les ordres aveuglément, mais que, autant que sa manière de penser

et sa conduite pourront influer, il agira d'après ces principes.

Votre Excellence connaît suffisamment l'état des choses et le caractère des personnes pour s'attendre à des démarches assez sérieuses et assez énergiques. Cependant il résulte toujours quelques avantages de pareilles explications lorsqu'elles sont dictées par l'esprit du bien, et, d'ailleurs, j'aime à répéter souvent les doctrines politiques que j'ai ordre de professer et que je partage, auprès des personnes qui ont besoin de les connaître.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 69]

Paris, 7/19 janvier 1816.

Monsieur le comte,

La question concernant le départ des troupes anglaises de cette capitale a été de nouveau traitée dans notre conférence ministérielle. Le duc de Wellington a ajouté aux autres motifs qui le décident à désirer l'évacuation de Paris, la nécessité d'enlever à l'opposition en Angleterre, un prétexte dont elle ne manquerait pas de se prévaloir pour prouver l'instabilité des choses en France.

Le roi, à qui on m'a donné la commission d'en parler, est également d'avis qu'on s'éloigne; c'est le ministre d'Autriche, seul, qui persiste à voir dans cette résolution trop d'inconvénients.

Quoi qu'il en soit, toutes les troupes seront parties pour le 13/25 de ce mois et rentreront dans la ligne de leur cantonnement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 7/19 janvier 1816.

Mon cher comte,

Je vous ai raconté dans mes dépêches tant de commérages, que je ne trouve pas de place pour l'amitié. Vous me traitez un peu mal, mais je ne vous en veux pas ; le pavé de Pétersbourg absorbe tout : pourvu que vous ne soyez pas mécontent de moi, je me résigne. Il existe ici des méchants et des fous ; nous verrons si des sages, ou ceux qui prétendent l'être, passeront entre les deux et sauveront la France.

Vous avez dû être indigné de l'impudence avec laquelle on a osé m'attribuer le bavardage (appelé *Mémoire*) envoyé à l'empereur. Écrivez-moi de manière à pouvoir rendre la lettre publique ; les chevaliers errants du jacobinisme m'en veulent, mais ils ne m'ont pas encore entamé. Wilson, qui en était le chef ici, est en cage, démasqué et attrapé d'une manière honteuse et ridicule. Wellington se conduit à merveille ; Stuart est plus ténébreux que jamais.

Croyez, mon cher comte, etc.

CXXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 74]

Paris, 7/19 janvier 1816.

Monsieur le comte,

Les troupes anglaises ont définitivement évacué Paris dans la journée d'hier. A tous les motifs d'utilité et de convenance qui justifient cette mesure, le duc de Wellington a ajouté ceux de mettre un terme aux clameurs de l'opposition en Angleterre, qui ne cesse de représenter la force étrangère dans cette capitale comme indispensable à la sûreté du gouvernement, et, en conséquence, de déclarer celui-ci dans l'impossibilité de se soutenir lui même.

Je dois avouer à Votre Excellence que mes collègues ne partagent pas entièrement ma sécurité sur les dangers qui peuvent naître de l'absence totale des troupes alliées de Paris. Quant à moi, je persiste dans la conviction que la tranquillité n'en sera pas troublée et s'il peut exister quelque doute vague à cet égard, il ne mérite pas de contre-balancer les avantages de la considération que le roi acquiert aux yeux de la France et de l'Europe en général, en se trouvant au milieu de ses sujets, exclusivement servi et gardé par eux, et sans l'appui des baïonnettes étrangères.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 76]

Paris, 17/29 janvier 1816.

Monsieur le comte,

L'esprit de la capitale, qui est presque toujours le produit des discussions qui sont agitées dans la Chambre des députés, commence à se calmer, depuis que celle-ci a cessé de s'occuper de mesures personnelles, ou qui alarment indirectement les intérêts de ceux qui tiennent le plus strictement à la conservation de la charte.

Le bannissement des régicides[1] et de ceux compris dans

1. *Pozzo di Borgo à* LIEVEN.

Paris, 2 février 1816 (N. S).

J'ai lu dans le *Courrier* une conversation entre M. de Talleyrand et moi. La manière dont elle est rendue est incomplète et exagérée; cependant il est vrai qu'une conversation de ce genre a eu lieu. Ce fut le jour même où M. de Talleyrand proposa à la Chambre des pairs la loi d'amnistie avec l'amendement de celle des députés contre les régicides, que je trouvai M. de Richelieu dissertant avec chaleur pour démontrer que le roi aurait dû plutôt dissoudre la Chambre qu'abandonner sa première proposition dans laquelle les *votants* n'étaient pas compris. Je lui dis que cette résolution extrême avait trop d'inconvénients, et que ç'aurait été un grand solécisme en politique de voir le roi rompre avec les représentants de la nation parce qu'ils lui proposaient d'expulser les régicides. La discussion traîna quelque temps sur des lieux communs de ce genre. Mais comme il s'échauffait très inutilement, je passai insensiblement dans une autre pièce, afin de ne pas entendre ou dire ce que je ne voulais pas. Voici le fond pour ce qui me concerne, vous pensez bien qu'il n'aurait jamais fait de per-

l'ordonnance du 12/24 juillet, leur séparation d'une foule d'amis et de connaissances dont la plus grande partie réside à Paris, ne pouvaient manquer de donner quelque degré d'activité de plus au mécontentement du parti révolutionnaire à outrance. Ces agitations diminuent à mesure que la cause s'éloigne, et je suis convaincu que ces individus cesseront d'être regrettés dès qu'ils passeront la frontière[1].

La Chambre s'occupe de fixer le budget, d'accord avec

sonnalités d'aucun genre devant moi et surtout sans réplique. Le *Courrier* me fait passer pour un imbécile ou à peu près; je lui en suis obligé. Rien n'est plus dangereux que l'esprit que ces gens-là vous donnent, parce que c'est toujours le leur ou celui de leurs correspondants. M. de Talleyrand me paraît fâché de cette publication, où on lui fait dire du mal de tout le monde, aux régicides près.

..... La Chambre s'occupe maintenant du budget. Sur plusieurs points elle est en désaccord avec le projet des ministres; comme il faut trouver de l'argent, ils finiront par s'arranger. J'avoue que je désirerais voir ces braves gens retourner chez eux pour le moment. Ils sont très respectables par leurs sentiments, mais on ne peut jamais répondre de ne pas voir paraitre des propositions à contretemps et même fort dangereuses; ils manquent trop d'expérience.

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Dépêche.)

(N° 75.)

Paris, 17/29 janvier 1816.

Monsieur le comte,

Votre Excellence connaîtra par la note incluse n° 1 les mesures que M. le comte de Lieven a prises afin de désavouer le rapport qui m'avait été faussement attribué. Cette imposture est maintenant reconnue universellement; ni la malignité ni l'injustice n'osent plus la soutenir.

Le gouvernement anglais a donné les réponses les plus satisfaisantes concernant l'arrestation des prévenus. On devait s'attendre que le ministère ne serait nullement fâché de représenter les agents de l'opposition comme des novateurs chargés de troubler l'ordre établi dans les pays qui les reçoivent, et de manquer ainsi aux lois de l'hospitalité et

le ministre des finances. On ne constate aucune différence d'opinion sur ce qui concerne les dépenses courantes et la nécessité d'y suppléer ; mais les députés préféreraient fonder la dette arriérée, au lieu d'en payer le capital, afin d'éluder la vente des bois, dont ils voudraient, avec le temps, établir un fonds pour la subsistance du clergé. Le ministre s'y oppose, parce qu'il existe des engagements pris avec les anciens créanciers, et parce qu'une trop forte augmentation de capital, ajoutée à l'ancienne dette, la déprécierait sans mesure. Il résultera de ce conflit quelque terme moyen qui rendra le service praticable.

De Lyon on mande qu'il s'était formé un complot dont un sieur Didier, homme connu par sa turbulence, était l'auteur. Son intention et celle de ses complices paraît

de l'honneur. Il est un autre avantage qui résultera des débats des deux Chambres sur cette affaire. Lord Liverpool et lord Castlereagh seront obligés, par la nature même de la question, de soutenir solennellement le roi, et de dire en faveur de la restauration des choses que la discussion rendra nécessaires, et que le zèle n'aurait jamais suggérées.

Le changement dans le langage de sir Charles Stuart en est déjà un symptôme ; il a dit au duc de Richelieu, et l'a répété à moi-même, que non seulement la conservation du gouvernement légitime en France était indispensable à la paix du monde, mais encore celle de son ministre principal dans ce moment, et qu'ainsi il avait les ordres de soutenir l'un et l'autre de la manière la plus franche.

Le duc de Wellington voit avec une satisfaction extrême cette déclaration de la part des ministres. Il m'a dit confidentiellement qu'il n'avait pas raison d'être content de leur conduite envers lui et du silence qu'ils avaient gardé, lorsque le fanatisme et l'envie l'avaient déchiré dans les gazettes parce qu'il avait soutenu les droits du roi contre l'intervention étrangère dans les affaires intérieures de son royaume, et parce qu'il avait mandé la vérité sur ce qui concernait les protestants en France.

J'ai l'honneur d'être, etc.

avoir été d'exciter une insurrection en faveur du fils de Napoléon, et de faire circuler de fausses proclamations au nom de l'empereur d'Autriche. Le chef s'est évadé en Piémont, à ce que l'on croit. Un marchand papetier, un médecin et quelques autres individus obscurs ont été arrêtés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 79]

Paris, 17/29 janvier 1816.

Monsieur le comte,

La Chambre des députés n'a traité aucun sujet important depuis la date de ma dernière expédition. La question du budget se trouve encore devant la commission nommée pour l'examiner ; on en attend le rapport avec beaucoup d'intérêt.

Le plan du ministre souffrira quelque altération : la législature est portée, en général, à consolider une partie de la dette flottante qui constitue l'arriéré. La vente d'une plus grande masse de bois pour payer le capital lui paraît ruineuse pour l'État, et une trop grande augmentation d'impôts, dangereuse pour la tranquillité publique. Tous sont convaincus que la somme demandée par le gouvernement est indispensable ; ils conviennent que le service

courant doit être assuré. La divergence d'opinions consiste dans le choix des moyens, en ce qui concerne seulement la dette non encore consolidée. Puisque l'on est d'accord sur les bases, les mesures particulières n'affecteront essentiellement ni le plan, ni le service général.

La probabilité de voir un nouveau capital ajouté à l'ancienne dette et, en conséquence, la création de nouvelles rentes, tend à déprécier les fonds publics ; mais cette dépréciation invite les capitalistes étrangers à faire des placements sur ces fonds mêmes, à cause de l'intérêt avantageux qu'ils en retirent. Les Anglais achètent considérablement, et cet appoint a amené de nouveau l'élévation du cours et la soutient. Les ressources réelles de la France offriront constamment les moyens de répondre à ses engagements. Le vrai trésor consiste dans la stabilité et la sagesse du gouvernement. La question des finances, importante dans tous les pays, est maintenant la première dans ce pays-ci, parce qu'elle se relie non seulement au bien-être, mais à l'existence de l'État, à cause des rapports avec les étrangers. Chacun la considère ainsi, et ce courant d'opinion portera à la résoudre d'une manière plausible.

Le ministère agit avec plus d'union que par le passé. L'impopularité du garde des sceaux auprès des princes et des royalistes zélés n'a point diminué. On attaque sa capacité avec quelque raison. C'est un homme intègre, mais qui n'a pas l'habitude des lois. Malgré cet inconvénient, il est prudent de ne pas le sacrifier à des clameurs inconsidérées, qui dérivent de motifs capables de déplaire au public, et encore moins de le faire remplacer par quel-

qu'un qui porterait dans le conseil des opinions opposées à la modération du duc de Richelieu. C'est après la fin de la session que ce changement, dont le premier ministre serait l'auteur, pourrait avoir lieu avec quelque avantage, surtout en faisant tomber le choix sur un nom qui forcerait l'approbation générale.

Paris est beaucoup plus calme depuis quelques jours. Le départ des troupes étrangères a produit un très bon effet, et les plus timides conviennent qu'il n'en est résulté aucun de mauvais. Le service se fait par la garde royale; elle s'est trouvée, à la dernière revue, de trois mille chevaux et de cinq mille hommes d'infanterie environ, tous en assez bonne tenue; la majorité est composée de vieux soldats. Les officiers prétendent qu'ils peuvent compter sur eux. Si leur fidélité est à l'épreuve, il est certain que leur présence donnera à ce corps la consistance et la considération militaire dont il commence à jouir. Hier, il y a eu grand repas de tous les corps dans la galerie du Louvre. Le banquet était offert à douze cents personnes. Le roi et la famille royale s'y sont rendus et ont été bien accueillis.

Tout est calme dans les provinces. La tranquillité des départements sera constamment en raison directe de celle de Paris. La conspiration de Lyon était sans consistance; les exagérés de tous les partis l'ont agrandie dans des vues différentes. Cinq individus assez obscurs, arrêtés à cette occasion, seront traduits devant les tribunaux.

Le départ des personnes exceptées par la loi d'amnistie, l'arrestation des agitateurs anglais et le calme qui commence à s'établir dans la Chambre des députés, ont coupé

le fil des intrigues qui agitaient la capitale; il s'en forme d'autres maintenant, mais qui paraissent être moins dangereuses.

M. de Talleyrand, ayant pris à tâche de fronder amèrement tout ce qui se fait, s'est attiré, comme on devait s'y attendre, des répliques également désagréables dans la situation où il se trouve. Son opposition, fondée ou injuste, est toujours regardée comme l'effet de son ambition et le résultat d'un plan sinistre, lorsque souvent ce n'est que légèreté, sarcasme et amour-propre irrité du moment.

Les intrigants de toute espèce qui l'entourent travaillent à le compromettre; ayant perdu du terrain à Paris, ils ont choisi leur arène à Londres, où ils sont parvenus à établir une correspondance politique qu'ils publient par la voie des journaux.

Cette correspondance est formée de pièces fabriquées, de conversations mal rendues, et de critiques malignes contre le roi et sa famille. M. de Talleyrand y est représenté comme un sage persécuté, dont l'absence du ministère produit tous les inconvénients contre lesquels ils réclament. Sans trop en faire l'aveu, ils travaillent à diminuer l'influence de notre cour sur les affaires de France, et blâment indirectement la déférence de ce gouvernement envers elle.

Le duc d'Orléans encourage sous main cette tactique, et ses partisans à Paris ne manquent pas d'y prendre part. L'ambassadeur d'Angleterre, médiocre dans ses vues, incertain dans ses principes et blessé de ne pas jouer ici un rôle dominant, donne des facilités à ces intrigants, surtout par la protection qu'il accorde à leur correspon-

dance. Mon avis est que le gouvernement anglais ignore ces menées obscures et qu'il est en général disposé à les désapprouver.

Ayant conféré sur ce sujet avec le duc de Wellington (sans faire allusion à ce qui peut concerner le chevalier Stuart), nous sommes convenus de représenter à M. de Talleyrand la fausse position dans laquelle il se laisse entraîner, et la nécessité de s'en retirer au plus tôt. En effet, ses vues d'ambition personnelle ne sauraient être satisfaites sans de nouvelles révolutions que nous travaillons tous à empêcher, et que certainement il ne saurait jamais diriger ni contenir lui-même. Avec moins d'aigreur et de faiblesse, il sentirait qu'un maintien grave et réservé amènerait sa tranquillité, rendrait son existence heureuse et l'autorité de son opinion respectable ; s'il a la force de devenir raisonnable, nous étoufferons ce nouveau foyer d'intrigues. C'est le duc qui se charge de cette commission auprès de lui.

Après avoir exposé à Votre Excellence les faits principaux qui peuvent lui donner une idée juste de la situation des affaires au moment où j'écris, mon opinion est que nous parviendrons à éviter toute commotion intérieure, et qu'il dépendra du roi et de son gouvernement, non seulement de se conserver, mais de se fortifier, en s'identifiant aux bonnes dispositions qui existent dans la majorité de la nation.

La bienveillance des gouvernements étrangers ajoutera sans doute un grand poids dans la balance, mais ce qui me paraît essentiellement nécessaire, c'est l'intérêt constant de Sa Majesté l'empereur, Notre Auguste Maître, à soutenir

un ouvrage[1] auquel sont attachés, en grande partie, l'ordre, la morale et la paix du monde.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 80]

Paris, 25 janvier/6 février 1816.

Monsieur le comte,

Votre Excellence sera probablement informée de l'état où se trouvent les différends entre l'Autriche et la Bavière. Les nouvelles arrivées au ministre du roi à ce sujet paraissent ne laisser aucun doute que cette dernière puissance, menacée par une supériorité de force irrésistible, ne cède à l'autre les pays qui forment l'objet de la discussion.

1. *Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.*

(Lettre particulière.)

Paris, 26 janvier/7 février 1816.

... L'empereur a été et demeure constamment très satisfait de votre besogne. Sa Majesté Impériale vous croit aussi essentiel aux succès politiques de la restauration, que la présence de l'armée peut l'être au maintien de la tranquillité en France. Aussi, courage et marchez de pied ferme. Les munitions de guerre que vous recevez par la présente expédition vous mettent à même de batailler longtemps et de vaincre. Employez-les donc, et vous n'en manquerez pas à l'avenir...

L'empereur veut la paix. Il veut, par conséquent, la plus stricte, la plus loyale, la plus religieuse exécution des engagements desquels doit résulter cet état de paix.

Veuillez croire, etc...

avec le projet, néanmoins, d'obtenir des indemnités proportionnées, sur le Rhin, limitrophes avec la France.

Le roi, dont la politique fondamentale est de conserver les puissances intermédiaires qui le séparent de l'Autriche, ne peut voir qu'avec satisfaction la Bavière devenir souveraine du territoire qui reste encore disponible en Allemagne et qui est adhérent à ses propres frontières; ainsi Sa Majesté est toute disposée à favoriser les prétentions de celle-ci, autant que les circonstances et la situation pourront le permettre.

En me parlant de cette affaire, le duc de Richelieu a ajouté que ce système, sage en lui-même pour la France, se trouve également utile à tous, parce qu'il tend à préserver, dans son intégrité, l'avantage principal qui résulte de l'existence des puissances de second ordre ; c'est-à-dire d'empêcher le contact et, en conséquence, de diminuer les causes et les occasions de querelle entre les grandes.

Ce principe, qui a été si souvent le régulateur de la politique générale avant la révolution, lui paraît encore plus particulièrement applicable dans cette circonstance.

Il n'existe point de contiguïté de territoire entre l'Autriche et la France; le point que la première occuperait sur le Rhin se trouverait donc isolé; il serait regardé comme une pierre d'attente pour de nouveaux agrandissements, et ne manquerait pas de gêner la Bavière et tout le midi de l'Allemagne, par la nécessité ou le prétexte du passage des troupes, et autres inconvénients inséparables de la nature d'une pareille acquisition.

Dans le temps où le chef de la maison d'Autriche était également le chef de l'Empire, son influence immédiate, la

présence de ses troupes et l'exercice de son autorité cessaient d'être menaçants ou odieux toutes les fois qu'ils étaient constitutionnels; mais à l'avenir, les mêmes faits dérivant d'un principe différent auraient un tout autre caractère. Dans ce cas, ou la Bavière et les autres États devraient se soumettre sans cesse, et alors un tel ordre de choses, devenu indispensable, ne leur laisserait aucune ombre d'indépendance, ou ils feraient des efforts pour résister, et ce serait une source intarissable de querelles.

La Prusse, déjà en contact avec la France, et ayant des projets avoués, quoique éventuels, sur le nord de l'Allemagne, verra avec intérêt l'Autriche adopter le même système envers la partie méridionale de cette contrée. Tant que le cabinet de Berlin n'osait pas aspirer hautement à de grands projets de domination et de conquête, il a défendu son existence en combattant pour la liberté germanique; aujourd'hui qu'il a substitué le système d'envahissement à celui de protection, son rôle envers l'Autriche change nécessairement avec ses vues politiques, et au lieu d'un état de jalousie entre elles à l'égard des affaires d'Allemagne, il peut en résulter une association de pouvoir et de domination, qui ne manquera pas de dégénérer en injustices inévitables.

Le ministère du roi est persuadé que, dans la distribution actuelle de territoire et de pouvoir en Europe, c'est à la Russie et à la France qu'il appartient plus spécialement de protéger les puissances de second ordre, et qu'une des mesures les plus efficaces pour y réussir, consiste à éloigner l'Autriche du Rhin, où la présence de ses armes ne peut

qu'être nuisible aux Allemands indépendants, et menaçante pour la France.

Telles sont les considérations que le duc de Richelieu m'a prié de porter à la connaissance de Sa Majesté l'empereur, qui décidera dans sa sagesse de l'importance qu'il faut leur accorder[1].

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Dépêche.)
[N° 82]

25 janvier/6 février 1816.

Monsieur le comte,

Le procès contre sir Robert Wilson et ses complices n'est pas encore commencé, bien que la procédure préparatoire continue.

Un trop long retard serait un grand inconvénient; l'indignation qu'a produite leur conduite dans les bons esprits à Londres pourrait se changer en intérêt pour eux si leur détention sans jugement parvenait à fatiguer la patience ou à blesser l'amour-propre du public anglais. Ces considérations m'ont décidé à solliciter, autant qu'il dépend de moi, la conclusion de cette affaire, dont il serait imprudent d'atténuer les avantages par des maladresses.

Lord Kinaird a été averti de quitter la France. Sur son refus, l'ambassade d'Angleterre a demandé au duc de Richelieu les raisons qui motivaient cette démarche.

Une note ayant été communiquée sur ce sujet, lord Kinaird a adressé une lettre au ministre du roi, dans laquelle il nie les inculpations formulées contre lui, en se soumettant néanmoins aux ordres reçus.

Le départ de cet homme devenait nécessaire, depuis que sa présence à Paris était regardée comme l'effet d'une protection particulière en dépit du gouvernement. Tous les bons Anglais ici, et le duc de Wellington lui-même, doivent s'applaudir d'être délivrés d'un sujet trop en évidence par sa mauvaise conduite pour ne pas désirer de le voir s'éloigner; ayant la même réputation dans son pays, il n'est pas à présumer qu'il y trouve des protecteurs respectables.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXXI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 26 janvier/7 février 1816.

Mon cher comte,

Mon beau-père[1] est dans l'admiration des œuvres de M. Corvetto[2], et vraiment cette France est inépuisable en éléments de bonheur. Il ne lui faudrait qu'un autre *Monsieur*. Faites-lui donc comprendre une bonne fois que les puissances ne sont pas là pour soutenir ses sottises, et pour le faire monter un jour sur le trône avec un système de réaction aussi insensé. Tout cela fait vraiment pitié ! Quant au roi, je vous avoue que je ne l'aurais pas cru faible à ce point.

1. Le comte Gourieff, ministre des finances en Russie.

2. Corvetto (Louis-Emmanuel, comte), financier et homme d'État, né à Gênes. Entra au service de la France, fut conseiller d'État sous l'empire et la restauration, ministre des finances en septembre 1815 [1756-1822].

CXXXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 86]

Paris, 19 février/2 mars 1816.

Monsieur le comte,

La Chambre des députés, poussée par les courtisans [1] et flattée ouvertement par Monsieur, frère du roi, n'a pas cessé de manifester tous les jours davantage ce système d'innovation et de réforme précipitée, qui, depuis son installation, agite la France et alarme l'Europe [2].

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 17/29 février 1816.

Je dois vous avouer que les conseils des vrais amis du roi et de sa famille n'ont pas une influence suffisante. Les intrigants de la cour et les Tartufes sottement ambitieux déjouent les vues du roi et abusent de la bonté de Monsieur au point d'exciter des alarmes. Nous avions fait le miracle de mettre tout le monde dans leurs intérêts; ils risquent de tels avantages pour des puérilités qui me feront mourir de douleur. Mon désespoir ne fera pas tort à mon activité; soyez sûr que je remplirai mon devoir et que je chercherai de nouveaux motifs de mériter l'approbation de l'empereur et l'estime de mes amis.

2. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

La France est tranquille, mais l'approche des Chambres inquiète tout le monde, nous nous occupons à prendre un parti propre à éviter le scandale que les exagérés nous préparent. La paix de l'Europe dépend du succès des mesures qu'on prendra à cet égard.

Les difficultés financières sont très sérieuses, il faut à la France un accord parfait et toutes ses ressources sans exception pour en sortir; les sommes exigées sont immenses.

Des lois concernant le clergé, dictées par un esprit de secte; des débats imprudents, avec des formes scandaleuses, et, enfin, un éloignement prononcé contre le ministère du roi, basé sur le refus de celui-ci de participer à un pareil bouleversement, ont été le sujet de ses délibérations depuis environ un mois.

La Chambre des pairs, de son côté, n'a pas manqué d'opposer obstacle à ce torrent d'imprudences et de fausses mesures. Les propositions présentées ont été rejetées ou modifiées, et on a vu l'abbé de Montesquiou et M. de Bausset [1], les deux flambeaux encore existants de l'Église gallicane, et tous deux, hommes d'une pureté évangélique et d'une conduite politique sans reproche, tourner leur éloquence contre le fanatisme ignorant des aumôniers de la cour, et l'hypocrisie intéressée des Tartufes « *ultra-royalistes* ».

Désespérés de parvenir à leurs fins, les députés ont résolu de changer le ministère. Pour entraîner Monsieur dans ce projet, ils ont renouvelé leurs déclarations contre le garde des sceaux, Barbé-Marbois, et le ministre de la police. Profitant de l'aversion qu'ils ont inspirée à ce prince pour ces deux personnages, ils l'ont intéressé à leur expulsion, et l'ont décidé à l'exiger du duc de Richelieu. Si le duc avait eu la faiblesse d'y consentir, ils auraient triomphé de leurs adversaires et de lui en même temps; sinon, son refus l'aurait fait regarder comme encore plus

1. Bausset (L.-F. de), cardinal [1748-1824], député à l'assemblée des notables en 1787, publia une *Histoire de Fénelon* et l'*Histoire de Bossuet*, fut créé pair après les Cent-Jours, et reçut le chapeau de cardinal en 1817.

incommode à cette partie de la famille royale qu'ils ont associée à leurs projets.

Cette dernière alternative s'est vérifiée. On a résolu alors de traîner en longueur la question du budget et de la tenir en réserve pour mettre l'administration dans l'impossibilité de marcher. A cette ruse criminelle ils ont ajouté mille scrupules religieux inspirés à la conscience du roi sur le payement du traitement aux ministres protestants, et la continuation de la vente des bois, autrefois appartenant à des communautés catholiques. Étant parvenus à confondre jusqu'à un certain point, dans l'esprit du monarque, les motifs de piété et les devoirs politiques, ils ont diminué la résistance qu'il opposait à leurs projets et à leurs propositions dangereuses.

Le ministre de l'intérieur, ébloui par son crédit à la cour de Monsieur et fier d'une popularité que les députés n'accordent qu'à sa faiblesse, a paralysé par une sorte de complicité les obstacles que le conseil pouvait opposer à ces manœuvres. Ce ministre ne manque jamais de distribuer les places au gré des députés, parce qu'ils sont supposés royalistes, et les députés, à leur tour, combattent impunément le ministère, parce qu'ils ont les places; ainsi l'instrument le plus efficace du pouvoir est tourné contre le gouvernement lui-même. Chaque jour ayant augmenté l'arrogance de cette faction, elle était prête à porter le dernier coup, en détruisant entièrement le budget présenté par le ministre des finances pour en substituer un autre inefficace et insuffisant.

Votre Excellence sait déjà que le plan du ministre consiste en trois parties distinctes :

1° L'arriéré jusqu'au 1er février 1815, qui devrait être acquitté moyennant la vente de 300 000 hectares de bois ordonnée déjà en vertu d'une loi de 1814 et sanctionnée par le roi;

2° Le déficit résultant de 1815, qu'il proposait de rembourser en disposant de 100 000 hectares de bois de plus, et en continuant la vente de certains biens communaux, ordonnée par l'administration de Bonaparte;

3° Enfin l'exercice de 1816, pour lequel il avait destiné les taxes courantes et les améliorations indiquées dans le système de perception.

Ce plan avait obtenu les éloges et inspiré la confiance des gens à portefeuille à Paris et ailleurs, et le Trésor s'est trouvé avoir une réserve de 52 millions, indépendamment des recettes courantes, pour faire face aux engagements et aux besoins journaliers. La commission de la Chambre a néanmoins résolu de le détruire. Après avoir épuisé la patience et la force des ministres en demandant des renseignements dont elle ne faisait aucun usage, et des concessions qui étaient toujours insuffisantes, elle a annoncé la détermination de révoquer la vente des propriétés appartenant au clergé, dans l'intention secrète de les restituer à ce corps, et celle des biens communaux pour acquérir de la popularité, avec le dessein également nuisible de jeter sur le grand livre de la dette publique l'immense capital que ces ventes étaient destinées à acquitter.

Prévoyant cette attaque, le roi a déclaré, par un message, que les ventes ordonnées par sa propre loi antérieure ne pouvaient être arrêtées que par une loi nouvelle, et qu'en conséquence il interdisait à la Chambre d'en faire un sujet

de débat à l'occasion du budget, excepté d'après certaines formes, prévues par la constitution et suivies dans plusieurs occasions pendant la session actuelle. Cet acte de l'autorité royale a produit parmi de pareils royalistes l'irritation et les scènes les plus scandaleuses. Au lieu de se soumettre, ils ont renvoyé l'affaire à leur commission, qui parle de regarder le message du roi comme non avenu.

C'est dans ce moment de crise que le rescrit de Sa Majesté Impériale et les autres instructions de Votre Excellence me sont parvenus.

Après l'avoir communiqué au duc de Richelieu, je me suis rendu immédiatement chez le roi [1] auquel j'ai exposé les vues amicales et les sentiments généreux de Notre Magnanime Souverain. Je lui ai soumis les extraits de la correspondance adressée à nos ministres auprès des cours principales de l'Europe et de celle qui venait de m'arriver. Cette lecture m'a paru nécessaire pour préparer le roi à recevoir la teneur du rescrit avec des sentiments de sagesse et de bienveillance. Ayant constamment tenu le même langage, j'ai présenté les explications que j'avais ordre de lui donner comme la confirmation de ce que j'avais osé lui prédire sans cesse, et je l'ai conjuré de dissiper par une résolution efficace envers sa famille, l'orage qu'elle avait accumulé sur elle-même et sur la France.

Le roi me parut profondément ému de sa situation, et

1. Le général Pozzo, qui avait cru longtemps qu'on pourrait contenir la Chambre en la ménageant, pressé maintenant par les ordres de sa cour, fit auprès du roi et de Monsieur des démarches analogues à celles du duc de Wellington. Le roi lui répondit, comme à ce dernier, en termes vagues et peu significatifs. (Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. X, p. 5.)

frappé des vérités qu'il voyait maintenant provenir d'une autorité aussi auguste et aussi décisive. Il me pria d'en parler à son frère. En lui avouant que j'avais ordre de le faire, je ne manquai pas de lui observer que cette proposition, malheureusement nécessaire, prouvait combien son sceptre était divisé, et que de ce partage d'influence dérivaient toutes les calamités qui menaçaient son pays.

M'étant rendu auprès de Monsieur en sortant de chez le roi, j'observai la même méthode dans mes communications. J'ajoutai ensuite que la conduite des députés, si elle n'était pas contenue ou mieux dirigée, perdrait la France;

Que l'Europe entière le rendait responsable de l'abus que ses courtisans faisaient de son nom pour donner de la consistance à toutes les mesures imprudentes qui semaient tant de division et excitaient tant d'alarmes;

Que je voyais, ainsi que toute la France et tous mes collègues, le projet formé de renverser le ministère, c'est-à-dire d'éloigner un personnage qui, pour ainsi dire, a été accordé aux Bourbons comme un gage d'amitié, et qui est une preuve vivante de leur propre modération, de la délicatesse et de l'élévation de leurs sentiments;

Que les ministres qui lui succèderaient, sans importance aucune dans la nation et sans considération auprès des étrangers, succomberaient aux premières difficultés qui ne manqueront pas de se multiplier, et qu'alors il serait obligé, ou de changer pour devenir plus faible, ou de tomber entre les mains de ceux qu'il appelle ses ennemis;

Que s'il laissait le roi gouverner d'après un système qui rencontrerait l'approbation de l'Europe, la France serait plus aisément tranquille et il en recueillerait les fruits;

sinon, les ennemis de sa maison s'agiteraient encore, et alors l'influence et les forces des étrangers devraient être employées pour exterminer les perturbateurs.

Je lui observai, pour la millième fois, que le principe de la légitimité n'avait pas été le seul, et certainement pas le premier motif qui avait décidé les souverains de l'Europe en faveur de la restauration de sa dynastie; que la raison la plus efficace, la plus pratique et sans contredit la plus permanente, provenait du bien qui en résulterait pour l'Europe par la tranquillité de la France, et qu'après cette explication il pouvait envisager les conséquences qui résulteraient d'une expérience contraire.

Monsieur déplora la division entre la Chambre et les ministres, se plaignit du refus constant du duc de Richelieu de ne pas vouloir en sacrifier quelques-uns pour se réconcilier avec la majorité des députés, et en général me parut plus embarrassé, que prêt à prendre un parti qui le tirât de la position critique où il s'est placé.

La gravité des circonstances, et la nécessité de multiplier les impressions sur l'esprit du roi pour le déterminer à parler d'une manière absolue à sa famille, dont dépend définitivement une intrigue qui peut devenir fatale pour elle-même, me décida à communiquer le rescrit au duc de Wellington, et à l'informer de la démarche que je venais de faire. Nous convînmes qu'il écrirait au roi la lettre dont la copie est ci-jointe, mais il désira en faire mention dans le protocole de nos conférences, ce qui eut lieu dans la séance d'hier.

Le duc de Richelieu a vu le roi après la réception de cette lettre; Sa Majesté lui a parlé avec une grande solli-

citude, sans cependant lui en avoir permis la lecture. Craignant qu'il ne la cache à Monsieur, ou bien que celui-ci ne prétende l'ignorer, le duc ira ce soir lui en parler lui-même.

Telle est la situation vraiment pénible où la faiblesse d'un côté, l'intrigue et la présomption de l'autre, ont amené les affaires. Si le roi assumait son autorité, si les siens consultaient la raison et leur salut, il ne me serait pas difficile d'en prédire à Votre Excellence la conclusion; mais au milieu de tant d'incertitudes et d'ignorance sur le véritable état des choses, ce qui paraît le plus évident devient obscur, et il convient d'attendre les résultats réels avant de hasarder les conjectures les plus raisonnables.

J'ai regardé l'appui du duc de Wellington et la mesure de le mettre en première ligne, non seulement comme utile au succès, mais comme éminemment convenable à ma situation ici; c'était le seul moyen de ne pas trop compromettre l'autorité de Notre Auguste Maître, et de se placer au second rang dans une démarche qui sera rappelée un jour, et qui, quoique indispensable, ne cessera jamais d'être odieuse.

Quant aux ministres, mes collègues, je me suis abstenu de leur faire la moindre confidence; ils sont assez alarmés par eux-mêmes sans avoir besoin de leur faire connaître jusqu'à quel point je le suis moi-même.

Les esprits en général sont indécis, sans être remuants pour le moment; on ne conspire pas, mais on resserre sa fortune; la circulation des capitaux est ralentie, et l'on ne traite d'autres affaires que celles qui n'admettent pas de délai. On remarque quelque retard dans le payement

des contributions. La suspension du budget depuis deux mois et la menace de le rejeter, diminuent la confiance.

Je prie Votre Excellence de pardonner la longueur et probablement l'obscurité de ce rapport; on risque de s'égarer à travers le labyrinthe de tant de petites choses, appliquées à des objets si grands[1].

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 1er/13 mars 1816.

Mon cher comte,

Si j'ai attendu, vous m'en avez complètement récompensé par votre expédition ; elle est arrivée à temps pour arrêter,

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

Paris, 19 février/2 mars 1816.

(Dépêche)
[N° 91]

Monsieur le comte,

Les ratifications du traité avec la France ont été échangées hier entre M. le duc de Richelieu et moi. La réserve concernant l'article qui regarde les réclamations du royaume de Pologne, a été insérée dans le protocole conformément aux instructions qui m'ont été adressées.

La même formalité a été remplie avec l'ambassade d'Angleterre. Les actes seront expédiés par le prochain courrier.

J'ai l'honneur d'être, etc.

s'il est possible, les extravagances [1] qui vont perdre ce royaume, et probablement mettre de nouveau l'Europe en armes. J'espère que vous ne serez pas mécontent de moi ; pour content je n'ose pas le prétendre, lorsqu'on a le mal-

1. *Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.*

Saint-Pétersbourg, 23 mars/3 avril 1816.

Votre lettre du 1er mars m'a fait beaucoup de peine. Vous nous mandez ce que j'avais appris déjà en suivant avec attention la marche des affaires en France. Je doute très fort que la cause générale puisse atteindre son but. La question n'est pas de conserver la France tranquille parce que 150,000 baïonnettes parlent en faveur de la légitimité, mais de mettre la légitimité en état de se passer des baïonnettes étrangères. Aucun de vos Démosthènes de la Chambre des représentants n'a l'âme assez élevée au-dessus des passions vulgaires pour sentir cette grande vérité dans toute son étendue. Je les plains et je plains plus encore des millions de Français et de non Français qui seront encore les victimes de tant d'immoralité, de faiblesse et de folie. La France pacifiée avec elle-même sous ses rois légitimes serait devenue un des poids solides du véritable équilibre du monde...

Malgré toutes ces considérations, nous *persévérons* avec une *constance antique* dans l'espoir de réaliser la restauration sous les auspices des actes du mois de novembre. L'empereur est d'une fermeté admirable.

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

Saint-Pétersbourg, 1er/13 avril 1816.

Votre expédition du 4/16 mars ne nous est arrivée qu'avant-hier. — L'empereur a accordé une attention très particulière à tous vos rapports... On a observé qu'ils n'annoncent point les démarches que vous aurez assurément faites sur les points les plus essentiels de vos instructions. On avait pensé qu'après avoir communiqué au roi le rescrit, vous en auriez traité en détail chaque partie avec son ministère et s'il fallait avec les matadors de la Chambre des représentants. On avait espéré que vous feriez semblant de mettre des conditions *sine quibus non* à l'échange des traités, et que ces conditions porteraient sur les points les plus essentiels, savoir : *Affermissement du ministère actuel. Suppression de la place de ministre de la maison du roi.* Renouvellement de la Chambre des députés par le vote d'une *loi sur les élections*. Éloignement de toute influence *princière* de l'administra-

heur d'avoir affaire à des gens qu'aucune sagesse humaine paraît ne pouvoir diriger. Avec toutes les qualités pour faire le bien, ils se sont jetés, par une condescendance fatale les uns envers les autres, et tous envers leur entourage, dans la voie qui les mènera à la ruine, s'ils persistent à y rester. Le *Feldjäger* ne partira qu'avec le résultat de toute cette guerre de pygmées.

Veuillez croire, etc.

tion. Garantie aux propriétaires *de biens nationaux* par l'exécution des lois antérieures *sur la vente des bois*... On s'était enfin flatté d'obtenir, dans un moment aussi décisif, par la force ce qu'on n'a pu atteindre par la raison et par les insinuations amicales. Cette force était redoutable avant l'échange des ratifications. Elle est nulle politiquement dans ce moment. Nous ne pouvons plus nous désavouer. Et il est de fait cependant que nous venons d'échanger des ratifications avec un gouvernement qui est à la veille d'être renversé par sa faute, et notamment pour ne vouloir pas écouter avec confiance les conseils de l'amitié.

... Je ne puis vous cacher qu'on commence ici à être fatigué et ennuyé de toutes ces misères et de tant d'inutilité bien complète des efforts que nous avons tentés pour les faire graduellement disparaître. J'ai cru de mon devoir de vous en prévenir afin que vous tâchiez de ramener les choses là où nous les avons laissées au moment de la clôture des négociations. Sans cela, je n'ose pas vous répondre des mesures qu'on prendra, car à vrai dire, il ne vaut pas la peine de se brouiller avec tout le monde et de tenir en suspens le sort des nations, pour le bon plaisir d'une poignée d'égoïstes qui ne sont bons à rien parce qu'ils n'ont rien fait, au moment où ils pouvaient se montrer honorablement sur le théâtre des actions humaines.

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

Mon cher comte,

Votre lettre du 3 avril m'avait électrisé, je l'avais méditée et comprise. Celle du 13 m'a causé une peine infinie et, si je n'espérais pas mieux, un découragement accablant. Six semaines de séjour à Paris dans ma situation auraient suffi pour vous rendre plus équitable, autant du moins que le public l'est ici sur mon compte.

CXXXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 97]

Paris, 4/16 mars 1816.

Monsieur le comte,

La situation des affaires ne s'est nullement améliorée ici depuis mon rapport en date du 19 février/2 mars.

Le duc de Wellington se rendit chez Monsieur, frère du roi, ainsi que j'eus l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence[1]. La teneur et le résultat de leur conversation,

Il ne m'est pas donné de changer ni les Bourbons, ni la France, ni les Français. Il faut supporter les inconvénients. Vous n'auriez jamais pu les éviter : ceux que nous voyons sont grands, peut-être d'autres auraient-ils été plus grands encore. La révolution n'est pas venue pour purifier le monde.

... Votre amitié, la juste idée que vous avez des hommes et des choses et la conclusion supportable de cette lutte qui permet d'en commencer une autre avec quelque probabilité de succès, me font espérer que je recevrai des paroles de consolation.

1. Monsieur prétendit d'abord n'avoir et ne rechercher aucune influence sur les affaires... Le duc de Wellington lui ayant montré qu'il était informé de son action sur les personnes de sa cour, Monsieur ne dissimula pas que, tout en rendant justice au caractère du duc de Richelieu, il était résolu à ne pas lui prêter son appui tant qu'il ne se serait pas séparé de quelques-uns de ses collègues. (Viel-Castel, *loc. cit.*, t. V, p. 4).

qui se trouvent contenus dans la pièce ci-jointe, prouvent le peu d'effet que même une intervention aussi forte est parvenue à faire sur l'esprit de ce prince.

L'inquiétude que la désapprobation des étrangers inspire au parti des novateurs royalistes avait décidé M. de Bruges à prier le général Fagel[1] de s'informer si l'opposition de notre part contre leur système était réelle, et surtout unanime. M. le duc de Polignac alla même se présenter chez le duc de Wellington pour le sonder sur les conséquences qu'il croyait devoir résulter de l'éloignement du duc de Richelieu. Ils reçurent des explications propres à les désabuser et à les décourager, s'ils étaient capables de quelque modération.

Déjoués dans tout ce qui pouvait leur faire espérer quelque différence d'opinion parmi les membres de la conférence, les agents de Monsieur et de Madame, d'accord avec les meneurs de la Chambre, n'ont pas moins persisté dans le dessein de faire de la question du budget une question de parti. Sans avoir égard au message du roi, qui interdisait d'abolir par un simple amendement, intercalé avec malice dans le règlement des dépenses de l'année, la loi concernant la vente des bois et le payement de l'arriéré, la commission de la Chambre vient de faire son rapport, où elle propose de bouleverser entièrement tout le plan du ministre des finances.

Selon ce projet, les bois ne seront point vendus. Les biens des communes seront restitués.

Les créanciers de l'arriéré, au lieu du payement en to-

1. Ministre des Pays-Bas à Paris.

talité, seront indemnisés en inscriptions sur le grand livre à 40 pour 100 de perte.

Il résulte de ce renversement:

Que la garantie constitutionnelle envers les créanciers, confirmée par une loi particulière, se trouve violée;

Qu'en refusant le payement intégral qui leur avait été promis, la banqueroute partielle est prononcée contre la foi donnée;

Qu'en chargeant le grand livre même de cette portion d'inscriptions qu'on leur accorde, et en ajoutant celles provenant des liquidations faites ou à faire en faveur des étrangers, la dette publique se trouvera augmentée subitement environ de moitié;

Que cette augmentation, et surtout la facilité avec laquelle on détruit les engagements les plus sacrés, ajoutées aux inquiétudes sur la situation politique du pays, affaiblissent le crédit d'une manière sensible;

Enfin, que le manque de crédit, la stagnation du commerce maritime et les remises à faire aux étrangers, épuiseront tellement la France de numéraire, qu'elle se trouvera dans l'alternative, ou de manquer à ses engagements, ou, en sacrifiant tout à cet objet, de ne pouvoir appliquer aucune somme considérable à l'amélioration du pays et surtout à son établissement militaire, qui est maintenant moralement et physiquement anéanti.

Toutes ces considérations n'ayant pu contenir dans des termes de modération, ni les agitateurs de la Chambre, ni les législateurs des salons, le ministère est décidé à tenter encore un effort pour s'opposer à leur succès.

La discussion est déjà ouverte. On est convenu de sou-

tenir la prérogative royale, et de ne pas consentir à ce que l'on délibère sur la loi concernant la vente des bois, d'après des formes inconstitutionnelles, ainsi qu'on vient de le proposer. On soutiendra ensuite le principe du payement intégral en faveur des créanciers de l'arriéré. Ceux qui, dans la Chambre, défendront ces doctrines contre les soi-disant royalistes, sont les mêmes que ces derniers vouent à l'anathème comme révolutionnaires. Telle est la confusion des idées et la perversité de l'esprit de parti qui domine cette assemblée.

Si, comme il est probable, le ministère a le dessous dans ces deux questions, le duc de Richelieu est disposé à se retirer ; MM. Corvetto, Decazes et Barbé-Marbois suivraient son exemple ; mais ils croient que, même dans le cas où la majorité se déclarerait contre le plan des finances, au lieu de s'avouer vaincus, il serait plus utile au roi et à l'État de porter la discussion à la Chambre des pairs, où elle sera examinée et fixée selon l'esprit du gouvernement.

Ils ajoutent que si les députés introduisent dans le budget des matières qui sont étrangères au service courant, en voulant confondre astucieusement la révocation de la loi sur la vente des bois et sur l'arriéré, avec les dépenses de l'année, les pairs sont autorisés à faire une distinction entre ces deux objets. En rejetant le premier, ils peuvent adopter tout ce qui concerne le second, et le roi, se réunissant à eux, moyennant la sanction, se trouvera muni de lois suffisantes pour percevoir légalement l'argent nécessaire à la marche de l'administration de l'année, durant laquelle on avisera à des expédients qui nous délivrent des difficultés actuelles.

Il serait impossible de décider, dans ce moment, du succès de cette tactique. Quoique la seule qui reste à suivre, elle n'est rien moins que certaine, d'autant plus que M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, livré entièrement à sa faction de réformateurs, ne manquera pas de la leur signaler d'avance, dans l'intention de la rendre inutile.

Votre Excellence me demandera avec raison quel est le projet définitif que se proposent les auteurs de toutes ces agitations ?

Au milieu de leurs préjugés, de la nullité de leurs talents comme hommes d'État, et de la variété des incidents qui donnent à tout ce qu'ils font le caractère d'instabilité, il est néanmoins des points principaux qu'ils ont plus particulièrement en vue.

Ils veulent former un ministère dont le système d'administration soit assez exclusif pour concentrer, dans les hommes qu'ils appellent *royalistes purs*, toute la force et l'autorité de l'État. Quelle sera la nature et l'étendue du *purisme* conditionnel dont un employé doit faire preuve ? Il serait impossible de le fixer d'après une règle générale, mais il est aisé de prévoir combien l'application à chaque cas particulier en sera bizarre :

S'assurer le droit de séance à la Chambre des députés pendant cinq ans, et obtenir la majorité qu'ils n'ont pas dans celle des pairs, moyennant l'introduction de nouveaux individus destinés à renforcer leur parti ;

Devenir maîtres de tous les pouvoirs ; écraser, selon leur langage, toutes les factions. Ce mot ne peut également manquer d'être arbitraire, puisqu'il dépendra de la logique de ceux qui doivent l'appliquer ;

Rendre au clergé les propriétés non vendues et porter l'influence des prêtres au dernier terme qui sera compatible avec la patience de la nation.

Quant à la question des biens dits des émigrés, les uns parlent d'une indemnité de l'État en faveur des anciens propriétaires (ce qui serait à désirer au moment où la mesure deviendrait praticable) ; d'autres, au contraire, pensent offrir l'indemnité aux acquéreurs, nul doute que ce moyen ne soit préféré dès qu'ils auront le courage ou l'imprudence de le tenter.

Ces points forment l'ensemble des motifs et des intérêts d'après lesquels ils agissent.

Monsieur, frère du roi, et Madame sont dans ces sentiments, et leur condescendance enhardit les auteurs de toutes les extravagances qui agitent la Chambre des députés. Les salons de Paris, en général, dont l'influence est très grande, soutiennent ces projets. Les courtisans et les intrigants de tout genre s'y rallient, parce qu'ils voient dans le succès de leur plan les moyens de conserver une supériorité insultante.

La réalisation de ce système, si elle a lieu, blessera les intérêts et l'amour-propre d'un si grand nombre, que l'irritation sera probablement irrésistible. La crainte du danger amènera de la part d'un tel gouvernement des précautions outrées, et celles-ci, l'inquiétude, la résistance et les troubles. En supposant même, ce qui est difficile à croire, que l'autorité parvienne à les éloigner ou à les contenir, la confiance sera si affaiblie et l'administration si exclusive, que le pouvoir politique de l'État se trouvera nul et presque anéanti dans ses rapports avec les étrangers.

Monsieur et Madame régneront de fait ; ils auront les ministres à leurs ordres, et l'anarchie, dont tout gouvernement cherche à préserver ceux qui obéissent, se trouvera en France parmi ceux qui commandent.

Le roi voit une grande partie des maux qui se préparent ; ses idées sont même justes ; mais ceux qui ont eu l'art de confondre dans son esprit et dans sa conscience les intérêts de quelques prêtres fanatiques et intrigants avec ceux de la religion, l'ont disposé à favoriser toutes les questions qui tiennent au clergé, et celles-ci étant inséparables de celles qui concernent la politique et les événements précédents de la révolution, l'influence de la couronne, au lieu de se manifester d'une manière décidée et ostensible, prête, par le manque de précision dans ses démarches, à toutes les interprétations. Elle tombe ainsi dans une déconsidération fâcheuse.

Il est une autre idée que les courtisans ne cessent de faire valoir auprès de lui : c'est le retour de M. de Blacas. Nul doute que le roi ne le désire infiniment, et qu'il y attache en grande partie son bonheur personnel. Le ministère actuel lui fournit peu d'espoir de voir cet événement se vérifier, tandis que, dans le cas d'un changement, il en serait la conséquence immédiate.

Malgré ces dispositions, comme il lui répugne de se porter à des mesures extrêmes, il se croirait très heureux de pouvoir sortir de la lutte par quelque expédient qui, sans amener de rupture avec les députés, pourrait permettre le maintien du duc de Richelieu. Ayant eu l'honneur de lui parler il y a deux jours, je l'ai trouvé souffrant de la goutte, doublement accablé, et j'ai eu malheureusement

raison de me convaincre que, dans cet état, circonvenu par les importunités de sa famille, il ne se décidera jamais à faire usage de son autorité, avec la résolution qui seule pourrait mettre un terme aux intrigues domestiques, et assurer le succès même auprès de la Chambre.

Au milieu de cette confusion d'idées, de préjugés et de faiblesse, mon opinion est que le duc de Richelieu doit persévérer dans son poste aussi longtemps qu'il est raisonnable et humainement possible.

Les règles politiques qui conviennent à la nature du gouvernement représentatif ne sont pas encore assez fixées en France pour apprécier les raisons de la retraite d'un ministre. Si le duc de Richelieu se trouve à la tête des affaires à la fin de la session des Chambres, tout le monde dira qu'il a triomphé, et, n'étant pas obligé de réunir les députés au moins pendant un an, il pourra employer son crédit à se donner de meilleurs associés et à dompter, en tout ou partie, l'influence de Monsieur, seul obstacle qui s'oppose aujourd'hui à la marche d'un gouvernement raisonnable en France.

Votre Excellence pourra aisément conjecturer que cette longanimité répugne au caractère d'un personnage déjà blessé dans ses sentiments de délicatesse, et qui regarde la conservation du poste où il est placé comme un grand sacrifice ; il faudrait néanmoins qu'il en fît un plus grand encore, celui de vouloir y rester à toute extrémité, et de persuader de cette résolution ses pitoyables adversaires.

M. de Talleyrand trouve aisément matière à critiquer et à intriguer. Quoique, dans un changement de ministère,

il soit certain de devenir le premier objet d'observation et d'animadversion de la cour, sa pusillanimité naturelle et sa prévoyance cèdent pour le moment au plaisir de voir les difficultés d'un gouvernement qu'il ne dirige pas. Il se plaint d'avoir été contrarié par l'influence de la Russie, et cherche à se rattacher à ceux qui aiment à jeter de l'odieux sur l'ascendant de notre cour; d'un autre côté, comme les extrêmes doivent toujours se rencontrer, quelques royalistes forcenés, quoique en petit nombre, désireraient ou trouver moins de libéralisme dans nos principes sur la politique intérieure de la France, ou être appuyés par d'autres qui conspireraient avec eux, c'est-à-dire qui les précipiteraient sans remède dans l'abîme dont nous cherchons à les préserver.

La Chambre des députés a adopté, dans son projet de loi sur les élections futures, le principe du renouvellement intégral, au lieu du cinquième annuel selon la charte: la conséquence serait la continuation du droit de séance encore pendant quatre ans, à moins que le roi ne voulût la dissolution.

Il est presque certain que la Chambre des pairs rejettera cet article, que la cour soutient de toutes ses forces et que le roi ne contrarie pas.

Le duc de Wellington juge la situation des affaires dans le sens que je viens d'exposer à Votre Excellence. La noblesse et la sincérité de son caractère, la teneur de sa lettre au roi, sa démarche auprès de Monsieur, sont des preuves évidentes de cette vérité. J'agis envers lui en toute confiance. Quant à mes collègues, je me borne strictement à ce qui doit conserver notre union, sans cependant

aller plus loin que la prudence ne pourrait le justifier[1].

Le but de ma conduite, dans la situation vraiment épineuse où je me trouve, est surtout de me conformer aux ordres et intentions de Notre Auguste Maître et de conserver intacte dans l'opinion publique cette conviction, que Sa Majesté a inspirée à tant de titres, de la générosité et de la modération de ses vues envers la France. En persévérant dans un système aussi sage, ou cette monarchie parviendra à se réorganiser sous la dynastie actuelle et le succès sera complet[2], ou bien les fautes que l'on n'a pu

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Dépêche.)
[N° 112]

Paris, 4/16 mars 1816.

Monsieur le comte,

Le comte de Lieven me paraît satisfait des renseignements que je n'ai pas manqué de lui fournir sur les affaires de France, ainsi que du bon usage qu'il en a fait pour détruire les jalousies que la corresdance du chevalier Stuart avait excitées dans le gouvernement anglais à l'égard de l'influence supposée de notre cabinet sur les ministres de Sa Majesté Très Chrétienne.

Votre Excellence me permettra d'ajouter que je regarde ces explications avec le ministère britannique comme un événement très heureux, puisqu'elles ont déjoué une intrigue dont j'avais vu la naissance, et qui avait pour but non seulement d'altérer la bonne intelligence avec l'Angleterre, mais de disposer l'Europe à prendre l'alarme sur notre supériorité réelle ou présumée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

2. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Dépêche.)
[N° 115]

Paris, 4/16 mars 1816.

Monsieur le comte,

J'ai déjà informé Votre Excellence que le mariage de Son Altesse Royale M[gr] le duc de Berry avec la princesse de Naples était définitivement arrêté.

La princesse se trouvant encore en Sicile, M. le comte de Blacas a reçu ordre de s'y rendre pour l'accompagner à son retour à Naples.

empêcher, et des événements[1] que l'on ne saurait prévenir amèneront d'autres combinaisons, et alors (même dans ce cas que Dieu veuille éloigner à jamais!) il sera encore très glorieux et très politique[2], d'être regardé une seconde fois par cette nation comme l'auteur de sa liberté et l'appui de son indépendance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Les ministres du roi croient que M. de Blacas continuera son séjour à Rome où il est nommé ambassadeur; ceux qui travaillent à un changement préféreraient au contraire qu'il conduisît la princesse à Paris, pour ensuite reprendre ses plans et sa faveur.

J'ai déjà rendu compte, dans ma dépêche sur la situation des affaires en France, du cas que l'on était autorisé à faire de toutes ces conjectures.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. *Le duc de Richelieu à l'empereur de Russie.*

Paris, 2/14 mars 1816.

Le général Pozzo aura déjà informé Votre Majesté de la marche des événements. Je ne puis vous cacher, Sire, que loin de gagner du terrain dans la direction que nous avons cru devoir prendre, nous nous éloignons toujours plus du but, celui de rallier les esprits à l'autorité oyale en éteignant les haines et calmant les passions. Apparemment que le talent de diriger les assemblées me manque tout à fait, mais la nôtre marche dans une direction absolument opposée à celle que j'aurais voulu lui donner. Il me semble qu'elle veut dérouter la révolution en sens contraire, ce qui doit amener des orages tout aussi à craindre que ceux à travers lesquels on a déjà passé. Le budget qu'on traite aujourd'hui se ressentira de ces agitations. A celui que nous avons proposé on en substitue un autre absolument différent et qui attaque par la base tout ce qui a existé jusqu'à cette heure. (*Le Duc de Richelieu, loc. cit.*, p. 467 et 468.)

2. *L'empereur de Russie au duc de Richelieu.*

Saint-Pétersbourg, 5/17 avril 1816.

Je ne cesse de prendre un intérêt bien vif à tout ce qui se fait chez vous, comme à tout ce qui vous regarde personnellement, et je vois avec une peine extrême que la marche *qu'on suit de part et d'autre* laisse beaucoup à désirer. Ce n'est certainement pas le moyen d'amener un bien être réel. (*Le Duc de Richelieu, loc. cit.*, p. 469.)

CXXXV

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 4/16 mars 1816.

Après un long silence, votre courrier du 1er mars nous a porté de tristes détails, mon cher Pozzo; on dirait que ce mois de mars est destiné à voir tour à tour rétablir et troubler la tranquillité du monde.

Vous recevrez encore aujourd'hui de bons arguments. La lettre de Wellington est poivrée! Dites-lui que j'en suis enchanté; on ne peut leur faire du bien que malgré eux, et en les tirant de leur sot aveuglement. Si cette crise ne finit pas par le renvoi de Vaublanc, j'augurerai mal de la stabilité des choses. Il faut qu'elles soient bien désespérées puisque *vous-même* voyez tout en noir. Dites, je vous prie, à Richelieu, avec mes amitiés, combien je prends part à tous ses chagrins.

Ma femme me charge de mille choses tendres pour vous, et moi je suis toujours à vous de cœur et d'âme.

CXXXVI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 116]

Paris, 9/21 mars 1816.

Monsieur le comte,

Un courrier expédié de Maubeuge le 5/17 mars doit avoir apporté à Votre Excellence mon expédition de la veille.

La discussion sur le budget paraît avoir pris une tournure susceptible d'amener un accommodement entre les députés et les ministres.

Après une discussion très animée de plusieurs jours, la commission de la Chambre a reçu ordre de se réunir. La majorité vient d'ordonner à son rapporteur de modifier le premier projet de la manière suivante :

1° Les bois ne seront point vendus ni rendus au clergé; ils continueront à être administrés comme propriété nationale;

2° La promesse de payement intégral, garantie par les lois précédentes aux créanciers de l'arriéré, sera maintenue;

3° Il leur sera délivré des bons, à mesure que leur créance sera reconnue et liquidée par la commission déjà existante à cet effet;

4° Les bons porteront un intérêt à 5 pour 100 qui leur

sera régulièrement payé jusqu'à ce que l'on avise aux moyens de rembourser ou de consolider le capital en entier ;

5° Ces bons ne seront pas négociables afin de ne pas charger la place d'effets qu'il est impossible de réaliser ;

6° Les créanciers pourront se faire inscrire sur le grand livre en prenant la rente au pair, s'ils le préfèrent. Le projet ainsi arrêté doit être présenté demain.

Cette nouvelle, répandue hier fort tard à la Bourse, a fait monter les fonds. Le public est avide de tout ce qui peut tendre à la conciliation, et on m'a assuré, qu'excepté quelques intrigants qui visaient à renverser le ministère, la majorité de la Chambre se réjouissait sincèrement de se voir tirée de la position extrême où on l'avait jetée.

Il existe des personnes qui ne voient dans cet arrangement que ce qu'il y a d'incomplet, par cela même que c'est un arrangement. M. de Talleyrand me disait hier qu'une marche pareille ne mènerait jamais à un remède radical ;

Que la république avait fini par les inepties des théophilanthropes; le directoire par l'avilissement de ses membres; Bonaparte par ses propres extravagances, et que *ceci* finirait également par l'impéritie de ceux qui prétendaient maintenant devenir ministres et s'emparer du gouvernement de la France ;

Que le seul moyen de les corriger et de les déconsidérer est de les mettre à l'épreuve. Il est bien sûr que, dans trois mois, ils seront obligés de céder la place à d'autres plus habiles, et qui méritent la confiance de la nation.

Il serait inutile de répéter ici les raisons qui s'opposent à ce système, et les dangers dont il est accompagné, indépendamment des vues qui peuvent l'avoir dicté; je les ai souvent exposées à Votre Excellence.

La loi sur les élections est maintenant devant la Chambre des pairs; les députés ont décidé qu'ils siégeraient encore pendant quatre ans; il sera proposé d'ajourner la question à la session prochaine, ce qui laisserait en vigueur la disposition de la charte ordonnant le renouvellement du cinquième, c'est-à-dire de quatre-vingts nouveaux membres. Ce sont ces deux points qui formeront l'objet du débat.

J'ai vu le roi hier au soir; il était mieux portant et très satisfait du projet d'accommodement. Son opinion est de consentir à écarter le renouvellement par cinquième pour la prochaine session; je lui ai fait des observations contraires. S'il garde la neutralité, la Chambre des pairs rejettera la proposition des députés et rendra un grand service au roi et à la France; sinon il sera difficile de l'emporter, mais on le tentera. A plus forte raison, le roi s'est constamment refusé à toute idée de dissoudre la Chambre; la famille royale s'y oppose encore davantage, s'il est possible. Le duc de Richelieu n'ose pas prendre sur lui l'embarras d'une nouvelle élection intégrale, et surtout la responsabilité des conséquences, au cas où les députés élus dans ce moment d'irritation se trouveraient dans des principes trop opposés au roi. Le duc de Wellington pense, de son côté, qu'on ne peut faire une demande formelle de ce genre; ainsi la mesure a été abandonnée et l'on s'est réduit à transiger avec la Chambre actuelle en attendant quelque

bénéfice du temps, et du cinquième qu'on espère faire renouveler.

Au milieu de la diversité d'idées et d'intérêts, et de la corruption qui règne, les partis simples et bons sont impossibles à prendre, surtout faute de points d'appui suffisants. Je supplie Sa Majesté l'empereur de vouloir bien ne pas perdre de vue cette triste vérité, toutes les fois qu'elle daignera juger de ma conduite. Nous sommes réduits à n'avoir d'autre but principal que celui de voir terminer la session, sans que le ministère soit changé ou obligé à des concessions qui le dégraderaient dans l'esprit de la nation dont il est l'espoir. On verra après, et avec plus de calme, ce que l'on pourra faire pour rendre le roi plus fort, seul moyen de rendre les autres plus sages.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 117]

Paris, 9/21 mars 1816.

Monsieur le comte,

La pièce ci-jointe, contenant la déclaration des principes secrètement convenus entre les députés formant la majorité de la Chambre, nous a été communiquée hier, à la conférence, par l'ambassadeur d'Angleterre, comme un document qu'il venait de se procurer d'une manière confidentielle.

Les observations sur cette déclaration m'ont été remises ce matin par la personne qui en est l'auteur, et à qui d'autres gens, qui ont participé à la déclaration, venaient de faire la même ouverture; elles me paraissent raisonnables et complètement décisives. On pourrait ajouter qu'un engagement pareil, pris d'avance, fait de l'Assemblée une secte, et détruit l'effet de toute discussion sur les délibérations qu'elle doit prendre.

Cette vérité se vérifie malheureusement à chaque instant, et Votre Excellence pourra aisément imaginer quelle action constante il faut employer pour que des gens associés de cette manière ne se précipitent pas dans tous les écarts, avec la violence et la ténacité qui résultent de la loi antérieure qu'ils se sont imposée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche)
[N° 126]

Paris, 2/14 avril 1816.

Monsieur le comte,

Mes rapports précédents ont dû se ressentir de l'incertitude qui régnait dans la marche de l'autorité, et de la difficulté de prévoir avec quelque probabilité l'issue des divisions qui agitaient les différentes branches de la législature ; j'ai donc été obligé de soumettre à Sa Majesté l'empereur l'histoire des partis, plutôt que celle de la

réorganisation de la France, et le mal que l'on s'efforçait d'empêcher encore plus que le bien qu'on aurait voulu opérer réellement.

Mes instructions générales et les ordres qui m'ont été transmis m'ont paru avoir en vue quatre objets principaux :

1° D'empêcher tout changement dans le ministère actuel par l'influence des courtisans, et de la majorité de la Chambre des députés qui s'est associée à leurs errements;

2° De se ménager tous les moyens possibles afin de réunir une législature moins passionnée que celle qui existe aujourd'hui;

3° De mettre obstacle à tout système de réaction et de gouvernement exclusif tendant à monopoliser l'autorité sous le nom de royalisme, et à la confier à des mains impopulaires et inhabiles;

4° Enfin de maintenir avec le duc de Wellington et les ministres des quatre cours alliées la bonne intelligence, utile aux intérêts de tous, et indispensable à leur influence et à leur dignité dans la situation délicate où ils sont placés.

Cette marche se trouvait diamétralement opposée à celle que les courtisans et les zélateurs royalistes voulaient adopter; et comme c'était de la présence de l'assemblée des députés que leur plan tirait toute sa force, la lutte est devenue plus vive à mesure qu'on se rapprochait insensiblement de la fin de la session.

J'ai rendu compte à Votre Excellence de la manière conciliatrice, quoique incomplète, dont s'était terminée la

question principale annexée au budget sous le titre de bois nationaux, autrefois biens du clergé, ainsi que la dette arriérée. N'ayant pu parvenir à renverser ainsi l'administration, ceux qui voulaient à toute force un changement, l'ont attendu de la mesure prise par les députés, d'éluder les dispositions de la charte qui ordonne le renouvellement du cinquième pour la session prochaine.

Les ministres n'auraient pu y consentir, non seulement sans se dégrader dans l'opinion du public, mais encore sans se préparer des obstacles, beaucoup plus sérieux, s'il était possible, que ceux qui ont fait tant de mal à a France durant la session actuelle. Ne pouvant éviter a tentative de la majorité des députés, la résolution fut prise de l'arrêter à la Chambre des pairs. Le combat a été très vif et très obstiné; chacun prévoyait que si le ministère succombait dans une question aussi décisive devant les deux Chambres, sa dissolution était inévitable. Si une telle perspective encourageait les royalistes exagérés, d'autre part elle réunissait des modérés résolus à enlever à ces derniers un triomphe qui serait devenu funeste à tous. Après une discussion fort courtoise quoique très animée, les pairs rejetèrent la proposition des députés par une majorité de 92 voix contre 17. Ce résultat occasionna une satisfaction universelle dans la capitale. Paris n'est pas la France, mais il sert à indiquer l'opinion générale, puisqu'il contient en quelque sorte les représentants de tous les intérêts, de tous les sentiments, de toutes les erreurs, de toutes les vertus et de tous les vices du royaume.

On a vu avec peine que les personnes employées à la

cour, à quelques exceptions près, ont voté contre le duc de Richelieu; les capitaines des gardes du corps qui étaient présents à la Chambre sont de ce nombre. Les maréchaux qui commandent la garde royale ont appuyé le ministre; cette circonstance caractérise, à mon avis, la disposition des esprits plus qu'aucune autre, et je n'ai pas manqué d'en faire sentir toute l'importance.

Durant la discussion, le roi a refusé de manifester son opinion personnelle; ce silence a prêté a des interprétations que chacun tournait à l'avantage de son système.

La manière dont venait de finir une discussion que les meneurs antiministériels regardaient comme un moyen immanquable de s'emparer du gouvernement, les jeta dans une irritation proportionnée à leur surprise. Les principaux députés qui dirigent la majorité de la Chambre, se réunirent en particulier et décidèrent de déclarer la patrie en danger ; cette proposition, annoncée formellement dans un moment de fureur, fut regardée comme trop absurde après réflexion faite, d'autant plus que le roi leur fit savoir indirectement qu'il n'aurait jamais reçu une adresse semblable.

Réduits à l'impuissance d'accomplir leur projet, ils députèrent alors d'une manière amicale vers les ministres pour préparer une loi tendant à régulariser l'élection du cinquième, jusqu'à ce que celle destinée à fixer les formes d'éligibilité fût définitivement arrêtée. Le duc de Richelieu s'y prêta et la rédaction en fut faite d'un commun accord, mais à peine la loi fut-elle présentée à la Chambre que l'on y ajouta un amendement par lequel aucun renouvellement ne devrait avoir lieu qu'en cas de dissolution

totale, ce qui tendait à éviter le renouvellement par cinquième, et à regagner le point qu'on venait de perdre.

A l'ouverture de la discussion il s'éleva une question d'ordre à laquelle le président, M. Lainé, fut obligé de prendre part. Votre Excellence en trouvera les détails affligeants et scandaleux dans le journal ci-joint[1]. Ce personnage, respectable à tant d'égards, se trouva réellement insulté; son indignation l'entraîna à quitter le fauteuil qu'il n'aurait plus voulu réoccuper sans les ordres qu'il a reçus depuis.

Une telle scène affecta le roi, embarrassa les princes et confondit même les députés, étonnés de l'irritation qu'ils avaient excitée contre eux dans le public. L'intérêt personnel et l'amour-propre engagés, les décidèrent néanmoins à persister dans les altérations qu'il leur convenait d'ajouter à la loi convenue avec les ministres, mais, au moment où elle fut présentée au roi ainsi amendée, Sa Majesté, d'après le conseil de son cabinet, au lieu de la renvoyer à la Chambre des pairs pour y être discutée, a répondu qu'elle aviserait, et a saisi cette occasion pour exhorter les députés à mettre fin au budget, travail qu'on lui a promis de terminer dans le courant de la semaine.

Après avoir tracé dans ce rapport et dans ceux qui l'ont précédé le précis des événements qui, depuis six mois,

1. Il s'agit d'une scène qui éclata à la Chambre des députés dans la séance du 9 avril. M. Lainé, président de la Chambre, ayant voulu interdire à M. de Villèle la lecture du rapport sur le projet de loi électorale, parce qu'il n'avait pas été annoncé à l'ordre du jour conformément au règlement, la question fut mise aux voix. La majorité s'étant prononcée contre M. Lainé, le président quitta la salle en déclarant que sa santé ne lui permettait pas de continuer ses fonctions.

ont plus servi à dévoiler les passions, que la sagesse, chez la plupart des personnes appelées à réorganiser et à calmer la France, je crois de mon devoir d'exposer en même temps la situation dans laquelle nous allons nous trouver à la fin de cette session.

Les Chambres seront prorogées au 1er octobre, afin de se ménager quelques mois d'avance pour préparer le budget de 1817.

Les ministres continueront leurs fonctions, et aucun changement n'aura lieu par l'influence des courtisans. Le comte de Blacas prolongera son séjour en Italie et acceptera probablement l'ambassade de Rome.

La réaction projetée par les exagérés a été éludée, du moins à l'égard des questions essentielles ; il sera nécessaire d'en écarter, à l'avenir, même la possibilité, et de produire cette conviction dans l'esprit de tous les Français.

L'union dans la marche des ministres des cours alliées n'a jamais été altérée, et les ordres reçus sur la nécessité de conserver la meilleure intelligence avec le duc de Wellington ont été exécutés avec scrupule, et je dirai avec le succès le plus complet.

La situation que je viens d'exposer, quoique différente de celle où l'imprudence et l'erreur ont menacé de jeter le royaume, est néanmoins bien loin des avantages qu'on aurait pu obtenir sans les difficultés et les obstacles dont je n'ai cessé de rendre compte à Votre Excellence. Si l'état de choses dans lequel nous allons nous trouver inspire quelque confiance, c'est qu'il n'est point assez mauvais pour ne pouvoir s'améliorer. Une des sources principales de désordre a été la composition hétérogène du ministère ;

la défection du ministre de l'intérieur a paralysé l'influence de la couronne sur les Chambres.

Le duc de Richelieu doit donc ôter le portefeuille à M. de Vaublanc ; le remplacer à la satisfaction générale est chose plus difficile. Malgré la répugnance des exagérés, M. le baron Pasquier est celui auquel il serait le plus sage de confier une branche aussi étendue et aussi essentielle de l'administration publique.

M. Barbé-Marbois, garde des sceaux, est sans talent et sans popularité véritable ; les modérés rendent justice à sa probité et à ses bonnes intentions ; les puristes le détestent ; et tous conviennent que son incapacité et ses liaisons de famille avec l'architrésorier Lebrun le rendent impropre pour une place aussi délicate.

M. Lainé étant décidé à renoncer à la présidence de la Chambre, il n'existe pas d'homme en France plus digne de diriger l'administration de la justice et, qui réunirait davantage tous les suffrages ; ceux mêmes qui ne le désireraient pas n'oseront jamais élever la voix contre lui.

Si on pouvait décider le roi à changer le ministre de la marine, le cabinet ferait sans peine quelque meilleure acquisition ; quant au ministre de la guerre, il a beaucoup de défauts et peu de moyens. Cependant, quoique tous les deux ne soient pas des appuis, il n'est pas impossible de s'entendre jusqu'à un certain point avec eux.

Le ministère ainsi réformé acquerra beaucoup de force. Après avoir ainsi prouvé sa consistance, il lui faudra s'occuper de la Chambre des députés. Le roi doit au moins procéder à l'élection du cinquième avant la session prochaine. Les corps électoraux existants sont si limités qu'il

serait difficile dans ce moment de répondre du résultat; d'ailleurs les opinions diffèrent selon les départements.

Il existe une grande question sur laquelle on sera appelé à délibérer, savoir : la dissolution et la réélection entière de la Chambre actuelle des députés. Le roi ne s'y déciderait qu'avec la plus grande répugnance. Le duc de Wellington, le duc de Richelieu lui-même, considèrent la mesure comme trop hasardée; quant à moi, si j'osais mettre mon opinion en balance avec celle de pareils personnages, je ne craindrais pas les risques qu'ils paraissent appréhender. Une seule particularité me fait hésiter, c'est le défaut de loi sur l'éligibilité; cette circonstance offre deux inconvénients majeurs: l'un, que la nouvelle Chambre serait, ainsi que l'actuelle, une représentation nommée par des collèges électoraux incomplets et imparfaits; l'autre, que les élections seraient incertaines, attendu que les intérêts de l'Etat et l'opinion de la nation ne se trouvent pas aujourd'hui suffisamment compris par les électeurs. Faire l'épreuve d'un cinquième dans cet état d'imperfection, n'amènera pas de grands inconvénients, quels que soient les choix ; mais si on avait le malheur d'échouer sur le tout, on risquerait un désastre, parce qu'une seconde dissolution, en appelant aux mêmes collèges électoraux, amènerait les mêmes résultats.

Sans anticiper sur les événements ni précipiter les jugements sur des hypothèses, la prudence exige de marcher avec mesure. Le ministère examinera les avantages qu'il tire de son existence conservée, ceux qui doivent provenir de sa propre réforme, l'influence qu'il aura sur l'esprit du roi, l'éloignement dans lequel il pourra tenir les princes,

le découragement des courtisans et des députés qui se sont flattés de s'emparer de l'autorité, enfin les dispositions générales du peuple. Votre Excellence me permettra d'ajouter qu'en se rappelant les difficultés qu'on a vu se multiplier sans mesure pendant les six mois qui viennent de passer, il n'est pas, à mon avis, indifférent, de se trouver à même de faire des expériences qui présentent encore tant de données probables de succès [1].

Parmi toutes les conséquences de la division des esprits durant la session actuelle, la plus fâcheuse est sans contredit la pénurie des finances ; le travail du ministère ayant été presque entièrement bouleversé par la Chambre, le crédit et le revenu ont été atteints à la fois. Malgré tous ces inconvénients, j'ose encore espérer que si le duc de Richelieu peut assurer le public de sa consistance ministérielle, il trouvera dans le respect et la confiance qu'il

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

(*Lettre particulière.*)

Paris, 8/20 avril 1816.

Les intrigants et les députés qui se laissaient conduire par eux nous ont occasionné beaucoup d'inquiétude. Heureusement que leurs erreurs n'ont pas prévalu. Le roi les a arrêtés et les a fait renoncer, au moins pour le moment, à s'emparer de l'autorité.

La tranquillité règne passablement et se consolidera du moment que l'universalité de la nation sera tirée de cette incertitude dans laquelle la tiennent encore la mémoire des événements passés, la pétulance des royalistes exagérés, et la malignité des révolutionnaires qui existent encore ; ceux-ci seront beaucoup moins à craindre, lorsque ceux qui ne le sont pas se conduiront avec plus de prudence.

La question des finances présente beaucoup de difficultés ; les dépenses sont énormes, et celles qui tiennent aux contributions étrangères doublement onéreuses, parce que le numéraire est exporté ; il faudrait trouver le moyen de s'aider un peu par le crédit, et alors le succès serait certain.

inspire des ressources qui lui permettront de faire face aux dépenses courantes, jusqu'à ce que l'expérience ait convaincu les députés, que leur budget est évidemment insuffisant.

Le pays est généralement tranquille, quoiqu'il soit loin d'être uni. Il est très remarquable qu'on ne signale pas de crimes ou de violences commis par les militaires licenciés; je suis même assuré qu'ils se surveillent réciproquement, et qu'ils conservent une sorte de point d'honneur et d'esprit de corps dont il faudrait tirer parti, si l'on avait les moyens pécuniaires de réunir les plus désœuvrés aux légions départementales; mais le manque d'argent, l'effet de l'exportation exorbitante du numéraire et des dépenses extraordinaires, le soutien de l'armée d'occupation, suspendent le plus grand nombre des opérations utiles à l'intérieur.

Au milieu de toutes ces difficultés, la France a non seulement besoin de la sagesse de ceux qui gouvernent au dedans, mais encore de l'intérêt constant et de la bienveillance de ceux qui la protègent au dehors; aucune puissance au monde n'influera plus sur les destinées du royaume que Sa Majesté l'empereur Notre Auguste Maître. La conviction où la nation française est qu'il veut la sauver, forme la base de ses espérances; le roi la partage entièrement, et sa famille, quoique entraînée plus qu'il ne conviendrait dans des préjugés que la prudence désapprouve, ne voit la consolidation de la dynastie et du royaume que dans la générosité et la constance d'un si grand protecteur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXXXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 2/14 avril 1816.

Mon cher comte,

Mes rapports vous paraîtront longs jusqu'à l'ennui, et moi j'ai la prétention de vous épargner cent mille choses qui vous égayeraient encore moins. Imaginez-vous ma position entre les fous et les coquins ! Il a fallu tenir bon pour éviter une confusion universelle. Si le salut de la France n'était pas lié à la tranquillité du monde entier, la besogne aurait été trop pénible et souvent très désagréable, mais le but est si grand, si nécessaire, qu'il faut prendre sa patience et son courage à deux mains, et triompher de la vertu comme nous avons fait du vice.

Nous attendons la duchesse de Berry au commencement du mois prochain. C'est un mariage en miniature. Quand on pense au nôtre !

CXL

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)

Paris, 18/30 avril 1816.

Monsieur le comte,

Le budget voté à la Chambre des députés a été agréé par celle des pairs dans la séance d'avant-hier, après cependant un rapport très circonstancié qui en relève les défauts, et qui indique ceux qui devront être corrigés à la législation prochaine.

La Chambre des députés a été prorogée aujourd'hui jusqu'au 1er octobre. Aucune loi sur le nouveau mode d'éligibilité n'ayant été votée, et le roi ayant rejeté la proposition qui tendait à conserver[1] en entier les députés actuels,

1. *Le duc de Richelieu à l'empereur de Russie.*

Paris, 28 avril/10 mai 1816.

La Chambre des députés, composée en très grande majorité d'hommes honnêtes et animés du désir du bien, mais sans aucune expérience des affaires, et passionnés, se jeta bientôt dans une exagération qui pouvait nous mener aux plus grands malheurs... Que pouvions-nous faire au milieu de ce choc des passions? Dissoudre la Chambre et en convoquer une autre. Avec l'effervescence générale, nous n'avions que deux chances à courir : ou de voir les révolutionnaires s'emparer des élections et nous tombions dans une extrémité encore plus dangereuse ; ou bien que le même parti qui avait élu les députés actuels prévalût

leur renouvellement par cinquième dans les collèges électoraux existants reste de droit, et aura lieu pendant la prorogation.

Les amendements ajoutés par les députés à la loi concernant l'entretien et le salaire du clergé ont été rejetés ; je me réserve d'entrer dans de plus amples détails au moment où je pourrai expédier le courrier. C'est le ministre de Prusse qui veut bien se charger de faire parvenir ce paquet; je le recommande aux soins de M. d'Alopeus.

Il est probable que le roi signera dans la journée le renvoi de M. de Vaublanc. C'est M. Lainé qui le remplacera au ministère de l'intérieur.

M. Barbé-Marbois sera également renvoyé; le ministère de la justice sera confié pour le moment au chancelier, M. Dambray.

On a le projet de créer des sous-secrétaires d'État, afin de faciliter la marche de l'administration des différents départements, et de fortifier le ministère par de nouveaux employés qui seront pris dans les Chambres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

encore dans les élections et alors nous aurions eu ou la même Chambre, ou une semblable, plus l'irritation que sa dissolution lui aurait causée... Restait à proroger la Chambre et à gouverner sans elle jusqu'à des temps plus tranquilles. C'est ce qu'il eût été possible de faire si les besoins de finances eussent été moins impérieux. Mais comment demander au peuple français près de deux cents millions de plus, sans le concours de ses représentants ?... Il fallait donc nous borner à louvoyer, à tâcher d'empêcher le mal, à prévenir une trop forte réaction, et à sauver l'autorité royale des nombreuses attaques qu'on lui portait. Nous n'avons pas réussi à obtenir tous ces avantages, mais nous pouvons nous flatter d'en avoir atteint une partie... (*Le Duc de Richelieu*, *loc. cit.*, p. 470 et 471.)

CXLI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 147]

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le comte,

Si cette expédition ne précède pas à Pétersbourg celles que j'ai recommandées à M. d'Alopeus et que je joins ici *par duplicata*, Votre Excellence sera déjà informée que le conseiller de cour Barclay de Tolly n'arriva que le 15/27 avril. Le *Feldjäger* expédié au comte Woronzow ne m'a également remis qu'avant-hier la réponse dont il était chargé, par laquelle Votre Excellence veut bien m'accuser la réception de toutes les miennes jusqu'au n° 121 inclusivement.

Le premier courrier me parvint dans le moment même où on agitait le renvoi des Chambres et l'exécution du plan que j'avais eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence dans mon expédition du 2/14 avril. Les ordres et les instructions que je venais de recevoir ne pouvaient que contribuer à ce dénouement. Mon premier soin fut donc d'en instruire le duc de Richelieu, et de communiquer au roi, immédiatement après, les vues manifestées par Sa Majesté l'empereur sur les affaires intérieures de la France, et les sentiments pénibles que faisaient naître sans cesse les exagérations de la majorité des députés, les erreurs

d'une grande partie de la cour et la faiblesse de tous. Je fis remarquer à Sa Majesté avec quel soin notre cabinet veillait au maintien de la restauration, et aux intérêts présents et futurs de la France ; je lui développai le système qu'on venait d'adopter sur les affaires politiques en général, et principalement sur celles de l'Allemagne et de l'Italie, et je priai le roi de considérer que tant de générosité ne pouvait continuer, et encore moins atteindre le but proposé, sans trouver dans son gouvernement un appui solide qui ne saurait résulter que de la marche sage et mesurée qu'on avait si souvent conseillée, la seule propre à amener la réconciliation des esprits et à rendre à l'État sa force et sa splendeur.

Il serait inutile de répéter ici ce que j'ai dit si souvent à ce sujet ; mais je me permettrai d'assurer à Votre Excellence qu'aucune observation ne fut négligée de mon côté pour inspirer au roi une juste idée de sa situation, de ses dangers, et de la nécessité de prendre le parti de s'en délivrer.

La violence extrême des députés avait déjà décidé Sa Majesté, depuis quelques jours, à leur témoigner sa désapprobation formelle. Le rejet de la clause ajoutée par eux à la loi sur le nombre de collèges électoraux, en vue d'éviter le renouvellement du cinquième pour la session prochaine, et celui des amendements intercalés dans un autre projet, avec le dessein de donner au clergé l'administration des biens non vendus, annonçaient assez que le roi se prononçait contre leurs exagérations.

De leur côté, les personnes les plus éclairées de la Chambre des pairs avaient décidé de profiter de l'occasion

du rapport sur le budget, pour faire indirectement un manifeste contre les modifications adoptées en général, surtout à l'égard des finances, par les députés. Ce travail fut confié à M. Garnier, ancien sénateur, qui s'en acquitta avec succès.

Tous ces actes réunis et l'assentiment universel du public avaient donné du relief au gouvernement. Le duc de Richelieu résolut de renvoyer la Chambre pendant que ces impressions duraient encore ; en conséquence le roi déclara, d'après les formes constitutionnelles, que la session de 1815 était close, et que celle de 1816 s'ouvrirait le 1er octobre.

Les meneurs parmi les députés, qui ne s'attendaient pas aussi promptement à cette mesure, en furent déconcertés ; mais le plus grand nombre a été satisfait de retourner à ses occupations.

Le lendemain, le ministre principal proposa au roi le renvoi de M. de Vaublanc, et son remplacement par M. Lainé ; il ajouta celui de Barbé-Marbois avec la proposition de rendre au chancelier Dambray, les sceaux qui n'auraient dû jamais être séparés de sa charge, et de lui confier par intérim le portefeuille de la justice, en attendant un autre choix définitif.

Des considérations relatives à la protection ouverte que Monsieur accordait au ministre de l'intérieur engagèrent le roi à différer ; mais il donna sa parole de le renvoyer avant la tenue du premier conseil ; en effet, cette décision a été publiée le 20 avril/2 mai.

Le duc de Richelieu se trouve maintenant, pour ainsi dire, plus ministre qu'il ne l'a été jusqu'à présent : premièrement,

parce qu'étant resté le maître, après la lutte engagée avec la Chambre, il est fortifié dans l'opinion par le succès; et ensuite, parce que le renvoi de M. de Vaublanc prouve, non seulement sa victoire, dans l'esprit du roi, sur toutes les intrigues de cour, mais lui associe M. Lainé, homme d'un caractère antique, essentiellement populaire, et envers lequel la malignité de tous les partis est forcée de se taire.

Le président du conseil peut donc compter sans réserve sur la coopération des ministres de la police, de l'intérieur et des finances. Il nommera à la justice le personnage qui lui conviendra, et je suis bien aise de voir qu'il a beaucoup d'espoir de réunir à lui le chancelier, le duc de Feltre, et M. Dubouchage, quoiqu'on doive s'attendre à voir toutes les intrigues des courtisans se tourner maintenant vers ceux-ci. La nécessité de s'occuper de la Chambre des députés, lorsqu'elle se trouve assemblée, a décidé d'instituer des sous-secrétaires d'État attachés à chaque département, comme on le pratique en Angleterre, excepté cependant pour les affaires étrangères, la police et la marine. Le choix, exclusivement dépendant du duc, devrait se faire de manière à se rattacher des hommes habiles et de quelque influence.

L'intervalle qui existe entre le moment actuel et la convocation des Chambres, aura besoin d'être employé à rassurer les esprits et à fortifier l'administration. Le duc de Richelieu se propose de faire ordonner par le roi la destruction de tous les actes qui contiennent les rôles personnels, les signatures et les adresses relatives aux événements les plus odieux de la révolution; il en est une infinité dans

chaque département qui ont échappé au *Moniteur*, et qui seront ainsi ensevelis dans l'oubli.

Le ministre de l'intérieur s'occupera de la réélection du cinquième des députés, et veillera à obtenir de meilleurs choix. L'administration civile du clergé retournera au département dont elle doit dépendre.

On travaillera au budget de 1816 pour en faire la première occupation de la Chambre au moment de sa réunion, et on cherchera à résoudre le problème très difficile du mode d'élection.

C'est ainsi que les ministres se proposent de se présenter aux Chambres à la session prochaine. Investis de la confiance entière du roi, forts de leur union et de leur conduite à la fois ferme et populaire, s'ils y ajoutent de la sagacité personnelle, leur succès paraît devoir être certain.

Avant de terminer ce rapport, je supplie Votre Excellence de me permettre de lui rendre compte en général de ma situation et de ma conduite durant la lutte qui vient au moins de s'apaiser :

Quoique représentant la puissance et les intérêts du plus grand monarque de l'Europe, et armé de tous les avantages que peuvent procurer la sagesse et la générosité de Notre Auguste Maître envers la France, il m'a été néanmoins impossible de parer à cette infinité d'inconvénients, qui dérivent dans ce pays de la nature des choses contre lesquelles il a fallu et il faudra probablement lutter encore;

Un roi avec des lumières, de bonnes intentions et des sentiments de clémence, mais avec une santé caduque, habitué depuis de longues années à vivre dans des rapports de famille, et susceptible d'être entraîné par ses vertus et

ses qualités d'homme privé dans les fautes du souverain et de l'homme public;

Un successeur rempli d'humanité et de religion, mais irrité des trahisons et des défections qui ont amené la dernière catastrophe, et créant de nouveaux dangers par les précautions qu'il veut prendre;

Un ministère formé, sans plan et sans accord préalable, de gens qui ne se connaissaient pas ou se connaissaient très peu;

Une représentation de gentilshommes persécutés depuis vingt-cinq ans, rappelés par la combinaison la plus bizarre, sous l'influence de Talleyrand et de Fouché, et ceux-ci victimes, avec leurs nombreux satellites, de leur perversité et de leurs imprudences, sans avoir perdu cependant ni le pouvoir de nuire ni le désir de se venger;

Une nation sans aucune idée fixe de gouvernement, où les liens de la religion sont faibles et ceux de la morale presque nuls, ayant dans son sein une population de six cent mille individus qui ne savent pas s'accommoder à l'idée que l'on peut vivre sans emploi militaire ou civil, et, dans cet état, soumise à une dépense effective de 950 millions dans l'année, menacée à main armée de nouvelles exigences, à titre de liquidation, au moins pour la même somme;

Des étrangers, comme Votre Excellence le verra et comme elle peut encore plus le conjecturer, jaloux pour la plupart de l'influence de Notre Maître, surtout dans ce pays, des projets qu'on lui suppose, et encore plus des vertus et de la gloire qu'on lui envie.

C'est à travers ces difficultés qui s'accumulaient sans

cesse et qui se multipliaient par mille accidents journaliers, qu'il a fallu marcher en évitant les extrêmes dont nous n'avions pas la force de faire usage, pour arriver où nous sommes, c'est-à-dire à la conservation du même ministère et du même plan.

Si j'avais voulu me mettre plus en avant et prescrire des mesures dont il ne m'appartenait pas ensuite de diriger les conséquences, tout le monde m'aurait abandonné et je n'aurais fait qu'ajouter à la confusion qui régnait, compromettre la dignité de la couronne et donner dans les pièges de M. de Talleyrand, qui n'attendait que quelque événement extraordinaire *pour reprendre l'influence qu'il a perdue, et les incidents inévitables qui en seraient résultés dans un pays aussi agité que la France*, pour paraître de nouveau dans l'arène, animé de vengeance contre notre cour.

Le duc de Richelieu, de son côté, m'a protesté qu'il n'aurait jamais risqué de dissoudre la Chambre et de s'exposer aux dangers d'une réaction plus dangereuse encore. Il m'a surtout conjuré sans cesse de ne rien faire qui pût justifier les reproches de ses ennemis et de ceux de la Russie, qui emploient tant de malignité à le faire considérer commme l'agent d'une puissance étrangère.

Le duc de Wellington, après sa lettre au roi, s'est abstenu de toute autre démarche ultérieure, et les dispositions de mes collègues qui tous venaient de ratifier les traités, n'étaient pas une base assez solide pour risquer de m'engager dans des difficultés extraordinaires d'où je n'aurais pu me tirer que par leur coopération.

C'est l'idée que j'ai de l'immense responsabilité à

laquelle je me trouve soumis, qui m'a décidé à entrer dans quelques détails bien incomplets sur les difficultés de ma position, et l'esprit qui a guidé ma conduite, à une si grande distance de la source où j'aurais pu demander les ordres à mesure des événements.

En la mettant aux pieds de Sa Majesté l'empereur, je prie Votre Excellence de m'obtenir son indulgence accoutumée, et j'ai l'honneur d'être, etc.

CXLII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 148]

Paris 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le comte,

J'ai porté à la connaissance du roi, dans une audience particulière que j'ai demandée à cet effet, le rescrit impérial du 18 mars contenant le développement des principes qui ont dicté l'acte du 14 septembre dernier, entre Sa Majesté l'empereur et les souverains de Prusse et d'Autriche[1].

Après la lecture du rescrit en original, je n'ai pas manqué d'ajouter de vive voix les nouvelles explications que Votre Excellence m'a mis à portée de connaître moyennant la communication du rescrit destiné à être présenté aux cours qui n'ont pas encore accédé à cette alliance. J'ose l'assurer que rien n'a été négligé de ma

1. Le traité de la Sainte-Alliance.

part pour faire sentir la grandeur et la pureté des intentions qui ont présidé à cette confédération morale et religieuse, celles des motifs de sa publication, et enfin le bien qui doit en résulter pour le monde, sous tous les rapports.

Le roi m'a dit qu'ayant été le premier souverain, parmi ceux qui n'avaient pas concouru immédiatement à cette Sainte-Union, à qui Sa Majesté l'empereur avait voulu en faire la communication, il en avait également apprécié les principes et les avantages, et s'était décidé à y accéder, non seulement sans hésitation, mais encore avec empressement;

Qu'aucune circonstance ni aucune réflexion ultérieure n'avaient diminué la juste impression qu'il en avait reçue dès le commencement, et qu'il aimait à témoigner combien il est décidé d'y persister sans modification quelconque;

Que les bruits répandus par l'ignorance ou la malignité à ce sujet, n'avaient nullement attiré son attention et étaient à peine parvenus jusqu'à lui, et que dans tous les cas, ils ne trouveront jamais aucun accueil de sa part.

J'observai à Sa Majesté que c'était particulièrement à Constantinople, qu'on avait cherché à présenter cette alliance comme dictée par l'exaltation de notre religion contre celle des Turcs, et, en conséquence, comme capable d'entraîner dans des guerres et d'affecter les intérêts politiques de la Porte. Le roi m'a assuré qu'il donnerait des ordres à son ambassadeur, le marquis de Rivière, pour détruire, autant qu'il sera en son pouvoir, toute fausse impression, et employer son crédit et son influence afin que le Divan parvienne à apprécier et à saisir l'esprit de

paix que, sous les auspices de la Providence, Sa Majesté l'empereur a inspiré, et conservera en Europe.

Tous ces sentiments, le roi est prêt à les avouer de la manière la plus solennelle et la plus authentique, et Sa Majesté m'a dit qu'elle s'empressera d'en offrir le témoignage formel dès qu'on le désirera, et dans les termes qui seront jugés le plus convenables.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXLIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

Dépêche.
[Nº 150]

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le comte,

Il est parvenu à ma connaissance que le prince de Metternich a écrit de Vérone au général Vincent, en date du 29 mars, une dépêche conçue dans les termes suivants :

Nous ne doutons pas que l'accord qui paraît exister entre les ministres des quatre cours, surtout en ce qui tient aux affaires de France, ne continue à subsister ; si cependant, contre toute attente, il s'établissait quelque point de divergence dans votre manière de voir et de juger les choses, dans les démarches à faire auprès du gouvernement français, nous désirons dans ce cas, que vous vous teniez strictement sur la même ligne que le duc de Wellington et l'ambassadeur d'Angleterre, auxquels nous vous autorisons à communiquer confidentiellement la présente dépêche.

La teneur et l'esprit de ce paragraphe prouveront à Votre Excellence combien j'ai besoin de ne rien hasarder

qui pourrait ne pas se trouver conforme aux opinions des autres, dans la crainte d'être mal soutenu, ou de compromettre la dignité et les intérêts de notre cour, et de voir les difficultés de nos divisions s'ajouter à celles que la France apporte en si grand nombre à sa propre réorganisation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXLIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 159]

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Monsieur le comte,

La vivacité et la légèreté des esprits dans cette capitale, sont toujours prêts à saisir les bruits les plus absurdes. Votre Excellence sera étonnée lorsqu'elle apprendra que, depuis trois semaines, le public n'a été occupé que de guerre entre la Russie et l'Angleterre, de celle qu'on supposait déjà commencée contre les Turcs, et de mille autres extravagances. Les plus avisés formaient déjà des ligues et des alliances : d'un côté, notre cour, celles de Prusse et des Pays-Bas, avec le projet de mettre le prince d'Orange sur le trône de France; de l'autre, l'Angleterre et l'Autriche. Le parti que la France devait prendre était indiqué selon les factions; les uns auraient proposé au roi de se jeter dans les bras de l'Angleterre

contre la Russie, les autres ne lui laissaient aucun espoir. Ce sont les journaux des Pays-Bas et les pamphlets venant de Bruxelles qui alimentent toutes ces absurdités; la tolérance qu'on leur accorde dans ce pays, était citée comme un symptôme de connivence. Déjà lord Wellington avait cessé de commander les troupes russes, et les armées alliées allaient se diviser en corps séparés, pour devenir bientôt ennemies.

Dans ce tourbillon d'inepties et de malignités, on voyait les hommes qui y croyaient le moins, avoir l'air d'y ajouter foi avec ceux qui se laissaient induire en erreur. M. de Talleyrand en a mystifié un nombre considérable.

Le temps et l'évidence ont fait évanouir tous ces calculs, mais ils ont duré au delà de toute raison; c'est le motif qui m'a décidé à ne pas négliger d'en faire mention à Votre Excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CXLV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 29 avril/10 mai 1816.

Mon cher comte,

Je vous remercie de votre bonne lettre, et partage tous les sentiments qu'elle renferme; ma position est difficile et pénible. Si quelque chose pouvait la rendre accablante,

ce serait d'être jugé avec trop de sévérité. J'ai fait tout ce qui me paraît convenir le mieux au service et au bien général, et qui se rapporte le plus à mes ordres. Mes dépêches contiennent toute la vérité ; je prévois l'impression qu'elles doivent faire, mais dans des cas aussi graves, le devoir exige de ne pas dissimuler ni atténuer ce qui est ; l'expédition portée par Grégoriew a pu vous offrir une perspective moins mauvaise, celle-ci la confirme. Je suis entré dans quelques détails sur l'esprit qui m'a guidé. A la distance où vous êtes, comment vous consulter au milieu de la succession de faiblesses, d'intrigues et de crimes que chaque jour enfante dans ce malheureux pays, et surtout dans cette Babylone?

Notre favori Pasquier, mal arrangé d'une chute de cheval, s'est laissé mystifier par Talleyrand. Celui-ci voulait le renvoi de Richelieu, n'importe comment et par qui. Prévoyant que Pasquier était désigné comme ministre dans le plan qu'on avait de renvoyer Vaublanc et Marbois, il lui a conseillé des démarches qui ont déplu au duc, et qui ont rendu leur rapprochement assez froid pour le moment. Pour moi je voudrais voir Pasquier dans le ministère, parce qu'il représente un certain parti, et certains intérêts dans le sens modéré.

Veuillez croire, etc.

CXLVI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Paris, 2/14 mai 1816.

Mon cher Pozzo,

Vos dernières dépêches, quoiqu'un peu plus rassurantes, ne l'ont pas paru encore suffisamment pour retenir les fortifiants que nous avions préparés[1]. La pilule est forte, mais il faut absolument la faire avaler à ceux que rien ne peut tirer d'un si funeste aveuglement. Dieu veuille que le ministère prenne la forme que vous nous présagez; mais j'ai de la peine à croire que vous parveniez à dé-

1. *Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.*

19 avril 1816.

Quant à votre mission, c'est une mesure de précaution qui fait la base de toute l'expédition. L'empereur désire donner acte de ses observations sur la marche de la législature actuelle. On se propose, par ce moyen, de faire connaître aux alliés et même à la cour des Tuileries toute l'impression qu'ont produite sur l'esprit et sur la conscience de l'empereur les exagérations du royalisme. Ce sera le temps, ce seront les événements qui détermineront les mesures ultérieures. Si on a trouvé *bon de ne point nous écouter*, il n'est pas mal qu'on sache *que nous sentons bien de n'avoir point été écoutés*. Je préfère cette précaution à toute autre. Elle écarte un dilemme qui serait coupable. Elle ne donne lieu à aucune mesure précipitée parce qu'elle laisse la chance ouverte à toutes celles que la prudence pourra suggérer en temps et lieu.

cider le roi à faire quelque réforme utile, tant il me paraît subjugué par le parti exagéré.

Je vous conjure, cher Pozzo, d'être impartial jusqu'à la pédanterie dans vos rapports, car il ne faut pas vous dissimuler toute l'étendue de votre responsabilité. C'est l'empereur qui a prêté l'appui principal à la cause de la légitimité; il faut donc qu'elle devienne réellement un moyen d'ordre et de tranquillité, et non une source de bouleversement et de réaction, sans quoi elle ne différerait en rien, dans ses effets, de l'usurpation. Mais en voilà assez sur cet inépuisable chapitre, sur lequel on vous envoie des volumes dont je vous invite à ne point déguiser une ligne à ceux que cela concerne. S'ils sont à sauver, c'est encore là le seul moyen.

Adieu, cher Pozzo, frappez fort et ne perdez pas courage.

CXLVII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 31 mai/12 juin 1816.

Je ne saurais, mon cher Pozzo, vous laisser ignorer que les changements [1] dans le ministère ont fait grand plaisir ici, comme tout ce qui peut consolider le crédit de Richelieu. L'Autriche a donné l'ordre d'appuyer toutes

1. M. Lainé avait remplacé M. de Vaublanc au ministère de l'intérieur, et le ministère de la justice avait été confié au chancelier Dambray, qui y succédait à Barbé-Marbois.

les démarches qui doivent tendre à soutenir ce ministère. J'augure donc les meilleurs effets de vos efforts combinés. Les mouvements séditieux et les conspirations de Paris nous donnent encore quelques inquiétudes ; mais si le Gouvernement agit avec sévérité et justice, je ne doute pas que ces événements ne puissent tourner à son profit. Nous venons enfin d'accrocher un moment d'été ; faites en sorte que nous le passions avec calme [1]. Quant à nous, je vous promets que nous ne rêvons que la conservation de la tranquillité générale.

Croyez, mon cher Pozzo, etc.

CXLVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 181]

Paris, 3/15 juin 1816.

Monsieur le comte,

La tranquillité continue à se rétablir généralement en France. L'autorité est partout reconnue et respectée, chaque

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

4 mai 1816.

Nous sommes ici au calme quoique pas encore à l'abri du mouvement. Le ministère est uni et il aura besoin de se maintenir ainsi pour déjouer les complots, les intrigues et les exagérations. La nation est très disposée à se laisser conduire raisonnablement ; le roi voit et désire le bien. Les charges sont grandes, mais les ressources existent, surtout si l'on parvient à convaincre le public de la stabilité du gouvernement.

fois qu'elle est employée avec sagesse et modération; les impôts rentrent sans aucun obstacle et, quoique toutes les branches ne soient pas également productives, à cause de la disparition de quelques-unes d'entre elles, la volonté des contribuables n'y apporte ni opposition ni répugnance.

Le ministère se montre uni dans sa marche, et les travaux qu'il prépare sont dirigés dans un très bon esprit; l'examen du budget pour l'année prochaine a démontré encore davantage la nécessité de disposer d'une partie des bois. Ne pouvant plus en affecter le prix au remboursement de la dette qui avait été particulièrement désignée, c'est à doter et à enrichir la caisse d'amortissement qu'il est indispensable de les destiner; ce plan est peut-être plus utile que le premier, parce que la vente étant progressive, produira certainement davantage, et que l'emploi influera sur tout le système de crédit en général.

J'ai déjà mandé à Votre Excellence que le roi avait ratifié l'ordonnance signée dans les derniers jours du ministère de M. de Vaublanc, concernant la création d'un comité ecclésiastique, et que le département de l'intérieur avait de nouveau l'inspection de tout ce qui regarde l'administration civile du clergé. La dévotion ambitieuse des prêtres qui assiègent le château en a été très affligée. Le prince de Talleyrand, revenu de la campagne pour remplir les fonctions de grand chambellan, partage leur dépit, leur piété, leurs lamentations.

Le duc de Wellington est de retour depuis quelques jours; ses sentiments, son zèle et sa franchise sont constamment les mêmes. Il a eu avec le duc de Richelieu plusieurs conférences dans les meilleures vues possibles.

Il existe deux questions d'une grande importance sur lesquelles les Alliés seront bientôt appelés à délibérer :

1° La diminution de l'armée d'occupation;

2° La permission aux puissances de deuxième ordre de recevoir, par anticipation, du gouvernement français, et moyennant des arrangements volontaires, les sommes qui leur sont dues sur la contribution.

Il n'est pas d'homme tant soit peu éclairé sur la situation de la France, qui ne soit convaincu que sa réorganisation et sa tranquillité dépendent essentiellement de la conservation du ministère actuel et du système qu'il travaille à établir. Plusieurs des difficultés qu'il rencontre tiennent en partie à la réalité et à la nature des choses; d'autres, que je regarde comme les plus délicates, dérivent des préjugés et des exagérations de la Chambre des députés. Cet inconvénient va se reproduire jusqu'à un certain point; le mal est tel, qu'il n'existe pas de remède radical et certain pour le moment. La réélection du cinquième ne promet pas un grand résultat, et la composition actuelle des corps électoraux rendrait incertain même le renouvellement total; c'est donc par une influence irrésistible, combinée avec tous les moyens partiels qu'on pourra employer dans la pratique, qu'il faut aspirer à les diriger et à les dominer. M. de Richelieu n'en connaît pas de plus efficace que celui de présenter à la nation les heureux effets de la confiance que sa modération inspire à l'Europe; il désirerait donc pouvoir annoncer à la Chambre que l'armée d'occupation sera diminuée de trente mille hommes, l'année prochaine.

Le duc de Wellington, avec lequel nous en avons con-

féré, n'y voit pas d'inconvénient; il a dit qu'il est prêt à déclarer que cette diminution ne nuira en aucune manière à la sûreté de l'armée et à la protection des intérêts des Alliés. Il en informera le ministère britannique avec l'intention de le disposer à consentir, d'autant plus que, jusqu'à présent, l'armée d'occupation, d'après les renseignements qu'il s'est procurés, a été, selon ses expressions, plus près de deux cent mille que de cent quatre-vingt mille hommes, et que les Prussiens surtout ont, en France, au delà de leur contingent. Ce projet est secret; ce ne sera qu'après avoir reçu les réponses de Londres, que nous nous concerterons pour agir en conséquence auprès des autres cabinets.

La seconde question paraît encore plus simple. Dans l'intention de pouvoir faire quelque marché utile, les ministres ont demandé et obtenu des deux Chambres un crédit implicite de six millions de rente, environ quatre-vingts millions de capital.

Presque toutes les puissances de second ordre sont venues, dans l'intervalle, offrir de négocier sur leur quote-part des contributions qui leur sont destinées, dans le cas où la France voudrait se décider à les payer par anticipation. Le gouvernement français, de son côté, désire s'accommoder avec elles, mais il a besoin du consentement des puissances principales, soit qu'il ne veuille rien faire qui soit contraire à leurs intentions, soit parce que leur consentement est une sorte de garantie contre toute chance d'un double paiement. Cette matière a été, à plusieurs reprises, un objet de conversation dans notre conférence; j'avoue que je n'ai point vu de dispositions favo-

rables, surtout chez le ministre de Prusse. Le duc de Wellington lui-même paraît l'avoir désapprouvée au premier abord. Voulant laisser à M. le duc de Richelieu la faculté d'en faire la proposition en temps et lieu, j'ai évité de mon côté, toute discussion dans un moment où le débat aurait fixé les opinions encore davantage, sans connaissance de cause suffisante; mais, après avoir examiné le sujet, il me paraît n'y voir aucun inconvénient remarquable. Comme opération de finances, plus elle sera utile au roi, plus les moyens de payer les grandes puissances augmenteront, et, comme mesure politique, la force et l'union des Alliés les mettent à l'abri contre tout dessein de la part de la France, même si elle en avait ou si elle pouvait en avoir, ce qui n'est certainement pas le cas, sous aucun point de vue.

C'est sur ces deux questions que je prie Votre Excellence de prendre les ordres de Sa Majesté, afin que, sachant ses hautes déterminations à cet égard, je puisse y conformer mon langage et ma conduite.

L'intérêt de l'Europe ne consiste ni dans quelques millions que les troupes mangeront, ni dans quelques bataillons de plus sur le territoire français. Le principe de l'occupation militaire a un but plus sage, plus noble et plus universel. C'est la réorganisation politique de la France et la pacification générale ; l'assentiment que les Alliés donneraient aux deux propositions y contribuerait infiniment et d'une manière immédiate, directe et positive. La nation commencerait à voir en effet, dans la restauration, le gage de la délivrance, et le premier ministre, armé de pareils arguments, répondrait à ses détracteurs,

réduirait toutes les exagérations, et confondrait toutes les intrigues[1].

C'est la conviction de ce résultat qui m'a décidé à porter cette affaire à la connaissance de notre cabinet, avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 15/27 juin 1816.

(Lettre particulière.)

Nous sommes ici dans une assez bonne situation ; les Français se laisseront gouverner pourvu qu'on les prenne *tels qu'ils sont;* les agitations ont cessé avec celles de la Chambre des députés, et ce n'est qu'avec elle qu'on craint de les voir revenir. Le roi et son ministre jouissent de la confiance générale : ce n'est que l'esprit de réaction et de convoitise des places qui pourraient amener autre chose. Nous travaillons à contenir et à modérer de tous les côtés. Vous recevrez, je suppose, le double de la pièce que j'ai eu ordre de communiquer ici ; cette mesure, quoique très grave, était cependant nécessaire, et produira du bien. J'en ai fait part au duc de Wellington envers lequel j'agis avec toute confiance ; quant à mes collègues, je me propose de leur en donner lecture avant qu'ils en soient informés par leurs cours respectives.

Les réjouissances à l'occasion du mariage de Mgr le duc de Berry ont été générales et sincères. Nous avons eu des spectacles à la coùr. Dans le choix des pièces, M. de Duras, gentilhomme de la chambre, a compris *Adélaïde Du Guesclin*, où les Anglais sont apostrophés d'importance, et les courtisans traités comme ils méritent de l'être pour l'ordinaire. Après en avoir été choqué, on en a ri ; quant à moi, je me suis souvenu que, lors du mariage de Marie-Louise, à Vienne, on donna *Iphigénie.* Si on avait bonne mémoire, on trouverait un exemple pour tout.

CXLIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 196]

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le comte,

L'expédition principale du 2/14 mai et la dépêche du 17/29 du même mois me sont parvenues le 13/25 juin.

En conformité des ordres qui m'ont été transmis, j'ai communiqué à M. le duc de Richelieu le contenu de ces différentes pièces et notamment celui du mémoire intitulé : *Rapprochement entre les vues des Alliés à l'égard de la restauration de la royauté en France et de la marche réelle du gouvernement*.

Les sentiments de ce ministre sont trop connus pour que j'aie besoin de vous dire qu'il a trouvé l'exposé conforme à ses principes et considéré les conseils qu'il renferme comme propres à consolider la monarchie et à rétablir la paix en France.

De concert avec lui, j'ai ensuite demandé et obtenu une audience du roi, dans laquelle j'ai fait lecture du mémoire et des dépêches qui l'accompagnaient, sans modifier ou supprimer une seule syllabe[1].

1. « Vers le commencement de juin, un nouveau mémoire russe, intitulé : *Rapprochement entre les vues des alliés à l'égard de la restauration de la royauté française et la marche du gouvernement*, fut communiqué, par M. Pozzo di Borgo, au roi d'abord, puis à Monsieur

Sa Majesté a répondu à l'article concernant l'amnistie, qu'en la proposant elle avait eu l'intention de l'accorder pleine et entière ; mais que, du moment où le nom de régicide avait excité dans la Chambre un mouvement unanime, le roi se trouvait placé dans une position gênante et dans l'impossibilité, à son avis, de prononcer le pardon d'un crime qui est par sa nature irrémissible, toutes les fois qu'il devient l'objet d'un examen et d'un jugement spécial.

Les observations sur les inconvénients résultant de l'organisation de la garde nationale et de l'autorité conférée à Monsieur sur cette arme, se trouvent confirmées par les conflits qu'une expérience journalière fait éclater entre les autorités constitutionnelles et les agents du commandant général ; Sa Majesté les a avoués. Elle m'a rappelé que les ministres s'occupent d'apporter les réformes nécessaires à ces abus, et s'est référée à l'ordonnance qui va paraître.

Pour ce qui concerne les bois et les hypothèques, soustraits aux droits acquis légalement par les créanciers de l'État, le roi m'a assuré avoir constamment désapprouvé cette mesure et l'esprit qui l'avait dictée. C'est la né-

et au duc de Richelieu. Dans ce mémoire, long et explicite, l'empereur Alexandre rappelait au roi les sages conseils qui lui avaient été donnés au moment même de la signature du traité, et énumérait, non sans amertume, les actes qui lui paraissaient en contradiction avec ces conseils, notamment l'exil des régicides, au mépris de la charte et des promesses royales. Puis il insistait surtout sur les inconvénients du double gouvernement qui semblait constitué aux Tuileries, l'un sous la direction du roi, l'autre sous celle de Monsieur. » (Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*, p. 470.)

cessité d'accepter le budget qui l'avait obligé de tout sanctionner en masse, la question étant indivisible, mais il avait donné l'ordre à ses ministres de la reprendre à la session prochaine, et de regarder ces propriétés comme disponibles pour le bien et les besoins de l'État. Sa Majesté m'a expressément ajouté qu'il n'existait pas de bois du clergé, et que c'était une expression mal employée.

La conversation étant devenue plus générale, je jugeai de mon devoir d'observer que la source de tous ces désordres dérivait en grande partie de l'opposition que les personnes attachées à sa cour, et à celle de Monsieur, élévaient sans cesse contre les mesures des ministres ; cette opposition se communiquait aux députés, et le monde ne pouvait expliquer que d'une manière très désavantageuse la contradiction continuelle qui se manifeste entre le royalisme constitutionnel du monarque, et celui que d'autres voudraient ériger en système sur des maximes différentes, impraticables, et infailliblement désastreuses.

Le roi me répondit que les Français, malgré le désir qu'ils ont, et l'utilité d'un gouvernement représentatif, ne savent pas encore s'accommoder à la marche qui en est la conséquence et, pour ainsi dire, au mécanisme qui le fait agir, et qu'il se passerait encore bien du temps avant qu'ils se soumissent à l'ordre et à la régularité qu'exige cette forme de gouvernement.

En convenant de la difficulté, je pris la liberté de lui suggérer que la manière de contenir le zèle des courtisans, était de renvoyer le premier qui donnerait le scandale de se prononcer contre le gouvernement de son propre souverain. Sa Majesté me répliqua qu'elle comp-

tait trouver plus de docilité à la session prochaine; que son ministère est maintenant bien uni et qu'il ferait usage de toute son autorité pour le soutenir. En terminant la conversation, le roi me pria de remercier Sa Majesté l'empereur de la communication franche et amicale que je venais de lui faire en son nom, et de l'assurer que, malgré toutes les difficultés, il espérait justifier les grands bienfaits que la France, sa famille et lui-même en ont reçus et qu'il se flattait encore d'obtenir.

Ayant communiqué au duc de Richelieu le résultat de ma démarche, nous convînmes de lire au cabinet le mémoire dont je venais d'exposer le contenu au roi; je lui en remis à cet effet une copie confidentielle et sans aucune formalité.

Les ministres, d'après ce que le duc m'a rapporté, ont ajouté à cette explication toute l'importance qu'elle mérite, et elle ne manquera pas de leur servir de règle dans leurs démarches ultérieures.

Le duc de Wellington étant au moment de prendre congé du roi, je jugeai convenable de l'informer de tout ce qui s'était passé; il m'assura que, sans s'avouer d'intelligence, il tournerait la conversation sur le même sujet et dans le même sens. En effet, le roi lui ayant recommandé de faire agréer au gouvernement anglais la proposition de diminuer l'armée d'occupation, le duc répondit que cette mesure[1] ne saurait être adoptée avant de

1. *Le duc de Richelieu à l'empereur de Russie.*

Paris, 22 juin/4 juillet 1816.

Je suis persuadé que rien n'est plus fait pour nous donner, sur la Chambre des députés, un ascendant que nous n'avons jamais eu, que

connaître le résultat de la réunion future des Chambres, et il entra à cet égard dans tous les détails que la raison et l'expérience lui fournissaient aisément. Sa conversation, dont il me parla ensuite, ne fut qu'une répétition générale de celle qui avait eu lieu avec moi.

Dans l'intervalle, j'ai fait à Monsieur les mêmes communications; ce prince, qui est encore plus subjugué par sa faiblesse que par ses préjugés, n'a pas lui même l'idée de tout le mal qu'il provoque contre ses propres intérêts. Durant la discussion, la vérité le frappa; il convint des principes, sans vouloir avouer qu'il est un obstacle à leur pratique ; mais, lorsqu'on lui demande de l'action, il proteste qu'il n'a pas de volonté et qu'il est constamment soumis aux ordres du roi. Lorsque la discussion est ter-

de pouvoir lui annoncer, dès l'ouverture, les avantages que nous avons obtenus pour la France. Je me suis ouvert, sur ce point, avec le duc de Wellington, qui m'a paru n'avoir aucune répugnance à cette réduction de son armée. Il est allé passer quelque temps en Angleterre et il m'a dit vouloir consulter sur cet objet le ministère anglais dont il croit pouvoir promettre le consentement. Aussitôt que nous aurons ses réponses, le général Pozzo aura l'honneur de présenter cette proposition à Votre Majesté... J'ose appeler toute l'attention de Votre Majesté sur l'extrême importance de cette mesure. Elle allégera les charges de la France, et facilitera, par conséquent, l'acquittement des contributions; elle fera renaître l'espoir et la confiance dans tous les cœurs; elle donnera, enfin, au ministère une force qui le mettra en état de repousser les attaques des exagérés et de suivre le système de modération qu'il a adopté et qui, seul, peut préserver la France et l'Europe de nouveaux troubles et de nouvelles révolutions. C'est donc surtout dans l'espoir d'atteindre, à l'aide de la mesure que je propose, ce grand but que Votre Majesté désire avec tant de raison, celui de rendre à la France sa force et de lui faire reprendre, dans la grande famille européenne, la place qui lui appartient, que j'attache le plus grand prix à réussir dans cette négociation. (*Le Duc de Richelieu*, *loc. cit.*, p. 481).

minée, à sa grande satisfaction, ses habitudes le ramènent à d'autres conseillers et l'exposent à d'autres insinuations, qui, sans qu'il s'en aperçoive, le transforment de nouveau en instrument des intrigues qu'il ignore. S'il était roi et qu'il eût des ministres, ceux-ci le préserveraient plus ou moins de l'influence de ses courtisans. Laissé exclusivement à ces derniers, il sera toujours exposé à être entraîné dans leurs errements.

Telles sont les démarches immédiates qu'il m'a été possible de faire en vertu des ordres que j'ai reçus. Je crois maintenant devoir informer Votre Excellence des mesures qu'on projette pour s'assurer d'une majorité raisonnable à la session future des Chambres.

Il est indubitable que la consolidation de l'ordre en France dépend de l'influence que le ministère aura sur la législature prochaine, et il est également démontré que la Chambre des députés, dans sa composition actuelle, est un instrument trop indocile et trop passionné, pour espérer de la soumettre à la direction de la raison, et aux règles de la prudence.

Le duc de Richelieu et M. Lainé ont beaucoup médité sur les trois partis qui se présentent pour remédier à un si grand inconvénient :

1° Le renouvellement du cinquième. Cette mesure est insuffisante, et surtout douteuse, à cause de l'incertitude des élections dans l'insuffisance actuelle des bonnes lois à cet égard, et avec des collèges incomplets;

2° Le renouvellement en totalité. Les mêmes raisons sont applicables à cette seconde hypothèse, avec le danger de tenter un expédient qui, s'il venait à manquer, serait le dernier,

Le troisième a besoin de quelques explications pour être apprécié.

La charte constitutionnelle avait fixé le nombre des députés à deux cent soixante, et l'âge d'éligibilité à quarante ans. C'est ainsi que la première Chambre a été composée.

Après le retour du roi, MM. de Talleyrand et Fouché, qui voulaient réformer la constitution lorsqu'elle était à peine dans le germe, extorquèrent une ordonnance qui portait le nombre des députés à quatre cents et qui les déclarait éligibles à vingt-cinq ans.

Une altération aussi essentielle qui, dans tous les cas, exigeait le concours des trois branches de la législation, ne souleva pas la plus légère observation, mais la vérité est qu'on ne saurait imaginer un abus plus marquant de la prérogative royale.

Le duc de Richelieu se propose maintenant de faire révoquer cette ordonnance inconstitutionnelle, et de rentrer dans le cercle exact de la charte, c'est-à-dire de n'appeler que deux cent soixante députés à la réunion prochaine, et d'exclure en conséquence les mineurs d'âge et les derniers élus de chaque département.

Par l'examen que l'on vient de faire des cent trente-six individus qui, d'après cette règle, ne pourraient plus siéger, tous les plus marquants parmi les exagérés se trouvent compris dans cette catégorie ; on est, en conséquence, convaincu que cette Chambre ainsi réduite serait susceptible d'être dirigée, d'autant plus que la résolution du roi de rompre avec ceux qui affectent de le servir avec une exaltation excessive, en imposerait aux autres, qui

n'ont pas les mêmes vues ou du moins la même ambition.

Ce projet n'est jusqu'à présent connu que du duc de de Richelieu, de M. Lainé, de lord Wellington qui l'approuve, et de moi. Le premier ministre ne doute pas que ses collègues n'y donnent la main, et il espère que tous ensemble parviendraient à le faire adopter au roi.

Cet expédient est censé décisif; tous les autres sont bien loin de présenter les mêmes avantages. Il est probable que, en l'absence des députés, le roi se prêtera à toutes les mesures de prévoyance tendant à les neutraliser et à les contenir, mais du moment qu'ils sont rassemblés et qu'ils agissent en corps, ils deviennent une puissance si formidable, que personne n'oserait répondre de la fermeté que le monarque pourrait leur opposer, raison toujours décisive pour éviter les épreuves et les situations difficiles.

L'état intérieur de ce pays s'améliore journellement; les ministres gouvernent dans un esprit de conciliation qui ramène et calme beaucoup de monde, les contributions rentrent avec facilité, et si les alarmes sur le retour des Chambres n'existaient pas, le sentiment de sécurité serait presque universel.

La commission du budget continue ses travaux; toutes les personnes appelées s'y sont rendues, excepté M. de Villèle[1], maire de Toulouse, un des députés les plus exaltés et les plus influents. Les charges de l'année 1817 seront portées à un milliard, et les impôts ordinaires à six cent

1. Villèle (Joseph, comte de), homme d'État, maire de Toulouse en 1815, député, ministre d'État en 1820; reçut le portefeuille des finances en 1821; quitta le pouvoir en 1828 [1773-1859].

cinquante millions environ. Il faudra se procurer une grande partie de la différence par de nouvelles inscriptions à la dette publique, et les soutenir au moyen d'une caisse d'amortissement très forte, et où sera versé le produit de la vente périodique des bois, qu'on se propose d'affecter à cet établissement d'où les plus grandes conséquences dépendent.

Par ce simple aperçu, Votre Excellence comprend aisément que les difficultés attachées aux finances sont formidables; chaque jour amène de nouvelles charges, la tension est extrême, et le moindre désordre amènerait les plus tristes conséquences.

J'espère avoir fourni à Votre Excellence les données nécessaires pour qu'elle puisse se former une juste idée de la situation des affaires ici [1] et des mesures qu'on médite

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Dépêche.)

Paris, le 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le comte,

Les réunions extraordinaires de la cour, à l'occasion du mariage du duc de Berry, se sont terminées le 16/28 mai; j'ai déjà informé Votre Excellence que le public s'était montré dans cette circonstance d'une manière très satisfaisante.

Parmi les pièces de théâtre jouées aux Tuileries, on a remarqué *Adélaïde Du Guesclin.* Le choix ne pouvait être fait moins à propos! Le héros est un rebelle, la cour critiquée à outrance, et les Anglais maudits depuis le commencement jusqu'à la fin; le langage patriotique pouvait faire honneur au poète et s'accorder avec l'histoire, mais l'application et les allusions ne convenaient ni au moment ni à l'auditoire.

Le roi et les princes en ont témoigné leur surprise, et même la peine qu'ils avaient ressentie de cette bévue; c'est l'inconséquence du duc de Duras qui en est la cause.

. . . .

M. de Talleyrand est retourné à Valençay avant la fin des fêtes à

pour raffermir le gouvernement; si elles réussissent, on doit s'attendre aux suites les plus avantageuses, parce qu'il n'existerait alors aucun obstacle qui empêcherait le roi et ses ministres d'exécuter un système que la saine politique, l'opinion de Notre Auguste Maître, et celle de la France et de l'Europe éclairée leur indiquent.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CL

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 197]

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le comte,

Le départ du duc de Wellington pour l'Angleterre a été motivé par la nécessité de faire usage des eaux. Sa santé,

l'occasion du mariage; le roi et les princes se sont conduits envers lui de manière à lui ôter tout prétexte de plainte.

Quoiqu'il affecte la retraite, cet homme ne sera pas de quelque temps encore indifférent en France; le meilleur moyen d'émousser sa critique serait de ne pas la justifier par des fautes. C'est l'argument que j'emploie le plus souvent envers ceux qui le craignent, et qui ne donnent dans ses intrigues que parce qu'ils s'y exposent par leur imprudence.

. . . .

M. le duc d'Angoulême est parti hier pour Lyon où il fera quelque séjour; son voyage se prolongera probablement vers le midi de la France. La dernière fois que ce prince y a passé, sa conduite a été très mesurée, et j'ai raison de croire qu'il ne s'en départira nullement dans cette circonstance; Madame la duchesse d'Angoulême se rendra dans peu de jours aux eaux de Vichy dans le Bourbonnais.

J'ai l'honneur d'être, etc.

sans être mauvaise, exigeait néanmoins des soins et une manière de vivre plus calme qu'à l'ordinaire.

Il est possible que les ministres profitent de cette occasion pour le consulter sur l'état intérieur du pays, qui n'est pas sans difficultés, et surtout sur la conservation de l'administration actuelle, que la dernière session du parlement a plusieurs fois mise en danger.

Le duc contribuera au soutien des ministres autant qu'il dépendra de lui; il les regarde comme utiles à la tranquillité de l'Angleterre, et en quelque sorte indispensables à l'accomplissement du système de politique générale que l'Europe vient d'adopter.

Dans les différentes conversations qu'il a eues avec moi sur la situation de son pays en général, il s'est souvent plaint de l'égoïsme manifesté par les riches propriétaires pour se délivrer trop tôt de la taxe sur le revenu *(Income tax)*, et m'a souvent ajouté que c'était en quelque sorte un aveu indirect que la Grande-Bretagne ne pouvait pas se soutenir à la hauteur à laquelle elle s'était élevée aux yeux de l'univers. Mais comme il est essentiellement prudent et surtout disposé par principe à s'accommoder aux mesures une fois prises, il évitera tout conflit qui pourrait compromettre ou les vrais intérêts publics ou sa propre influence.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 198]

Paris, 23 juin/5 juillet 1816.

Monsieur le comte,

Dans ma dépêche du 3/15 juin, j'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence que le gouvernement français se proposait de demander une diminution de dix mille hommes au moins dans l'armée d'occupation, et que le duc de Wellington, comme général, ne voyait dans cette mesure aucun inconvénient propre à compromettre les intérêts des Alliés.

Au moment de son départ, le roi et le duc de Richelieu lui ont fortement recommandé ce point, qu'il a promis de présenter d'une manière favorable, en ajoutant cependant, et avec raison, qu'une telle marque de confiance ne saurait être que le résultat de la conduite modérée des Chambres et de la force du gouvernement, à la session prochaine.

En conférant avec moi sur ce sujet, il m'a promis de me faire connaître confidentiellement les intentions du ministère britannique, et m'a prié en même temps de lui faire connaître celles de Sa Majesté l'empereur, lorsque j'en recevrai les ordres.

Jusqu'à ce moment, les ministres de Prusse et d'Autriche ignorent ce projet; il sera néanmoins convenable de préparer les moyens de le faire agréer de ces deux cours

lorsque celle d'Angleterre y aura consenti, afin que la résolution soit unanime et générale.

Il n'existe aucun expédient qui soit plus propre à honorer la restauration, à fortifier le ministère, et à flatter le peuple en général, que ce prélude de la délivrance nationale.

La faculté demandée par la France, de s'arranger par des conventions particulières avec les États du second ordre, pour le payement de leur quote-part des contributions, me paraît également équitable; je prie Votre Excellence de vouloir bien me faire parvenir les ordres et instructions nécessaires à ce sujet, en l'assurant en même temps que j'emploierai la plus stricte vigilance pour que le résultat en soit conforme à la volonté de Notre Auguste Maître, ainsi qu'à l'union et à l'intérêt commun.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLI *bis*.

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 216]

Paris, 3/15 juillet 1816.

Monsieur le comte,

L'ordonnance concernant les modifications à apporter dans l'organisation et le commandement de la garde nationale n'a pas encore paru; elle est l'objet d'une discussion très animée.

Les uns sont persuadés qu'il convient de donner à cette

institution une apparence toute militaire et de la regarder comme la force principale de l'État. Les autres, et les ministres sont du nombre, rappelant l'exemple du passé, soutiennent que, par la nature même de sa formation, la garde nationale ne sera jamais une armée;

Que, portée au delà d'un certain nombre, elle devient une démocratie en armes, incompatible avec la monarchie, surtout au moment où les circonstances exigent des impôts très lourds et par conséquent une obéissance sans bornes chez les contribuables;

Que le but de la garde nationale n'est pas la guerre, mais la police et la sûreté intérieure, et que, loin d'être une armée, elle n'est qu'un instrument d'ordre entre les mains du pouvoir civil.

C'est ce dernier système que le roi lui-même préfère, et qui sera probablement adopté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 217]

Paris, 3/15 juillet 1816.

Monsieur le comte,

Après avoir fait les communications qui me furent ordonnées par la dépêche de Votre Excellence en date du 2/14 mai, et dont je lui ai rendu compte dans mon expédition du 23 juin/1er juillet, je jugeai convenable de faire lecture à mes collègues du mémoire intitulé : *Rapproche-*

ment, etc., et de les informer en termes généraux du résultat de mes démarches. Celui de Prusse ayant reçu de sa cour, immédiatement après, le double de ce qui m'avait été adressé, tous ensemble me prièrent d'insérer au protocole les réponses du roi, de Monsieur et des ministres français; sur quoi je leur donnai les explications contenues dans la pièce ci-jointe.

Votre Excellence me permettra de lui soumettre à cette occasion quelques observations qui me paraissent nécessaires. D'abord, il peut exister des communications à faire de concert avec les Alliés; celles-ci devant par leur nature être présentées en commun, n'admettent pas de réticences particulières. Viennent en second lieu celles qui peuvent m'être prescrites séparément avec ordre d'informer mes collègues; dans ce cas, il serait juste que le roi et ses ministres connussent d'avance que leurs réponses et leurs décisions deviendront un objet d'examen, commun à toutes les puissances.

Enfin il en est d'autres purement amicales et confidentielles de la part de notre cour, qui ne tendent pas à séparer les vues ou les intérêts des Alliés, mais à donner à chaque chose son véritable caractère.

Il est parfaitement vrai que le roi et encore plus la nation, apprécient d'une manière toute différente les intentions de chacun des cours étrangères à leur égard.

La cour d'Autriche est considérée comme peu intéressée à la tranquillité permanente de la France, et on distingue entre le besoin d'obtenir les contributions, et le désir sincère de voir la prospérité d'un royaume rival depuis tant de siècles.

La Prusse a laissé des marques trop sensibles de son ressentiment pour pouvoir devenir populaire; il est vrai que le gouvernement, depuis quelque temps, s'efforce de faire oublier par toutes sortes de procédés les violences commises par son armée, et les exigences de sa politique.

Le gouvernement anglais se conduit avec beaucoup de mesure et d'une manière très conséquente; mais l'Angleterre est pour la France le pôle de répulsion ; ni la raison, ni la politique, ni la force des circonstances mêmes ne diminueront jamais l'aigreur et la méfiance que la rivalité excite entre les deux pays. A ces causes systématiques d'éloignement se réunissent les intrigues de l'opposition, les censures amères des journaux, le mépris affecté et le ton hautain des voyageurs; je ne crois pas qu'il ait existé une époque où les deux nations aient été plus éloignées, et les deux gouvernements moins désunis.

Sa Majesté l'empereur est dans le fait le seul souverain populaire en France, sans exception. La mémoire toute récente de la protection et des bienfaits passés, l'espoir de ceux qu'on attend à l'avenir, ne sont altérés par aucun préjugé provenant de la politique; au contraire, celle-ci vient fortifier par les calculs de la raison les impressions du sentiment, et s'il y a des ménagements à garder c'est afin d'empêcher qu'il n'éclate quelque manifestation à contretemps, et d'une manière capable d'alarmer l'amour-propre et d'exciter la jalousie des autres.

C'est donc dans cet esprit qu'on reçoit les conseils et les communications qui viennent de notre cabinet; il est vrai qu'ils ne rencontrent pas toujours la déférence qui leur serait due, parce que les excuses, les préjugés, les diffi-

cultés mêmes, s'interposent entre ce que l'on fait et ce qu'on devrait faire ; mais il en résulte toujours beaucoup de bien, et surtout il n'en reste jamais aucune impression capable d'altérer cette confiance qui est invariable, parce qu'elle dérive de la nature des choses.

Ce sont principalement ces motifs qui me donnent jusqu'à présent un accès plus facile auprès du roi, des princes de sa famille et de son ministère. Mes collègues, les ministres d'Autriche et de Prusse, se conduisent avec une grande modération à la vérité, mais la politique éventuelle de leur cabinet ne permettra jamais à celui des Tuileries de leur parler avec la même franchise. Quant à l'ambassadeur d'Angleterre, Votre Excellence connaît les intrigues dans lesquelles il s'était jeté, ou s'était laissé entraîner il y a quelques mois. Les ordres qu'il a reçus de sa cour lui ont prescrit depuis une conduite plus mesurée ; cependant c'est encore à l'aide de sa correspondance et par ses courriers qu'arrivent en Angleterre les informations alarmantes et calomnieuses, dont les correspondants de tous partis et de toutes nations, infectent journaux anglais.

En recevant ces observations, Votre Excellence voudra bien en faire l'usage qu'elle croira convenable ; il ne me reste maintenant qu'à la supplier, si le cas se renouvelle, de m'indiquer jusqu'à quel point je dois m'ouvrir avec mes collègues sur les démarches particulières qui me seraient ordonnées ; cette explication étant nécessaire afin que je puisse remplir exactement les devoirs qui me sont imposés.

. . . .

Votre Excellence connaît le projet du gouvernement

français de s'arranger avec les puissances de second ordre qui désirent recevoir par anticipation leur quote-part des contributions.

Un de leurs agents ayant porté cette proposition à notre commission de finances, et celle-ci l'ayant transmise à la conférence, il fut convenu entre nous d'en informer nos cours respectives.

La décision des cabinets alliés vient d'arriver maintenant à leurs ministres ici.

Le ministère d'Autriche s'y oppose formellement. Le ministère de Prusse n'élève aucun obstacle, mais s'en rapporte à la manière de voir des autres. Le cabinet anglais rejette la proposition, en ajoutant que la France ayant réclamé des facilités au moment du traité, sous prétexte qu'elle était dans l'impossibilité de payer davantage dans le courant de l'année, ce serait manquer de bonne foi que de prouver qu'elle était à même de disposer de moyens qu'elle n'a pas prévus ou avoués d'avance.

Une sévérité pareille dans une question qui ne blesse les intérêts de personne et qui ménagerait ceux de la France, prouve plutôt la force que l'équité des principes qui l'ont dictée.

Quant à moi, ayant dit que j'attendais les ordres de ma cour et ne les ayant pas encore reçus, je ne me suis prononcé d'aucune manière, mais j'ai cru devoir informer Votre Excellence de tous ces faits, dans l'intention de lui présenter l'état de la question dans ce moment.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 231]

Paris, 6/18 juillet 1816.

Monsieur le comte,

Le roi a signé hier l'ordonnance concernant les modifications qu'il a cru devoir faire à l'organisation de la garde nationale, quoique Monsieur, qui d'après les mauvais arrangements pris l'année passée, aurait dû y prêter son consentement, ait refusé de le donner.

La question sur la réunion des Chambres occupe le cabinet très sérieusement. Votre Excellence connaît le projet dont je lui ai rendu compte dans ma dépêche n° 217. Après un examen encore plus approfondi, mon opinion serait de dissoudre entièrement la Chambre des députés, et de la faire réélire alors dans le nombre et selon les formes prescrites par la charte. Cette mesure est plus décisive ; elle est franche, et conforme aux prérogatives de la couronne ; l'autre est sujette à de grandes objections ; elle prend le caractère d'un tour d'adresse et peut davantage paraître un abus d'autorité. Les opinions des ministres étant encore incertaines dans ce moment, je profiterai de la première occasion pour rendre compte à Votre Excellence de leur décision définitive.

Le temps humide et pluvieux continue à donner les

plus grands alarmes sur le sort des moissons et des vendanges. La récolte étant partout retardée d'une manière presque, inouïe, la subsistance manque dans beaucoup d'endroits et les agitations commencent. Ce sont des difficultés qui en imposent aux plus confiants, parce que les remèdes sont au-dessus des forces humaines.

Le protocole et la copie de la lettre ci-jointe contiennent ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence dans ma dépêche n° 218, concernant les projets d'arrangement de finances que le gouvernement français désirait exécuter avec les puissances de second ordre, qui demandaient des payements anticipés; elle verra, comme j'ai eu l'honneur de l'en informer, que l'Autriche et l'Angleterre s'y opposent formellement.

Le marquis d'Osmond écrit de Londres que le duc de Wellington persiste dans l'avis qu'il nous a manifesté ici, de consentir à la diminution de l'armée d'occupation après la fin de la session prochaine des Chambres ; cette mesure deviendra d'autant plus sage que la récolte ne pouvant être que médiocre et probablement mauvaise, les subsistances deviendront rares et d'un prix exagéré. Déjà le pain hausse à Paris d'une manière à laquelle les habitants de cette capitale ne sont nullement accoutumés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLIV

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Saint-Pétersbourg, 9/21 juillet 1816.

Monsieur le général,

Les dépêches que Votre Excellence m'a adressées jusqu'à la date du 3/15 juin renferment des notions assez satisfaisantes sur le redressement de la marche administrative et politique du gouvernement français, et annoncent en même temps les vues du ministère de Sa Majesté Très Chrétienne relativement aux moyens qu'il désire pouvoir employer, à l'effet d'obtenir de la nouvelle législation des résultats plus favorables aux progrès de la restauration.

Sa Majesté Impériale me charge de vous témoigner l'approbation qu'elle se plaît à accorder aux observations dont vous avez accompagné les ouvertures que M. le duc de Richelieu vous a faites à cet égard.

Celles-ci se rapportent à deux objets : à la réduction de l'armée alliée placée temporairement en France, et au mode plus libre d'acquitter le payement des contributions destinées aux puissances qui ont accédé au traité du 8/20 novembre de l'année dernière.

Il n'appartient point à Sa Majesté Impériale de prendre l'initiative sur ces deux questions, ni d'exprimer d'avance officiellement le vote qu'elle énoncera. Toutefois, s'il peut être agréable au ministère du roi de le connaître pour son information particulière, l'empereur n'hésite point à vous autoriser de le manifester confidentiellement à M. le duc de Richelieu dans les termes suivants :

Quant à la réduction de l'armée alliée, l'empereur con-

sentira par son vote à ce que l'armée d'occupation soit *de fait réduite* d'un tiers, au moment où la nouvelle législature aura clôturé ses séances, et dès qu'il sera définitivement établi que les principes consacrés par la charte constitutionnelle forment la base immuable de la restauration de la royauté légitime en France.

On dit *réduite de fait*, parce qu'elle pourrait l'être en principe par une suite de négociations que le cabinet des Tuileries entamerait dès ce moment avec les puissances alliées.

En prenant des mesures convenables pour faire terminer ces négociations à l'époque même de l'ouverture des séances législatives, et en réservant l'exécution de cet acte au temps déterminé plus haut, on remplirait, avec plus de sécurité et sans rien compromettre, le but que le ministère du roi veut atteindre.

Quant au second point, les puissances alliées ont fixé des règles pour la perception des contributions destinées aux États qui ont accédé au dernier traité de Paris.

Nul doute que, du consentement des puissances alliées, le gouvernement ne puisse en adopter d'autres qui soient plus à sa convenance.

L'empereur ne voit aucun inconvénient à ce que, par un acte arrêté d'un commun accord, les ministres alliés réunis à Paris déclarent, au nom de leurs cours respectives, tant au ministère du roi qu'aux ministres des puissances copartageantes, que rien ne s'oppose à l'adoption, de gré à gré, de nouveaux arrangements relatifs à cette partie des stipulations de Paris, indépendamment des ordonnances réglementaires fixées à cet égard par les plénipotentiaires des puissances alliées dans leurs conférences de l'année 1815.

Au reste, il n'est point difficile de prévoir toutes les difficultés que doit rencontrer la décision complète de ces deux objets de discussion.

Il importe de les prévenir, et l'on ne saurait indiquer à cet effet qu'un moyen direct et efficace : la coopération franche et loyale de M. le maréchal duc de Wellington.

L'empereur désire que vous vous expliquiez vous-même

avec lui, mais dans un sens conforme à l'attitude que le cabinet de Saint-Pétersbourg veut conserver dans toutes les affaires qui sont du ressort de l'alliance.

Le vote de la Russie doit être *officiellement le dernier*. Pour éviter cependant les divergences, il est utile d'amener indirectement les opinions respectives à un point de rapprochement. En étayant cette opinion collective du crédit dont jouit à juste titre celle de M. le duc de Wellington auprès de Sa Majesté Impériale, vous lui laisserez tout le mérite et toute la gloire de cette première entreprise.

Elle est grande, parce que c'est du succès qu'elle aura, que peut dépendre l'accomplissement spontané et successif des vœux que l'empereur forme pour la réintégration pleine et entière de la puissance politique de la France.

Cette puissance est soumise actuellement à une surveillance qui la rend précaire en elle-même, et nulle dans toutes les combinaisons de la politique générale.

Les décisions qui auront lieu présentement sur les deux objets en question peuvent la relever. Ce seront les premiers pas qu'elle fera en puissance libre et indépendante. Il importe donc de conduire ces démarches avec assez de précaution. Leur succès doit être immanquable, sans que le cas contraire puisse compromettre les rapports d'intimité qui existent entre les Alliés.

Vous trouverez, monsieur le général, dans toutes les pièces qui composent l'expédition de ce jour, un ensemble de faits qui développent avec toute la clarté désirable le système politique que l'empereur s'est tracé et duquel Sa Majesté ne se départira pour aucun motif secondaire quelconque.

Ce système peut être défini d'un trait : maintenir la paix dont jouit le monde ; en fonder la stabilité sur un juste équilibre et sur une grande alliance ; faire participer à la composition de l'un et de l'autre la France et l'Espagne.

Cette œuvre difficile ne peut être conduite à son terme que par la coopération des gouvernements français et espagnol.

Leur tâche se réduit à faire prévaloir des principes

sages et libéraux dans leur administration intérieure, et à avoir des vues dignes des grands États, dans leur politique extérieure.

L'intention de l'empereur est que vous fassiez de ces indications l'objet de vos entretiens confidentiels avec M. le duc de Richelieu, à l'effet d'en faire pressentir, par son entremise, l'importance et l'opportunité au cabinet de Madrid.

L'envoyé de Sa Majesté Impériale à la cour d'Espagne recevra en temps convenable des instructions analogues.

Veuillez agréer, monsieur le général, etc.

CLV

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Saint-Pétersbourg, 9/21 juillet 1816.

Monsieur le général,

Indépendamment des événements que j'ai traités dans la dépêche générale qui vous est adressée, et dans celle qui sert d'accompagnement à toutes les communications qui ont eu lieu entre les cabinets alliés, l'empereur m'ordonne d'entretenir plus particulièrement Votre Excellence de la partie de ces ouvertures qui regarde la France.

Celles qui émanent du cabinet de Notre Auguste Maître ont été invariablement suggérées par le désir sincère de voir la France, ainsi que les autres États, replacés sous le sceptre de leurs anciens souverains, reprendre le rang véritable qu'ils doivent occuper, afin que l'équilibre européen puisse se rétablir et devenir l'unique sauvegarde des droits des nations.

Quoi qu'il en soit des intentions des autres cabinets à cet égard, l'empereur a jugé convenable d'associer à ce grand intérêt général tous les intérêts qui semblent attirer de préférence la sollicitude de ses Alliés.

C'est uniquement dans cette vue que Sa Majesté Impériale a renvoyé à l'époque où la France sera rendue à elle-même, les discussions et, s'il le faut, même les stipulations relatives *au désarmement général et aux développements ultérieurs du système d'alliance*, objets qui semblent réunir à la fois les vœux empressés des cours de Londres et de Vienne, et peut-être même ceux de la cour de Berlin.

Tout en apercevant au juste le but secondaire auquel tendent ces ouvertures simultanées de la part du cabinet des Alliés, l'empereur, néanmoins, les apprécie et se plaît à les accueillir, dans l'espoir de les utiliser à l'époque opportune, tant à l'avantage de la cause générale, qu'à celui du rétablissement plein et entier de la puissance politique de la France.

Sa Majesté Impériale, en m'autorisant à vous faire le dépositaire du fond de sa pensée, vous donne, mon général, un témoignage de l'opinion qu'elle a conçue de votre sagacité, et de la confiance que lui inspire la connaissance profonde que vous avez des hommes et des choses.

L'empereur est persuadé d'avance de l'emploi utile que vous saurez faire des moyens que cette communication met à votre portée.

En vous expliquant ainsi le sens positif du mémoire adressé en réponse au ministère britannique sur les affaires qui regardent la France, et l'objet vers lequel se dirigent les indications qui y sont consignées, l'empereur ne doute pas que la tâche qui vous est confiée, et qui formera le sujet de vos conférences avec vos collègues ainsi qu'avec M. le maréchal duc de Wellington, ne produise le résultat le plus rapproché des vues énoncées ci-dessus.

Il sera complètement conforme aux désirs de l'empereur, si par l'impulsion directe de M. le duc de Wellington, ce travail aboutit à faire arrêter par les cours alliées la réduction de l'armée d'occupation aux conditions pré-

cisées dans la dépêche qui concerne plus particulièrement cet objet.

Forte de la droiture et de la libéralité des intentions de l'empereur à l'égard de la France, votre attitude auprès du cabinet de Sa Majesté Très Chrétienne doit acquérir un ascendant majeur. Vous le consacrerez exclusivement à faire persévérer le ministre dans une marche rigoureusement constitutionnelle et entièrement indépendante de tout autre intérêt. C'est là le seul retour d'amitié et de déférence que Sa Majesté Impériale demande à la cour des Tuileries.

Pour juger de l'effet que produiront les ouvertures que vous ferez à cette occasion à M. le duc de Richelieu, on ne s'en rapportera qu'au témoignage des faits.

Le plus irrécusable de tous sera celui de la composition de la nouvelle Chambre des représentants, et, ce qui est plus encore, ce seront les actes qui émaneront de ses séances.

C'est en effet de cette législature et de l'influence qu'elle doit exercer sur l'esprit public en France et en Europe, que dépend l'accomplissement des vœux que l'empereur forme pour la prospérité de la France et le repos du monde.

Travaillez, mon général, à préparer les voies à ces grands résultats, et comptez sur les suffrages de Notre Auguste Maître.

Veuillez agréer, monsieur le général, etc.

CLVI

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 9/21 juillet 1816.

Mon cher général,

Voilà la grande expédition dont je vous ai parlé d'avance

il y a quelques jours[1]. Elle embrasse toutes les affaires courantes et générales, urgentes et à venir. Vous en serez content... je le suis aussi. Le Maître a daigné me témoigner toute sa satisfaction, voyant la facilité avec laquelle on va au but, par la voie la plus directe et par la ligne la plus droite. Ce qui plaît davantage à l'empereur, c'est la suite et l'enchaînement spontané des idées et des démarches qui en résultent. En effet, depuis l'année passée, nous n'avons parlé qu'un langage uniforme en chaque occurrence, et dans toute affaire générale ou particulière. Cette uniformité ne peut dériver que d'*une intention une*. Et c'est de quoi il faut bien convaincre tous les cabinets. Cette intention est celle de maintenir avec une religion même superstitieuse, l'inviolabilité du texte littéral des traités, et, par une suite de ce principe, conserver et affermir le rétablissement de la *royauté légitime et constitutionnelle en France*. Toutes nos dépêches, toutes nos communications avec tous les cabinets sont conçues et rédigées dans la même et unique pensée. L'empereur en voit le fruit. Nous sommes en mesure de répondre aux questions que nous fait une puissance, au mois de juillet, par celles que nous avons données à une autre, au mois de mai, sans être obligés de changer un mot à nos rédactions. Ce qui est arrivé deux fois jusqu'ici, à la grande satisfaction de Sa Majesté Impériale. Vous en avez une preuve dans les communications qu'on vous fait aujourd'hui. — Venons aux deux affaires majeures qui regardent vos instructions. — Dans l'une et dans l'autre, vous ne réussirez qu'en faisant pressentir aux

1. *Nesselrode à Pozzo di Borgo.*

Saint-Pétersbourg, 9/21 juillet 1816.

Le courrier que nous vous expédions aujourd'hui, cher Pozzo, vous porte une volumineuse expédition. J'espère que l'on a épuisé la matière et qu'après nous méritons, en vérité, un peu de repos. Je plaide en cela beaucoup plus la cause des autres que la mienne, car l'empereur m'ayant dispensé des affaires pour six semaines, j'ai pris très peu de part aux derniers griffonnages. Dans ce moment je pense que vous jouissez aussi d'un peu de répit, car les fêtes seront finies et la nouvelle session ne sera pas commencée.

Anglais la difficulté d'y amener l'empereur; surtout dans celle de diminuer le nombre des soldats étrangers que vous avez en France. Si l'Angleterre s'aperçoit que nous sommes d'accord avec le ministère du roi sur ce point, vous n'en ferez rien. Aussi ai-je laissé prévoir dans la réponse au ministère anglais, que les idées de l'empereur se portent plutôt sur la théorie que sur le fait, plutôt sur ce qui concerne la constitution française, que sur ce qui regarde l'armée d'occupation. Vous effrayerez les Anglais du moment que vous leur ferez pressentir que la conduite de la législature passée paraît donner à l'empereur l'idée de se mêler de la nouvelle législature, comme un moyen propre à affermir la royauté. Pour décliner cette proposition, ils vous feront le pont d'or. Et ce pont ne peut être què l'opinion du duc de Wellington, relativement à la diminution de l'armée d'occupation. Rien ne pourrait, en effet, prouver davantage la conviction que les Anglais prétendent avoir sur l'affermissement progressif de la royauté légitime, que cette opinion. Et l'empereur ne demande pas mieux que de s'y conformer, en fondant son vote sur celui que l'Angleterre aura mis en avant à cet égard. — C'est en partant des mêmes idées qu'il faudrait tracer aussi (adroitement) la marche à suivre relativement à l'autre question. Vous en savez plus que moi, mon cher général, et je n'ose pas vous donner les notions qui se rapportent aux grandes difficultés que vous rencontrerez de la part des Prussiens et des Anglais et, conséquemment, des Autrichiens. L'année passée, j'ai livré plusieurs combats pour emporter la pièce, et je n'ai pas réussi. — Aucun de ces cabinets ne veut rien laisser à la France, pas même l'espoir de sa liberté et de son indépendance politique. Or, nous voulons complètement le contraire. Mais, pour y réussir sans brouillerie, il faut que notre volonté paraisse la dernière de toutes. Aussi c'est à vous de mener adroitement et l'une et l'autre affaire. Dans mon entretien avec l'empereur sur tout ceci, Sa Majesté Impériale a eu la bonté de me dire : — *C'est un beau champ de bataille pour Pozzo. Il s'en tirera victorieusement.*

Croyez, mon cher général, etc.

CLVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 236]

Paris, 19/31 juillet 1816.

Monsieur le comte,

Le gouvernement du roi continue à rencontrer la soumission suffisante au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, et l'expérience prouve journellement que c'est plus à la confiance qu'il inspire par sa modération, qu'à la crainte qu'il imprime par ses forces, qu'il doit un tel résultat.

Malgré cette bonne disposition des esprits, il existe une inquiétude vague qui augmente à mesure que l'époque de la discussion des Chambres approche; l'effet produit par la dernière session dure encore; les projets, les discours et la conduite en général des personnes qui ont abusé de leur crédit sur la majorité des députés, continuent à se montrer avec la même violence.

Tous les ambitieux et les intrigants qui aspirent à des changements ou dans l'administration ou dans le gouvernement, comptent sur cette époque : les dévots, les royalistes outrés, les courtisans, veulent un ministère qui leur convienne davantage; les ennemis de la paix publique et de la restauration attendent la lutte pour profiter du trouble et du scandale; M. de Talleyrand lui-même offre aux soi-disant patriotes de les aider de son talent, et de remédier

ainsi à la difficulté où ils se trouvent, de former une administration qui ne soit pas taxée d'ineptie et d'incapacité absolue au moment même de sa naissance.

Au milieu de toutes ces spéculations, il dépendra du roi et de son conseil actuel de prendre des mesures capables de les détruire, et de répondre à l'expectative du public qui ne partage nullement les erreurs ou les projets criminels des factieux d'aucun genre.

J'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence dans mes dépêches précédentes que, selon mon opinion, la France ne pouvait être ni organisée ni gouvernée avec la divergence systématique actuelle entre la majorité des députés et le ministère, et que la paix de ce pays, et, en conséquence, celle de l'Europe dépendaient, à mon avis, des résolutions qui seraient prises pour réunir l'administration et la représentation dans les mêmes vues. C'est la force de cette vérité qui m'a décidé à remettre confidentiellement à M. de Richelieu la série de questions contenues dans l'annexe ci-jointe, et à le prier de tourner principalement son attention vers cet objet duquel tous les autres dérivent et dépendent.

Les ministres sont en général convaincus de la nécessité d'une réforme quelconque, mais ils hésitent encore à se prononcer pour la dissolution qui, cependant, dans la circonstance actuelle, me paraît le seul remède constitutionnel, radical, et honorable, qu'ils puissent adopter.

La commission du budget continue son travail. Il est démontré que, outre les revenus ordinaires, les dépenses de 1817 exigeront une somme additionnelle de deux cent cinquante millions environ. Les difficultés politiques et

financières sont grandes, celles que la mauvaise saison menace d'y ajouter peuvent devenir insurmontables. La récolte des vins est presque perdue, celle des blés est dans le danger le plus imminent; ni la mémoire des hommes, ni la tradition n'offrent l'exemple d'une pluie non interrompue pendant deux mois, dans la saison où nous sommes. Le retard des moissons laisse le peuple des campagnes sans travail; il est à craindre que celui des villes soit exposé à se trouver sans pain.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLVII *bis*.

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 237]

Paris, 19/31 juillet 1816.

Monsieur le comte,

Votre Excellence est informée du projet du gouvernement français tendant à obtenir la diminution d'environ trente mille hommes sur l'armée d'occupation ; elle connaît également la communication officielle que M. le duc de Richelieu en avait faite à M. le duc de Wellington au moment de son départ pour Londres, et tout ce qui s'était passé à ce sujet entre ce dernier et moi.

Les deux lettres ci-jointes exposent la manière dont le ministère anglais envisage cette question. Sans se com-

promettre, il paraît néanmoins disposé à consentir à la mesure, dans certaines circonstances données; comme il s'en réfère principalement à l'opinion des autres puissances alliées, il dépendra essentiellement de celle que notre cabinet fera connaître, de procurer à la France un soulagement aussi important.

En combinant les dates de mes rapports précédents sur cette matière, je dois espérer recevoir les ordres qu'il aura plu à Sa Majesté Impériale de me donner; il est de mon devoir, en les attendant, d'ajouter que, selon mon opinion, ce serait conforme au bien de son service; la nation française attend avec confiance, de sa haute protection et de sa générosité tous les avantages qui sont compatibles avec ses autres engagements.

Le comte de Caraman, ambassadeur à Vienne, mande au duc de Richelieu que, s'étant ouvert à ce sujet avec le prince de Metternich, celui-ci avait déclaré qu'il consentait à la proposition, du moment que les autres Alliés y auraient adhéré; et qu'il donnerait des ordres au général Vincent, à Paris, pour s'expliquer en conséquence si la discussion était soumise à la délibération de la conférence.

Lord Fitzroy-Sommerset vient d'arriver ici pour reprendre son poste de secrétaire d'ambassade; il m'a dit que lord Wellington, dont il est parent par sa femme, ne reviendra qu'avant la Saint-Louis, c'est-à-dire vers le 25 du mois prochain.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 247]

Paris, 4/16 août 1816.

Monsieur le comte,

Ayant lu et médité avec toute l'attention possible les ordres, les instructions et les pièces que Votre Excellence a bien voulu me transmettre, je crois en avoir saisi l'esprit, et me regarde comme suffisamment informé des vues et des intentions de Sa Majesté l'empereur pour travailler, autant que les circonstances le permettent, à les remplir exactement.

Persuadé, comme je crois en avoir convaincu Votre Excellence, que la différence du système entre le gouvernement et la majorité des députés empêche la réorganisation de la France et la paix de l'Europe, toute mon attention s'est dirigée vers les moyens de faire cesser ce germe de désordre universel.

Mon rapport avec la série des questions qui y était annexée, contenait l'opinion où j'étais de porter le roi et le ministère à dissoudre la Chambre actuelle et à faire procéder à une élection nouvelle d'après le nombre et les conditions fixées par la charte.

C'est quelques jours après cette ouverture, que l'expédition de Votre Excellence m'est parvenue; l'esprit qu'il a

dictée m'autorisait évidemment à persister dans mon projet.

Le roi, prévenu par le duc de Richelieu de l'arrivée du courrier, désira s'entretenir avec moi et je me rendis immédiatement auprès de lui; après avoir exposé en termes généraux les desseins magnanimes de Sa Majesté l'empereur envers la France et envers le roi et sa famille, et l'ayant assuré positivement des dispositions favorables qui existent pour diminuer en partie le fardeau provenant de l'occupation militaire, je me fis un devoir de lui démontrer qu'un si grand appui dépendait entièrement de celui que notre cabinet pourrait trouver dans la sagesse et la stabilité de son gouvernement.

Le roi, pénétré de l'importance de la communication, en témoigna la plus vive reconnaissance et termina le discours en disant : — *Vous pouvez assurer l'empereur que je resterai constitutionnellement le maître.*

En félicitant Sa Majesté sur le parti qu'elle se proposait de prendre, je lui demandai si elle regardait la dissolution de la Chambre comme moyen indispensable d'atteindre son but. Cette question amena une discussion très sérieuse sur la nécessité et le mérite intrinsèque de la mesure. Le roi, qui n'est pas naturellement porté vers les mesures fortes, aime à se flatter de trouver dans les députés plus de déférence, et compte sur sa propre fermeté à l'avenir pour justifier son hésitation présente. Comme rien ne lui serait plus nuisible que de le laisser dans cette illusion, je pris la liberté de lui représenter son erreur et de lui démontrer que, pour éviter un effort de volonté aujourd'hui, il se mettrait dans la nécessité évidente d'en faire un plus grand au

milieu du tumulte et du scandale des débats, des préjugés de son frère, des intrigues des courtisans et de la turbulence et de l'esprit frondeur des salons de Paris.

Quoique je ne sois point parvenu à obtenir une réponse décidément favorable, le roi me dit que ses ministres agitaient la question au conseil; qu'elle n'avait point encore été portée devant lui ; qu'il y réfléchissait sans cesse, et déciderait après l'avoir examinée de nouveau de la manière la plus sérieuse.

Toutes mes démarches étant concertées avec M. de Richelieu, je l'informai immédiatement de celle que je venais de faire, et nous convînmes de persister dans le même projet, sans admettre de compromis qui ne seraient pas à la hauteur des circonstances et ne conduiraient à aucun résultat décisif.

Le ministre de la police, qui acquiert auprès du roi beaucoup d'influence par son talent et sa fermeté, est entièrement de cette opinion; celui de la marine y sera entraîné; le duc de Feltre n'a pas de répugnance à s'y associer; le chancelier a d'autres désirs, mais sa résistance dépend de celle qu'il suppose de la part du roi; M. Lainé[1], qui ne craint pas la responsabilité et

1. « M. Lainé, malgré ses ressentiments bien légitimes contre la Chambre, ne pouvait se défendre de quelque reste de faiblesse pour cette majorité si monarchique dont il avait pendant quelque temps été l'idole; son profond respect pour Monsieur, son extrême déférence pour Madame, à qui il portait une sorte de culte, s'effarouchaient à la pensée d'une mesure qui devait leur faire une peine sensible. Tout en sentant parfaitement le mal de la situation, il n'osait regarder en face le seul remède efficace qu'on pût y apporter. » (Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. IV, p. 206 et 207.)

les conséquences qui le concernent, est effrayé de celles qu'il pourrait attirer sur d'autres; il s'appesantit sur les inconvénients possibles de la dissolution, et ne s'arrête pas assez sur les désordres inévitables de la convocation de la Chambre actuelle. Malgré ces hésitations, le ministère se décidera pour le renouvellement et cherchera à y porter le roi; le succès définitif est néanmoins encore incertain.

L'exposé que je viens de soumettre à Votre Excellence servira à la convaincre que je m'abstiendrai pour le moment de mettre en avant, même d'une manière indirecte, aucune mesure tendant à changer l'attitude des Alliés en France.

Si le roi, par un coup d'État, se délivre des obstacles qui entravent sa marche; si, par l'accord de tous les pouvoirs qui constituent l'essence politique du gouvernement, il donne des preuves de force et de stabilité, les moyens de lui être utile et les expédients pour parvenir apparaîtront et se multiplieront sans cesse; mais, avant cette époque, je crois voir dans mes instructions de ne rien hasarder et de conserver la liberté la plus entière d'agir selon les circonstances. Le problème à résoudre, de notre part, devient tous les jours plus évident : employer l'influence commune des Alliés pour porter le roi et son gouvernement à se rendre forts, populaires, et respectables, et se servir ensuite du succès qu'on aura obtenu, pour décider ces mêmes puissances à les ménager et à les respecter à leur tour. La première partie est encore trop incomplète pour faire de la seconde un objet de délibération dans ce moment.

Le duc de Wellington doit se trouver maintenant à Bruxelles. Il est attendu ici avant la Saint-Louis. Ma conduite envers lui continuera à être la même en général; les démarches particulières dépendront entièrement des circonstances.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLIX

Le Ministère impérial à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Saint-Pétersbourg, 9/21 août 1816.

Mon général,

L'expédition confiée à l'assesseur Chalezinsky a répondu d'avance à plusieurs des dépêches que Votre Excellence m'a adressées jusqu'au nº 235.

L'empereur s'en est occupé cependant, avec l'intérêt bienveillant que Sa Majesté Impériale se plait à accorder à tout ce qui se rapporte à votre mission.

Vos démarches, vos entretiens, leurs résultats ont également obtenu le plein suffrage de Notre Auguste Maître.

C'est à maintenir le gouvernement du roi dans une direction invariablement constitutionnelle, que doivent aboutir tous vos efforts.

L'emploi que vous avez fait des moyens que l'empereur a mis à votre disposition par les instructions précédentes, lui donnent la mesure des succès qu'auront vos soins pour achever, autant qu'il peut dépendre de vous, l'œuvre de la restauration.

Toute notre sollicitude, mon général, paraît actuellement devoir se concentrer dans un seul point : la composition

de la Chambre des représentants. C'est aussi le seul article sur lequel l'empereur désire faire connaître son opinion particulière au ministère du roi et à Sa Majesté elle-même, si vous le croyez nécessaire.

L'idée que les ministres ont eue de réduire le nombre des représentants, en révoquant une ordonnance royale, paraît la moins propre, et en principe et par le fait, à conduire au but qu'on se propose d'atteindre.

Il s'agit d'accréditer, aux yeux de la France et de l'Europe, la force constitutionnelle du gouvernement royal. Les intérêts légitimes de la France doivent trouver dans cette force morale une garantie permanente et inébranlable.

Les puissances alliées désirent en avoir la conviction : la conduite de la nouvelle législature peut seule la leur inspirer.

Or, la mesure qu'on a songé à adopter dans la vue de faire prévaloir dans l'assemblée des représentants un esprit plus constitutionnel, frapperait de nullité tous les actes de la législature précédente, attendu qu'elle était composée d'après les dispositions d'une loi qu'on révoquerait actuellement.

Ou bien en conservant la légalité de ces actes, malgré l'illégalité du corps qui les a sanctionnés, on risquerait de renforcer l'opinion des malveillants qui s'obstinent à prétendre qu'il n'y a de légal et de légitime, même actuellement en France, que la force seule du gouvernement ou la force des puissances qui le soutiennent.

Dans l'état de fermentation où les esprits se trouvent, tant en France que dans plusieurs contrées de l'Europe, il n'y a qu'un seul moyen de conduire fortement les affaires : celui de s'en tenir, de bonne foi et strictement, à la lettre des transactions et des lois.

Les gouvernements deviennent alors des êtres abstraits. Toute personnalité disparaît. Les passions exagérées sont forcées de se taire. La raison d'État reprend alors un ascendant majeur et salutaire.

Ces principes une fois adoptés, la mesure la plus utile, quant à la composition de la nouvelle Chambre des repré-

sentants, semblerait être celle qui sera en elle-même la plus légale.

Dans cette hypothèse, il paraît qu'il n'y aurait plus à opter. Il s'agirait, dans ce cas, de dissoudre la Chambre actuelle, et de procéder à la réélection d'une nouvelle, d'après la lettre de la charte.

Tel serait l'avis de l'empereur dans cette question, s'il appartenait à Sa Majesté Impériale d'en émettre un.

Elle désire néanmoins, mon général, que vous en fassiez part à M. le duc de Richelieu, et que vous vous concertiez avec lui sur les démarches ultérieures et confidentielles que vous aurez à faire à cet égard.

Elles ne s'adresseront point pour cet objet à vos collègues, les ministres des puissances alliées, votre intervention dans les affaires de cette catégorie étant une suite des sentiments de confiance réciproque qui caractérisent l'amitié que l'empereur a vouée à Sa Majesté Très Chrétienne.

Cette indication répond à une de vos dépêches. Le ministère impérial aura soin de vous marquer avec précision, à chaque occurence, les instructions qui sont de nature à être communiquées aux ministres des puissances alliées.

Veuillez agréer, mon général, etc.

CLXI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 264]

Paris, 27 août/8 septembre 1816.

Monsieur le comte,

Le mémoire annexé à ma dépêche n° 236 contenait le projet de la dissolution de la Chambre des députés, et en

partie les raisons qui rendaient cette mesure indispensable.

Ma dépêche n° 246 rendait compte de la communication que j'avais eue avec le roi concernant cette grande question.

Tous les jours, des renseignements ajoutaient de nouveaux motifs en faveur de la mesure; les députés les plus marquants correspondaient entre eux et s'encourageaient mutuellement à persister dans la résolution de forcer le roi à accepter un ministère de leur création. La conséquence de ce changement devait entraîner celui du système du gouvernement. Un mélange d'opinions religieuses réuni à beaucoup d'ambition et à des intérêts particuliers, le projet de récupérer les biens confisqués et celui d'exclure de toutes les places les personnes qui ne partageaient pas leurs errements, formaient plus que jamais les points principaux de la doctrine des députés, et nous aurions vu, durant la session prochaine, sous le prétexte de terminer la révolution, commencer une révolution nouvelle.

A côté de ces germes de désordre étaient venus se placer les intrigues et les intrigants de tous les genres.

Ces vérités n'échappaient à aucun observateur versé dans les agitations de ce pays, mais les ministres ne les croyaient pas assez fortes.

Le chancelier et M. Dubouchage combattaient la dissolution de tout leur pouvoir et M. Lainé, agité par mille scrupules sur les dangers d'une nouvelle réélection, ne la soutenait pas assez fortement. Le duc de Richelieu et les autres y étaient plus disposés, et la jugeaient indispensable en fin de compte.

L'affaire portée au conseil en présence du roi, chacun présenta son opinion; Sa Majesté écouta leurs avis et

reporta sa décision au conseil prochain qui devait avoir lieu huit jours après.

A l'époque indiquée, le roi prit la parole, résuma avec beaucoup de bon sens et de clarté les arguments allégués, et déclara en conclusion et d'une manière péremptoire qu'il était résolu à dissoudre la Chambre, avec ordre aux ministres, en même temps, d'aviser aux moyens d'exécution.

Ces arrangements secondaires, mais néanmoins d'une importance majeure, devínrent l'objet de nouvelles discussions dont le résultat paraît avoir été suffisamment prudent et raisonnable; j'espère que Votre Excellence en sera convaincue par l'analyse et la teneur de l'ordonnance.

La considération principale qui a présidé à sa rédaction, a été la résolution de rentrer dans la lettre exacte et dans l'esprit de la charte; elle contient en effet tout ce qui est nécessaire à l'établissement d'une sage liberté, compatible avec l'ordre qui, dans un royaume comme la France, est le premier besoin.

L'ordonnance que M. de Talleyrand et ses collègues avaient fait rendre au roi en juillet 1815, en annonçant la revision de la charte et en augmentant d'environ un tiers le nombre des députés, avait transformé la législature ordinaire en Convention. Pourtant, durant la dernière session, les députés se sont montrés hostiles à la personne de ce ministre aussi bien qu'à son plan; l'esprit d'innovation les a également dominés dans un sens différent, et, si le premier visait à introduire plus de démocratie, les autres avaient le projet de tout bouleverser par excès de royalisme.

Le même inconvénient s'est fait sentir toutes les fois que le roi a voulu opposer quelque règle ou quelque barrière à leurs projets et à leurs passions, car ils n'ont jamais manqué de s'autoriser de la faculté qu'on leur avait donnée de reviser la charte, pour détruire la charte elle-même; de cette manière la société aurait été dans un travail continuel pour s'organiser, sans jamais acquérir la certitude qu'elle y était parvenue, ce qui l'aurait constituée en état de révolution permanente. Le roi a donc étouffé un principe aussi destructeur, en donnant à la charte le caractère de durée et de stabilité qu'elle doit avoir, et en rassurant tous les esprits sur les intérêts et les libertés qu'elle garantit et qu'elle protège.

L'augmentation du nombre des députés était évidemment une modification nuisible; une assemblée composée de deux cent quarante représentants réunit tous les éléments de patriotisme et de sagesse qu'une autre beaucoup plus nombreuse pourrait contenir, avec l'avantage d'être plus susceptible de calme, plus propre à saisir le côté juste des choses, et à se réconcilier avec les idées du gouvernement.

Les pairs ont été exclus de la nomination aux présidences des collèges électoraux; en effet, c'était une contradiction, que celle de soumettre à l'influence de la portion privilégiée du pouvoir législatif la fraction qui doit essentiellement émaner du peuple et de la propriété; cet abus était une inconséquence de plus du ministère passé, et de l'ordonnance qu'on vient d'abolir.

En déclarant les collèges électoraux dûment complets, tels qu'ils existent actuellement, les ministres ont conservé à chacun les vingt adjoints que le roi avait nommés de son

autorité l'année passée. Cette clause aurait dû, à mon avis, être écartée : soit parce qu'elle n'est pas exactement dans l'esprit de la charte, soit parce que ces individus étant, pour la plupart, des exagérés, leur intervention rendra le résultat des élections moins sûr.

Le roi partageait la même opinion, mais son cabinet a fléchi devant l'idée que cette élimination pourrait trop humilier des personnes dont le royalisme avait été la seule recommandation à cette préférence ; une pareille raison n'est que spécieuse, et il a été très imprudent de l'admettre.

Quoi qu'il en soit, la mesure en général a produit dans Paris la plus grande satisfaction ; on murmure dans quelques salons, mais on se félicite partout ailleurs : les fonds publics ont haussé aussitôt de 57 à 60, c'est-à-dire d'environ 6 pour 100.

Les ducs d'Angoulême et de Berry se sont prononcés en faveur de la dissolution ; Monsieur et la duchesse d'Angoulême ne l'approuvent pas également, mais sans oser en faire au roi la moindre plainte.

Le secret a été strictement observé pendant la période assez longue où la question a été débattue. C'est le roi qui le premier a annoncé sa décision au duc de Wellington, au moment où celui-ci prenait congé pour se rendre à Cambrai ; il en a paru étonné, et, dans ses communications subséquentes avec le duc de Richelieu et moi[1], il a montré une grande crainte de voir revenir une assemblée démocratique, crainte que je ne partage nullement, mais

1. Le duc de Richelieu écrivait même à M. Decazes avant les nouvelles élections :

« Faites tous vos efforts pour qu'il n'y ait pas parmi les députés de

qui a fait beaucoup d'impression sur l'esprit du ministre. Mes collègues n'en ont appris la nouvelle qu'avec le public.

La mesure, quoique indispensable, ne pourra être appréciée dans ses effets qu'après les élections; c'est une épreuve qui offre de grandes probabilités de succès; je prie Votre Excellence de vouloir bien se convaincre qu'il n'en existait aucune dans le cas contraire.

Il est de mon devoir de l'informer également que nul autre motif n'a plus agi sur l'esprit du roi, dans la décision qu'il vient de prendre, que la conviction de se rencontrer à cet égard avec les idées de Sa Majesté l'empereur. Autorisé moi-même, par la teneur générale des ordres qui m'ont été transmis, à l'assurer de cette vérité, j'ai été témoin de toute l'influence qu'une si grande autorité a exercée sur son esprit. Le roi m'a chargé hier encore, dans une audience particulière, de ne pas omettre dans mes rapports cette circonstance qui lui tient particulièrement à cœur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 265]

Paris, 27 août/8 septembre 1816.

Monsieur le comte,

Le duc de Wellington, après un très court séjour à

véritables jacobins. Cela nous déjouerait tout à fait. Point d'hommes de parti, cela doit être votre but, mais mieux vaudrait encore des royalistes outrés que des révolutionnaires.»

Paris, est parti pour son quartier général ; il l'a établi dans un château aux environs de Cambrai, où il se propose de résider une bonne partie de l'hiver ; en attendant, son projet est de passer en revue les différents corps d'armée, en commençant par les Autrichiens.

Votre Excellence verra par les numéros et les protocoles subséquents, qu'il s'est continuellement occupé d'affaires avec nous, et dans le même esprit de rectitude et de conciliation. Ayant eu occasion de conférer souvent avec lui, je l'ai trouvé animé des meilleurs sentiments : le désir de conserver la paix, et de contribuer au rétablissement de l'ordre en France.

Quant au projet de diminuer l'armée d'occupation, il m'a assuré qu'il était prêt à y donner la main à la fin de la session prochaine des Chambres, et je suis persuadé également qu'il serait hasardeux, avant cette épreuve, d'adopter une mesure d'une si grande conséquence.

M. de Richelieu, qui a traité avec lui de cet objet, et à plusieurs reprises, en a reçu les mêmes conseils, et en a été très satisfait.

Le duc de Wellington me paraît continuer dans les meilleurs termes avec le ministère actuel en Angleterre, malgré qu'il soit bien convaincu que la session prochaine du parlement ne se terminera pas sans de grands efforts de l'opposition pour amener un changement.

Lui ayant demandé si, dans ce cas, le système de politique générale souffrirait quelque altération, il m'a répondu qu'il ne le croyait nullement, d'autant plus que la paix et les économies deviendraient le grand moyen de popularité de la nouvelle administration, si toutefois l'état

de choses actuel changeait. Le duc a ajouté qu'en ce qui le concernait il ne se rallierait jamais à aucun plan de désordre ou de bouleversement soit en France, soit ailleurs, et qu'il avait déclaré ses sentiments à cet égard à tous les partis en Angleterre.

J'ai cru de mon devoir de n'omettre aucune particularité concernant un personnage d'une si haute importance, et dont les opinions et la conduite pèsent si fortement sur le sort des affaires, et surtout sur celles de la France[1].

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXII

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(Dépêche.)
[N° 274]

Paris, 3/15 septembre 1816.

Monsieur le comte,

La capitale et la France entière ne sont occupées maintenant que de la dissolution de la Chambre des députés.

1. *Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.*

(Lettre particulière.)

Moscou, 31 août/12 septembre 1816.

Mon cher général,

La volumineuse dépêche que j'ai l'ordre de vous envoyer, est un nouveau témoignage de la fermeté invariable des sentiments que l'empereur a voués à la restauration. Vous en tirerez un bon parti. Vous ferez ce que vous avez fait jusqu'ici — et vous ferez par conséquent parfaitement bien. — Le grand point est de concilier la France avec son gouvernement par la nouvelle Chambre de ses représentants. Nous avons tant dit sur ce chapitre, qu'il nous est impossible d'en dire davantage. C'est à M. de Richelieu et à vous, mon cher général, de faire le reste.

L'opinion publique continue à se prononcer d'une manière éclatante en faveur de la mesure ; d'un autre côté la plus grande partie des salons de Paris et des gentilshommes en sont furieux ou consternés.

Cette opposition insignifiante en nombre ne l'est pas de même en influence sur les élections nouvelles. Malgré les spoliations et les expropriations iniques exercées envers cette classe dans les temps calamiteux de la révolution, elle possède encore une grande partie des terres et autres immeubles, soit parce que chaque famille a sauvé quelques débris de son ancienne fortune, soit parce que les nouveaux acheteurs, à quelques exceptions près, n'ayant acquis qu'en petits lots, les anciens propriétaires se trouvent dans plusieurs départements les plus imposés, et en conséquence appelés de droit à siéger dans les collèges électoraux.

Cette circonstance qui est en elle-même un grand avantage politique, et qui aurait accéléré le bon ordre en France, si les individus qu'elle concerne avaient voulu montrer le patriotisme et l'indulgence nécessaires au bonheur et à la sûreté de leur pays, agira pour le moment actuel dans un sens opposé, et les ministres auraient besoin de toute l'activité et de la diligence possibles afin de la neutraliser et de la rendre inefficace sur le résultat des élections.

Le ministère, qui n'a pas été entièrement d'accord sur la question principale de la dissolution, diffère également sur une infinité de petits détails relativement à l'influence qu'il serait très politique et très sage d'exercer sur les assemblées électorales. Ces détails consistent en change-

ments et remplacements d'employés et autres personnalités, qui répugnent à la délicatesse du duc de Richelieu et de M. Lainé, mais qui deviennent un devoir à mon avis dès qu'on les juge nécessaires au succès, dont dépendent le sort de la France et la paix de l'Europe.

Le roi continue à soutenir de toute son autorité la résolution qu'il vient de prendre ; Votre Excellence en trouvera la démonstration dans la copie de la circulaire ci-jointe, approuvée et même apostillée de sa main. Il a cassé le préfet d'Amiens, parce que, dans le choix qu'il lui a ordonné de faire de cinq présidents d'arrondissements, cet administrateur avait nommé cinq émigrés, et déplacé M. de Kersaint, préfet à Nancy et oncle de la duchesse de Duras, à cause de l'esprit de réaction qu'il cherchait à faire prévaloir.

Tous les rapports qui pouvaient parvenir à Paris, à dater de la dissolution de la Chambre, sont satisfaisants [1]; on attend avec intérêt ceux du Midi, où les agitateurs sont plus actifs ; rien n'arrivera à mon avis qui puisse troubler sérieusement la tranquillité d'aucun département. La France est non seulement gouvernable, mais ne désire que d'être gouvernée. A côté de gens turbulents et d'autres capables de tous les excès, se trouve cependant un nombre très grand de personnes qui s'élèvent contre les exagéra-

1. « La France entière était dans la joie... Tous applaudissaient à la chute imprévue de la Chambre, qui était devenue un objet d'effroi pour tous les partis, pour tous les intérêts. Dans quelques villes de province l'émotion fut si vive qu'on s'embrassait dans les rues en se racontant l'heureuse nouvelle. » (Viel-Castel, *loc. cit.*, t. V, p. 231.)

tions et les desseins criminels, et qui, appuyées de la masse disposée au repos, et soutenues par un ministère dont la marche soit régulière et prononcée, dérouteront les cabales du moment, et attireront par la force et les avantages de leur propre système *tous les intérêts* qui ne s'y sont pas encore ralliés, parce que leurs desseins ne sont ni assez complets, ni assez en évidence ; quelques mois suffiront pour que le monde puisse juger de la solution de ce problème ; en attendant, les probabilités de le voir résolu n'ont jamais été plus favorables.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXIV

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(Dépêche.)
[N° 275]

Paris, 3/15 septembre 1816.

Monsieur le comte,

J'ai jugé convenable de connaître l'avis de mes collègues sur le mérite de l'ordonnance du roi concernant la dissolution de la Chambre. Il a été unanimement déclaré que cette mesure devenait indispensable, soit pour prévenir les inconvénients qu'on avait justement à craindre de la majorité des anciens députés, soit pour consolider le système de modération que le roi a sagement adopté, afin de réconcilier ses sujets entre eux et de les attacher tous à un gouvernement capable de garantir à la fois le bon ordre et la liberté en France.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 3/15 septembre 1816.

Mon cher comte,

J'ai reçu hier votre expédition du 9/21 août et la lettre particulière qui l'accompagnait. Il y a huit jours que je vous ai envoyé, de mon côté, un courrier avec la nouvelle de la dissolution de la Chambre des députés, ayant à cœur que l'empereur fût informé le plus tôt possible du coup d'État qui, j'espère, deviendra décisif, contre les brouillons et les scélérats de tous les partis. Je l'ai dirigé sur vous avec ordre de suivre la route jusqu'à l'endroit où il trouverait le Maître. Le roi est parfait, et s'il y a quelque chose d'incomplet dans les détails de la mesure, ou dans l'exécution, c'est aux ministres qu'il faut s'en prendre et à leur délicatesse excessive, impolitique et hors de raison. Talleyrand était parti pour Valençay l'avant-veille de la publication de l'ordonnance, sans s'en douter. Il attendait la confusion pour se rendre nécessaire : on m'assure qu'il est furieux de se trouver désappointé dans tous les projets innocents qu'il formait.

Chateaubriand, qui avait préparé le panégyrique de la Chambre morte, nous menace d'une diatribe scandaleuse; vous savez qu'il avait fait l'année passée l'éloge de

la modération. Il croyait alors devenir ministre par ce moyen. Il a tourné casaque en espérant atteindre le même but par ses exagérations ; se voyant déjoué, comme toutes les personnes vaines qui ne savent pas temporiser, il perd la tramontane et se compromet.

Croyez, mon cher comte, etc.

CLXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 8/20 septembre 1816.

Mon cher comte,

Le roi vient de dissoudre la Chambre des députés et d'ordonner de nouvelles élections. C'était le seul remède qui restait pour ne pas périr de la main de ces forcenés : Dieu veuille qu'il soit efficace ! Mes dépêches contiennent assez longuement toutes les particularités de cette mesure.

Je suis ici sur des charbons ardents, parce qu'à la fin de la journée il me faut raisonner avec une si grande variété de personnes et de caractères, qu'il y a de quoi se fatiguer à mort. L'approbation de l'empereur et la grandeur de l'objet me soutiennent, mais les forces s'épuisent et la vieillesse talonne.

Croyez, mon cher comte, etc.

CLXVII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 278]

Paris, 10/22 septembre 1816.

Monsieur le comte,

La dissolution de la Chambre des députés faisant maintenant la préoccupation de tout le monde, le public continue à se prononcer d'une manière non équivoque en faveur de cette mesure; parmi les bons effets immédiats qu'elle a produits, le plus remarquable a été la confiance dans les transactions journalières au département des finances. Le Trésor se desséchait à mesure qu'on voyait approcher avec terreur la réunion de la Chambre, et on a souvent douté de la possibilité de remplir les engagements, et de fournir aux payements du lendemain.

A peine l'espérance d'une législature plus raisonnable a-t-elle été conçue, que le crédit s'est rétabli, et toutes les opérations qui en dérivent sont devenues plus faciles.

D'un autre côté, le parti qui comptait sur la violence des députés pour renvoyer les ministres actuels, et qui se proposait de commencer le plan de réaction qui devait en être la conséquence, n'a gardé aucune mesure et s'est jeté dans des agitations inexprimables. Ce parti, composé de presque tous les restes de la noblesse des provinces, sou-

tenu par la majorité des anciennes familles à Paris, et réuni à quelques transfuges jacobins ou serviteurs de Bonaparte, se donne un grand mouvement afin d'exercer l'influence sur les élections, dans la composition incomplète des collèges électoraux.

J'ai envoyé à Votre Excellence l'ouvrage de M. Fiévée contenant sous le titre d'*Histoire* le panégyrique de la majorité des députés. M. de Chateaubriand qui, après avoir écrit sur la modération il y a un an, s'est jeté dans toutes les exagérations auxquelles des prétentions ridicules et un amour-propre forcené peuvent entraîner, avait préparé un autre libelle[1], divisé en petits chapitres, dirigé principalement contre M. de Richelieu, combiné avec M. de Talleyrand[2], et destiné à servir de catéchisme aux députés, afin de les rendre irréconciliables avec le premier ministre et ceux de ses collègues qui partagent ses opinions.

L'ordonnance de dissolution étant survenue, M. de Châteaubriand a adressé à la nation ce qu'il n'avait dé-

1. M. de Chateaubriand venait de faire paraître *la Monarchie selon la Charte.*

2. *Pozzo di Borgo, à Lieven.*

Paris, 9 septembre/10 octobre 1816.

Les nouvelles élections forment aujourd'hui l'occupation de tout le monde. Les courtisans, comme à l'ordinaire, sont déchaînés contre les ministres du roi et le roi lui-même; le livre de M. de Chateaubriand est venu à leur secours et quoiqu'il n'y eût rien dans leurs idées dans cette production de l'esprit de parti, ils s'y sont attachés parce que c'est le moyen de crier aux jacobins, et de se livrer à la peur qui ne les quitte jamais... Si, comme on l'espère, malgré leurs grimaces, la majorité des députés arrive avec des opinions modérées, tout est sauvé et eux les premiers. Sinon les embarras que les anciens députés nous préparaient peuvent se renouveler.

dié qu'à la Chambre, et, en annonçant qu'il tire le canon d'alarme et sonne le tocsin, il a osé renouveler la supposition criminelle que le roi avait une volonté cachée, différente de celle exprimée par ses propres ordonnances. Cette calomnie ayant souvent été mise en usage par ceux qui se disent les plus dévoués au trône, le roi l'a démentie formellement en destituant M. de Chateaubriand de sa place de ministre d'État, et en donnant pour motif de sa juste sévérité la supposition insidieuse de ce serviteur coupable.

Le cri des soi-disant royalistes est maintenant : *Vive le roi, quand même* [1], c'est-à-dire quand même nous nous opposons à son gouvernement et nous voulons en faire un instrument de nos vengeances. Le public ne se laisse ni troubler ni intimider par ces extravagances, parce qu'il juge de sa force et de leur néant en voyant leur petit nombre; mais cette règle n'est pas également applicable aux collèges électoraux, où les têtes exaltées ne sont pas rares, surtout dans quelques départements.

C'est cette considération qui m'a toujours porté à croire que rien ne devait être ménagé pour éteindre une telle influence dans les réélections actuelles. Le ministère n'a pas jugé cet excès de précaution nécessaire, quoiqu'il

1. C'est par ce cri que M. de Béthisy avait terminé son discours au moment de la discussion sur la loi d'amnistie à la Chambre des députés : « Si le roi, disait-il, mécontent de ses fidèles serviteurs, de les voir contrarier sa royale et pieuse clémence, détourne un moment de nous le regard de bonté, notre plus belle récompense, nous dirons, comme les habitants de l'Ouest, comme les nobles soldats du trône et de l'autel, dont rien ne peut altérer l'amour pour les Bourbons : — Vive le roi, quand même ! »

commence, dans ce moment, à sentir qu'il aurait été plus sage de n'en négliger aucune.

Malgré quelque incertitude, inséparable de l'attente d'un tel événement et de tant d'agitations, l'espérance d'obtenir une majorité raisonnable paraît être fondée sur des calculs très probables. Si tel est le résultat, le salut de la France cessera d'être un problème. Il le deviendrait plus que jamais dans le cas contraire.

Le roi continue à montrer toute la fermeté nécessaire. et le ministère ne rencontre aucune difficulté à faire agréer des mesures propres à consolider le système adopté; les ducs d'Angoulême et de Berry observent une conduite très raisonnable. Je ne saurais affirmer que Monsieur soit dans les mêmes sentiments; cependant, il s'abstient de toute démarche ostensible, et sa volonté est plutôt une supposition dans la bouche de ceux qui en abusent, qu'une détermination de sa part d'agir dans le sens opposé au gouvernement du roi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXVII

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Septembre 1816.

Capo d'Istria m'a envoyé de Varsovie vos deux lettres des 3/15 et 8/20 septembre. Je vous en remercie beaucoup, mon cher Pozzo, et vous réitère mes félicitations

sur le beau triomphe que vous avez remporté. Depuis cette dissolution des Chambres, nous respirons tous plus librement, et Richelieu doit être ravi d'apprendre l'assentiment général que cette mesure a rencontré dans tous les pays. Quant aux salons, il faut bien que vous preniez votre parti ; au reste, leurs ressentiments ne sont jamais longs et comme beaucoup de gens s'étaient faits ultra-royalistes par platitude, vous les verrez devenir modérés autant que vous voudrez. L'essentiel était que le roi se prononçât pour ne laisser aucune incertitude sur ses propres opinions, et je vois avec plaisir que, dans cette circonstance, il a franchement secondé ses ministres.

Croyez, mon cher Pozzo, etc.

CLXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 290]

Paris, 17/27 septembre 1816.

Monsieur le comte,

Mes expéditions se succèdent si fréquemment que je ne saurais mander à Votre Excellence rien de bien important pour le moment. L'attention du public et l'activité des partis sont entièrement absorbées par les élections des députés des départements. Les courtisans et tous ceux qui, sous prétexte de royalisme exclusif, ont agité

la session précédente, travaillent ouvertement à ramener. dans celle qui va succéder. des hommes soumis à leur influence, et disposés à s'associer à leurs passions.

Les déclamations malignes de M. de Chateaubriand. et les articles de quelques gazettes anglaises qu'ils ont su mettre dans leurs intérêts, achèvent de leur ôter la raison entièrement.

Le roi et les ministres qui ont opiné pour la dissolution de la Chambre s'efforcent, de leur côté, de contenir toutes ces extravagances ; ceux-ci s'aperçoivent maintenant qu'il aurait convenu de rendre la mesure plus complète en adoptant les mesures que la prudence leur indiquait pour s'assurer le but. La crainte de trop déplaire au parti, qui ne leur sait gré de rien. et une délicatesse hors de saison pour des personnes ou des erreurs qui cessent d'être pardonnables lorsqu'elles tendent à la ruine de l'État, ont laissé à ces agitateurs les moyens de jeter des doutes sur le succès. L'exclusion des adjoints aux collèges électoraux, ce qui était conforme à la charte et à la raison, la destitution de quelques préfets, ouvertement connus pour opinions exagérées, la nomination des présidents des collèges d'arrondissement, et celle d'un ministre de la justice m'avaient paru, dès le commencement, des expédients indispensables pour fortifier une résolution qui devait rencontrer tant d'obstacles. et qui amènerait avec elle de si graves conséquences ; aucune de ces précautions n'a été prise, et on sent à présent tous les inconvénients.

Malgré cette négligence, l'espoir d'obtenir une majorité raisonnable paraît encore bien fondé à ceux qui croient

mieux connaître les localités et l'esprit des différents collèges. Sans doute, si la voix du public devait intervenir, elle ne se prononcerait d'une manière non équivoque et emporterait tout devant elle ; mais les électeurs sont si circonscrits, qu'il est difficile de compter sur le zèle et l'impartialité, lorsque les passions peuvent se combiner avec les chances de succès.

Le roi est, de tout son conseil, celui qui montre le plus de fermeté ; il veut fermement et de bonne foi une Chambre disposée à se réunir à lui pour pacifier son royaume, et il offre à ses ministres tout le poids de son autorité pour les soutenir.

La tranquillité n'a nullement été altérée par toutes les alarmes qu'on cherche à répandre ; ceux qui s'agitent n'intéressent pas le peuple à beaucoup près, et celui-ci favorise les moyens d'obtenir une Chambre plus conforme à ses vœux. D'ailleurs, la conviction dans laquelle on est des bonnes intentions du roi, contribue infiniment à rassurer les esprits.

Dans peu de jours, je pourrai annoncer à Votre Excellence le résultat réel de cette épreuve délicate, mais à tous égards indispensable.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXIX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Lettre particulière.)

Paris, 17/29 septembre 1816.

Mon cher comte,

Nous sommes dans les agitations des élections : si on avait voulu m'écouter, le succès ne serait pas douteux; on l'a compromis, faute d'avoir pris les mesures qui dépendaient des ministres; malgré cette mollesse on m'assure que la majorité sera raisonnable.

Vous lirez dans les gazettes anglaises les sottises qu'on n'ose pas imprimer à Paris; il faut guérir les fous, même quand ils battent les médecins.

Chateaubriand s'est érigé en prophète de malheur; on pardonnerait à son imagination, mais on ne pardonnera pas à sa malignité et à la versatilité de son caractère; il aura son paquet bientôt.

La France serait heureuse et tranquille sans ces énergumènes; sept cent cinquante millions d'impôts bien payés, sa moisson double, tout cela ne suffit pas aux loups affamés d'avarice et d'ambition; ils ont peur et tous les arsenaux de la ville ne les guériront pas [1]. Le roi est ici à

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

(Lettre particulière.)

Mon cher comte,

La dissolution de la Chambre, j'en suis sûr, aura été fortement approuvée par l'empereur; cette mesure a déjoué bien des intrigues et préservé de bien des malheurs.

Nous sommes tous étonnés et fâchés ici de la manière dont les jour-

merveille; c'est le plus ferme dans son conseil, et en vérité le plus raisonnable de son royaume; s'il vit, il les sauvera tous, surtout s'il rencontre une majorité gouvernable dans la Chambre prochaine; il se porte d'ailleurs très bien, et désole par sa bonne mine tous ces fidèles serviteurs par excellence.

Croyez, mon cher comte, etc.

naux anglais en parlent; c'est bien malheureux, parce que ces forcenés qui tournent la raison et la conscience des princes, s'en servent comme d'une autorité émanée du gouvernement anglais. Éloigné, comme je suis, de croire à une pareille ineptie, je ne peux néanmoins m'empêcher de voir qu'il a existé, et peut-être qu'il existe encore quelques alarmes dans le cabinet, sur la tendance de cette mesure, on la craint révolutionnaire ou jacobine, et j'ai lieu de croire qu'elle est présentée ainsi au prince-régent par Monsieur, ou par ceux qui lui font le grand tort de parler en son nom. Rien n'est plus faux que cette assertion.

Vous savez, mon cher comte, combien l'Europe et l'Angleterre la première, ont été alarmées des extravagances de la dernière Chambre; le duc de Wellington, la conférence et les cabinets sans exception, n'ont cessé d'improuver une telle conduite, qui avait amené dans la famille royale, dans le ministère et dans toutes les branches inférieures du gouvernement, une anarchie complète : le même esprit allait produire les mêmes inconvénients, et d'une manière plus fatale, parce qu'on n'aurait pu soutenir deux fois un pareil état de choses. Dans cette situation, le roi a deviné le péril qui le menaçait avec son royaume, et il a décidé, en outre, qu'on ne reviserait plus la charte, parce qu'un examen nouveau aurait ajouté mille divisions à celles dont la France se trouve infestée.

Les élections ont eu lieu sans aucun mouvement et le résultat, soyez-en sûr, a amené une majorité très raisonnable qui sera fidèle au roi et à sa famille ; la minorité dite ultra-royaliste deviendra sage, quand les chances de tout régler à sa manière, c'est-à-dire de tout bouleverser, seront diminuées et, j'espère, perdues pour elle...

On dit qu'on a nommé des jacobins; le fait est que, selon la version de Monsieur lui-même, on en compte douze qui peuvent être désignés sous ce nom, et qu'il est peut-être bon d'admettre afin de calmer la terreur de ceux qui sont derrière eux, et qu'il ne faut pas désespérer ; la Chambre dissoute en contenait beaucoup plus.

Les exagérés perdront tout et se perdront eux-mêmes si, au lieu

CLXX

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

Lettre particulière.)

Paris, 1er/13 octobre 1816.

Mon cher comte,

Le courrier ne pouvait être expédié un jour plus tôt si, comme c'est le cas, il devait vous apporter quelque chose de positif sur les intentions de la nouvelle Chambre : elles sont suffisamment bonnes pour atteindre en grande partie

d'acquérir de l'influence, ils aspirent aux priviléges exclusifs. Ils appellent jacobins tous ceux qui ne partagent pas leurs imprudences. M. Lainé, un des hommes les plus respectés et les plus respectables de France, est de ce nombre à leurs yeux, et il y a peu de Français qui leur échappent. Ainsi ils seront sages et purs au milieu de millions d'autres qui, selon eux, ne le seront pas ; mais alors, et lorsqu'ils feront bande à part, que deviendront-ils ? Malgré leur répugnance pour les modérés, c'est-à-dire pour presque tous les habitants de ce pays, il suffit de s'associer à leur secte pour être purifié, quelles que soient les horreurs commises antérieurement ; ce qui prouve que ce ne sont pas les principes mais les passions et les intérêts mal entendus qui les ont agir sans espérance de succès durable.

Je suis persuadé que M. Canning acquerra, pendant son séjour à Paris, des notions sur la France qu'il n'avait jusqu'à présent que d'une manière incomplète, et que ses opinions en redresseront d'autres si c'était nécessaire.

Il paraît qu'on a pris à tâche de parler de l'influence russe ; elle est partagée entièrement par tous les agents des puissances, qui ont applaudi à la dissolution de la Chambre ; cette vérité, communiquée au public, ferait tomber les inepties dont les feuilles dites ministérielles

le but proposé ; dans celle des députés notre majorité devra se bien tenir, parce qu'elle n'est pas immense ; M. de Richelieu voit le risque qu'il a couru, pour ne pas avoir voulu adopter les mesures toutes simples qui auraient réduit les adversaires à rien : ce qu'ils sont, à la vérité, n'est pas grand'chose dans la nation qui les désavoue, et auprès du roi qui les sauvera en les éloignant du pouvoir ; mais dans la Chambre, où l'on discute, ils donneront encore de l'embarras, sans cependant aller au delà.

C'est lorsque je respirais, après bien des anxiétés que je croyais passées, qu'il en survient une toute nouvelle, et la plus inattendue : M. de Richelieu m'a déclaré qu'à la fin de la session il veut se retirer des affaires ; le motif de cette extravagance, car je dois l'appeler ainsi, est l'idée qu'il a que Monsieur agissant imprudemment, et inspirant de la terreur à ceux qui forment maintenant la

et antijacobines salissent leurs articles. Vous avez entre les mains, mon cher comte, le protocole qui contient l'expression de notre opinion à ce sujet.

Le roi aurait désiré annoncer à la Chambre une diminution de l'armée d'occupation ; nous sommes prêts à y consentir, l'Autriche a déclaré la même chose, la Prusse paraît y être disposée, mais l'Angleterre s'y oppose, du moins jusqu'à la fin de la session prochaine. Il n'y a pas de doute que cette condescendance aurait valu au roi des trésors, par les espérances qu'elle aurait données à tous les bons, et par le crédit qu'elle aurait relevé ; pensons que trop de rigueur et de pauvreté en France amèneront le désespoir, et alors les conséquences sont entre les mains de Dieu !... La France souffre et souffrira tant qu'elle pourra, mais il y a un terme à tout ; j'espère dans la sagesse du ministère, qui ne voudra pas risquer de compromettre l'ouvrage auquel il a coopéré si essentiellement, par de vieilles jalousies et des futures alarmes que l'imagination même a de la peine à suivre.

Croyez, mon cher comte, etc.

majorité, ces derniers ne voudront pas de ce prince, au au cas que le trône vienne à vaquer par la mort du roi, et que lui n'aimerait pas à se trouver dans une crise pareille. Il a ajouté que dans la mauvaise volonté de l'Angleterre à l'égard de la réduction de l'armée d'occupation, il voit le dessein de continuer jusqu'à la fin des cinq ans, charge qu'il regarde comme impossible à supporter, et dont il ne veut pas se faire l'exécuteur.

J'ai rétorqué tout ce raisonnement : il faut rester au ministère pour amener Monsieur, avec le temps, l'évidence et la nécessité, ce qui arrivera infailliblement, à s'associer au système que l'on fonde aujourd'hui pour sa propre sécurité ; il faut rester, pour calmer les craintes de ceux qui coopèrent aujourd'hui avec le ministère à l'établissement de ce système, et sur lesquels il aura une grande autorité ; il faut rester enfin parce qu'il est possible d'abréger la durée de l'occupation ; c'est la stabilité, et non pas l'incertitude qui pourra déterminer cette mesure. Je compte à ce sujet lui écrire amicalement, et lui détailler toutes les mauvaises conséquences pour les Bourbons, pour la France et pour son propre honneur, qui dériveraient de cette défection de sa part, car elle en serait une complète aux yeux de tout le monde.

Je n'ai pas voulu faire de cet incident un objet de dépêche, mais je vous prie d'en informer l'empereur ; et si Sa Majesté le croit convenable, il serait peut-être bien d'écrire au duc une lettre dans laquelle, sans lui dire que je vous ai mandé telle chose, on pourrait lui parler avec intérêt et bienveillance du succès de la mesure qu'il a prise en convoquant une nouvelle Chambre, plaindre les

difficultés et les charges de la France, et témoigner le désir de le soutenir dans tout ce qui pourra être raisonnablement proposé pour les alléger. En attendant, je ferai de mon mieux pour lui ôter de la tête ces fantômes ; car, je ne vous le cache pas, s'il persistait, ce serait prendre M. de Talleyrand par la main pour lui livrer la France, et préparer à celle-ci les chemins les plus périlleux : quant à moi, je ne vois à la vérité ce que je pourrais faire dans ce cas, pour empêcher les conséquences qui sont le plus à craindre.

Canning partira bientôt ; le but de sa campagne à Paris est manqué ; bien certainement, il en avait un et il aurait vu avec plaisir M. de Richelieu forcé à se retirer par les ultras : ceux-ci l'auraient appelé avec son cortège pour balancer ou détruire l'influence de la Russie. J'ai ouvert ma maison à lui et aux Anglais plus que jamais, j'ai invité le duc de Cambridge, et il n'y a pas d'attention dont je n'aie été prodigue, dans le bon genre, pour déjouer les sots et les intrigants.

Le duc de Wellington continue à me faire dire mille choses honnêtes ; le refus de la réduction de l'armée ne rend pas les Anglais populaires ; vous devez être content que ce soit sur la proposition qu'il nous a annoncée et promise que nous devons délibérer maintenant ; j'avais toujours désiré cette tournure, mais il fallait attendre le moment de la saisir ; ce qui est enfin arrivé.

Croyez, mon cher comte, etc.

CLXXI

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

Varsovie, 4/16 octobre 1816.

(Dépêche.)

Monsieur le général,

Les dépêches que Votre Excellence m'a adressées, du n° 264 au n° 287, ont mérité l'attention et le suffrage de l'empereur. Sa Majesté approuve entièrement votre conduite et applaudit à ses succès.

Elle est assurée d'avance qu'en persévérant à vouer un zèle aussi éclairé à tout ce qui se rapporte à la restauration véritable de la monarchie française, vous parviendrez à y faire contribuer grandement les volontés qui semblent encore les moins prononcées à cet égard.

La voie vers un meilleur ordre de choses est ouverte. C'est à la faire suivre courageusement à la cour, au ministère, et aux personnages les plus marquants, que doivent aboutir vos efforts.

Cette tâche est aussi difficile qu'importante. Sa difficulté consiste dans les précautions dont vous devez faire usage pour la faire réussir. Son importance est si majeure qu'il est inutile de la relever ici.

L'opinion que vous avez su donner à l'empereur de vos talents et de votre sagacité, me dispense de vous marquer, monsieur le général, la nécessité de ne point abandonner le ministère du roi dans ses indécisions au sujet de la composition de la nouvelle Chambre[1]. Il est de toute urgence qu'elle soit éminemment constitutionnelle. Ce serait avoir manqué le but de tant de peines, que de

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, le 8/20 octobre 1816.

(Lettre particulière.)

Mon cher comte,

La Chambre des députés n'est pas encore formée, mais dans toutes les opérations préliminaires, la majorité ministérielle s'est montrée, sans admettre de doute. Vous savez qu'on ne peut compter ici, comme en

laisser arriver à cette représentation une majorité composée d'hommes aux exagérations royalistes, ou, pour mieux dire, de factieux des antichambres de la cour ou des palais du faubourg Saint-Germain.

Ce ne sont pas les premières mesures, mais c'est leur résultat effectif, qui dirigera le vote de Sa Majesté Impériale quant à la diminution de l'armée d'occupation. Cette idée a été développée suffisamment dans les instructions dont Sa Majesté a été munie dans le temps ; et par ses dernières dépêches elle ne permet plus de rien ajouter à ce sujet.

Le conseiller privé d'Alopeus joindra sa coopération à celle de M. le marquis de Bonnay afin de porter le cabinet prussien à se prononcer favorablement sur ce point.

M. de Richelieu [1] en a écrit directement à Sa Majesté Impériale. Elle a daigné s'occuper de cet objet et donner les ordres dont je vous prie de faire part au premier ministre de Sa Majesté Très Chrétienne.

Nous ne doutons pas qu'il ne puisse, à l'occasion de la nouvelle Chambre, énoncer l'accord des puissances alliées sur cette question. Quant aux formes à donner aux com-

Angleterre, sur des coalitions pour tout, mais il existera à mon avis une influence du gouvernement sur la Chambre, suffisante pour obtenir ce qui est nécessaire, et pour éviter les extrêmes : dans quelques jours je pourrai vous parler d'une manière plus précise.

. . . .

1. *Richelieu à Capo d'Istria.*

Paris, 15 octobre 1816.

Pozzo vous écrit en détail, monsieur le comte, sur notre position ici, ainsi je ne vous ennuierai pas une seconde fois. Je me bornerai à vous dire que si vous voulez que nous prenions racine et que le gouvernement du roi acquière force et stabilité, il faut lui fournir l'assistance qui dépend de vous. Il faut qu'il puisse se présenter à son peuple comme médiateur entre les étrangers et lui. Il faut que quelque soulagement immédiat dans l'énormité des charges qui lui sont imposées lui fasse apercevoir une perspective plus heureuse. Autrement, s'il ne voit dans le roi que le collecteur des tributs qu'il faut payer à l'étranger, l'instrument dont on se sert pour exploiter la ferme au profit des puissances alliées, il est impossible que la confiance

munications officielles qui la regardent, l'empereur attendra les rapports que vous lui adresserez, monsieur le général, après vous être concerté à cet égard avec M. le duc de Richelieu et vos collègues.

L'empereur désire qu'à la première audience que le roi vous accordera, vous exprimiez à Sa Majesté la satisfaction avec laquelle Notre Auguste Maître a pris connaissance des mesures énergiques qui signalent cette époque décisive de la restauration.

Vous témoignerez au roi la part sincère que Sa Majesté l'empereur y prend, et les vœux qu'il forme de voir le succès le plus complet couronner cette belle entreprise. Sa Majesté Impériale la considère comme achevée, du moment que son auguste ami et allié est fermement décidé à le vouloir, et que les autres cabinets, à leur tour, y contribueront avec une égale franchise et persévérance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 312.]

Paris, 1er/13 novembre 1816.

Monsieur le comte,

Si la présente expédition avait été anticipée de quelques jours, je n'aurais pu ajouter à celle confiée au prince

s'établisse et que nous redevenions une France. Or, il faut une France pour la tranquillité du continent européen. J'avais compté sur cette réduction pour la présenter à la nation et aux Chambres comme une preuve de la confiance qu'inspirait le gouvernement du roi, et comme un soulagement dû entièrement à la considération qu'on avait pour lui. Vous sentez quelle force cela nous donnait... Le duc de Wellington me la refuse tout net. Qu'arrivera-t-il de tout ceci ? A force de tendre la corde, elle finira par casser. (*Le Duc de Richelieu*, p. 490.)

Dolgorouki que des conjectures vagues sur les événements immédiats qui se préparent.

Le sort de la France dépendait de l'esprit qui se manifesterait dans les deux Chambres, et il fallait en attendre la réunion pour la connaître; j'ose maintenant assurer Votre Excellence qu'il promet des conséquences satisfaisantes.

Tout l'intervalle qui a précédé la réunion des députés à Paris, a été employé par la faction des soi-disant royalistes exclusifs, à alarmer le public par des écrits anonymes tendant à dévoiler le prétendu complot enfanté par leurs imaginations égarées contre l'ordre légitime de la succession au trône. Prévoyant que le moindre doute qui s'élèverait dans le cœur des princes à ce sujet, les attacherait à leur projet de réaction ou de domination, les agitateurs courtisans sont parvenus à inquiéter à un tel point la conscience de Monsieur à cet égard, qu'il en est réellement effrayé et malheureux.

Cette conviction, chez l'héritier présomptif de la couronne, et qui plus ou moins se communique à ses enfants, entrave les mesures du roi, divise les opinions et, par une contradiction singulière, s'oppose à la consolidation du système qui seul peut assurer cette même légitimité, qu'ils ont à juste titre tant à cœur de défendre.

C'est au milieu de ces contradictions et de ces difficultés que les députés sont arrivés à Paris. Votre Excellence sait combien j'ai regretté que le ministère n'ait pas adopté tous les expédients en son pouvoir pour s'assurer de la plus grande majorité possible; le résultat de plusieurs élections

lui ayant été défavorable, le parti opposé s'est appuyé sur cette base afin de mettre en doute la majorité et peut-être de réunir le plus grand nombre en sa faveur; parmi les autres moyens de réussir, les courtisans ont beaucoup vanté les opinions de l'Angleterre et des Anglais; les maisons ont été ouvertes, les soins prodigués, et les feuilles publiques à Londres, alimentées plus que jamais par les articles préparés à Paris.

Convaincus qu'il n'existait parmi eux aucun personnage d'une réputation politique suffisante pour être le chef d'un ministère, les ultra-royalistes se sont décidés à s'offrir au prince de Talleyrand, c'est-à-dire au même homme qu'ils désignaient il y a un an comme digne du dernier supplice.

Cette manœuvre ignominieuse est remplie de dangers, parce qu'elle pourrait diviser, dans la Chambre, le parti ministériel, composé de personnes qui avaient regardé dans d'autres temps M. de Talleyrand comme leur patron, et parce que, à mon avis, il aurait plu aux Anglais de voir ce dernier reprendre l'administration.

Dans cette crise, les hommes les plus influents parmi les modérés, désiraient voir M. de Richelieu les assurer de son soutien par quelques nominations éclatantes, et comme ces mesures traînaient en longueur, il s'élevait des méfiances parmi des gens qui ne savent pas attendre, et qui sont si aisés à mécontenter.

Les principaux d'entre eux, me témoignant de la confiance, m'ont également fait part de leurs craintes. Dans cette conjoncture critique et décisive, j'ai dû leur observer que les malheurs de la France, depuis la révolution,

avaient beaucoup dépendu de l'esprit extrême et intraitable des partis ;

Que la dernière Chambre, favorisée par la cour, composée de personnes particulièrement attachées au roi et à sa famille dans la presque totalité, et animées de sentiments conformes à ceux du premier ministre, s'était néanmoins perdue, à force de vouloir se conduire sans égards pour les opinions et pour les individus qu'elle aurait dû ménager ;

Que maintenant le roi avait recours à d'autres soutiens et à d'autres conseillers, qui étaient eux-mêmes, mais que, s'ils voulaient montrer, à tort ou à raison, le même esprit de rudesse et d'indocilité, ils se perdraient également, et la France avec eux ;

Que leur force consistait dans leur modération, c'est-à-dire dans une conduite opposée à celle qu'on avait reprochée à leurs adversaires ;

Que cette conduite leur était d'autant plus nécessaire que, étant supposés moins liés au sort de la famille régnante, ils avaient besoin de prouver par les faits, qu'ils étaient plus utiles par leur sagesse, que le parti contraire ne pouvait l'être par son zèle inconsidéré ;

Qu'ils doivent au roi une déférence sans bornes en reconnaissance du triomphe qu'il avait remporté sur ses propres affections en dissolvant la Chambre, et de l'honneur qu'il leur avait fait de les désigner à la nation comme des gens destinés à la sauver avec lui ;

Que le duc de Richelieu avait droit à s'attendre aux dispositions les plus conciliantes de leur part s'ils voulaient apprécier au juste le mérite immense qu'il a acquis envers

eux, en refusant de se mettre à la tête de la dernière Chambre, qui était à ses pieds, en conseillant le roi, en résistant aux princes, et en rompant finalement avec presque toutes les familles de sa caste et de son sang;

Que non seulement il était de leur devoir, mais que la politique la plus intéressée exigeait d'eux de se conduire de manière à ce que le roi eût raison de s'applaudir de les avoir réunis autour de lui; et que, en considérant l'état actuel des choses, il était aussi nécessaire de renforcer l'autorité du monarque dans sa famille et à la cour à ce sujet, que de lui conserver la popularité auprès de la nation;

Que l'art de gouverner, surtout avec les formes représentatives, n'étant autre chose qu'une transaction continuelle entre les extrêmes, pour se fixer à des termes moyens, ceux qui ont voulu rester décisifs et absolus ont constamment succombé;

Que M. de Talleyrand, en s'offrant au parti des courtisans qui le méprisent, se rendait, s'il est possible, plus méprisable encore, et que rien ne prouve mieux combien l'intrigue domine chez lui sur le bon sens, que la facilité avec laquelle il court à se placer dans une fausse position où, au lieu de gouverner, il ne serait que toléré avec honte et impatience pour être chassé, couvert d'une nouvelle ignominie;

Que, dans ce moment, il ne dépendait que d'eux de créer une véritable puissance sympathique et populaire en France, par l'union du roi et de ses ministres avec la majorité des Chambres, ce qui était le but de la dissolution récente, et des vœux de la nation et de tous les gens de bien en Europe.

Ces raisonnements, partagés par les chefs les plus in-

fluents, et répétés par le zèle éclairé de plusieurs autres, ayant paru faire l'impression désirée, le roi, sans différer, tint sa séance royale le 4 novembre (N. S.). Votre Excellence verra le compte rendu de la cérémonie dans les gazettes; son discours fut reçu avec respect, et avec l'approbation générale du public. Il était aisé de remarquer ceux de ses courtisans qui retenaient leurs applaudissements et montraient leur mauvaise grâce.

La Chambre des pairs procéda le lendemain à la nomination de ses propres secrétaires; M. de Chateaubriand l'ayant été pendant la dernière session, les ministres décidèrent de l'exclure pour celle-ci, afin d'être d'accord avec la mesure du roi, qui l'avait rayé de la liste de ses conseillers; les courtisans, au contraire, quoique en minorité, votèrent tous pour lui en dépit du souverain et à son grand scandale. L'adresse que cette même Chambre porta ensuite aux pieds du trône est conçue dans les termes les plus convenables.

L'organisation de la Chambre des députés étant plus compliquée, par la nécessité de vérifier les pouvoirs et par la multiplicité des nominations, a dû employer plusieurs séances; ce sont les modérés qui l'ont emporté sur toutes les questions sans exception. Leur majorité paraît être sûre et invariable, et elle s'augmentera par l'habitude du succès. Le roi leur a donné une grande marque de sa confiance, en choisissant M. Pasquier parmi les cinq candidats désignés pour la présidence. Il était prudent de ne laisser à M. de Talleyrand aucun moyen d'attirer à lui une personne marquante qu'il travaillait à séduire par des promesses éventuelles.

Le ministère proposera au premier jour le budget, ouvrage difficile et presque alarmant, attendu la grandeur des dépenses. Elles sont évaluées, pour l'année 1817, à *un milliard quatre-vingts millions* de francs; on calcule la recette à sept cents millions. Le reste ne sera qu'une nouvelle dette inscrite sur le livre de la dette ancienne. C'est cette perspective qui tient les fonds à la baisse depuis qu'elle est connue. Si on trouvait moyen de faire un emprunt, l'opération serait supportable; sinon il serait difficile de calculer jusqu'à quel point elle peut être ruineuse. Les bois sont, il est vrai, une ressource, mais elle ne peut être utilisée avec profit qu'en les vendant progressivement et avec lenteur ; il en sera détourné, pour le moment, cent cinquante mille hectares en faveur de la caisse d'amortissement.

La seconde loi, et peut-être la première par son importance, est celle des élections ; la charte accorde le droit d'électeur à tout Français payant trois cents francs de contributions directes.

Le droit de patente, ce qui admettrait les marchands, sera-t-il considéré comme contribution directe ?

Les possesseurs d'immeubles, payant la somme requise, seront-ils les seuls admis ?

Y aura-t-il un degré d'élection, comme en Angleterre, ou bien deux, ainsi que cela a toujours été pratiqué en France depuis la révolution ?

Toutes ces questions deviendront matière à débats, puisque la composition des Chambres futures en dépendra étroitement.

Le ministère est décidé de rapporter presque entièrement

la loi de circonstance qui concerne la liberté individuelle; il faudra à l'avenir un ordre signé de deux ministres de cabinet pour arrêter qui que ce soit, et même cette faculté aura besoin d'être confirmée d'année en année.

Les ultra-royalistes qui, comme les factieux, leurs prédécesseurs de tous les temps et de tous les pays, ont pris le masque de la démagogie, demanderont la liberté de la presse; et cependant ils seraient les premiers à trembler de ce dangereux privilège entre les mains de leurs adversaires. Les ministres n'en feront pas une question vitale, mais ils ont raison de désirer que la loi de la censure subsiste encore quelque temps, ne fût-ce que pour empêcher des diatribes en réponse à des journaux anglais, qui ameuteraient infailliblement tout le peuple contre ces derniers.

Le roi désire améliorer le sort du clergé qui, dans un pays catholique d'une aussi grande étendue, a besoin d'éducation et de considération extérieure presque autant que de vertu; il voudrait assurer la prébende des archevêques et des évêques sur une portion de la masse des bois et, quant au clergé inférieur, inscrire sur le grand livre de la dette nationale ce qu'on lui assigne en définitive comme salaire; ce projet est praticable, il ne nuit nullement aux finances, et il sera utile en politique de faire dépendre le sort des prêtres de la sécurité de la dette de l'État.

Il y aura peu d'objets, outre ceux que je viens de mentionner, que le gouvernement désire soumettre à la discussion : il serait utile de proroger les Chambres au moment où elles auront arrêté ce qui est absolument indispensable.

Quant à l'état du pays, il tend moralement à devenir

meilleur ; les royalistes forcenés sont maintenant les seuls qui cherchent à l'agiter ; excepté sur quelques points, ils trouvent très peu de prosélytes.

Chaque jour on découvre malheureusement l'insuffisance des récoltes[1] ; il faudra beaucoup de confiance et de sagacité pour empêcher la disette factice ou réelle de s'établir ; c'est un objet continuel de soins et d'inquiétudes pour le gouvernement.

La crainte de confondre les objets me décide à limiter le présent rapport aux affaires purement intérieures de la France ; les autres qui s'y réfèrent d'une manière moins directe, mais qui m'ont paru dignes de l'attention de Votre Excellence, se trouvent détaillées dans le numéro suivant.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(*Dépêche.*)
[N° 313]

Paris, 1er/13 novembre 1816.

Monsieur le comte,

Les communications directes que l'on suppose avoir été faites à notre cabinet par celui de la Grande-Bretagne, à

1. *Richelieu à l'empereur Alexandre.*

Paris, 15 octobre 1816.

« Une partie de la France a une mauvaise récolte en grains et celle du vin a totalement manqué partout. » (*Le Duc de Richelieu, loc. cit.* p. 492.)

l'égard de la diminution de l'armée d'occupation en France. auront mis Votre Excellence à portée de connaître les vues du gouvernement anglais sur cette question. Il est de mon devoir de rendre compte en même temps de la marche progressive donnée à cette affaire par la conférence, depuis ma dernière expédition.

D'après les explications du duc de Wellington au duc de Richelieu, il était évident que la cour de Londres ne désirait nullement accorder à la France cette grande facilité. Le ministère français, de son côté, soit pour se justifier à ses propres yeux, soit pour mettre les Anglais dans leur tort, encouragé par l'assentiment formel et répété de l'Autriche, par les bonnes dispositions de la Prusse et par la confiance qu'il met dans la libéralité de notre politique, se décida à faire de nouvelles instances avant l'ouverture des Chambres.

La réponse du duc, dans la correspondance entre lui et M. le duc de Richelieu, fut négative ou du moins dilatoire[1].

1. *Le duc de Richelieu à l'empereur Alexandre.*

Paris, 15 octobre 1815.

Sire,

Nos élections sont terminées et malgré les sinistres présages de certaines gens, malgré les agitations, dont on prétendait que ces assemblées seraient le théâtre, tout s'est passé avec assez de calme, et le résultat présente une majorité présumée en faveur du ministère d'à peu près 80 voix... L'embarras seul des finances et l'énormité du fardeau que le peuple doit supporter, vient encore répandre quelques inquiétudes sur notre avenir. J'avais pris la liberté d'exposer à Votre Majesté, dans ma dernière lettre, la nécessité d'alléger un peu le poids de nos charges par une légère diminution dans l'armée d'occupation. Cette perspective d'un soulagement successif, aurait consolé la nation, en même temps que cette preuve de confiance donnée par les quatre

Ce dernier réitéra ses prières en donnant pour argument les mêmes raisons que le commandant général lui avait suggérées lui-même, lorsque cette affaire fut mise en avant et examinée pour la première fois ; mais la réplique se trouva encore plus amère puisqu'elle exprima « l'étonne-» ment dans lequel on était de voir les Français royalistes, » qui avaient tant supplié les étrangers, il n'y a pas long-» temps, de ne pas laisser le roi entre les mains de ses » assassins, désirer aujourd'hui qu'ils s'en aillent ».

Malgré le ton sévère de sa lettre, le duc de Wellington sentait que c'était lui seul qui avait changé de langage, et que son gouvernement en était cause ; continuant, à ce que je crois encore, dans les mêmes sentiments personnels, il écrivit à l'ambassadeur Stuart pour le prier de communiquer à la conférence sa correspondance avec M. de Richelieu ; il offrait en même temps de présenter un plan de diminution de dépenses, qui, sans nuire au bien-être de l'armée, aurait soulagé la France d'une manière considérable.

C'est cette dernière proposition que la conférence ne manquera pas de saisir en l'invitant à développer les

cours alliées au gouvernement du roi, aurait accru sa considération dans l'intérieur.

Une lettre que je viens de recevoir du duc de Wellington ajourne cette espérance si elle ne la détruit pas tout à fait...

Si je ne puis obtenir que le discours du roi à l'ouverture des Chambres fasse mention de cette réduction, je réclame au moins les bontés de Votre Majesté Impériale, pour que, par son appui à Londres et auprès du duc de Wellington, on détermine une mesure qu'il me semble que nous méritons, par la tranquillité parfaite dont la France jouit depuis un an et son exactitude à remplir toutes les conditions qui lui ont été imposées. (*Le Duc de Richelieu*, *loc. cit.*, p. 492.)

moyens de la rendre exécutable; le protocole n° 65, annexé à la présente, constate les faits dont je viens de rendre compte.

Après un silence de trois semaines environ, le duc de Wellington nous a de nouveau fait savoir, par son ambassadeur, que la nécessité d'obtenir les états exacts de la situation des différents corps d'armée, l'avait obligé à différer l'envoi de son plan, mais qu'il ne manquerait pas de nous le communiquer au plus tôt.

Telle est la situation actuelle de cette affaire délicate. Dans ce moment, la diminution des dépenses équivaudrait presque, par ses bons effets, à celle de l'armée, puisque la différence entre le nominal et l'effectif des troupes alliées en France, correspond presque au nombre que l'on avait proposé de faire partir; il dépendra du duc de Wellington de donner suite à ses propres idées sur ce projet, et il devrait d'autant plus s'y prêter qu'il en est lui-même l'auteur, et que l'état des affaires en France le justifie complètement.

Je ne saurais terminer ce rapport sans ajouter quelques observations sur les causes, qui me paraissent avoir porté le gouvernement britannique à mettre obstacle à la mesure originairement proposée.

Lorsque la faction des courtisans et leurs affiliés, c'est-à-dire la plus grande partie des nobles dans les provinces, comptaient sur le retour de l'ancienne Chambre, le projet était formé de changer entièrement le ministère actuel, et d'en constituer un à la tête duquel serait M. de Talleyrand.

Un tel changement, qui devait naturellement déplaire

à la Russie, avait par cela même besoin d'être agréé et soutenu par l'Angleterre. C'est pourquoi M. de Bruges, principal conseiller de Monsieur, fut envoyé en Angleterre, où il développa son plan, et surtout à M. Canning [1], dont les opinions sont censées plus favorables au système qu'on se proposait de faire triompher.

Toutes ces menées furent anéanties par la dissolution de la Chambre. M. de Bruges était encore en Angleterre lorsque cette nouvelle y arriva; comme il est aisé de le supposer, il représenta que tout était perdu en France, qu'on allait se précipiter dans de nouvelles révolutions, et que les élections provoqueraient infailliblement la guerre civile.

De l'accueil que ces pronostics rencontrèrent, résulte évidemment le ton que prirent alors et les discours et les papiers publics censés ministériels. Pour mieux s'assurer des faits M. Canning, les princes anglais, surtout le duc de Kent, voulurent se transférer à Paris, siège principal de toutes ces agitations vraies ou supposées. Leur présence ranima les espérances, et redoubla les bassesses des courtisans; mais comme le fond des affaires marchait d'une manière calme et contraire aux prédictions de ceux-ci, les autres réglèrent leur conduite d'après les événements, et se montrèrent disposés à reconnaître les succès de la majorité nationale, qui tend tous les jours à s'affirmer d'une manière stable et prononcée.

Votre Excellence a reçu le tableau de la situation des

1. Canning (George), ministre anglais, — chargé deux fois des affaires étrangères en 1807 et 1822 [1770-1827].

affaires à cette époque avec l'expédition du prince Dolgorouki ; je les ai suivies, examinées et discutées souvent dans l'intervalle avec M. Canning ; il se donne beaucoup de peine pour paraître[1], pour savoir et pour connaître les individus et les opinions ; avec ces dispositions dans une ville comme Paris, on peut s'attendre à être circonvenu de toutes sortes de personnes. Les exagérés, qui le considèrent comme leur patron, commençant à désespérer de leurs forces, imputent à leurs adversaires le projet de vouloir changer la ligne de succession, si le roi venait à manquer ; cette idée, comme celles qui sont vagues et hypothétiques, prête à toutes les interprétations que la fidélité alarmée, les passions, les intérêts ou la malignité des hommes savent inventer ; je crains que M. Canning n'en soit plus frappé que la situation réelle des choses et les talents d'un homme d'État ne le permettent. Le roi jouit d'une bonne santé, le système de modération et de conciliation qu'il travaille à fonder peut devenir inébranlable dans quelque temps, et ceux qui s'y opposent maintenant chercheront à s'y associer sans

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

Paris, 14/26 novembre 1816.

Canning vain et léger, affectant l'indépendance d'un voyageur ordinaire, tient tout Paris en agitation. Je suis convaincu que lord Castlereagh n'est pour rien dans tout cela ; il serait à désirer qu'il reprît avec sa correspondance les maximes de sagesse et de franchise dont le monde a si fort besoin et dont nous nous sommes tous si bien trouvés. M. Canning m'a dit qu'il voyait un projet d'exclure Monsieur, frère du roi, de la succession au trône ; je lui ai demandé si, dans ce cas, il croirait la légitimité plus sûre dans les mains de M. de Talleyrand que dans celles de M. de Richelieu, et certes la réponse ne pouvait être incertaine. Le fait est que toutes ces agitations sont l'effet d'une sotte jalousie envers nous ; rien n'est plus imprudent et plus mal fondé.

réserve. Si la Providence appelle Monsieur au trône lorsque la France sera parvenue au point de maturité et d'organisation supposée, ce n'est que la démence qui pourrait lui conseiller de s'en s'éloigner; la nécessité servira de règle, et la peur tiendra lieu de raison.

Tel est l'esprit dans lequel j'ai parlé à M. Canning, afin de diminuer avec ses alarmes les motifs de son activité sur une question si fort hors de temps et de propos. L'ayant souvent ramené à la conduite pratique et actuelle à tenir envers la France, je ne saurais assurer de l'avoir trouvé éminemment disposé à la favoriser, malgré les assurances de son zèle pour la légitimité et la restauration. En parlant du projet de diminuer l'armée, il a avoué qu'à la vérité rien n'aurait autant popularisé le roi et le ministère actuel, mais que, dans un moment de crise, le gouvernement anglais avait préféré se tenir en vue, *et être simplement spectateur du combat;* il ajoutait qu'il prévoyait la nécessité de prolonger la présence des armées étrangères en France jusqu'à la fin des cinq années. Il m'a demandé mon avis ; je lui ai répondu que nous étions trop éloignés du moment où il serait convenable de prendre une décision, pour avoir à cet égard des idées bien arrêtées maintenant.

Tout considéré, les personnages anglais que la politique a amenés en France par des motifs extraordinaires, partiront avec des idées différentes sur l'état de la France que celles qui ont déterminé leur apparition dans ce pays; M. Canning lui-même va retourner à Londres dans peu de jours, persuadé, je crois, que le ministère français trouvera dans les deux Chambres l'appui suffisant pour tout ce

qui est nécessaire à la marche régulière du gouvernement. Le temps seul pourra montrer si cette conviction portera lui et ses collègues à fortifier le ministère par les bons offices qu'il est en leur pouvoir de rendre, ou bien à continuer dans ce plan d'indécision qui laisse à tous les partis en France la dangereuse liberté d'interpréter la politique anglaise selon les passions ou les craintes journalières de chacun. Jusqu'à présent, ils affectent une sorte d'impartialité qui, dans le fond, est nuisible au système, et aux ministres du roi, parce qu'en fait de gouvernement, lorsque ceux qui sont sur le théâtre des affaires ne soutiennent pas, ils abandonnent ; c'est la neutralité hostile.

Je ne saurais quitter un sujet aussi délicat et aussi grave sans attirer l'attention de Votre Excellence sur les immenses moyens d'influence que l'Angleterre possède envers la France dans ce moment : le commandement général qui, quoique entre les mains d'un personnage d'un esprit élevé, éloigné des intrigues de son propre pays et dirigé par un sens profond, n'est, en dernière analyse, que l'instrument de son gouvernement ; la multiplicité et la rapidité des papiers publics ; la promptitude des instructions et des réponses ; et l'affluence des voyageurs qui inondent ce pays et dont les discours sont toujours comptés pour beaucoup chez un peuple mobile, divisé, incertain, et étonnamment ignorant de tout ce qui ne se passe pas sous ses yeux.

Si ces avantages devaient être employés dans un sens nuisible, ils seraient bien dangereux. La manière de les neutraliser, s'il en existe une quelconque, consiste dans la sagesse et l'union du roi, du ministère et des Chambres ;

c'est le résultat que tous les bons esprits cherchent à obtenir, et auquel sont consacrés tous mes faibles moyens.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 321]

Paris, 1er/13 novembre 1816.

Monsieur le comte,

Les commissaires des cours alliées, chargés du recouvrement de la contribution et autres sommes dues par la France, ont présenté à la conférence un plan pour fixer la quotité des payements auxquels ce gouvernement est tenu, en vertu des traités, pour l'année 1817.

En examinant ce travail, il a été aisé d'en reconnaître l'imperfection, attendu qu'il n'avait aucun égard aux notes explicatives que les ministres des puissances ont réciproquement échangées avec le duc de Richelieu, le jour même de la signature du traité et de la convention qui forment la base de ce travail.

Nonobstant cette découverte qui aurait dû nous faire simplement redresser l'erreur de nos commissaires, on a décidé d'en référer chacun à sa cour respective, ainsi qu'il résulte du protocole ci-joint, et de demander en même temps, l'opinion du duc de Wellington, par la lettre annexée, et à laquelle Sa Seigneurie n'a pas encore fait réponse.

C'est le désir constant de conserver non seulement la

bonne harmonie, mais encore l'unanimité dans mes rapports avec mes collègues, qui m'a décidé à me porter à cette démarche, quoique je sois persuadé que les notes explicatives doivent être considérées avoir force de traité, et qu'en conséquence il est de la justice la plus évidente de se conformer aux dispositions qu'elles renferment.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXV

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 1er/13 novembre 1816.

Mon cher Pozzo,

L'expédition que Dolgorouki nous a apportée a produit un effet excellent. On a été très content de la principale dépêche et j'espère *qu'avec le temps* vous aurez lieu d'être satisfait des résultats qui s'ensuivront.

Dieu veuille que le duc de Wellington se rende à toutes les bonnes raisons que nous lui adressons, mais qui demandent impérieusement à lui être exposées par vous. Aussi, s'il n'était pas de retour à Paris, ne manquez pas d'aller le trouver à Cambrai, ainsi que vous en recevez l'autorisation.

Je crois superflu d'ajouter la moindre chose sur cette grave question, elle est traitée à fond dans les dépêches.

Croyez, mon cher Pozzo, etc.

CLXXVI

Le Ministère impérial à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Saint-Pétersbourg, 5/17 novembre 1816.

Mon général,

Sa Majesté Impériale a été mise à même d'apercevoir le point de vue sous lequel chacun des cabinets alliés considère isolément les vœux que le ministère de France a énoncés confidentiellement, pour obtenir une diminution de l'armée d'occupation. Mais il n'est point résulté de ces avis partiels d'opinion commune, parce qu'il n'y a point eu de discussion ouverte à cet égard, et, par conséquent, cette question n'a point encore été examinée sous toutes ses faces.

L'importance qui existe pour l'Alliance de ne rien négliger de ce qui peut concourir à faire atteindre son but principal, celui d'asseoir sur des bases solides la restauration en France, et la nécessité de ne rejeter aucune mesure présentée comme devant mener à ce but qu'après une mûre délibération, ont déterminé Sa Majesté Impériale à ordonner à son ministère de lui soumettre le développement des raisons qui pourraient autoriser la France à faire cette demande, et les considérations qui semblent devoir fixer le vote des Alliés.

Ce mémoire ayant été dressé, il restait à décider où, quand et comment, il pourrait être le plus utilement pris en considération.

L'accord qui a régné jusqu'ici entre les ministres des Alliés à Paris, dans la discussion des objets dont ils se sont occupés, leur donne sans contredit des titres à la confiance de leurs souverains, et Sa Majesté Impériale eût opiné pour leur abandonner entièrement la discussion et la décision de cette question, si elle n'eût été arrêtée par une autre considération. C'est celle de la convenance et de l'indispensable nécessité de faire présider

à cette conférence les conseils de M. le maréchal duc de Wellington, attendu que toute décision indépendante de ses opinions serait imparfaite pour le fond et pour la forme.

Non seulement Sa Majesté Impériale a pensé qu'il devait être consulté, mais elle a même jugé nécessaire de subordonner à son avis celui que vous énonceriez, et les démarches auxquelles vous vous porteriez.

Lord Wellington, qui parcourt le pays, doit mieux connaître l'esprit qui y règne, que les ministres qui résident à Paris. Il a seul le secret de la force réelle qui se trouve actuellement sous son commandement, et peut, par là même, mieux évaluer de quelle conséquence serait l'adoption de la mesure proposée par la France.

C'est par ces considérations que l'empereur a pris la résolution d'écrire au duc de Wellington pour lui faire part de sa manière d'envisager cette question, et pour lui demander son opinion dans cette affaire, en l'invitant à vous la communiquer, pour que vous puissiez vous y conformer dans les explications que vous aurez à cet égard, tant avec vos collègues qu'avec M. le duc de Richelieu.

Votre premier soin doit être, mon général, de faire parvenir sans retard au duc de Wellington la lettre de Sa Majesté Impériale dont vous recevez une copie ci-jointe; et, sur la réponse qu'il vous donnera, vous inviterez vos collègues à discuter avec vous quelle doit être la résolution commune des Alliés, à l'égard d'une diminution de l'armée d'occupation en France, qu'elle soit demandée par cette puissance durant la législature actuelle, ou que les Alliés veuillent la prononcer sans sollicitation formelle de sa part.

Après avoir instruit Votre Excellence des intentions de l'empereur relativement à cette affaire, il me reste à la recommander à son zèle habituel, et à vous communiquer, mon général, les ouvertures analogues ci-jointes en copie, que nos ministres ont eu ordre de faire aux cabinets de Londres, Vienne et Berlin.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXVII

Le Ministère impérial à Pozzo di Borgo.

(Dépêche.)

Saint-Pétersbourg, 5/17 novembre 1816.

Monsieur le général,

Les pièces ci-jointes feront connaître à Votre Excellence la direction que l'empereur a jugé convenable de donner à la négociation *majeure* et *difficile* qui regarde la proposition faite par la cour des Tuileries relativement à la réduction de l'armée alliée cantonnée en France.

Cette négociation est *majeure*, parce qu'on peut à juste titre considérer ses résultats comme la première épreuve à laquelle on soumet le système de la Quadruple Alliance et l'œuvre de la restauration.

Elle est *difficile*, parce que les difficultés ressortent en grande partie des moyens mêmes que la cour de France semble préférer, pour réussir dans son projet.

Ces moyens, d'après la manière de voir de M. le duc de Richelieu, se réduisent à obtenir l'énoncé positif et absolu du vote de la Russie dans la question proposée. Cependant l'apparence seule de la propension de l'empereur à y consentir ne pourrait-elle pas porter les autres cabinets à s'y refuser ou à élever des obstacles qui rendent l'exécution de cette mesure impraticable ou infructueuse?

Rien ne prouverait plus cette supposition, que les observations dont vous avez rendu compte en dernier lieu, et rien ne surprendrait moins Sa Majesté Impériale.

Les instructions que Votre Excellence a reçues en date du 9 juillet donnent la mesure de la précision avec laquelle l'empereur avait calculé l'importance de gagner au préalable, pour assurer le succès de cette affaire, la coopération la plus prononcée de M. le maréchal duc de Wellington.

Sa Majesté Impériale persévère dans la même opinion.

Elle est annoncée aujourd'hui aux cabinets alliés sous des formes, cependant, qui, tout en favorisant éminemment les désirs du ministère français, ne compromettent aucun égard, ni aucun intérêt, si l'Angleterre ou les autres puissances persistaient à se refuser à un arrangement convenable avec Sa Majesté Très Chrétienne durant la séance actuelle des Chambres.

Vous recevez, monsieur le général, des instructions dont vous êtes invité à faire part à M. le duc de Wellington et à vos collègues. Vous en trouverez ici qui sont destinées à votre propre conduite. Elles embrassent les résultats suivants :

1° Prouver à Sa Majesté Très Chrétienne que le mode suggéré par l'empereur était le seul que la Russie pouvait adopter pour rendre son intervention propice aux véritables intérêts de la France;

2° Convaincre M. le duc de Wellington que c'est à lui seul qu'on réserve la gloire et le mérite de mettre le ministère de Sa Majesté Très Chrétienne en état d'atteindre, par le consentement unanime des puissances alliées, le but qui forme l'objet de ses vœux;

3° Atteindre en effet ce but par notre impulsion, sans exciter aucune méfiance ou jalousie raisonnable dans l'esprit des alliés de Sa Majesté Impériale;

4° A défaut de succès, ne point partager avec les autres cabinets la responsabilité qui pourrait s'ensuivre à leur charge.

En vous indiquant ces résultats, l'empereur pense vous avoir ainsi tracé la marche que vous devez suivre pour les obtenir.

Vous avez donné, monsieur le général, trop de témoignages de vos talents distingués et de votre zèle, pour que Sa Majesté croie nécessaire de vous préciser avec détail les démarches que vous devez faire, tant auprès du ministère français qu'envers vos collègues, pour remplir ses intentions. Elle vous abandonne le choix des formes aussi bien que celui des moyens que vous jugerez utile d'adopter de préférence pour vous acquitter de la commission

importante qui vous est confiée, suivant les mouvements et les chances que son exécution pourra présenter.

Il est seulement nécessaire d'ajouter ici pour votre information que l'urgence d'une prompte explication de la part des Alliés, et notamment de celle de l'Angleterre, à l'égard de la réduction de l'armée d'occupation, est non seulement réclamée par des considérations qui se rattachent aux intérêts de la restauration, mais aussi par des ménagements que le cabinet de Saint-Pétersbourg doit à celui de Saint-James.

L'empereur vous recommande donc d'agir avec activité afin que, par l'entremise de M. le duc de Wellington, le ministère britannique se déclare d'une manière ouverte et positive sur la question qui intéresse si essentiellement le gouvernement français.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXVIII

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 5/17 novembre 1816.

Votre expédition, mon cher général, a été fort goûtée, et je vous en fais mes compliments. Je désire que celle qu'on vous adresse soit également agréable à M. le duc de Wellington et à M. de Richelieu. Le comte de Noailles aurait voulu davantage. Il aurait désiré que le vote de la Russie fût absolu, et conséquemment impératif. Ceci vous donne la mesure des hommes auxquels on a affaire. J'ai démontré jusqu'à l'évidence à M. l'ambassadeur, que le peu de soin que son cabinet a mis à rectifier les opinions que le ministère britannique a énoncées très positivement au mois de juillet, sur la question de la réduction, a été

nuisible à leurs intérêts. Ce peu de soin a permis à lord Castlereagh de tirer l'argument que la proposition de M. de Richelieu *était déjà* forte de l'assentiment de la Russie. — Pourquoi le ministère anglais aimerait-il ce que nous n'aimerions point? — Si on avait saisi avec justesse et suivi avec persévérance l'opinion consignée dans les instructions que vous avez reçues en date du 9/21 juillet, assurément on ne serait point surpris de la réponse donnée maintenant par lord Castlereagh, moins encore des difficultés qu'on prévoit de la part du duc de Wellington.

L'empereur, comme on vous le dit officiellement, ne croit pas pouvoir s'écarter de la marche qu'il s'est tracée dans cette affaire, depuis le moment où elle lui fut proposée.

Il s'agit toujours de faire adopter un mode de conciliation qui soit de nature à satisfaire aux vœux raisonnables de la France, et à garantir d'autre part le maintien invariable des actes du mois de novembre de l'année passée.

C'est par l'entremise de M. le duc de Wellington que ce mode peut réunir toutes les opinions et devenir dès lors exécutable.

Votre commission se laisse définir clairement et simplement. Je n'en dirais pas autant s'il s'agissait de parler de son exécution. Mais la latitude que l'empereur vous a laissée, quant au choix des formes et des moyens, est pour vous si honorable, et votre savoir-faire est si fortement à l'épreuve de l'expérience, que je ne doute pas du succès. J'appelle succès, tant la réussite de la négociation dont vous êtes chargé, que l'accord invariable qui subsisterait encore entre les cabinets alliés, au cas même de non-réussite.

L'empereur envisage cet accord comme la seule égide sous laquelle le bien peut se faire dans le monde. Avant donc d'y toucher de fait, ou même d'intention, il faut que ses serviteurs y soient bien positivement autorisés.

Je crois devoir vous donner ces éclaircissements parce que vous pourriez vous laisser emporter par cette sainte indignation, dont les âmes fortes sont susceptibles, toutes

les fois que l'injustice ou l'égoïsme le plus scandaleux paraissent sous des formes que la mauvaise politique croit pour le moins ingénieuses.

Je vous ai vu frémir à l'aspect glacial de Humboldt [1], lorsqu'il disséquait la France, ou bien lorsqu'il se proposait de la traiter comme le docteur Sangrado, jusque *ad extinctionem*. Je crains vos mouvements d'impatience [2], lorsque, l'ardoise sur la table, les plénipotentiaires britannique, autrichien et prussien, voudront décider la grande question de la réduction, à force de formules arithmétiques.

Laissez-les faire. Mais revenez toujours aux actes du mois de novembre, aux protocoles qui les ont précédés, aux notes qui les ont accompagnés [3].

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, qu'on

1. Au moment de la discussion sur les exigences des Alliés en 1815.

2. « La conduite et le langage de Mr Pozzo di Borgo inspiraient chaque jour plus de méfiance aux ministres d'Angleterre et d'Autriche. On lui reprochait de se faire, à tout propos, l'avocat passionné de la France. » (Duvergier de Hauranne, *loc. cit.*, t. IV, p. 96.)

3. *Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.*

5/17 novembre 1817.

A la longue lettre particulière que je vous écris, mon général, j'ajouterai peu de mots ici, afin que vous n'alliez pas croire que je suis déjà devenu un grand seigneur qui parle et écrit par secrétaire. Une longue discussion a donné lieu à la lettre particulière écrite d'autre main. Sa Majesté Impériale a daigné parler longtemps et avec goût des affaires de France, à l'occasion du travail qui les regarde et qui fait l'expédition que j'ai placée hier au soir sous ses yeux. L'empereur l'a approuvée. Elle passe donc *ad acta*, et j'ai cru pouvoir m'épargner la peine de me recopier. Tenez donc tout ce qui y est dit comme l'expression la plus positive des intentions de Notre Maître. J'ai pensé et je pense qu'il serait difficile de le bien servir autrement. Sa Majesté Impériale ne se le dissimule point. Aussi elle a souvent la bonté de me dire que, dans aucun temps, *depuis qu'il est à son poste*, il n'a été mieux ni plus fidèlement servi qu'il l'est actuellement dans la partie diplomatique. Il est très particulièrement content de vous, mon général. Vos rapports lui font infiniment de plaisir. Il les lit d'un bout à l'autre et avec un accent de satisfaction qui donne la mesure de la justesse avec laquelle il apprécie votre travail.

puisse vous répondre, à moins qu'on ne se décide à adopter des principes complètement contraires à ceux qu'on a suivis l'année passée : chose qu'on ne fait pas aisément, lorsqu'on parle au nom d'une nation et pour les intérêts d'une autre.

Si le ministère français acquiert, par les suites de la présente législature, tout le pouvoir qu'il doit avoir pour discuter les intérêts de sa nation, avec le plein consentement de toute la France, ou du moins de sa partie saine, croyez qu'il se fera écouter, et qu'on fera droit à ses justes prétentions. Autrement, il perd son temps, et il n'est pas juste qu'il nous fasse aussi perdre le nôtre.

Pardon, si je vous fais part de toutes ces réflexions. J'ai cru devoir vous les communiquer.

Continuez à nous donner de bonnes nouvelles. Vous serez toujours le bienvenu avec vos rapports. Ils se laissent lire avec plaisir. Vous sentez ce que vous écrivez.

Croyez, mon cher général, etc.

CLXXIX

Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.

(*Lettre particulière.*)

Paris, 1er/13 décembre 1816.

Votre expédition du 5/17 novembre est parfaite; elle m'a trouvé en pleine liberté de la mettre à profit, puisque je m'étais abstenu de faire aucune chose, ou précipitée, ou contraire à ce que vous m'avez mandé. Je regarde la proposition officielle de l'Autriche comme un point d'appui qui justifie non seulement notre adhésion, mais notre zèle, si toutefois il fallait en montrer ; ne croyez pas que le mien ait été indiscret ; tout le monde dit et croit que l'empereur désire soulager la France ; et cependant nous

sommes les seuls qui, jusqu'à notre dernière expédition, n'avons fait aucune démarche formelle sur cette grande question. Si M. de Noailles vous a sollicité de prononcer un vote absolu, vous pouvez imaginer jusqu'à quel point j'ai été tourmenté ici pour me réunir à Vincent ; si j'avais cédé, l'affaire serait aujourd'hui moins bonne, et le poids que me donnent vos communications, réduit à rien. C'est la position dans laquelle vous m'aviez dit de me tenir, qui m'a permis d'écrire comme je l'ai fait au duc de Wellington, et d'entrer en matière par une bonne porte.

J'ai vu, dans la lettre particulière que vous m'avez écrite, toute la pensée de l'empereur, encore plus, s'il est possible, que dans la dépêche ; et vous pouvez voir toute ma conduite dans celle que j'ai adressée à Wellington, le langage que je lui parle en est la conséquence. A son arrivée nous agirons ensemble, et j'espère qu'il en résultera quelque chose de convenable.

Les Français se conduisent aussi bien qu'ils peuvent dans une situation malheureuse et humiliante. Cette session des Chambres les rendra encore meilleurs, parce qu'elle assurera de fait l'exercice du gouvernement représentatif. C'est le premier problème qu'il nous faut démontrer; le second, je vous le livre tout entier, c'est-à-dire l'évacuation totale, au bout de trois ans d'occupation : ces deux grands objets accomplis, la France est telle qu'elle doit être pour elle et pour nous ; car tenez-vous pour dit que jamais aucune autorité dans ce pays ne sera assez forte si toutefois elle pouvait être assez insensée, pour la faire agir contre la Russie, ou en faveur de l'Angleterre, sans être renversée six mois après.

En différant de compléter son ministère, M. de Richelieu paralyse son influence; il doit cependant y arriver parce que la majorité des députés qui le sollicite finira par l'exiger; je ne saurais vous dire à quel point je m'efforce de les contenir; plusieurs d'entre eux sont des hommes très capables, et de bien bons Français. A tout prendre, notre duc est cependant un vrai trésor; son nom, son rang, sa probité, l'élévation et le désintéressement de son âme sont une puissance qui en impose.

Les cris des siens l'ennuient trop, et les difficultés des finances le font trembler avec plus de raison. Il existe un projet d'emprunt en Angleterre, les dernières nouvelles de Londres sont un peu plus favorables à ce sujet ; j'encourage cette opération tant qu'il est en moi, parce qu'elle est vitale; la France peut supporter une grande dette, mais elle ne peut pas la contracter chez elle.

Croyez, mon cher comte, etc.

CLXXX

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 331]

Paris, 25 novembre/6 décembre 1816.

Monsieur le comte,

Ma dépêche n° 312 contenait les observations qui me parurent dignes d'attention au moment critique et décisif de la réunion des Chambres.

M. Canning, regardé par les exagérés comme le soutien

de leurs projets de renverser le ministère actuel, se trouvait alors à Paris.

Le besoin de présenter au public un personnage propre à se mettre à la tête de la nouvelle administration, et la conscience que le parti avait de l'incapacité et de l'obscurité de ceux qui le composent, pour un rôle politique aussi éclatant, l'avaient décidé à s'abandonner au prince de Talleyrand.

Celui-ci, informé de son côté de la disposition de ces désespérés, en avait accepté les avances, en professant néanmoins qu'il ne se serait jamais éloigné de la charte, et de ses anciens amis les constitutionnels.

C'était à former l'amalgame de ces deux sectes que consistait l'intrigue principale de sa part.

Le 5/17 novembre, anniversaire de la naissance du roi, l'ambassadeur d'Angleterre réunit chez lui à dîner, et autour de M. de Talleyrand, plusieurs personnes marquantes des deux partis ; le baron Pasquier, président de la Chambre, était du nombre.

Cette assemblée, dans un jour aussi particulier, en indiqua suffisamment le motif à la pénétration ou à la malignité des Parisiens ; mais M. de Talleyrand, qui voulait frapper et étonner encore davantage, se donna un accès de colère factice en parlant du ministère actuel, et, après des expressions offensantes, il mit le comble à ses outrages en s'adressant à M. Pasquier, en lui disant qu'il espérait ne pas voir le président traîner la Chambre dans l'ornière du ministre de la police, et soutenir en général une administration qui avilissait et perdait la France.

L'endroit de la scène, la circonstance, les personnes

qui étaient en action, le but et la publicité fixèrent dans l'instant l'attention de tout Paris.

Il y avait, le soir même, dans un des appartements des Tuileries, une réunion périodique de toute la société de la capitale, chez M. le duc de La Châtre, où madame de Staël et M. Canning se rencontrèrent. La discussion s'étant engagée sur la politique avec l'amour-propre et la chaleur qui les caractérisent tous les deux, on prétend que le dernier, renonçant à toute mesure et même à toute bienséance, protesta qu'on ne permettrait jamais de mettre la France aux pieds de la Russie, que le royaume était conquis, qu'on voulait non seulement l'occuper, mais ne pas le quitter avant de l'avoir mis dans l'impossibilité de remuer pendant cent ans.

Cette apostrophe furibonde, plus ou moins exactement rapportée [1], et qui venait de succéder immédiatement à celle que je viens de rapporter, ajouta encore à l'anxiété et aux spéculations des partis.

Dans une telle situation, il fallait fixer les idées et faire prendre au roi une résolution, envers M. de Talleyrand, qui détruisît toute apparence de rapprochement et qui le montrât plus éloigné que jamais du ministère auquel il aspire. En effet, il reçut le surlendemain une lettre du premier gentilhomme de la chambre de service, dans laquelle il lui était enjoint de ne pas paraître à la cour en sa qualité de grand chambellan, jusqu'à nouvel ordre.

Il serait difficile de donner à Votre Excellence une juste

1. Duvergier de Hauranne rapporte la même scène, mais, d'après lui, elle se serait passée dans le salon de madame de Staël. (*Histoire du Gouvernement parlementaire*, t. IV, p. 97.)

idée de l'impression de cette mesure inattendue, et sur son esprit, et sur ses amis, et sur ceux, entre autres, qui avaient quelque scrupule à le quitter; ces derniers, enchantés de pouvoir lui reprocher surtout des imprudences, ont été les plus prononcés à le blâmer et à caractériser le mauvais succès de son intrigue, comme une preuve de l'affaiblissement de ses facultés et de la diminution de ses talents politiques.

A la réception de cette lettre, M. de Talleyrand en adressa une au roi, dans laquelle il lui témoigna la douleur de lui avoir déplu; il protestait contre l'exagération des rapports faits par un homme (le baron Pasquier) qu'il se repentait, quoique trop tard, d'avoir recommandé au roi; il finissait en déclarant qu'il aurait demandé pardon pour sa mauvaise écriture, si Sa Majesté ne lui avait dit plusieurs fois qu'elle la pouvait lire aisément.

Cette dernière phrase a été regardée comme une allusion impertinente, et en général trop familière pour être adressée à son propre souverain dans une circonstance aussi grave.

M. Canning, qui s'était repenti de la scène à laquelle il s'était livré, voulut m'en parler le lendemain et me la représenter, comme c'était naturel, sous une forme et d'après une version différentes; j'évitai soigneusement toute explication et je refusai même toute attention à ce qu'il voulait me dire sur ce sujet, soit pour ne pas augmenter son embarras, qui était visible, soit pour ne pas le tirer (en acceptant ses éclaircissements), comme j'aurais dû le faire, de la fausse position dans laquelle il s'était placé. Quant à la politique générale et aux affaires

de France auxquelles je m'empressai de ramener la conversation, mon langage fut le même dont j'ai souvent rendu compte à Votre Excellence, et que je tiens sans altération dans toutes les occasions importantes où il convient d'exprimer les intentions et les principes sages et modérés de Notre Auguste Maître.

La veille de son départ, M. Canning est encore venu me dire de ne pas croire qu'il avait jamais pu tenir les propos inconvenants qu'on lui imputait à l'occasion de sa dispute avec madame de Staël; je lui ai répondu qu'il était lui-même témoin de l'indifférence avec laquelle je traitais les rumeurs et les indiscrétions des salons, et nous nous séparâmes avec les formes convenables que nous avions réciproquement observées pendant son séjour.

Que son voyage à Paris ait été une démarche concertée, ou qu'il soit venu de son chef recueillir des renseignements pour acquérir plus d'importance au milieu de ses collègues, son retour en Angleterre ne manquera pas de produire, plus ou moins, une impression particulière sur l'esprit du prince-régent et des ministres : c'est cette considération qui m'a décidé à envoyer par courrier à notre ambassadeur à Londres la dépêche dont copie ci-jointe, laissant à sa prudence d'en faire l'usage qu'il jugera nécessaire et surtout celui de décourager les préventions et les jalousies non fondées que l'ambassade anglaise cherche à inspirer contre la Russie, dans le seul but, à la vérité, de compromettre et d'agiter la France.

Toute cette intrigue, provoquée par les clameurs des ultra-royalistes et des faux dévots, embrassée par M. Canning, soutenue de toute la loyauté des feuilles publiques

en Angleterre, et dirigée par la dextérité de M. de Talleyrand, n'a pas échoué sans avoir produit des moments d'agitation et d'incertitude. C'est principalement à l'invariable fermeté du roi que nous devons tous en attribuer la conclusion.

Le parti exagéré dans la Chambre des députés qui, pendant la session précédente, avait abusé de sa force pour voter les lois les plus rigoureuses, s'est jeté maintenant dans l'extrême opposé, et feint de professer non seulement les opinions les plus libérales, mais les plus relâchées, moins sans doute par conviction, ainsi que tout le monde en est persuadé, que pour embarrasser la marche de l'administration.

Un certain Robert, auteur autrefois d'un des journaux les plus sanguinaires de 1793, et aujourd'hui d'un autre tout différent intitulé : *le Fidèle ami du Roi*, chez lequel se rédigèrent les libelles anonymes du parti, et qui était un des agents secrets de l'ambassade anglaise, a été arrêté en vertu de la loi que les ultras avaient faite eux-mêmes. Une pétition, concertée et présentée à la Chambre des députés par la fille du détenu, fournit le prétexte à une attaque contre le ministre de la police. Le premier débat fut si vif que la minorité quitta la salle des délibérations. La majorité eut la sagesse de ne pas décider la question immédiatement après ce scandale, et de la renvoyer au lendemain : ce fut dans cette séance qu'elle montra une supériorité de talent, de raison, de dignité et de nombre, propre à faire concevoir les meilleures espérances.

Le résultat de ce récit et celui de toutes les observations que l'expérience me suggère journellement paraissent

établir suffisamment la probabilité de voir le gouvernement légitime et représentatif se consolider en France, et d'une manière encore plus certaine si la vie du roi se prolonge quelques années encore, et si son ministre principal met à profit les avantages de sa position actuelle pour s'en donner une plus solide et, j'ajouterai, plus politiquement sévère; mais il existe une difficulté de circonstances qui en impose aux plus confiants : c'est la pénurie des finances, l'énormité des demandes dans une période trop courte, et la diminution des ressources.

Votre Excellence aura déjà vu, par le budget, que la dépense de l'année prochaine s'élève à un milliard quatre-vingts millions de francs : les impôts, quoique portés au maximum, ne font espérer qu'une recette même douteuse de 750 millions; il n'existe donc de probabilité de combler le déficit que par le crédit, et ce moyen est encore très incertain.

Des capitalistes anglais avaient paru vouloir entreprendre une grande opération; le roi l'accepterait, tout onéreuse qu'elle puisse être; cependant, je crains que le gouvernement britannique ne s'y oppose, afin de ne pas trop embarrasser ses rapports avec ce pays par la création d'intérêts mixtes qu'il faudrait ménager.

Le revenu total de la France est considérable à la vérité, mais subdivisé en petites fortunes presque imperceptibles; elles sont une ressource pour l'impôt qui peut les atteindre, jamais pour le crédit qui suppose une grande réunion de capitaux disponibles entre les mains d'un petit nombre, ce qui est bien loin de se vérifier ici. De l'autre côté, toutes les rigueurs de l'occupation, multipliées par

celles de la mauvaise récolte et de la disette, continuent avec une sévérité croissante; les prix augmentent; les fournisseurs de l'armée, les pères de famille et les marchands se déjouent et se nuisent réciproquement, et nulle prudence humaine n'oserait répondre des conséquences, si l'équité et la vraie politique des Alliés n'interviennent pour aider le roi à vaincre ces difficultés.

Les Chambres accorderont tout, disposeront de tout et offriront ce qui reste de disponible; mais ces ressources, qui sont réelles, ne peuvent suppléer aux besoins pressants du moment, ou servir de base à la confiance, sans plus d'ouverture et de coopération de la part de ceux qui tiennent le sort de la France entre leurs mains.

La cour de Vienne montre dans toutes ses communications avec la France une grande facilité; la Prusse, quoique plus réservée, paraît vouloir plutôt s'unir aux autres, que proposer; les instructions que j'ai reçues me permettent de m'associer à tout ce qui sera jugé praticable[1]; si l'Angleterre, aulieu de balancer les partis et de discuter les doctrines, voulait se désister de sa rigueur, nous pourrions, d'un commun accord, contribuer à diminuer les difficultés, à encourager les ressources par la confiance, et à nous préparer à nous-mêmes une conclusion heureuse.

C'est ainsi que le duc de Wellington voyait et parlait des affaires avant son voyage à Londres; l'ambassadeur

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

11 décembre 1816.

« La question de la diminution de l'armée est très importante pour le bon effet qu'un arrangement équitable produirait sur l'esprit de la France; ce n'est que l'Angleterre qui a l'air de s'y opposer, et, en vérité, il n'existe aucun motif raisonnable de le faire. »

annonce son arrivée à Paris; il dépendra donc de lui de reprendre son système; quant à moi, je prie Votre Excellence d'être persuadée que je ne hasarderai rien qui ne soit conforme aux ordres qui m'ont été envoyés, et à la manière qui m'a été prescrite pour leur exécution.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXXI

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 333]

Paris, 25 novembre/6 décembre 1816.

Monsieur le comte,

Le duc de Wellington qui depuis longtemps avait proposé un plan de réduction dans les dépenses inhérentes à l'armée d'occupation, en attendant la diminution du nombre demandé par le ministère français, et qui avait fait promettre par l'ambassadeur d'Angleterre une réponse à la lettre que la conférence lui avait adressé à ce sujet, continue à garder un silence absolu[1].

Dans l'intervalle, la cour de France ayant fait des dé-

1. *Pozzo di Borgo à Nesselrode.*

(Dépêche.)
[N° 332]

Paris, 25 novembre/6 décembre 1816.

Monsieur le comte,

La note verbale ci-jointe contient la demande faite à la conférence, par M. le duc de Richelieu, tendant à suspendre la réalisation des bons remis en payement des sommes exigibles pendant les mois de janvier et février prochains, à titre de contributions et indemnités

marches auprès de celle de Vienne afin d'obtenir son assentiment aux projets de soulagement qui, sans nuire aux intérêts des Alliés, auraient pu contribuer à diminuer les calamités de ce pays, le prince de Metternich avait donné l'instruction au baron de Vincent de faire à la conférence la proposition officielle et formelle d'aviser aux moyens praticables du dégrèvement réclamé.

Ces instructions arrivèrent au moment où la proposition du duc de Wellington étant faite, on en attendait le développement et l'application; le baron de Vincent les ayant communiquées confidentiellement au chevalier Stuart, celui-ci lui conseilla de les tenir secrètes et de n'en faire aucun usage.

Le ministre d'Autriche céda à cette suggestion, en se

de guerre. Les motifs de cette démarche y sont également expliqués.

Le protocole annexé renferme les premières mesures que nous avons prises sur cette proposition.

Le ministère français, à qui nous avons demandé des explications plus détaillées, a offert de reprendre les payements ordinaires et courants le 1er mars et de rembourser l'arriéré, qui ne pourrait jamais excéder 23 millions, à raison de 4 millions par mois jusqu'à extinction.

Une des difficultés qui s'opposent à la simplicité de cette opération, même si on était disposé à y consentir, consiste en ce que la Prusse a déjà négocié ces mêmes bons, ainsi que les petites puissances, et qu'il s'en trouve en conséquence en circulation qui seront présentés au Trésor à l'échéance, et dont le refus ou le retard de payement causerait un discrédit nuisible à tous.

La Russie, l'Angleterre et l'Autriche sont à jour, c'est-à-dire ont tous les bons non échus à leur disposition et, par conséquent, la difficulté opposée par les autres ne saurait être alléguée par elles.

Dans cette situation, de concert avec le ministère français, et tous nos commissaires entendus, nous avons premièrement convenu de reconnaître le montant des bons en circulation et de ceux qui ne le sont

fondant, sur l'espérance des suites qu'on attendait du projet du duc, et il en informa sa cour, qui, de son côté, sans trop blâmer sa conduite, lui prescrivit de faire la communication ordonnée.

Le prince de Metternich fit part de cette démarche au comte de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, et s'expliqua même de la manière la plus amicale dans une lettre particulière au duc de Richelieu.

Le général de Vincent, après en avoir conféré avec le duc de Richelieu, informa de cette nouvelle circonstance l'ambassadeur d'Angleterre qui, de son côté, le pria de

pas, pour examiner jusqu'à quel point et à quelles conditions l'arrangement proposé par le duc de Richelieu serait praticable.

Après avoir fixé les faits et les idées à cet égard, chacun des ministres en référera à sa cour, et comme les payements pour le mois de décembre continueront, mes collègues auront le temps de recevoir des réponses.

Je dois ajouter à Votre Excellence qu'ils sont tous disposés à recommander à leurs maîtres d'agréer la proposition du gouvernement français, à quelques modifications près.

Il est également convenable d'observer que la France, en vertu de la convention, ne saurait être obligée au payement journalier, que ce mode a été préféré par elle et que le véritable solde des comptes doit avoir lieu à la fin de chaque semestre. C'est même comme garantie qu'on a exigé le dépôt des 7 millions de rente dont nous serions autorisés à faire usage si, au moment de la balance, il nous restait des répétitions à faire; mais cette méthode pouvant devenir désastreuse au crédit de notre débiteur, nous avons tous deux grand intérêt à l'éviter.

J'ai cru qu'il importait de rendre compte de cette affaire, même dans l'état incomplet où elle se trouve, afin que Son Excellence le ministre des finances veuille bien suspendre toutes dispositions à l'égard des sommes destinées à rentrer pendant les mois de janvier et février, dont le remboursement pourrait devenir impossible.

Ayant demandé quelques éclaircissements au baron de Mérian, il a trouvé bon de m'écrire la lettre dont copie ci-annexée; ma réponse tend à prouver qu'il était dans l'erreur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

suspendre la communication projetée jusqu'à la réponse du duc de Wellington.

Celui-ci répliqua sèchement qu'il persistait dans son opinion, c'est-à-dire dans son refus.

Quoique informé de toutes ces démarches, j'étais censé les ignorer lorsque le baron de Vincent m'en parla et me fit lecture d'un *memorandum* qu'il se proposait d'insérer au protocole des conférences, tendant à mettre en principe que l'armée d'occupation serait diminuée, sauf à s'entendre sur le nombre et le moment de l'exécution, et que notification serait faite de cette détermination au duc de Richelieu, avant la fin de la session actuelle des Chambres, afin de mettre le roi à portée de recueillir tous les avantages qui résultent naturellement de la popularité de ses démarches pour obtenir une pareille mesure.

L'ambassadeur d'Angleterre, voyant qu'il ne pouvait plus différer la proposition, assura le baron de Vincent que le duc de Wellington allait venir immédiatement à Paris, et qu'il se trouverait offensé d'une ouverture de ce genre faite sans l'attendre, lorsqu'il avait décidé de se déplacer pour le même motif; cette observation suspendit la démarche du ministre autrichien, qui se contenta d'en parler verbalement à la conférence, sans néanmoins en faire mention au protocole.

Voilà, monsieur le comte, l'état où cette question se trouve maintenant. Je regarde comme une circonstance heureuse l'intervention particulière de l'Autriche; si le duc de Wellington arrive, il faudra qu'il s'explique, à l'égard ou de son propre projet, ou bien de celui de la cour de Vienne; s'il retarde, il serait à désirer que le baron

de Vincent se décidât à faire sa communication formelle.

Ayant noté tout ce que l'ambassadeur d'Angleterre a dit sur cette question, lorsqu'il a eu l'occasion d'en parler en présence de mes collègues, j'ai vu que tantôt c'est l'inimitié des Français en général, tantôt les complots des officiers en demi-solde, qui rendraient la diminution de l'armée dangereuse. L'idée que quelques militaires désarmés et dispersés, et que des paysans travaillés par la misère et la faim, pourraient attaquer l'armée représentant toute l'Europe et commandée par le duc de Wellington, est une insulte au bon sens.

Un autre motif qu'il se plaît à répéter est l'embarras dans lequel le ministère anglais se trouverait par rapport à l'opposition, qui ne manquerait pas de se prévaloir des raisons qui auraient justifié une diminution partielle, pour demander la retraite et la dissolution de tout le corps d'armée anglais en France. Cette observation n'est pas sans fondement quant aux efforts que l'autorité serait disposée à faire, mais l'embarras du ministère ne consiste que dans un débat qui finirait à son avantage, et ce serait trop exiger de la condescendance de l'Europe, si on devait sacrifier à ce genre de convenances des intérêts aussi graves que ceux qui peuvent concerner le rétablissement de l'ordre en France.

La cause la plus sérieuse et la plus véritable de la répugnance du ministère anglais contre cette mesure est, à mon avis, la résolution prise de prolonger l'occupation de la France pendant les cinq années, et d'attendre probablement les causes ou les prétextes que la nature extraordinaire de la position fera naître, pour la prolonger

encore; de cette manière l'alliance antifrançaise continue et, avec elle, tous les avantages que donnent le commandement et l'influence. Aussi longtemps que cette situation durera, l'Europe sera paralysée par le soin de veiller sur la France ou par la peine qu'on aura de la détruire, ce qui empêchera la Russie elle-même de penser à aucun système qui lui soit particulier.

En portant à la connaissance de Votre Excellence ces observations, je ne prétends pas les présenter comme réelles, mais elles ne me paraissent pas invraisemblables.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXXII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 335]

Paris, 25 novembre/6 décembre 1816.

Monsieur le comte,

J'ai rendu compte à Votre Excellence de la proposition faite par les commissaires spéciaux des puissances, tendante à ajouter aux cent trente millions, que la France est censée devoir payer durant l'année 1817 pour l'entretien et la solde de l'armée, encore vingt autres millions qui porteraient le tout à cent cinquante millions; sans avoir réfléchi que cette différence avait été transférée à la clôture des comptes qui aurait lieu après l'occupation, et qu'il existait des notes réciproquement communiquées à ce sujet au moment de la signature du traité.

La cour de Londres ayant pu par sa proximité s'expli-

quer la première sur cette question, son opinion a été insérée au protocole ci-joint; Votre Excellence verra qu'elle convient du principe que j'avais soutenu à la conférence, c'est-à-dire que la France n'est dans l'obligation de payer, pour l'année 1817 et suivantes durant l'occupation, que cent millions pour l'entretien de l'armée, trente millions pour la solde et cent quarante millions pour contributions de guerre, en tout deux cent soixante-dix millions; le reste devant être calculé au moment de la clôture définitive des comptes réciproques; mais ce n'est pas sans surprise que j'ai aperçu, à la fin de cette opinion, qu'en cas que l'armée ou les dépenses de l'occupation fussent diminuées, le soulagement que la France en ressentirait ne serait pas immédiat, mais s'appliquerait aux vingt millions qu'elle ne doit débourser qu'après que les difficultés prescrites seront terminées, et qu'elle devra payer en tout état de cause les deux cent soixante-dix millions sans déduction quelconque, même dans l'hypothèse où on se déciderait à lui offrir le dégrèvement qu'elle travaille à obtenir.

Ni mes collègues ni moi n'avons fait aucune observation à ce sujet, et c'est la première fois que je crois de mon devoir d'en parler; j'ai gardé le plus profond silence avec le duc de Richelieu, afin de lui éviter la peine et de le préserver du découragement qu'une telle rigueur, ajoutée à tant d'autres obstacles, ne pourrait manquer d'augmenter.

Le ministère anglais et le duc de Wellington savent très bien que l'entretien et la solde de l'armée calculés à cent trente millions, se monteront à cent quatre-vingt-dix

millions au moins pour l'année prochaine, attendu la cherté de tous les objets de fourniture et de subsistance, et les indemnités qu'on a dû offrir aux fournisseurs, sans lesquelles ils auraient tous manqué à leurs engagements.

L'importance que la cour de Londres peut mettre à l'avantage direct qu'elle retirerait de cette différence est si imperceptible, que je ne saurais croire qu'elle y ajoute aucun intérêt; c'est, sans doute, plutôt la France qu'elle-même qu'elle considère, dans un pareil arrangement.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXXIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 336]

Paris, 25 novembre/6 décembre 1816.

Monsieur le comte,

Parmi les objets dont la conférence est occupée, il n'en existe aucun qui se renouvelle plus souvent et sous des formes plus difficiles que celui qui concerne les liquidations des dettes réclamées à la France.

Tout ce que la sollicitude, la pénétration et la rancune peuvent enfanter de part et d'autre, se reproduit sans cesse, et, quoique la convention faite à cet égard ait été destinée à prévoir et à décider les cas de dispute, elle est souvent employée à les rendre plus nombreux.

L'Angleterre a pris la résolution de liquider séparément, et l'affaire avance vers sa conclusion sans bruit et surtout sans intervention de personne.

Nous n'avons de notre côté aucun article à répéter ici, et ce sera à Varsovie qu'on examinera ce qui concerne le royaume de Pologne.

L'Autriche, la Prusse, les Pays-Bas et une infinité d'autres États de second ordre sont ceux qui combattent ici par commissaires et contre des commissaires, dont le but est de demander et de se défendre à outrance.

A chaque retard, à chaque discussion, la conférence est invitée à faire auprès du duc de Richelieu des démarches auxquelles celui-ci résiste le plus souvent, tantôt parce que les exigences lui paraissent injustes, et tantôt parce que ses propres agents lui reprochent de trop céder à la violence des étrangers. La complication de ces affaires est telle, que Votre Excellence, en parcourant les protocoles, verra que les pièces les plus volumineuses ne concernent que des discussions de ce genre.

Dans ma situation, et pour ne pas déplaire à mes collègues d'Autriche et de Prusse, je me suis prêté à signer constamment toutes les notes et les délibérations qu'ils ont suggérées, et suis dans l'intention de continuer sur ce pied à l'avenir, s'il est possible ; mais, malgré ma déférence, je n'ai encore, à ce que je pense, rempli qu'une partie de leurs désirs en ne me rendant pas le solliciteur auprès de M. de Richelieu, de tout ce qu'ils croient être en droit d'exiger ou d'obtenir de lui [1].

C'est pour prévenir Votre Excellence contre les repré-

1. « On disait que, par Pozzo di Borgo, M. de Richelieu était instruit de tout ce qui se passait dans la conférence. De là des difficultés, des tiraillements dont sir Charles Stuart ne manquait pas de tirer parti auprès de son gouvernement. » (Duvergier de Hauranne, *loc. cit.*, t. IV, p. 96.)

sentations qui pourraient être faites à ce sujet, que j'ai cru de mon devoir d'appeler son attention sur ce point, quoique les soins que j'ai pris de concilier mes opinions et mes démarches avec celles de mes collègues, donnent lieu d'attendre qu'ils sont persuadés que je fais pour eux tout ce qu'ils n'auraient jamais pu faire pour moi, si j'étais dans le même cas.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXXIV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[N° 344]

Paris, 28 novembre/10 décembre 1816.

Monsieur le comte,

Le *Feldjäger* Ivanoff, que j'ai expédié avant-hier pour Varsovie, a été porteur, entre autres, de ma dépêche n° 332, dans laquelle je rendais compte à Votre Excellence de la proposition faite par le duc de Richelieu [1] de

1. *Le duc de Richelieu à l'empereur de Russie.*

Paris, décembre 1816.

Sire,

C'est avec une grande satisfaction que j'ai appris l'assentiment que Votre Majesté avait bien voulu donner aux mesures que le roi avait jugé à propos de prendre, pour rallier à lui la grande majorité de la nation et arrêter, quand il en était temps encore, la marche dangereuse qu'avait prise la majorité de la dernière Chambre. L'effet qu'a produit la résolution du roi et la direction qu'il suit avec constance, est jusqu'ici aussi favorable qu'on pouvait l'espérer...

Un moyen de crédit et de confiance qui, dans ce moment, serait pour nous d'un prix inestimable, c'est la diminution, si petite qu'elle

suspendre le payement de la contribution de guerre et de l'argent de fortification pendant le mois de janvier et de février prochains, et de porter l'arriéré qui en résulterait sur les six mois qui suivront à compter du 1er mars, la solde de l'armée et l'indemnité aux officiers ne devant souffrir aucune interruption.

Cette affaire a été réglée à la conférence de la manière exposée dans le protocole ci-joint. Votre Excellence verra que mes collègues et moi sommes unanimement d'avis d'accorder au gouvernement français la facilité demandée; il dépendra de nos cours respectives d'en décider définitivement.

La convention du 20 novembre porte qu'il ne sera payé durant l'année 1816 que trente millions à titre de solde et équipement de l'armée, et que les vingt autres, pour arriver à la somme de cinquante, seront déboursés dans l'année 1817.

Nos commissaires spéciaux, se fondant sur cette suppo-

fût, des charges qui pèsent sur la France... J'ose assurer Votre Majesté Impériale qu'elle est la seule qui puisse affermir en France l'ordre de choses existant. En réfléchissant aux circonstances qui ont accompagné le retour du gouvernement royal et aux souffrances qui, sans être le résultat de son rétablissement, se trouvent, pour le peuple, coïncider avec lui par la fatalité des choses, on ne voit d'autre moyen de rallier les peuples à ce gouvernement que de présenter le roi comme le médiateur entre eux et les nations étrangères. Un soulagement obtenu par l'intervention royale en faveur des maux que souffre la France et sa résignation contribuera plus à l'affermissement de la tranquillité publique que deux années de plus d'occupation militaire. Je ne saurais donc assez insister, dans l'intérêt de l'Europe comme dans celui de la France, sur la nécessité de lui procurer un soulagement immédiat. Il n'est pas de moyen plus efficace que de diminuer de trente mille hommes l'armée d'occupation. (*Le Duc de Richelieu*, *loc. cit.*, p. 497 et 498.)

sition, avaient prévenu la conférence de se concerter avec le gouvernement français afin d'arranger en conséquence les payements de l'année à venir.

Mes collègues et moi, mieux informés de l'état de la question, avons relevé que, malgré la teneur de la convention, il existait un protocole du 13 octobre 1815, et des notes réciproquement communiquées entre les ministres des quatre cours principales et le duc de Richelieu, au moment même de la signature, par lesquelles il était réglé, nonobstant la clause expresse de la convention, que les vingt millions mentionnés seraient transférés et portés en compte de la solde générale, et que la France ne serait jamais obligée durant l'occupation de payer dans la même année au delà de deux cent soixante-dix millions, c'est-à-dire cent trente millions pour entretien, solde et équipement de l'armée, et cent quarante millions à titre d'indemnité et contribution de guerre de tout genre.

Ces renseignements ayant été soumis à nos cours respectives, celle de Londres a déjà répondu qu'ils étaient justes, et a fait insérer son opinion en conséquence au protocole n° 70 que j'ai transmis avec ma dépêche explicative n° 332.

C'est alors que les ministres français, voulant nous faciliter les moyens d'obtenir le délai demandé, y ont également compris les vingt millions qu'ils supposent devoir payer dans l'année 1817, et dont nous les avons regardés et jugés exempts, ou du moins qu'ils ne doivent rembourser qu'à la clôture définitive des comptes.

Cette erreur de leur part et à leur préjudice ne peut que dériver de l'oubli de ces notes qui leur servent de

titres, quoique ce soit eux-mêmes qui les aient provoquées et qu'elles soient tout à leur avantage.

Sans avoir voulu les désabuser à l'instant même, nous avons cependant convenu d'informer nos cours de cette circonstance, et de demander leurs ordres pour savoir s'il nous est permis de profiter de cette erreur. Il est à remarquer qu'elle est réelle, et qu'elle pourrait aisément se découvrir, soit par l'examen des pièces que les ministres français pourraient faire à chaque instant, soit par l'indiscrétion du grand nombre de ceux qui la connaissent déjà, puisque tous nos commissaires en sont informés; mais ce qui est plus digne d'attention, c'est que tout profit provenant d'une pareille cause serait contre la délicatesse, l'équité et la justice.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXXV

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.)
[Nº 346]

Paris, 3/15 décembre 1816.

Monsieur le comte,

Avant de rendre compte du résultat des démarches qui viennent de m'être prescrites par les dernières instructions, je crois indispensable d'appeler l'attention de Votre Excellence sur le contenu de mon rapport nº 333, et les notions qu'il renferme sur la question concernant l'armée d'occupation.

L'incident le plus important consistait alors dans les

dispositions favorables manifestées par l'Autriche, et dans l'avantage qui devait résulter de son invitation officielle.

Le baron de Vincent n'espérant pas voir paraître de sitôt le duc de Wellington, et persuadé en même temps qu'il avait satisfait à tous les égards par les communications confidentielles qu'il avait faites et les délais auxquels il s'était soumis, se décida à insérer au protocole le mémorandum susdit[1].

Cette démarche me tenait fortement à cœur et je ne manquai pas d'y encourager le ministre autrichien ; mais celui-ci de son côté et, surtout, le duc de Richelieu, désiraient me voir faire à cette occasion quelque déclaration conforme.

Convaincu que j'avais assez persuadé les Alliés et le public français en général des dispositions amicales de notre cour, et que mon intervention simultanée avec la proposition de l'Autriche aurait affaibli dans l'esprit des Anglais la force de l'exemple et l'effet de notre adhésion successive, j'ai résisté à toutes les insinuations et n'ai voulu aucunement me prononcer d'une *manière officielle.* Cette conduite dérivait au surplus de mes instructions, mais elle m'a beaucoup coûté de ménagements parce qu'il était indispensable de ne pas en laisser entrevoir le motif, qui aurait été interprété mal à propos comme défaut de zèle lorsque au contraire, il est un moyen de succès.

Le *memorandum* de l'Autriche fut envoyé au duc de

1. « Cependant le ministre d'Autriche venait de recevoir une nouvelle note de sa cour, dans laquelle celle-ci, se déclarant formellement pour la diminution de l'armée d'occupation, demandait que la question devint sans plus de retard l'objet d'une délibération sérieuse. » (Duvergier de Hauranne, *loc. cit.*, t. IV, p. 98.)

Wellington avec la lettre d'accompagnement annexée. C'est lorsque l'affaire en était à ce point qu'arriva le courrier porteur de l'expédition de Votre Excellence, en date du 5/17 novembre.

Le duc étant absent, je jugeai que mon voyage à son quartier général l'aurait plutôt embarrassé; il fallait dans tous les cas lui laisser le temps d'écrire à sa cour, et surtout la liberté de préparer les moyens de s'approprier la mesure, s'il voulait y consentir, sans lui faire appréhender qu'on prétendît la lui arracher.

Ces considérations me décidèrent à lui envoyer tout ce qui lui était destiné, en ajoutant de ma part une lettre particulière propre à nous mettre en rapport. La réponse me paraît avoir justifié ma retenue.

M. de Richelieu ne s'est pas montré trop satisfait des dispositions annoncées par le duc de Wellington; quant à moi, je les regarde d'assez bon augure.

La manière de voir du ministre français à ce sujet, provient, à mon avis, de l'idée incomplète qu'il se forme de la grandeur de cette question; il la considère sous des rapports trop simples de convenance, lorsqu'elle caractérise au contraire le système et la durée de l'occupation.

Quoi qu'il en soit, l'affaire ne pourra être reprise qu'à l'arrivée du duc, que j'ai jugé prudent d'attendre, et qui aura lieu dans quinze jours; les avantages de la traiter durant son séjour à Paris sont évidents.

Je suis pénétré de l'importance des motifs qui en font désirer la conclusion, mais il serait nuisible de chercher à lui donner un mouvement plus rapide.

En envoyant à M. le comte de Lieven l'expédition qui

lui était destinée, j'ai pris occasion de l'accompagner de la dépêche ci-jointe, persuadé que les éclaircissements qu'elle contient pourront ne pas lui être tout à fait inutiles.

Les derniers rapports reçus de l'ambassade de France à Londres sont beaucoup plus encourageants ; lord Castlereagh paraît s'être expliqué soit sur la diminution de l'armée, soit sur le système général du gouvernement actuel du roi, de manière à faire espérer plus de facilité dans les arrangements que celui-ci propose. Les communications directes de notre cour ajoutées à ces dispositions, si, comme il est à désirer, elles sont réelles, pourraient décider la question dans un sens complètement favorable.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXXVI

Pozzo di Borgo à Wellington.

(Lettre particulière.)

Paris, 28 novembre/10 décembre 1816.

Depuis que le ministre français vous a proposé, mylord, ainsi qu'aux quatre cours alliées, le projet de diminuer l'armée d'occupation, je n'ai cessé de rendre à Sa Majesté l'empereur un compte exact et fidèle de la sollicitude du roi sur cette question, et de la manière dont elle avait été envisagée.

Un objet de cette importance ne manqua pas du premier instant de fixer l'attention de Sa Majesté, mais les circonstances à l'égard de la France lui parurent alors demander quelques éclaircissements avant d'accélérer la marche d'une affaire aussi délicate.

A cette sage précaution se réunissait la condition nécessaire du concert unanime des Alliés et l'autre, non moins indispensable, de votre opinion, mylord, en faveur de la mesure, si elle devait avoir lieu.

La France ayant, dans l'intervalle, réitéré ses instances auprès de l'Autriche et de toutes les autres cours en même temps, le cabinet de Vienne, ainsi que vous en êtes informé, donna ordre au baron de Vincent de faire à ce sujet des ouvertures positives à la conférence, ce qui a en lieu, en effet, à la séance du 8 de ce mois.

Mes collègues et moi avons décidé, mylord, de vous communiquer le *memorandum* tel qu'il a été présenté par le ministre autrichien, et qu'il se trouve annexé à mon expédition actuelle, quoique je suppose que le chevalier Stuart vous l'aura déjà fait parvenir.

Un courrier de Saint-Pétersbourg, arrivé hier, m'a apporté la lettre de Sa Majesté l'empereur pour vous, mylord, et le mémoire ci-joint, avec ordre de remettre le tout entre vos mains et d'approfondir avec vous cette question avant de faire aucune démarche qui puisse s'y rapporter.

Dans les instructions que l'empereur m'a données depuis qu'il a daigné me charger de ses affaires ici, il n'existe pas d'injonction plus forte et plus souvent répétée que celle de concerter chaque mesure avec vous, mylord, et de regarder votre opinion sur les différentes affaires qui concernent la France comme règle générale de conduite. C'est aussi ce que je me suis prescrit dans toutes les circonstances, ce que j'ai souvent pris la liberté de vous dire, et ce dont j'espère que vous êtes pleinement convaincu.

A la réception des ordres qui viennent de m'arriver, ma première idée a été d'aller à Mont-Saint-Martin; mais réflexion faite, je n'ai pas voulu entreprendre cette course avant d'en avoir la permission de vous, quoiqu'il me soit fort à cœur de vous voir et de vous entendre sur toutes ces affaires.

Les Chambres donnent l'espoir très fondé qu'elles ne refuseront rien de ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement, et je vois avec une très grande satisfaction que les doctrines abstraites commencent à faire place aux mesures pratiques et aux règles de la prudence, ce qui est à mon avis le meilleur symptôme du retour du bon sens en France sur les questions de politique intérieure.

A la vérité nous aurions tous dans ce cas les plus grandes raisons de nous applaudir, puisque le sentiment et les bienfaits de la paix, et l'habitude de la sécurité générale qui nous est si nécessaire, dépendent en grande partie de la stabilité de l'ordre dans ce pays.

Vous avez commencé ce grand ouvrage par vos victoires et vous voudrez l'accompagner par votre sagesse. Les Alliés peuvent aider le roi de mille manières à se rendre fort par la justice et la modération, et ils peuvent le rendre respectable et populaire en lui permettant d'assumer le rôle de médiateur entre la France et l'Europe, lorsqu'il s'agit de ménager les intérêts ou de rendre supportables les inconvénients de la position où il se trouve, et dans laquelle ses propres sujets l'ont précipité.

La nature de cette lettre ne me permet pas, mylord, d'entrer dans des détails sur des questions qui vous sont

déjà si familières, Vous voyez les affaires d'une hauteur proportionnée à celle de votre réputation et de votre situation dans l'univers, et vous pouvez en saisir les rapports et en prévoir les conséquences les plus lointaines; je m'abstiendrai également de faire aucune démarche soit envers mes collègues, soit envers qui que ce soit, avant de vous avoir vu, s'il vous était convenable, et, dans tous les cas, avant votre réponse.

Veuillez croire, mylord, etc.

CLXXVII

Wellington à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Cambrai, le 11 décembre 1816 (N. S.).

Mon cher général,

Je reçois votre paquet du 10, et je m'empresse d'y répondre. J'ai cru devoir jusqu'à présent tâcher de différer la discussion qui doit nécessairement avoir lieu sur la réduction de l'armée, parce qu'il m'a paru que jusqu'à ce que l'assemblée ait énoncé sa conduite par des actes, toute décision serait non seulement contraire aux instructions que les différents ministres avaient reçues, mais contraire aux intérêts et aux vœux de Sa Majesté le roi de France, en supposant même qu'il y eût divergence entre les deux sur cette question[1]. Ainsi donc je ne me suis point pressé

1. *Pozzo di Borgo à Lieven.*

(Lettre particulière.)

Paris, 11 décembre 1816 (N. S.).

Ma dépêche contient, à ce que je crois, tous les détails de l'affaire de la diminution de l'armée; c'est une question très importante, par le bon effet qu'un arrangement équitable produirait sur l'esprit de la France ; ce n'est que l'Angleterre qui a l'air de s'y opposer, et en vérité il n'existe aucun motif raisonnable de le faire. Les ministres peuvent

de retourner à Paris, et je ne comptais y aller que vers la fin du mois, afin de pouvoir faire ma cour au roi au premier de l'an.

Le mémoire que vous m'envoyez de la part de Sa Majesté Impériale, et surtout de la lettre très gracieuse que Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, me font croire que jusqu'à présent j'ai eu raison, et je crois que je ferai bien de tenir la même conduite sur les mêmes principes au moins jusqu'au moment que j'avais fixé pour mon retour à Paris.

Ce n'est pas nécessaire que je vous assure du plaisir que j'aurai à vous voir à Mont-Saint-Martin, si vous voulez bien y venir; les désirs de Sa Majesté Impériale et la confiance que Sa Majesté veut bien reposer en moi, exigent que nous nous entendions bien sur toute cette question, et il y a bien des choses sur lesquelles il est nécessaire que nous ayons des discussions. Vous jugerez vous-même s'il est plus important de venir causer un peu avec moi ou de continuer votre attention à la marche des affaires à Paris. Je serai charmé de vous voir, dans le premier cas; dans le dernier nous remettrons nos conversations jusqu'à mon arrivée, à la fin du mois.

Croyez, mon cher général, etc.

CLXXXVIII

Pozzo di Borgo à Nesselrode.

(Dépêche.
[N° 347]

Paris, 3/15 décembre 1816.

Monsieur le comte,

Les dispositions montrées par les deux Chambres, au commencement de leur réunion, en faveur des principes

craindre que l'opposition n'argumente de la diminution à l'évacuation totale, mais la conséquence serait exagérée au point de ne jamais obtenir l'assentiment du parlement; et si tout cela ne doit coûter qu'un débat, en vérité nous valons tous la peine qu'on s'y expose.

de conservation et d'ordre, acquièrent tous les jours une consistance nouvelle. Quoique les objets importants qui leur ont été présentés par les ministres ne soient encore examinés que dans les bureaux et par les commissions désignées à cet effet, l'esprit qui préside à ce travail préliminaire fait espérer les meilleurs résultats.

Le budget sera bientôt soumis à la discussion publique. Les Chambres l'adopteront probablement à quelques altérations près, qui auront pour but de retrancher des articles de dépense, et d'augmenter le gage de la Caisse d'amortissement en portant à quatre cent mille hectares la quantité de bois destinée à être vendue, et dont le prix doit servir à donner à cet établissement toute l'efficacité possible.

Les modifications apportées à la loi rigoureuse sur la liberté individuelle, et les développements contenus dans le discours du ministre de la police devant la Chambre, ont produit le meilleur effet.

La continuation de la censure sur les journaux deviendra un sujet de discussion ; cette précaution, temporaire et indispensable pour le moment, est rejetée par quelques députés infatués de cette même démocratie qui a tant de fois perdu la liberté en France. Aux visionnaires se réunissent maintenant les exagérés royalistes qui, dans l'espace de six mois, ont passé des maximes du gouvernement absolu à la démagogie complète.

Il existe une mesure déjà proposée par le roi à la Chambre, dont l'adoption fixera d'une manière invariable l'influence et le caractère de la représentation en France. C'est la loi sur les élections.

Tous les Français payant trois cents francs de contri-

butions seront admis à la nomination des députés d'une manière directe et par un seul degré. Le nombre n'en est pas excessif, quoique considérable ; on évitera la confusion par les subdivisions des rassemblements, et l'abolition des formes délibérantes, en réduisant le tout à cet égard aux procédés les plus simples et les plus commodes, pour que quiconque en possédant le droit, ait le temps et la facilité d'indiquer ceux qu'il préfère. Des choix faits par une majorité aussi intéressée à éviter les prestiges et les réactions, ne pourront pas manquer d'être populaires, et les prétendants à la considération publique seront forcés de le devenir, s'ils veulent figurer dans la direction des affaires de leur propre pays.

Les ultras sont d'autant plus effrayés qu'ils sont plus déraisonnables ; mais c'est le seul moyen de les rendre nuls ou de les forcer à devenir meilleurs, comme il leur serait aisé s'ils avaient la prudence de s'associer de bonne foi au système réclamé, et de mettre à profit avec lenteur et sagesse les avantages que leur donnent les propriétés considérables qui sont encore entre leurs mains, les noms qu'ils portent et qui deviendraient influents s'ils étaient populaires, et la faveur de la cour prête à les préférer toutes les fois qu'elle ne craindra pas de se perdre.

Les députés les plus distingués qui dirigent la majorité actuelle attendent et sollicitent auprès du duc de Richelieu l'organisation complète de son propre ministère.

Le département de la justice est partagé entre le chancelier et un sous-secrétaire d'État incapable, et animé de principes différents de ceux qui dominent. Celui de la marine est livré à un homme accablé par l'âge et imbu

de préjugés nuisibles. D'autres places inférieures mais très importantes, et plusieurs préfectures, sont administrées par des individus appartenant au système que l'on travaille à écarter. Cette dissonance en produit une dans l'esprit public, dont l'incertitude sur les principes du gouvernement durera aussi longtemps que les représentants de l'autorité l'agiteront par la variété de leurs doctrines et de leur conduite discordante.

Quoique la raison d'État réclame ces réformes, elles sont toujours pénibles à faire au milieu et contre les clameurs des gens, qui se disent et sont en effet royalistes; mais M. de Richelieu devra s'y décider, parce que les intérêts de la royauté et ceux du pays exigent que le sentiment cède à la politique. Cette résolution lui est également indispensable pour se fortifier contre tous ses ennemis, réduire les ultras à l'impuissance, ce qui serait le plus grand service à leur rendre, et isoler M. de Talleyrand au milieu de ses intrigants méprisés, en lui enlevant pour jamais les personnes qui s'en sont détachées, parce qu'elles sont flattées et honorées de soutenir les principes qu'elles professent, sous l'égide d'une grande vertu et d'une réputation sans tache.

Le peuple est généralement tranquille et il n'existe aucune appréhension de troubles, que celle qui provient du manque de subsistances. Les derniers rapports à ce sujet sont tant soit peu meilleurs, quoique encore bien affligeants[1]. On prend des précautions très dispendieuses

1. « Mais, Sire, comme si ce chemin n'était pas semé d'assez d'obstacles et de difficultés, l'intempérie des saisons est venue en faire naître d'aussi graves et peut-être plus pressants encore. La France,

pour approvisionner Paris, et on espère y satisfaire à force de sacrifices. Ceux qui connaissent la généralité de la France prétendent qu'il existe suffisamment de blé, et qu'il en paraîtra dans les marchés aussitôt que l'avarice des propriétaires et des fermiers craindra la baisse des prix. Une maison a contracté pour l'achat des blés dans la Baltique jusqu'à la concurrence de 12 millions; tous ces expédients sont sages, mais ils épuisent le crédit et le Trésor, dans un moment où il faudrait satisfaire à tant d'autres demandes.

Le roi, dont la santé est rétablie, continue dans les mêmes principes de fermeté et de sagesse; les difficultés de tout genre dont il est entouré l'affligent sans le décourager, et il dépendra de ses ministres d'associer à la restauration de la monarchie légitime la liberté et le salut de la France.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXXIX

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 18/30 décembre 1816.

Mon cher comte,

Votre expédition du 25 novembre/6 décembre nous est arrivée au moment où le prince Dolgorouki allait partir

déjà épuisée par la récolte plus que médiocre de 1815 et par le séjour de nombreuses années, a vu celle de 1816 détruite en partie par les pluies sans exemple qui ont duré tout l'été. » RICHELIEU A L'EMPEREUR ALEXANDRE, décembre 1816. (*Le Duc de Richelieu*, *loc. cit.* p. 497.)

pour vous porter celle que nous avons destinée au comte de Lieven, relativement à la fameuse affaire des nègres et des blancs.

Ne pouvant pas plus longtemps retarder son envoi, nous devons nous borner à vous accuser réception de vos dépêches, et à vous donner seulement quelques indications sur les questions qui sont à l'ordre du jour de votre conférence, et qui réclament une prompte résolution.

Cela fait, aussi bien que possible, je n'ai pas le courage de vous laisser ignorer l'impression qu'a produite sur l'âme bienveillante de l'empereur la lecture de vos rapports, et notamment de deux *sub.* nos 331 et 333.

Sa Majesté Impériale vient de nous en parler, et, pénétré de ses observations à ce sujet, je vais vous en dire quelmots à la hâte.

L'empereur est complètement satisfait de votre conduite dans toutes les situations difficiles et délicates où vous vous êtes trouvé dans ces derniers temps. Sa Majesté approuve tout ce que vous avez dit, et tout ce que vous avez eu le bon esprit de ne pas dire à M. Canning; et, en général, elle voit avec un véritable plaisir que vous remplissez entièrement son attente. Le ministère a l'ordre de vous le répéter très formellement, et il va s'acquitter de cette commission agréable *con amore*.

Ce qu'il fera aussi *con amore*, ce sera de fixer votre attention sur la clôture de votre dépêche n° 333.

Vous attribuez à l'Angleterre l'arrière-pensée d'empêcher la Russie de *songer à un système qui lui soit particulier*.

Si l'Angleterre a cette arrière-pensée, elle a grandissimement tort, parce que l'empereur ne met point, pour prix de ses efforts, l'avantage de pouvoir s'occuper un jour *d'un système qui lui soit particulier* [1].

Cette idée est si loin de l'esprit de Sa Majesté, elle est

1. *Pozzo di Borgo à Capo d'Istria.*

(Lettre particulière.)

Paris, 1er/13 février 1817.

Mon cher comte, si vos dépêches dirigent ma raison, vos lettres particulières forment ma conscience politique : il me serait impossible de

si contraire à sa raison, à son cœur et aux principes consacrés par l'acte du 14/26 septembre, que ce n'est pas sans peine que l'empereur lui verrait occuper une place, même dans le domaine des désirs ou des conceptions de ses serviteurs.

Ce qui est consigné officiellement dans tous les actes et dans toute la correspondance diplomatique du cabinet de l'empereur, porte l'expression fidèle et sincère du système que Sa Majesté désire voir consolidé pour le repos du monde, et pour la gloire réelle de son empire.

Ce système, comme nous l'avons dit souvent, repose sur

vous exprimer combien elles contribuent à me donner de confiance dans les moments difficiles, et je dirai de consolation au milieu des anxiétés qui se renouvellent sans cesse. L'approbation de l'empereur est le point d'appui qui me soutient, et l'idée que l'on a ici qu'il daigne me l'accorder, donne à mon opinion dans les cas imprévus ou douteux une considération qu'on lui refuserait sans cela.

J'ai pu m'exprimer d'une manière incomplète lorsque j'ai dit que l'Angleterre, en sep roposant de prolonger l'occupation militaire d'une partie de la France, a pour but en même temps d'empêcher la Russie d'établir *un système qui lui soit particulier;* mon idée en écrivant cette phrase n'a pas été que la Russie voulait ou devait se former un système particulier, mais que l'opposition à ce système était une des raisons qui pouvaient attacher l'Angleterre à l'occupation de la France. Si ce système est éloigné comme il doit l'être de notre politique, je crois qu'il convient néanmoins de se persuader que les puissances peuvent le supposer dans nos projets, et qu'en conséquence elles chercheront à multiplier toutes les affaires non seulement qui empêcheront de le faire naître, mais qui par leur nature mettront la Russie dans la nécessité de coopérer à leurs propres vues, ce qui serait le cas si on réussissait à la tenir occupée non à délivrer, mais à dominer la France.

Le système actuel de l'empereur est parfait, sa force est irrésistible parce qu'elle intervient toujours à l'appui de la justice; l'Angleterre est plus gênée par cette supériorité de principes que par aucun autre obstacle, je m'en aperçois à chaque instant et dans chaque affaire; la négociation sur la diminution de l'armée m'a fourni des lumières certaines à ce sujet.

. . . .

Je n'ai pas lu le contenu de la lettre du duc à l'empereur; il m'a

un principe : Rendre la France à la famille européenne, pour la famille européenne, non pour telle ou telle autre combinaison, ou équilibre politique.

N'ayant ainsi, ni ne pouvant avoir aucun intérêt particulier à la restauration de la France, nous ne désirons pas faire pressentir, d'aucune manière, aux autres puissances, cette tendance de notre part.

L'empereur vous sait gré de ce que, en votre qualité de ministre de Russie, vous avez constamment professé cette doctrine.

Sa Majesté désire plus ; elle désire que vous la professiez

dit que c'était simplement quelques lignes pour annoncer la décision que nous venons de prendre à l'égard de l'armée. Si l'on daigne lui répondre, il conviendra de lui témoigner beaucoup de satisfaction des objets indiqués à la fin de ma dépêche sur l'état de la France, qui doit nous occuper maintenant. On s'est replacé sur un bon chemin, mais si le roi meurt, et si Monsieur en sort, où nous mènera-t-il ? C'est à le mettre dans l'impossibilité de tout confondre qu'il convient de s'employer, et si nous en avons le temps nous réussirons infailliblement. Monsieur s'efforce de cultiver l'amitié du duc ; comme il ne l'attirera jamais dans ses propres errements parce qu'ils sont trop dépourvus de sens commun, je voudrais me servir de cette circonstance pour décider lord Wellington à lui parler raison d'une manière péremptoire, et amener ainsi quelque démarche plus sérieuse de la part des cours, sans que l'intention formelle vienne de la nôtre.

. . . .

P.-S. — Je vous ai si longuement parlé dans la dépêche de la note sur la réduction de l'armée, que je crains de vous en dire encore quelques mots ; il n'est pas douteux que tout ce que nous avons fait ici a été dans l'esprit et dans les intérêts de la France, et selon la bonne politique générale ; malgré et peut-être à cause de cela, on a cherché à mettre des entraves, et à faire supposer des différences d'opinion pour diviser le public ; je me suis alors attaché à conduire les choses de manière que mes collègues fussent obligés, sans effort, de signer l'approbation de notre propre conduite ; ce fut mon objet lors de leur déclaration au protocole à l'occasion de la dissolution de la Chambre, et c'est dans les mêmes vues que je les ai amenés à faire la même chose aujourd'hui d'une manière encore plus solennelle.

de conviction, et le passage de la dépêche en question lui laisse quelques doutes à cet égard.

Il est possible que cette paix, fondée sur une alliance générale, soit une des belles idées que la perversité humaine relègue dans la sphère des abstractions ; il se peut que la guerre devienne nécessaire, et que le système des contrepoids en soit une conséquence ; dans toutes ces hypothèses fâcheuses, l'empereur aime à se trouver, par le fait et dans sa conscience, du côté du bon droit et de la justice.

Je m'arrête ici, n'ayant pas le temps de vous développer les idées de l'empereur, ni avec plus de concision, ni avec plus de détails. Cela sera fait par la prochaine expédition.

En attendant, jouissez du suffrage de Notre Auguste Maître, et de la pleine justice qu'il rend à vos talents, à votre zèle et à votre dévouement.

XCC

Capo d'Istria à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

Saint-Pétersbourg, 18/30 décembre 1816.

Mon cher général,

. . . .

L'empereur, après avoir lu et relu avec le plus grand intérêt votre dernière expédition, nous en a parlé longuement en témoignant d'abord la *pleine* et *cordiale* satisfaction avec laquelle il vous voit lutter *victorieusement* contre les difficultés les plus grandes. L'empereur s'est exprimé sur vos talents, sur votre zèle, sur votre dévouement, de manière que, dans d'autres temps, d'autres secrétaires d'État seraient sortis de mauvaise humeur d'une pareille

audience. Ils vous auraient vu à leur place. Mais, heureusement, les temps ne sont plus les mêmes, et les secrétaires d'État d'aujourd'hui ne ressemblent point à ceux sur lesquels une pauvre jalousie aurait exercé cet ascendant. A côté de toutes les choses très flatteuses et très honorables pour vous que l'empereur nous a dites, vient la remarque du passage de votre dépêche qui fait l'objet de ma lettre particulière; je vous ai dit sous la forme amicale ce que le ministère vous dira officiellement à cet égard. L'empereur a eu connaissance de cette lettre, et l'a entièrement approuvée. Vous y verrez la droiture des intentions qui la dictent, et il vous sera agréable par là d'avoir la mesure du bien que le monde doit attendre de notre empereur.

L'explication que j'ai donnée au passage de votre dépêche c'est « que vous ne considérez point la nécessité » d'un *système particulier* à la Russie, tant que le fait et » l'expérience n'auront pas prouvé au monde, que les » autres grandes puissances en suivent aussi de leur côté, » qui leur soit *plus particulier* ».

A cela l'empereur répondit : « Si telle était la pensée » du général, il s'en serait expliqué de même, s'il ne l'a » pas fait, c'est que le passage de la dépêche ne se rap» porte point à son objet principal, mais à une considé» ration accessoire. De toute manière, *il est bon que notre* » *ami Pozzo sache ce que nous voulons.* »

Croyez, mon cher général, etc.

XCCI

Nesselrode à Pozzo di Borgo.

(Lettre particulière.)

18/30 décembre 1816.

Je vous remercie, cher Pozzo, pour toutes vos lettres particulières apportées par les derniers courriers; nous

sommes tous dans l'admiration de la marche que vous avez suivie au milieu de toutes ces crises suscitées par les intrigants français et les voyageurs anglais. Nous convenons franchement qu'il n'y a que vous qui ayez pu tenir tête à tant d'orages. Je plains le pauvre Richelieu, et lui souhaite du courage et de la résignation. Dites-lui mille amitiés de ma part.

Croyez, mon cher Pozzo, etc.

XCII

Pozzo di Borgo à Richelieu.

(Lettre particulière.)

Paris, 27 décembre 1816 (N. S.).

Mon cher duc,

Si vous n'aviez jamais été ministre, Dieu sait ce qui serait arrivé; mais vous l'êtes et vous devez sauver votre pays, et vous y parviendrez parce que vous pouvez rallier à vous toutes les forces de la nation, qui malgré ses malheurs est encore capable de se relever si vous la conduisez.

Vous devez vous attendre à ce que le duc de Wellington, à son arrivée, soit circonvenu par toutes sortes d'intrigues[1]; la plus dangereuse serait celle qui lui ferait craindre que votre majorité vous échappe; dans le doute,

1. « Le duc de Wellington pensait que les alliés ne pouvaient pas consentir à retirer une partie des troupes avant de savoir d'une manière positive quelle serait la conduite des Chambres. » (Duvergier de Hauranne, *loc. cit.*, t. IV, p. 98).

tout ce que nous espérons de lui serait suspendu et peut-être perdu.

La manœuvre de vos adversaires est de jeter le ministère dans le discrédit : voyez le ton de tous les écrivains de leur parti. Ils n'y sont encouragés que par votre indulgence; je la crois dans ce moment nuisible à l'État, parce qu'elle ôte à votre administration cette sévérité juste et politique sans laquelle un État représenté ne peut se gouverner.

En lisant ces lignes, je vous prie de les attribuer au zèle le plus ardent que vous me connaissez pour le bien de ce pays, et pour votre gloire personnelle.

Croyez, mon cher duc, etc.

FIN DU TOME PREMIER

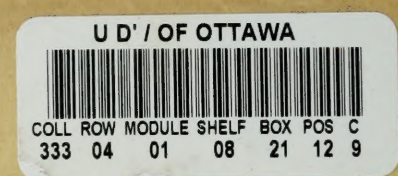
TABLE DU TOME PREMIER

ANNÉE 1814

ANNÉE 1815

ANNÉE 1816

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 29579-12-9.



Paris. — Imprimerie J. Cathy, 3, rue Auber.